

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16731 – 7,50 F – 1,14 EURO — MERCREDI 11 NOVEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

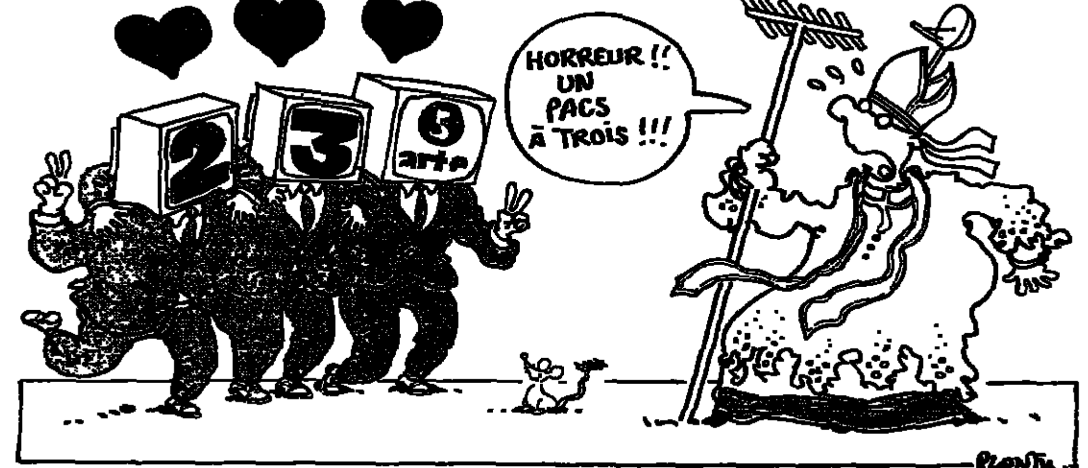
Télévision : le service public réunifié

● Le projet de loi sur l'audiovisuel public au conseil des ministres ● Les sociétés seront regroupées dans une holding ● La publicité sera réduite à 5 minutes par heure ● Un entretien avec Mme Trautmann et les avis de Michel Drucker, Georges Pernoud et Bernard Pivot

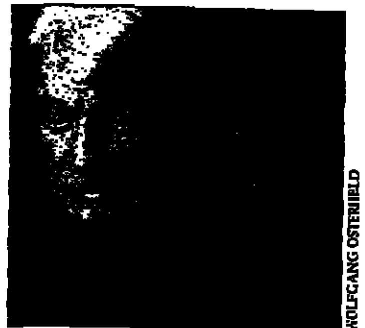
APRÈS dix-huit mois de tergiversations, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, devait présenter, mardi 10 novembre, le projet de loi sur *l'audiovisel public* au conseil des ministres – le huitième en vingt-six ans. Censé *a priori* réglementer l'ensemble du secteur, ce projet a finalement été scindé en deux parties. Le contenu de la seconde, réglementant le secteur privé de l'audiovisuel, sera dévoilé avant la discussion parlementaire, le 15 décembre.

La première partie, consacrée au service public, prévoit que les différentes sociétés – France 2, France 3, La Cinquième, la Sept-Arte et probablement RFO – seront regroupées au sein d'une holding baptisée France Télévision. Le mandat du président de cette nouvelle structure sera de cinq ans au lieu de trois actuellement. Le temps de publicité serait réduit de 12 à 5 minutes par heure, le manque à gagner devant être compensé par des crédits budgétaires et un financement pluriannuel des chaînes. Selon nombre d'observateurs, cette mesure s'apparente à un « cadeau » aux chaînes privées, notamment à TF 1.

« Les chaînes publiques vont entrer dans une logique de développement économique », déclare au *Monde* Mme Trautmann. La ministre s'engage à *« améliorer »* le système de la redevance, assurant qu'elle ne servira pas à *« financer la baisse des ressources publicitaires »*. *Le Monde* a demandé à trois « figures » de l'audiovisuel public leur sentiment sur cette réforme. *« J'ai peur que l'on crée un nouveau monstre »*, affirme Bernard Pivot. Michel Drucker souhaite que l'on garantisse *« des ressources claires »*. Georges Pernoud s'inquiète d'un projet où *« il y a plus de chefs que d'Indiens »*.



Lire pages 6 et 7


WOLFGANG OSTERHELD

L'ange d'« Orphée » traverse le miroir

DANS *ORPHÉE*, de Jean Cocteau, qui fut son amant et son maître, Jean Marais était l'ange Heurtebise. Le souvenir de ce film, où l'on traversait volontiers les miroirs, s'impose après la mort de Jean Marais, dimanche 8 novembre à l'hôpital des Broussailles de Cannes (Alpes-Maritimes), à quatre-vingt-quatre ans. Du cinéma au théâtre, Jean Marais a occupé la scène pendant un demi-siècle, séduisant plusieurs générations de spectateurs, avec son physique d'archange qu'il avait su, avec l'âge, transformer en figure de patriarche.

Lire pages 30 et 31 et la chronique de Pierre Georges page 36

■ 1918-1998

Un Goncourt dans la Grande Guerre : un témoignage inédit sur l'« Enfer de Dante »

POUR HENRI FAUCONNIER, jeune Charentais parti faire fortune en Malaisie, la Grande Guerre avait un parfum d'aventure. L'exaltation sera de courte durée. Pendant cinq ans, il enverra à sa future femme des lettres bouleversantes. Il y raconte cet *« Enfer de Dante »*, l'horreur et l'absurdité de cette barbarie qu'il qualifie de *« guerre d'Apaches »*. *Le Monde* révèle cette correspondance inédite où perce déjà le futur prix Goncourt, obtenu en 1930 avec le roman *Malaisie*. Par ailleurs, la polémique sur la réhabilitation par Lionel Jospin des « mutins » de 1917 continue, Philippe Séguin lui reprochant d'avoir ainsi *« justifié la désobéissance des armées »*.

Lire pages 14 et 15, les points de vue page 16 et nos informations page 36

■ Crise politique en Asie du Sud-Est

En Indonésie, « l'Assemblée consultative du peuple » s'ouvre sous haute protection policière ; en Malaisie, s'ébauche une culture de la contestation ; la crise sociale s'étend. p. 2

■ Pauvreté médicale

Martine Aubry présente un projet de loi sur la couverture maladie universelle, permettant une prise en charge à 100 % des soins des plus pauvres. Plus de 7 millions de personnes sont concernées. p. 10 et 11

■ Finance et transparence

Pour la première fois, des groupes français vont publier des résultats trimestriels, à l'anglo-saxonne, pour répondre aux critiques sur leur manque de transparence financière. p. 18

■ 35 heures

Les entreprises de nettoyage passeront aux 35 heures le 1er juillet 1999, avec augmentation du salaire horaire pour les employés à temps partiel. p. 20

■ L'Eglise face aux médias

Réuni à Lourdes, l'épiscopat a débattu de sa politique de communication alors que la presse catholique revendique un *« droit au désaccord »*. p. 21

■ L'haltérophilie se réhabilite

Les championnats du monde débutent mardi à Lahti (Finlande), après des temps difficiles : dopage, malversations, absence de fédération. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1111 - 7,50 F

La Californie défend ses stars contre les paparazzis

LOS ANGELES
correspondance

Le 1er janvier 1999, les paparazzis qui opèrent en Californie devront-ils renoncer à planquer aux abords des demeures des célébrités, pour dérober un cliché ? A cette fin, les stars hollywoodiennes viennent d'obtenir le vote d'une loi qui défend leur vie privée de façon draconienne et les autorise à poursuivre en justice les chasseurs d'images qui l'enfreindraient. Mouvement précurseur, car un projet de loi similaire, le Personal Privacy Protection Act, doit être présenté devant le Congrès américain lors de sa prochaine session.

L'originalité de la législation californienne est d'offrir la première protection légale contre les nouvelles technologies qui permettent de voler des images ou d'enregistrer des conversations intimes, sans avoir à empiéter physiquement sur une propriété privée. Proposant une définition nouvelle et déjà controversée, la loi parle d'*« intrusion implicite dans la vie privée »*.

Cette notion de violation de l'espace privé par le biais de la technologie vise l'utilisation de téléobjectifs puissants et de microphones qui captent à distance. Les victimes pourront obtenir des dommages-intérêts, et même la confiscation d'éventuels revenus commerciaux provenant de ces images. Arnold Schwarzenegger, Barbra Streisand, Julia Roberts, Mel Gibson, Tom Hanks, George Clooney, Michelle Pfeiffer, Kevin Costner, Charlton Heston et bien d'autres étaient à la tête d'un puissant lobby d'acteurs en faveur de cette législation. Il a bénéficié du soutien actif de leur syndicat, le *Screen Actors Guild*, des agences d'artistes et de relations publiques, bref, d'une coalition bien organisée. Les circonstances de la mort de la princesse Diana ont servi de catalyseur, mais les législateurs de Sacramento, qui ont rédigé le texte de loi, avouent avoir d'abord réagi aux photos de Brad Pitt nu, prises à son insu dans une chambre d'hôtel grâce à un téléobjectif, et à la multiplication de situations de traque et de harcèlement dont se sentent victimes les stars.

La législation novatrice déplaît fortement aux détectives privés, mais encore plus aux médias et à l'*American Civil Liberties Union*, qui y voient une atteinte à la liberté d'expression de la presse en général, pourtant protégée par le premier amendement de la Constitution américaine. Tous ses opposants espèrent que la loi sera, tout simplement, jugée inconstitutionnelle. *« Qui établit la distinction entre une bonne couverture agressive et une intrusion ? »*, demande Tom Newton, de la California Newspaper Publishers Association, qui regroupe les entreprises de presse californiennes. *« Une photo de la veuve de Frank Sinatra à son enterrement ? Un homme pleurant devant sa maison ravagée par un incendie ? Et la photo de la petite fille vietnamienne brûlée par le napalm qui a valu un Pulitzer à son auteur ?... Les journalistes ne peuvent pas travailler avec la crainte de poursuites au civil »*, ajoute-t-il.

Les *networks* ABC, CBS, NBC, ainsi que CNN ont combattu activement cette législation. Selon eux, elle ne distingue pas entre les pratiques de la presse tabloïd et le journalisme légitime, et pourrait être utilisée à des fins de revanche par des citoyens mécontents de la couverture dont ils sont l'objet ou par des vedettes dans le seul but de contrôler leur image. Sa première interprétation par un tribunal permettra de mesurer l'efficacité de l'arme juridique dont disposent désormais les stars de Hollywood contre les paparazzis.

Claudine Mulard

Archéologues en colère

APRÈS plusieurs semaines de grève, la communauté des archéologues attend la publication, prévue pour le 15 novembre, d'un rapport sur l'avenir de la profession. La ministre de la culture, Catherine Trautmann, devrait ensuite déposer, en principe avant la fin de l'année, un projet de loi réformant en profondeur le statut des archéologues et de l'archéologie française. Sous la pression des directives européennes, le ministère des finances voudrait ouvrir à la concurrence la réalisation de fouilles aujourd'hui financées en grande partie par le secteur privé. Défendant le service public, les chercheurs estiment que les appels d'offres ne doivent pas s'appliquer au domaine scientifique. Leur grève n'est que suspendue.

Lire page 26

Littérature et bien-pensance

A QUOI SERT Michel Houellebecq et pourquoi était-il impossible qu'il obtienne le prix Goncourt, attribué lundi 9 novembre à Paule Constant *(lire page 32)* ? Certains pensent que *Les Particules élémentaires* (Flammarion), deuxième roman de Houellebecq, quarante ans, suscite le premier vrai débat littéraire, en France, depuis une trentaine d'années. D'autres, qui ont un goût immodéré pour le mot « authentique », assurent que *« c'est une histoire de réseaux parisiens »* : air connu qui dispense de réfléchir et qui rend la vie intellectuelle si morne.

Où est le roman de Michel Houellebecq dans l'agitation faite autour de son auteur ? Qui le lit ? Des lecteurs, semble-t-il – plus de 130 000 exemplaires vendus. Mais, curieusement, ceux qui attaquent Houellebecq (*Le Monde* du 10 octobre) paraissent frappés d'amnésie quand il s'agit d'évoquer le texte, comme le montre le romancier Dominique Noguez dans son témoignage, « La rage de ne pas lire » (*Le Monde* du 29 octobre). Qui s'interroge sur le style du livre, son vocabulaire, sa construction, sur ce qu'il donne à penser comme roman, c'est-à-dire *« territoire de la suspension du jugement moral »* – ce que rappelait opportunément Milan Kundera à propos de Salman Rushdie ? Ce qu'on oppose généralement à Houellebecq pour instruire son procès en incorrection politique, ce sont des phrases tirées d'entretiens à divers magazines, des propos vaguement entendus à la télévision – vaguement, car Houellebecq ne brille pas par la clarté de son élocution et joue assez habilement de ce défaut.

Le débat littéraire pourrait exister : où sont les romanciers qui parlent, en artistes et non en prédicateurs, de l'histoire de la seconde moitié du XXe siècle ? Pourquoi leur demande-t-on toujours de se situer – dans le jeu social – au lieu de chercher ce que dit l'œuvre, au-delà des intentions repérables de l'auteur ? Le romancier Houellebecq – pas le type qui se paie la tête des journalistes – est-il le « fils » de François Nourissier, qui le soutient, c'est-à-dire la version *destroy*, fin de siècle et banlieues, d'un naturalisme dépressif, dont Nourissier serait la version beaux quartiers et grande bourgeoisie ? Est-il au contraire un enfant de Philippe Sollers, qui le défend aussi, c'est-à-dire un écrivain s'inscrivant dans une tradition de la prose française, revendiquant des prédécesseurs prestigieux ou méconnus ?

Josyane Savigneau

Lire la suite page 17 et nos informations page 32

Le mal des maires


JEAN-PAUL DELEVOYE

SÉNATEUR (RPR) du Pas-de-Calais et président de la puissante Association des maires de France (AMF), Jean-Paul Delevoye avait affirmé, lors des municipales de 1995, que les nouveaux élus seraient des *« maires de l'impossible »*. Il n'avait pas tort : selon un sondage Ipsos, près de la moitié des maires envisagent de ne pas être candidats en 2001.

Lire page 13 et notre éditorial page 17

CRISE La tourmente financière qui secoue l'Asie du Sud-Est s'est transformée en crise politique et sociale. ● EN INDONÉSIE, six mois après la chute du général-président Suharto, l'Assemblée consultative du peuple s'est ouverte, mardi 10 novembre, sous haute protection policière, pour voter des lois censées conduire le plus peuplé des pays d'Asie du Sud-Est vers la démocratie. ● L'OPPOSITION conteste la légitimité de cette Assemblée formée de partisans de l'ancien régime, qui devrait décider d'élections législatives pour mai 1999. ● EN MALAISIE, la fin du boom économique et le procès pour *« sodomie et corruption »* d'Anwar Ibrahim, ancien numéro deux du régime, ont réveillé la société civile. Associations et coalitions informelles se créent, ébauchant une culture de la contestation. ● LES GRAVES EFFETS sociaux de la crise commencent à prendre toute leur ampleur dans la région.

La tourmente économique lézarde les pouvoirs autoritaires d'Asie du Sud-Est

En Indonésie, l'Assemblée consultative du peuple se réunit, sans l'opposition, pour légiférer sur la « démocratisation ». En Malaisie, la contestation s'organise dans les villes. Les bouleversements sociaux frappent tous les pays de la région

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Pays réel contre nomenclature d'ancien régime ? L'Assemblée consultative du peuple (MPR dans son acronyme indonésien), qui avait accordé à l'unanimité un septième mandat à Suharto en mars, se réunit à Djakarta, du mardi 10 au vendredi 13 novembre, pour voter des lois censées placer l'Indonésie sur le chemin de la démocratie. Cette session, a résumé le général Wiranto, ministre de la défense et patron des forces armées, *« est la porte principale vers la démocratisation et assurera la réalisation correcte des réformes »*.

Ouvrant la séance en présence du chef de l'Etat, le président de l'Assemblée, Harmoko, a souligné qu'il s'agissait de *« capter les vibrations des aspirations de la population, qui veut des réformes dans tous les domaines »*. Le procédé, toutefois, est assez contesté pour que l'armée et la police aient déployé, à Djakarta, trente mille hommes appuyés par plus de cent mille miliciens civils. Malgré ces mesures, des manifestants pro et anti-gouvernementaux se sont affrontés mardi dans les rues de la capitale.

Les étudiants, qui ont joué un rôle important dans le renversement de Suharto en mai, ont manifesté leur mécontentement. Ils réclament la démission de B. J. Habibie, successeur et ancien fidèle de Suharto, le retour des militaires dans leurs casernes et un nouveau débat sur l'ancien régime. Les trois formations qui dominent le paysage politique – près d'une centaine de partis nés depuis la chute de Suharto – font grise mine. Il s'agit du Parti du réveil national, soutenu par Abdurrahman Wahid, de la faction du PDI dirigée par Megawati Sukarnoputri, fille de feu Sukarno, et du Parti du mandat national d'Amien Raïs. Ils ont rejeté une proposition de dernière minute de participer aux débats de l'Assemblée.

MILICES CIVILES

Amien Raïs juge que *« l'emprise de Suharto sur le pouvoir demeure très forte. Habibie reste dans son ombre. Nous n'avons fait que couper le faîte de la pyramide ; le reste de la structure demeure intact »*. *« En dernier recours, nous ne participerons pas aux élections »*, a ajouté Abdillah Tollah, l'un de ses adjoints. Abdurrahman Wahid s'est montré, pour sa part, plus nuancé en estimant, dimanche, que le retrait des forces armées, dont le rôle politique est inscrit dans la Constitution, devrait s'étaler sur deux législatures. Mais ces opposants n'appellent pas à manifester : *« Soutenir la session du MPR renforcerait la position du président Habibie : s'y opposer pourrait avoir des conséquences pires »*, a résumé Amien Raïs.

Certes, la composition du MPR a été modifiée : les membres de la famille et l'entourage de l'ancien président en ont été écartés. Il reste que, sur 1 000 délégués, 585 sont membres du Golkar, le parti gouvernemental, 113 représentent les forces armées et 149 sont des personnalités désignées par le pouvoir. En outre, les treize propositions de lois déposées, dont l'une prévoit que l'armée conservera un quota limité de députés, ont pour principal objet de préparer le terrain aux élections générales promises en mai 1999.

Toutefois, dans un sondage publié mardi par le *Jakarta Post*, 91 % des personnes interrogées contestent la représentativité du MPR et 44 % souhaitent que cette Assemblée demande des comptes à Suharto. Moins de 2 % seulement attendent d'elle la préparation d'élections.

D'un autre côté, si l'appel à des milices civiles pour assurer l'ordre choque beaucoup de monde, les manifestations d'étudiants sont moins populaires et plus réduites pour le moment que pendant le « mai de Djakarta ».

Le président Habibie a appelé *« à la paix et au calme »* pendant la session parlementaire. *« La démocratie*, a-t-il dit, *est un bébé qui ne peut être délivré du jour au lendemain. »* Le général Wiranto a, de son côté, averti que des manifestations de rue ne seraient pas tolérées. Sur fond de tensions politiques, de désordres dans les campagnes et d'effondrement économique, la deuxième phase de l'après-Suharto s'ouvre donc à la fois sous haute protection militaire et sous haute surveillance populaire.

Jean-Claude Pomonti

L'ébauche d'une culture contestataire en Malaisie

KUALA LUMPUR
de notre envoyé spécial

Sur fond de récession, le procès d'Anwar Ibrahim, héritier déchu du premier ministre Mahathir Mohamad, a-t-il mis fin à l'apathie politique traditionnelle de la Malaisie, société multiraciale qui compte une bonne moitié de Malais musulmans, un tiers de Chinois et une forte minorité d'Indiens ?

Formée en septembre, Gagasan, une coalition informelle d'organisations non gouvernementales et de partis politiques, a lancé une campagne de rubans blancs en faveur d'une *« société civile et juste »*. *« Les contributions affluent »*, affirme Jonson K. W. Chong, un jeune Chinois de Suaram, mouvement humanitaire qui préside Gagasan. Des autocollants sont également distribués : le plus répandu réclame l'abolition de l'Internal Security Act (ISA), loi qui permet la détention illimitée sans jugement. Un autre demande la libération de Lim Guan Eng, fils du président d'une formation de l'opposition.

« Un changement important était dans l'air, et l'affaire Anwar représente une percée. Le pouvoir est également préoccupé par l'influence des événements en Indonésie. La protestation se renforce. Les divisions politiques selon des lignes ethniques sont remises en cause », analyse Irène Fernandez, avocate des travailleurs immigrés, et dont l'organisation humanitaire, Tenanganika (la force des femmes), fait partie de Gagasan.

Mais, malgré l'agitation antigouvernementale, Zakaria Ahmad, professeur de sciences politiques de l'université Kebangsaan Malaysia, ne voit *« pas encore de fissures dans le mur »*. *« En règle générale*, dit-il, *les gens sont satisfaits de la manière dont le Dr Mahathir dirige le pays, mais pas de la façon dont il gère l'affaire Anwar. »* La *« crédibilité des médias »*, proches du gouvernement, *« est devenue un problème, mais le public continue de réfléchir selon des lignes ethniques »*, dit-il en allusion au pouvoir malais qui domine la vie politique depuis l'indépendance, en 1957. Il estime que la Reformasi – la « réforme » prônée par les partisans d'Anwar – est *« moins un mouvement qu'une humeur, une aspiration »*.

SKETCHS SATIRIQUES

Pourtant, l'ébauche d'une culture contestataire est sensible. Pour contourner l'alignement des médias, plus de cinquante sites se sont ouverts sur Internet en quelques semaines. Pour détourner l'attention des indicateurs de la police, des manifestants ont recours à la *« shopping protest »* : armés de provisions, ils se regroupent à la sortie des supermarchés pour réclamer la démission du Dr Mahathir, premier ministre depuis 1981. Les partisans d'Anwar allument, eux, leurs phares en plein jour ou éteignent, le soir, les lumières pendant dix minutes.

« Il vous reste dix minutes », sous-entendu : pour vous disperser. Cet avertissement de la police, lors des manifestations, est devenu le titre de sketchs satiriques (de dix minutes chacun) joués par l'APA, Artist Pro-Active, une association formée en septembre. Ces artistes n'ont toutefois pas accès au grand public. La compagnie Instant Café Theatre donne également dans la satire politique. *« Nous tentons de poser les questions, d'éveiller la conscience des gens »*, résume Indra Kukathas, une Indienne qui dirige la compagnie.

Entre-temps, dans une lointaine banlieue de Kuala Lumpur, Subky Latif, membre du comité du parti Islam Se-Malaysia (PAS), se frotte les mains. La diffusion de *Harakah*, bi-hedomadaire du PAS, est passée de soixante mille à trois cent mille exemplaires en quatre mois. *« C'est une publication interne, mais comment savoir si un acheteur est un membre ? »*, s'esclaffe-t-il. *« En l'espace d'un mois, le PAS a recruté près de huit mille nouveaux membres »*, se réjouit-il, prévoyant que le Dr Mahathir n'en a plus que *« pour quatre mois »*.

COALITION HÉTÉROCLITE

Cette assurance soulève le scepticisme, même parmi l'opposition. *« Pourquoi des musulmans modernistes, réformateurs, libéraux, rejoindraient-ils le PAS ? »*, s'interroge un professeur de sciences politiques, malais musulman. Il ajoute que la vogue de *Harakah* exprime seulement un besoin d'*« en savoir plus sur ce qui se passe, pour pallier la prudence des médias gouvernementaux »*. Pour le moment, le PAS assure la direction de Gerak, une coalition hétéroclite d'opposants et d'organisations humanitaires formée en septembre pour obtenir, en priorité, l'abolition de l'ISA.

Une culture contestataire était déjà née dans la foulée de la précédente crise, en 1987, quand le Dr Mahathir avait conservé de justesse la direction de l'UMNO (United Malays National Organization), le parti dominant. Ce mouvement a été relancé par la crise économique et le sort fait à Anwar Ibrahim.

Ancien ministre des affaires étrangères, l'avocat Rais Yatim résume la situation : *« En ville, les gens veulent des changements, mais dans les kampongs, les villages malais, le respect de l'autorité domine. Un nouvel équilibre va donc se réaliser. Le traitement d'Anwar par le Dr Mahathir ne procède pas de la culture malaise, mais de la faiblesse humaine. Cela dit, l'Orient n'est pas l'Occident et la Malaisie n'est pas l'Indonésie. »*

J.-C. P.

Nouveau revers pour l'accusation au procès d'Anwar Ibrahim

Ummi Hafilda Ali, la femme qui a accusé Anwar Ibrahim, l'ancien numéro deux du gouvernement malaisien, de sodomie sur la personne de son ancien chauffeur, est revenue sur ses déclarations, lundi 9 novembre, affirmant avoir agi sous la pression d'un proche du premier ministre Mahatir Mohamad. Les défenseurs d'Anwar Ibrahim, qui comparaît depuis le 2 novembre sous l'inculpation de corruption et de sodomie, ont produit devant la Haute Cour de Kuala Lumpur une lettre d'Ummi Hafilda Ali dans laquelle elle retire ses allégations, fondées, selon elle, sur *« l'imagination et des suppositions »*.

Les avocats d'Anwar Ibrahim avaient soumis, vendredi 6 novembre, à la cour un rapport tendant à prouver que leur client avait été la cible d'un complot, et un très haut responsable de la police avait émis l'hypothèse que les accusations de sodomie aient pu être fabriquées. Anwar Ibrahim peut théoriquement être condamné à un total de cent soixante dix ans de prison s'il est reconnu coupable des dix chefs d'accusation qui pèsent sur lui, a indiqué lundi l'un de ses avocats.

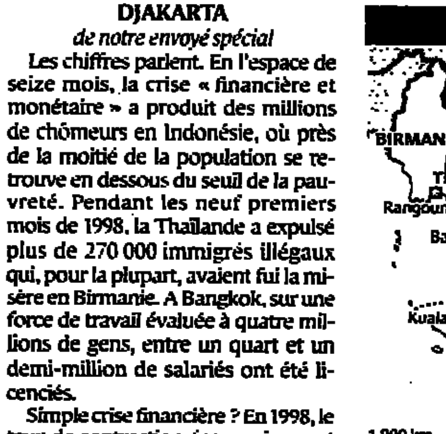
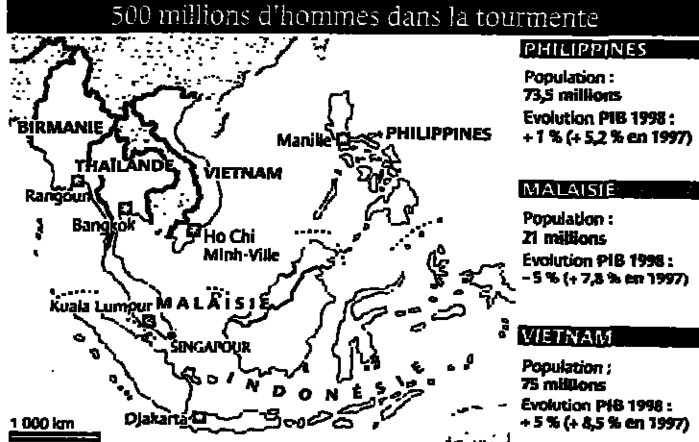
La crise financière a produit un séisme social aux effets durables

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Les chiffres parlent. En l'espace de seize mois, la crise « financière et monétaire » a produit des millions de chômeurs en Indonésie, où près de la moitié de la population se retrouve en dessous du seuil de la pauvreté. Pendant les neuf premiers mois de 1998, la Thaïlande a expulsé plus de 270 000 immigrés illégaux qui, pour la plupart, avaient fui la misère en Birmanie. A Bangkok, sur une force de travail évaluée à quatre millions de gens, entre un quart et un demi-million de salariés ont été licenciés.

Simple crise financière ? En 1998, le taux de contraction économique est évalué à 18 % en Indonésie, à 8 % en Thaïlande et à 6 % en Malaisie. En Thaïlande, économie de plein-emploi jusqu'en 1996, le taux de chômage est de 22 % dans la tranche d'âge de 16 à 24 ans. A l'échelon national, la chute des revenus de ceux qui ont gardé un emploi est estimée à 30 %. La Malaisie, qui ne fait pas face à une explosion de chômage, a néanmoins expulsé une cinquantaine de milliers d'immigrés en situation irrégulière, en grande majorité des Sumatranais, qui vont ainsi gonfler les légions d'Indonésiens sans ressources. La Corée du Sud en a expulsé plus de cinquante mille, en majorité en provenance du Sud-Est asiatique.

Alors que la remise en ordre des secteurs financiers s'amorce, avec des résultats inégaux, les effets sociaux de la crise prennent toute leur ampleur : les couches les plus vulnérables sont les plus désemparées. Au Vietnam, pays que la crise a fini par rattraper, les licenciements se multiplient, tandis que quelque cent cinquante mille ruraux viennent gonfler, chaque année, à Hô Chi Minh-Ville et à Hanoï, des bidonvilles déjà surpeuplés et rongés par les drogues.

Le phénomène est inverse en Thaïlande. Faute de choix, les ouvriers des zones industrielles et des chantiers urbains regagnent leur village et la famille. Mais, au lieu d'envoyer un mandat chaque mois, ils représentent une bouche supplémentaire à nourrir, renforçant des inquiétudes que seul tempère un bouddhisme qui fait peu de cas des richesses matérielles. Ce coussin-là, pratiquement le seul, est relativement épais : à ce jour, plus de six cent mille chômeurs ont été réabsorbés par les campagnes, ce qui ne réduit pas pour autant le risque, à plus long terme, d'un retour de bâton. La pauvreté absolue a fait un bond en avant en Indonésie. L'importation d'une dizaine de millions de tonnes de céréales et la mise en place, avec l'aide internationale, d'aides d'urgence aux démunis ne peuvent y effacer la magnitude du problème. Avec une inflation évaluée à 80 %, les sans-travail et sans-terre n'ont plus les moyens de se nourrir. Près du quart de la population n'y dispose plus de riz, aliment de base, en quantité suffisante. Des silos de grains ont été dévalisés et des terrains de golf replantés de manioc.

RÉDUCTION DES SALAIRES

Plus la crise frappe, plus les conditions de travail sont dures et les salaires maigres. Il est moins question de se plaindre du sort fait au personnel de maison casé à l'étranger, au Proche-Orient ou à Hongkong, quand les transferts des immigrés philippins représentent sept milliards de dollars, soit près de la moitié du budget de l'Etat. Les Birmans demeurés en Thaïlande touchent parfois des salaires de misère et y jouent à cache-cache avec la police. Un peu partout, entreprises et sociétés essayent d'éponger la crise en commençant par une réduction des salaires. En Malaisie, par exemple, où les classes moyennes sont mieux ancrées qu'en Thaïlande, l'heure des licenciements massifs n'est pas encore venue.

L'effondrement des économies est intervenu alors que la mise en place de filets sociaux n'en est encore qu'au stade de l'ébauche. La Thaïlande, dont le revenu par tête est à mi-chemin entre la Malaisie et l'Indonésie ou les Philippines, en offre un bon exemple. L'assurance-chômage y est pratiquement inexistante. Les régimes de retraite y sont trop récents pour avoir un effet. La sécurité sociale y demeure tributaire des contributions de l'employeur.

Avec l'aide de la Banque mondiale et de la Banque asiatique des développements, Bangkok développe 773 projets susceptibles de créer 737 000 emplois. Mais les salaires sont souvent la moitié du SMIC local, 98 000 de ces emplois tiennent, en fait, du recyclage et 25 000 sont affectés à des volontaires du développement rural. Entre-temps, le réseau d'organisations non gouvernementales est affaibli par une nette chute de ses sources de financement. La magnitude des effets sociaux de la crise est la plus sensible en Indonésie où l'insécurité gagne les campagnes et la misère se renforce dans des bidonvilles dont les chômeurs peuvent être la proie facile d'éventuelles manipulations.

J.-C. P.

L'équilibre du budget algérien compromis par la chute des cours du pétrole

ALGER commence à prendre la mesure des effets de la chute des cours du pétrole, qui déséquilibre la balance commerciale, accroît les difficultés budgétaires et contribue à relancer l'inflation.

Discuté depuis le 9 novembre par les députés, le projet de loi de finances pour 1999, présenté par un gouvernement en sursis pour cause d'élection présidentielle anticipée, s'articule sur un prix du baril de brut ne dépassant pas 15 dollars. Dans ces conditions, les pouvoirs publics tablent sur un recul sensible – déjà perceptible – des exportations d'hydrocarbures en 1999 (11,6 milliards de dollars, contre près de 13 initialement prévues pour 1998) et une stabilité des importations (9,5 milliards). Devant cette dégradation des comptes extérieurs, amplifiée par le remboursement des intérêts de la dette, l'Algérie va devoir tirer sur l'épais matelas de devises que le pays a amassé à la faveur de son accord avec le FMI et ses créanciers étrangers. Déjà, les réserves de change ont enregistré une légère diminution cet automne.

Au moins aussi inquiétant est le déficit budgétaire consécutif à la chute des cours du brut. L'Etat tire de la fiscalité pétrolière plus de la moitié de ses recettes. Lorsque les cours du pétrole baissent sur le marché international, les rentrées fiscales se réduisent. Et si, depuis quatre ans, Alger a mis un point d'honneur à présenter un budget en excédent, pour l'exercice 1999, le gouvernement a été contraint d'afficher un déficit équivalent à 5 % du PIB. Du coup, l'inflation va être relancée (officiellement, elle ne devrait pas dépasser 4 %).

La validité de ce budget repose sur les prévisions des cours du pétrole. Selon la commission des finances et du budget, le chiffre de 15 dollars le baril retenu pour 1999 est trop optimiste. Les députés ont fait observer lundi au ministre des finances, Abdelkrim Harchaoui, qu'au premier semestre le cours moyen du pétrole exporté par l'Algérie ne dépassait pas 14 dollars, un prix qui n'a guère bougé depuis. *« Les équilibres budgétaires sont extrêmement tendus »*, note le rapport de la commission.

Malgré ces difficultés, le gouvernement prévoit une croissance économique élevée en 1999 (6,2 %), un chiffre qui laisse sceptiques beaucoup d'économistes algériens, alors que la situation sociale est très tendue : la grève des professeurs d'université s'étend ; des arrêts de travail sont intervenus dans des centres de tris postaux et au ministère des postes et télécommunications ; à Rouiba, dans la zone industrielle d'Alger, une marche de protestation contre la politique du gouvernement a été empêchée par les forces de l'ordre, tandis que la suppression de 3 200 emplois vient d'être annoncée dans la sidérurgie, l'ancien fleuron de l'industrie nationale.

Jean-Pierre Tuquoi

Les élections municipales en Israël révèlent l'éclatement de la carte politique

Jérusalem, bastion des ultra-orthodoxes, en est la caricature

Près de quatre millions d'électeurs devaient élire, mardi 10 novembre, leurs conseils municipaux. Avec ses 25 listes et des alliances contre nature, Jérusalem, où le poids des fondamentalites est de plus en plus déterminant, offre un condensé des vicissitudes de la vie politique israélienne.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Ce jour-là, 6 novembre, le maire de Jérusalem, Ehoud Olmert, était rouge de fureur. Une bombe venait d'exploser devant le grand marché Mahané Yehouda, ne faisant d'autres victimes sérieuses que les deux kamikazes palestiniens. Accouru sur les lieux, le maire fut pris à partie par un petit groupe d'ultra-othodoxes juifs : *« N'avez-vous pas honte de traiter avec eux ?*, hurlaient-ils à son adresse. *Mort aux Arabes ! »* Doigt tendu vers le plus véhément de ses contradicteurs, M. Olmert se tourna vers ses gardes du corps, et, sèchement, ordonna : *« Arrêtez cet homme qui n'a même pas fait l'armée ! »*

Une scène significative et paradoxale. Significative en ce qu'elle témoigne de la lente montée de l'exaspération de beaucoup d'Israéliens laïcs devant les avantages (incluant la dispense du service militaire) dont bénéficient les ultra-orthodoxes, ces « craignant Dieu » *(haredim)* désormais si influents dans la vie publique. Paradoxale en ce qu'on n'attendait guère pareille réaction de la part d'Ehoud Olmert. L'homme, ultranationaliste sur le plan politique, mais libéral et laïc dans le domaine social, doit en effet son élection à l'alliance conclue en 1993 avec les ultra-orthodoxes. L'abstention massive des laïcs avait fait le reste : M. Olmert, quarante-huit ans, ancien ministre du Likoud dans le gouvernement Shamir, rafla la mairie au vieux travailliste Teddy Kollek, qui se représentait pour la septième fois après trente ans de règne ininterrompu. Cinq ans plus tard, nul ne doute que le maire en place sera réélu lors du scrutin du 10 novembre.

Cent soixante villes et bourgades renouvellent ce même jour leurs édiles. Plus de 20 000 candidats pour 1 739 listes : jamais l'éclatement politique n'avait été aussi fort. Aucune des grandes formations n'étant parvenue à imposer une discipline de parti à ses candidats, les listes se sont multipliées (on en compte vingt-cinq à Jérusalem !), de même que les scissions et alliances contre nature. A Jérusalem, le maire sortant accueille sur sa liste des travaillistes dissidents soutenus par... Shimon Pérès, tandis que des responsables locaux du Likoud, mécontents de la composition de la liste officielle, ont lancé la leur, malgré les exhortations de Benyamin Nétanyahou. Les mêmes curiosités apparaissent à Tel Aviv.

A Jérusalem, la ville la plus peuplée du pays (600 000 habitants, 400 000 juifs et 200 000 arabes), la seule inconnue demeure le taux de participation. En 1993, il n'avait pas dépassé 40 % des électeurs juifs ; en 1998, les partis de gauche, travailliste et Meretz, espèrent qu'il augmentera et équilibrera un peu le poids des « hommes en noir ». Même le Likoud, qui leur doit tant mais n'apprécie pas toujours d'en être prisonnier, souhaite une meilleure participation. A grands coups de panneaux et de tracts, tous trois ont fait campagne pour réveiller les abstentionnistes. Car rien, à Jérusalem, n'échappe désormais au poids des fondamentalistes, devenus les arbitres de la vie politique locale. Estimés à 30 % de la population, ils votent comme le leur indiquent leurs rabbins. Lors des législatives de 1996, les ultra-orthodoxes de Jérusalem ont voté à plus de 70 % pour M. Nétanyahou – avec, par endroits, des scores à la soviétique : pas un seul bulletin pour Shimon Pérès.

Pour ce scrutin municipal, les candidats ultra-orthodoxes sont répartis sur trois listes et font campagne sans chipoter sur les bénédictions ni les gris-gris censés ouvrir le chemin du bonheur. Mais pour le poste de maire, qui est élu par le corps électoral au scrutin direct, les rabbins ont demandé à leurs ouailles de faire confiance au maire sortant. Le bilan du premier mandat d'Ehoud Olmert justifie la confiance que lui accordent les *haredim*. C'est en effet lui qui a favorisé la construction de maisons juives et qui soutient la reconquête juive des quartiers arabes, notamment dans la vieille ville. Et si, sous son mandat, restaurants, cinémas et musées ne sont plus systématiquement fermés le jour du shabbat, c'est lui qui, en complément des largesses consenties par le gouvernement central, dispense subventions et aides sans lesquelles la communauté orthodoxe ne pourrait survivre.

Avec près de 15 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté, Jérusalem, ville de fonctionnaires sans industrie ni richesses naturelles autre que le tourisme, est la seconde ville la plus pauvre du pays. Elle le doit aux nombreux enfants des *haredim*, dont les pères étudient la Torah et ne travaillent pas. 23 % des familles de Jérusalem sont composées de plus de six membres ; 37 % de la population est âgée de moins de quatorze ans. Seule Bneï Brak, en banlieue de Tel Aviv, est plus pauvre, et pour les mêmes raisons : elle est habitée quasi exclusivement par des ultra-orthodoxes.

La tendance est profonde, amplifiée par l'émigration vers d'autres villes des habitants les plus aisés et de l'intelligentsia laïque, fuyant une cité où la cohabitation avec les religieux est parfois délicate et où les taxes locales s'envolent. Malgré l'arrivée de nouveaux immigrants venus de l'ex-Union soviétique, Jérusalem a perdu 6 000 habitants en 1997.

Georges Marion

Deux Arabes sont candidats à Jérusalem

Pour la première fois depuis l'occupation israélienne de Jérusalem-Est en 1967, deux Palestiniens (citoyens israéliens) sont candidats au conseil municipal : Moussa Ilayan, agent d'assurance, a créé son propre Bloc indépendant arabe, et Nazzam Bader conduit la liste communiste Hadach. Leur candidature est contraire à la ligne de l'OLP, qui demande aux Palestiniens de Jérusalem de boycotter les municipales, pour ne pas cautionner l'annexion par Israël de la partie orientale de la ville, dont elle veut faire la capitale du futur Etat palestinien indépendant (ils ne furent pas plus de 7 % à voter lors du scrutin de 1993). Paradoxalement, seul le vote arabe aurait pu faire barrage à celui des ultra-orthodoxes.

Controverse sur deux « espions » israéliens arrêtés à Chypre

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Mais que diable allaient-ils faire sur cette île ? Trois jours après l'arrestation à Chypre, samedi 7 novembre, de deux Israéliens accusés d'espionnage par la police locale, la presse de Tel-Aviv et de Jérusalem ne paraît plus guère douter de leur appartenance au Mossad, le service israélien de renseignements.

Les deux hommes, porteurs de passeports israéliens, se présentaient comme des enseignants. Ils ont été arrêtés alors qu'ils rôdaient près de Zygi, au sud de l'île. Dans leur appartement, les policiers ont affirmé avoir trouvé des ordinateurs portables, du matériel d'écoute et des scanners, dont l'un, au moment de la perquisition, était encore branché sur les fréquences de la police. La région de Zygi, en zone grecque, est présumée abriter une base navale susceptible de recevoir bientôt des missiles sol-air de fabrication russe. De source policière chypriote, les deux suspects avaient déjà séjourné dans l'île il y a un mois, lors de manœuvres conjointes gréco-chypriotes.

Depuis 1974, après une tentative de coup d'Etat grecque, suivie d'une intervention militaire turque, le pays est coupé en deux, partagé entre Chypriotes grecs, au sud, et Chypriotes turcs, au nord. Quelque 35 000 soldats envoyés par Ankara stationnent dans la partie septentrionale. Jusqu'à lundi, il semblait probable que l'incident, comme d'autres, similaires et antérieurs, se réglerait à l'amiable. Selon le quotidien israélien *Yediot Ahronot*, les deux parties s'étaient même mises d'accord sur la libération et le rapatriement rapide des deux suspects. Mais, le 9 novembre, la tendance s'est radicalement inversée, provoquant une controverse de plus entre le cabinet du président Ezer Weizman et celui du premier ministre, Benyamin Nétanyahou. Ce dernier avait assuré dimanche qu'il ramènerait les deux hommes *« à la maison »*, provoquant les protestations de l'opposition chypriote et du ministre de la justice, Nicos Koshis, estimant que Chypre est *« un Etat »* où personne *« n'est au-dessus des lois »*.

Lundi, Arié Shumer, directeur général du cabinet du président Weizman, se rendait à Larnaca pour y rencontrer le président chypriote Glafcos Clérides, sans, apparemment, en avoir averti le cabinet de Benyamin Nétanyahou. Depuis, à coups de confidences feutrées, les deux équipes s'accusent mutuellement de porter la responsabilité du raidissement de la partie chypriote. Ce qui demeure certain, c'est la surprise du haut fonctionnaire israélien, dont la visite aurait dû demeurer secrète, et qui a été accueilli par la presse à sa sortie du palais présidentiel.

COOPÉRATION AVEC ANKARA

Ce genre d'indiscrétion inquiète. *« Toute cette affaire aurait dû être traitée rapidement, entre professionnels, comme en d'autres circonstances*, reconnaît un ancien des services israéliens. *Le fait qu'elle ait "fuité" vers la presse, et aussi vite, témoigne de la dégradation de nos relations avec Chypre à cause de nos bonnes relations avec la Turquie. »*

Depuis deux ans, la Turquie est liée à Israël par un important accord de coopération militaire, d'où l'hypothèse d'une mission israélienne à Chypre pour le bénéfice d'Ankara. S'il s'avérait que les deux Israéliens sont des agents du Mossad en mission, l'affaire constituerait un échec de plus pour un service encore réputé mais qui, en quelques mois, a accumulé les bourdes.

G. M.

Un défenseur des droits de l'homme interdit de sortie du territoire en Turquie

ANKARA. Le président de l'Association des droits de l'homme de Turquie, Akin Birdal, cinquante ans, s'est vu interdire de voyager à l'étranger alors qu'il se rendait, lundi 9 novembre, en Norvège pour participer à une réunion organisée par l'Institut Nobel et pour un contrôle médical. Dès l'aéroport d'Ankara, la police l'a interdit de vol. Cette interdiction est liée à la confirmation, le 28 octobre, par la Cour de cassation, d'une condamnation de M. Birdal à un an de prison pour propos *« visant à la provocation raciale »*, prononcée en 1997 par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara. Le 12 mai, Akin Birdal avait été grièvement blessé dans un attentat dans son bureau à Ankara. Ses deux agresseurs, ainsi que quatre autres personnes, tous militants d'extrême droite, arrêtés dix jours plus tard, avaient avoué avoir reçu un entraînement à cet effet dans un camp régulier de la gendarmerie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

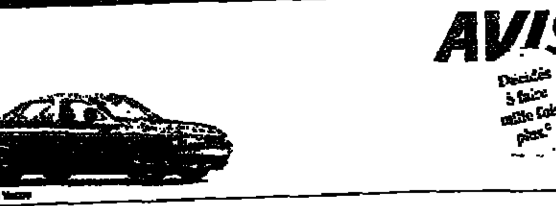
■ **TURQUIE : le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, a réitéré,** lundi 9 novembre, l'intention de son pays de construire un gazoduc du Turkménistan à la Turquie via l'Iran sur 800 kilomètres. En 1996, la Turquie, dont les besoins en énergie devraient quadrupler d'ici à l'année 2005, avait signé un accord de fourniture de 3 milliards de mètres cubes de gaz annuellement, suscitant les critiques de l'administration américaine, favorable à un pipeline sous la Caspienne plutôt que traversant l'Iran. Selon les Turcs, 100 kilomètres du tronçon Erzurum-Ankara (300 kilomètres) ont déjà été construits. Le projet devrait être totalement achevé en 2001. – *(AP.)*

■ **ALGÉRIE : Blida, la principale ville-garnison** située à 50 kilomètres au sud d'Alger, a été la cible d'obus artisanaux tirés par des islamistes armés, écrit le quotidien *Liberté* dans son édition de lundi 9 novembre. Les premiers tirs ont été déclenchés dimanche après-midi. Au moins huit obus se sont abattus sur cette ville de 700 000 habitants. *Liberté* parle de *« plusieurs blessés »*. L'information n'a pu être confirmée de source officielle. – *(Reuters.)*

■ **AUTORITÉ PALESTINIENNE : l'Autorité palestinienne a menacé, mardi 10 novembre,** de geler l'application de l'accord de Wye Plantation si Israël continuait d'en retarder la ratification. Les Palestiniens ont jusqu'ici appliqué la coopération sécuritaire renforcée prévue par l'accord signé le 23 octobre à Washington. Mais Israël a refusé de mettre en œuvre le moindre de ses engagements, ce qui irrite les Palestiniens. L'accord prévoit un retrait militaire israélien de 13,1 % de la Cisjordanie, en trois étapes échelonnées sur douze semaines, en contrepartie d'efforts accrus de l'Autorité palestinienne contre le terrorisme. Le document devait entrer en vigueur le 3 novembre. Mais M. Nétanyahou a bloqué son application en reportant son approbation par le gouvernement. M. Nétanyahou a posé deux conditions aux Palestiniens avant de faire approuver l'accord par son gouvernement : combattre le terrorisme et annuler la charte de l'OLP. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le nouveau coordinateur des activités humanitaires de l'ONU** en Irak, l'Allemand Hans von Sponeck, a déclaré lundi à Bagdad qu'il espérait *« ne jamais être perçu comme un symbole d'humiliation »* par l'Irak. Il n'a pas voulu commenter la démission controversée de son prédécesseur, Denis Halliday, en septembre, qui avait expliqué son geste par *« l'incompatibilité entre les diverses résolutions du Conseil de sécurité qui imposent à la fois des sanctions à l'Irak et tentent en même temps de répondre à ses besoins humanitaires »*. M. von Sponeck était jusqu'à présent représentant régional et directeur des affaires européennes du PNUD à Genève. – *(AFP.)*

■ **L'Irak a appelé, mardi 10 novembre, l'ONU à intervenir** pour obtenir le retrait des troupes turques du Kurdistan et affirmé qu'il se réservait le droit de riposter à l'incursion actuelle de ces troupes dans le nord de son territoire pour y poursuivre les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan. – *(AFP.)*



Gerhard Schröder veut rassembler « toutes les forces du changement »

Le discours inaugural du chancelier allemand

M. Schröder a vanté devant le Bundestag, mardi 10 novembre, la *« modernité »* de la *« république de Berlin »*. La nouvelle coupole sur le bâtiment du Reichstag devait être *« un symbole de la nouvelle ouverture et du renouveau. »* Il annonce *« une politique moderne d'économie sociale de marché »*.

BONN
de notre correspondant

« Nous réussirons. Parce que nous avons confiance dans la force de l'Allemagne ». C'est ainsi que le chancelier Gerhard Schröder a conclu son discours de politique générale à Bonn, mardi 10 novembre, devant le Bundestag. Relativement discret depuis son élection le 27 septembre, le nouveau chancelier a retrouvé ses accents de modernisateur de sa campagne électorale. *« Nous avons dit que nous n'allions pas tout changer, mais faire beaucoup mieux. Nous allons nous y tenir »*, a lancé M. Schröder à l'attention de ceux qui reprochent au Parti social-démocrate (SPD) d'avoir fait campagne au centre et de vouloir diriger à gauche. *« Nous ne sommes pas pour une politique économique de droite ou de gauche. Mais pour une politique moderne d'économie sociale de marché »*. M. Schröder veut à la fois relancer la croissance en augmentant le pouvoir d'achat des ménages et renforcer la compétitivité des entreprises et de l'Etat.



Le chancelier, qui a accusé le gouvernement Kohl de lui avoir laissé 20 milliards de marks de dettes de plus que prévu, a défendu sa réforme fiscale, contestée par le patronat. *« On ne peut vouloir à la fois les taux d'imposition les plus bas comme aux Etats-Unis et vouloir garder un grand nombre d'exemptions fiscales comme en Allemagne »*, a-t-il lancé.

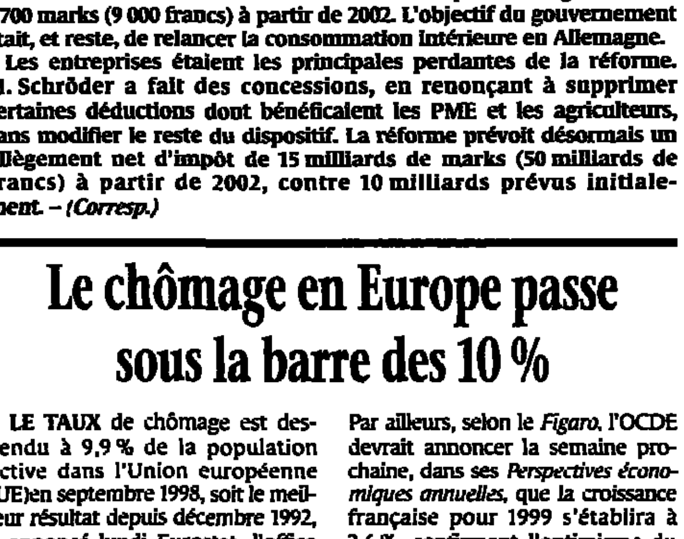
Le chancelier veut lancer une offensive en faveur de l'innovation dans les PME, expliquant qu'il ne fallait pas parler de *« capital-risque »*, mais de *« capital-chance »*. Socialement, M. Schröder, à qui l'opposition reproche d'avoir suspendu la réforme des retraites de Helmut Kohl, a annoncé une réforme fondée notamment sur les retraites versées par les entreprises. M. Schröder plaide pour l'équité du filet social : *« La force de l'Etat social ne se réduit pas aux milliards qu'il dépense. Elle doit aussi être mesurée à la qualité de ses services »*, a-t-il précisé.

Plus généralement, M. Schröder veut réformer l'Etat : *« nous rendrons l'administration plus maigre et plus efficace et nous éliminerons vigoureusement la bureaucratie paralysante »*, ce qui ne signifie pas que l'Etat ne doit pas assumer ses missions régaliennes, notamment s'agissant de la lutte contre la criminalité.

M. Schröder a défendu la République de Berlin, qui succède à celle de Bonn. *« Pour certains, Berlin sonne toujours trop prussien, autoritaire, trop centraliste. Nous y opposons notre vision totalement sans agressivité de la " République du nouveau centre" »*, a déclaré le chancelier, précisant que la coupole sur le batiment du Reichstag devait être *« un symbole de la nouvelle ouverture et du renouveau démocratique de ce bâtiment chargé par l'histoire »*. *« Nous voulons une grande coalition de la société. Une coalition de toutes les forces qui veulent le changement. Nous ne proposons pas seulement un pacte pour l'emploi, mais un pacte pour le futur »*, a-t-il conclu.

Arnaud Leparmentier

Amendement de la réforme fiscale, en faveur des PME



Suite aux protestations des entreprises, en particulier des PME, la coalition de Gerhard Schröder a amendé, lundi 9 novembre, son projet de réforme fiscale. Celle-ci, dont le principe est d'abaisser les taux d'imposition des entreprises et des particuliers tout en supprimant les nombreuses niches fiscales du système allemand, était jusqu'à lundi surtout favorable aux ménages : grâce à la baisse de l'impôt sur le revenu et la hausse des allocations familiales, une famille de deux enfants devrait voir son revenu annuel net disponible augmenter de 2 700 marks (9 000 francs) à partir de 2002. L'objectif du gouvernement était, et reste, de relancer la consommation intérieure en Allemagne.

Les entreprises étaient les principales perdantes de la réforme. M. Schröder a fait des concessions, en renonçant à supprimer certaines déductions dont bénéficaient les PME et les agriculteurs, sans modifier le reste du dispositif. La réforme prévoit désormais un allègement net d'impôt de 15 milliards de marks (50 milliards de francs) à partir de 2002, contre 10 milliards prévus initialement. – *(Corresp.)*

Le chômage en Europe passe sous la barre des 10 %

LE TAUX de chômage est descendu à 9,9 % de la population active dans l'Union européenne (UE)en septembre 1998, soit le meilleur résultat depuis décembre 1992, a annoncé lundi Eurostat, l'office Statistique de la Commission européenne. Ces chiffres, livrés en données corrigées des variations saisonnières, confirment une tendance identifiée depuis le début de 1997. La commission européenne fait savoir que 1,7 million d'emplois ont été créés en Europe depuis le début de 1998.

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a déclaré lundi à Bâle, au nom des gouverneurs de banques centrales du G 10 : *« dans l'ensemble, nous nous attendons à ce que la croissance continue »* en Europe 1999, *« même si elle n'est pas aussi importante que cette année »*.

Par ailleurs, selon le *Figaro*, l'OCDE devrait annoncer la semaine prochaine, dans ses *Perspectives économiques annuelles*, que la croissance française pour 1999 s'établira à 2,6 %, confirmant l'optimisme du gouvernement.

Malgré la croissance, le taux de chômage des onze pays de la zone euro demeure supérieur à la moyenne européenne. Bien qu'il s'inscrive également à la baisse, il demeure à un niveau élevé (10,9 %). Le chômage des jeunes de moins de 25 ans reste également à un très haut niveau (19,4 %) dans l'UE, et celui des femmes demeure supérieur à celui des hommes (11,7 % contre 8,5 %).

A l'échelle des Quinze, les taux les plus bas disponibles ont été enregistrés au Luxembourg et aux Pays-Bas, suivis par le Danemark et l'Autriche. L'Espagne continue à avoir le taux de chômage le plus élevé de l'UE. Mais surtout, il continue à augmenter en Allemagne et en Italie. Au total, Eurostat estime que 16,6 millions de personnes sont aujourd'hui au chômage dans l'Union dont 14 millions dans la zone euro.

Le chômage avait fortement augmenté dans l'UE entre décembre 1992 et février 1994, où il avait atteint un pic historique à 11,3 % de la population active. Il avait ensuite diminué à la fin de 1994, s'était stabilisé en 1995 et 1996 avant de commencer à diminuer à partir du début de 1997. Le taux de chômage dans les quinze pays de l'Union européenne s'était stabilisé à 10 % depuis le mois de juin 1998.

L. D.

Les Quinze limitent à six candidats les négociations d'élargissement de l'Union

Les discussions ont commencé mardi 10 novembre avec l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et Chypre. La France a exprimé ses réticences face à l'activisme de Bruxelles

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Il n'est pas question dans un avenir proche d'étendre à de nouveaux pays d'Europe centrale et orientale les négociations d'adhésion qui ont été engagées en mars avec cinq d'entre eux (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie) ainsi qu'avec Chypre, et qui, après une première période d'évaluation, entrent ce mardi 10 novembre dans une phase plus opérationnelle.

C'est la position exprimée lundi 9 novembre, de façon qu'il qualifie lui-même de *« très carrée »*, par Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, lors de la réunion du conseil des affaires générales des Quinze. La France, qui redoute d'être entraînée par l'activisme de la Commission de Bruxelles, entend ainsi marquer son refus de toute fuite en avant.

A Luxembourg en décembre 1995, les Quinze, suivant ainsi la recommandation de la Commission, avaient indiqué que le processus restait ouvert pour les autres candidats (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie). La Commission, qui avait reçu mandat de suivre l'évolution de ces pays, vient de rendre un « avis » qui fait état de progrès très nets accomplis en Lettonie et, un cran en dessous, en Lituanie. Elle estime que les Quinze pourraient décider, en décembre 1999 à Helsinki, d'ouvrir les négociations avec eux et avec la Slovaquie.

Le ministre français, qui a donné le ton du réalisme à la réunion, demande qu'on y réfléchisse à deux fois avant de créer une nouvelle faille entre les pays candidats : ne laisser hors de la négociation que la Bulgarie et la Roumanie ne risquerait-il pas de décourager ces deux pays ? *« Nous avons déjà trop de négociations à faire avancer, celles avec les cinq pays d'Europe centrale et Chypre, mais aussi, l'Agenda 2000 que l'Union veut essayer de conclure en mars et la réforme des institutions, qui est essentielle »*, a-t-il expliqué.

Concernant Chypre, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas ont tenu à ce que le texte de la position commune fasse état de leur inquiétude devant l'absence de progrès vers une solution politique qui permettrait de mettre fin à la division de l'île.

Philippe Lemaître

La difficile transition économique à l'Est

L'Europe centrale devient progressivement un espace de stabilité

ANALYSE
Les récessions douloureuses ont montré que le processus serait long

L'ÉLARGISSEMENT de l'Union européenne vers l'Est est un événement historique. Après avoir été le théâtre principal de la plupart des grands conflits mondiaux depuis deux siècles, l'Europe centrale et orientale devient progressivement un espace de stabilité politique et économique. A l'exception des Balkans et de la Russie, la région a globalement mis un terme aux troubles du post-communisme.

La Russie et les pays de l'ex-URSS n'ont rien à voir avec les autres pays de l'ancien bloc communiste, bien qu'ils soient tous qualifiés aujourd'hui de *« pays en transition »*. Même si le secteur privé réalise déjà 70 % du produit intérieur brut (PIB) russe, les pays d'Europe centrale ont bien mieux appliqué que leur ancien « grand frère » les règles de l'économie de marché. Non seulement ils ont réduit l'inflation et commencé à mettre en ordre les indicateurs fondamentaux de leur économie, mais surtout ils ont réalisé – bien mieux que la Russie – les réformes de structures qui s'imposaient tant au niveau des institutions, des banques que des entreprises.

La plus grande différence entre les deux univers, c'est *« l'absence, depuis toujours, d'un droit de propriété digne de ce nom en Russie »*, selon Michael Carter, représentant de la Banque mondiale à Moscou. *« On trouve des entrepreneurs dans tous les pays d'Europe centrale et orientale. Le sens de l'entreprise n'a jamais disparu dans ces pays, contrairement à la Russie »*, ajoute un économiste de l'OCDE.

Les succès de la transition s'expliquent avant tout par des atouts accumulés avant la fin du communisme : *« la Pologne et la Hongrie avaient déjà commencé à décentraliser leur économie et libérer les prix, contrairement à la Russie où le décalage entre le système des prix et l'offre de biens était plus grand qu'ailleurs*, explique Nathalie Ricoeur-Nicolaï, économiste à la Caisse des Dépôts et consignations. *Le consensus de la population sur la nécessité et le coût des réformes a également été un élément déterminant »*.

On pensait, en 1989, qu'il faudrait en passer par seulement un an de difficultés. Or des récessions douloureuses ont montré que le chemin de la transition était long et douloureux. Néanmoins, les résultats sont là : *« en Europe centrale, les comportements des banques et des entreprises respectent les règles contractuelles et juridiques propres à une économie de marché, tant en ce qui concerne la propriété, le crédit, que les impôts ou les salaires. Cela n'a pas été le cas en Russie, où la loi du plus fort a prévalu jusqu'à maintenant »*, explique Jérôme Sgard, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). Le paradoxe, c'est que depuis le début des années 90, la Russie a reçu les crédits occidentaux les plus importants, à l'exception de l'ex-RDA et de la Pologne.

Après avoir connu de fortes récessions en 1993 et 1994 (dès 1990 pour la Pologne), la croissance des pays « avancés » d'Europe centrale est aujourd'hui presque partout supérieure à celle des pays de l'Union européenne, sauf en République tchèque. Ces *« réformateurs avancés »* sont – pour reprendre une liste proposée par la Banque mondiale – l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie. Après avoir connu une croissance de plus de 5 % entre 1995 et 1997, ils devraient continuer, malgré la crise russe, à bénéficier d'un rythme soutenu cette année.

Le dynamisme économique de ces « bons élèves » est rendu possible par les exportations, la demande intérieure, et surtout les investissements directs étrangers, signe d'une confiance à long terme de la part des investisseurs privés. Les investissements directs étrangers préfèrent aller, depuis 1989, en Europe centrale qu'en Russie.

RISQUE DE SURCHAUFFE

Jusqu'ici, les pays d'Europe centrale n'ont pas subi de grave « effet domino » après la crise russe. Ils bénéficient de la proximité de l'Union européenne, devenue leur principal client. *« Les exportations vers la Russie ne représentent que 1 à 3 % du PIB* [des pays d'Europe centrale] *et la Russie ne dispose pas de produits d'exportation susceptibles de leur faire concurrence après une large dévaluation du rouble »*, écrivaient récemment les économistes de la Caisse des dépôts et consignations. Par ailleurs, les parités monétaires (bien défendues par des taux d'intérêt élevés) ont été peu affectées par la crise russe. Les marchés boursiers, eux, ont subi davantage de contrecoups, que ce soit en Pologne, en Hongrie ou en République tchèque.

Les pays d'Europe centrale ont encore un long chemin à parcourir avant de se sentir vraiment chez eux au sein de l'Union européenne. Les taux d'intérêt élevés qu'ils sont obligés de pratiquer empêchent la mise en place d'une puissante dynamique de création de richesses. Le maintien d'un fort secteur agricole est également un frein. Au total, le PIB réel par habitant des pays d'Europe centrale s'élève en moyenne à seulement 40 % de celui de l'Union européenne (chiffres d'Eurostat). La Slovénie est en tête de la liste, avec un PIB par tête proche de celui de la Grèce. Puis viennent la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie. La Bulgarie est en bas de l'échelle.

Par ailleurs, la transition est loin d'être achevée pour tout le monde. *« L'écart entre les pays qui connaissent des réformes rapides et ceux qui connaissent des réformes lentes s'accroît rapidement »*, selon l'institut WIIW (Institut viennois d'études économiques internationales) de Vienne. Comptes extérieurs déséquilibrés, compétitivité médiocre, monnaies qui s'apprécient... *Même les pays qui s'en sortent le mieux, comme la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie, sont concernés par un risque de surchauffe dont les ingrédients rappellent ceux de la Thaïlande avant la dévaluation du baht en juillet 1997. L'exemple de la République tchèque, forcée de dévaluer sa monnaie l'an dernier et d'en rabattre sérieusement sur ses ambitions de croissance depuis lors, a valeur d'avertissement pour tous les pays de la région.*

Lucas Delattre

هكذا من الأصل

La France va effacer les dettes des pays touchés par le cyclone Mitch

Les chefs d'Etat d'Amérique centrale ont demandé un « plan Marshall »

Alors que le bilan en vies humaines ne cesse de s'alourdir, notamment au Nicaragua et au Honduras, la communauté internationale accroît son aide alimentaire, sanitaire et financière. Paris a proposé, mardi 10 novembre à ses partenaires européens, un moratoire *« multilatéral »* pendant deux ans des dettes des pays sinistrés. L'Union européenne a d'ores et déjà débloqué 670 millions de francs.

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, a annoncé, mardi 10 novembre à Lyon, son intention d'effacer la dette bilatérale des quatre pays d'Amérique centrale dévastés par le cyclone Mitch, Nicaragua, Honduras, et dans une moindre mesure, Guatemala et Salvador (*Le Monde* du 10 novembre). Pour le Nicaragua et le Honduras, il s'agit d'un véritable ballon d'oxygène : les échéances dues à la France par le Nicaragua au cours des prochaines années s'élèvent à 392 millions de francs, celles du Honduras à 166 millions de francs. En contrepartie, ces pays devront utiliser les marges budgétaires ainsi dégagées pour mettre en œuvre des projets de reconstruction et de développement.

Il s'agit d'une démarche similaire à celle menée par la France en 1996 à l'égard du Maroc touché par la sécheresse. A l'époque, 400 millions de francs de dettes bilatérales avaient été annulées. Dans le cas des pays d'Amérique centrale, Paris souligne qu'il s'agit d'un véritable geste de solidarité, sans arrière-pensées économiques, les exportations françaises sur ces deux pays n'ayant pas dépassé 100 millions de francs en 1997. La décision du gouvernement, prise en total accord avec Jacques Chirac, a-t-on précisé à l'Elysée, doit encore être entérinée par le Parlement.

Le premier ministre français a également demandé *« à l'ensemble des créanciers de ces pays, bilatéraux et multilatéraux, d'accélérer les opérations d'allègement de la dette et de mettre en œuvre un moratoire pour les prochaines années »*. Le Club de Paris, qui réunit les créanciers publics et dont la France assure la présidence, devrait prendre des mesures dès sa prochaine réunion début décembre, afin que les pays les plus touchés (Nicaragua, Honduras) n'aient aucun paiement à effectuer au titre du service de leur dette dans les deux ou trois prochaines années.

Cette démarche a été bien accueillie par la plupart des pays créanciers : le chancelier de l'Echiquier britannique, Gordon Brown, avait lui-même évoqué l'hypothèse d'un moratoire. Les Etats-Unis, ne se sont pas encore prononcés. La dette publique totale du Honduras s'élève à quelque 3,7 milliards de dollars, dont les deux tiers sont dus aux institutions inernationales, et celle du Nicaragua à 6,1 milliards. La communauté internationale, qui a été lente à réagir à la catastrophe, se mobilise désormais totalement. Les Etats-Unis ont d'ores et déjà accordé 70 millions de dollars d'aide. L'Union européenne a annoncé qu'elle avait déjà débloqué 120 millions de dollars et qu'elle était disposée à faire plus.

Mardi à Bruxelles, les Quinze se sont dits prêts à étudier la mise en place d'un plan d'aide à la reconstruction de ces pays. Ils répondent ainsi à l'appel des chefs d'Etat d'Amérique centrale. Réunis lundi à Salvador, les présidents de la région ont exhorté la communauté internationale à mettre en œuvre un véritable *« plan Marshall »*. *« L'ampleur du désastre excède la capacité de l'Amérique centrale à affronter la crise et nous avont donc besoin d'un appui multinational de grande envergure qui aille au-delà de l'étape d'urgence »*, ont-ils indiqué dans une déclaration commune. Le cyclone a fait plus de 26 000 morts et près de 2,5 millions de sinistrés.

Babette Stern

Jacques Chirac se rend en Amérique centrale

Le programme de la première visite d'Etat de Jacques Chirac en Amérique centrale (Mexique et Guatemala), du 11 au 16 novembre, a été *« très largement aménagé »* pour tenir compte de la tragédie qui a frappé la région. Le président se rendra dans la journée du lundi 16 dans chacune des capitales des trois pays les plus durement touchés par le cyclone (Honduras, Salvador, Nicaragua). Au Mexique, où il séjournera du 11 au soir au 14 novembre, le président français s'emploiera à donner une nouvelle impulsion aux relations commerciales et culturelles. Par ailleurs, M. Chirac a reçu, lundi à l'Elysée, Danièle Mitterrand, venue l'entretenir de la situation au Chiapas.

L'amorce d'un dialogue de paix en Colombie est troublée par des combats

BOGOTA
Correspondance

Le dialogue amorcé avec la guérilla par Andrés Pastrana, président de la République depuis le 7 août, n'a pas mis fin aux hostilités en Colombie. Un certain scepticisme entoure, aujourd'hui, la nouvelle initiative de paix du nouveau gouvernement colombien. Une série d'accrochages, opposant les troupes gouvernementales aux Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC, communiste), d'une part, et aux groupes paramilitaires, d'autre part, a fait au moins vingt morts, dimanche 8 novembre.

Pour engager des négociations de paix avec la guérilla, le gouvernement a ordonné la démilitarisation de cinq communes dans le sud du pays, pour une durée de trois mois, conformément aux conditions posées par les FARC. Depuis le samedi 7 novembre, 42 000 km² du territoire colombien, soit l'équivalent d'un pays comme la Suisse, ont été formellement abandonnés par l'armée et la police du pays.

La forêt amazonienne prédomine dans cette région peu peuplée (un peu moins de 100 000 habitants) et d'accès difficile où depuis plusieurs années les FARC ont intensifié leur présence et leurs opérations militaires. La démilitarisation que certains dénoncent comme un impardonnable abandon de souveraineté de la part de l'Etat colombien n'est pour d'autres que la reconnaissance du pouvoir de fait qu'exercent les FARC sur ce vaste territoire. Selon le gouvernement, il ne s'agit que d'une mesure temporaire destinée à créer un climat propice aux négociations de paix, même si elles ne s'accompagnent pas d'un cessez-le-feu.

PRÈS DE 40 ANS DE CONFLIT

La semaine dernière, les FARC avaient occupé pendant trois jours la petite ville amazonienne de Mitu, chef-lieu du département du Vaupes, à la frontière avec le Brésil. Les guérilleros – plus de sept cents, selon l'armée – y ont complètement détruit les installations des forces de police. Le bilan, encore contradictoire, de l'attaque de la guérilla et de la contre-offensive menée par l'armée, fait état de 37 morts dont 6 civils, et de 84 militaires pris en otages par les FARC. Ce dernier chiffre porterait à plus de 300 le nombre de soldats et policiers actuellement aux mains de la guérilla.

Nombreux sont ceux qui doutent de la volonté de paix des FARC et reprochent à Andrès Pastrana d'avoir multiplié les concessions unilatérales. D'autres considèrent toutefois que l'ouverture des négociations est déjà un pas en avant pour mettre fin au conflit qui touche la Colombie depuis près de quarante ans. Une chose est certaine, le dialogue qui s'est amorcé ne signifie pas la fin des hostilités, et un échec constituerait un grave revers tant pour le gouvernement que pour le pays.

Marie Delcas

Commémoration de la « nuit de cristal » en Allemagne

BERLIN. Le président allemand Roman Herzog a exhorté lundi ses concitoyens, soixante ans après la « nuit de cristal », à garder le passé en mémoire pour que plus jamais ne brûlent *« des églises, des synagogues ou des mosquées »*. *« Ce qui s'est passé dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 appartient aux moments les plus honteux de l'histoire allemande »*, a déclaré M. Herzog lors d'une cérémonie dans une synagogue à Berlin, en présence de 600 invités, dont le chancelier Gerhard Schröder et le grand rabbin d'Israël, Meir Lau. Au cours de la Nuit de Cristal, 250 synagogues et 7 500 magasins juifs furent saccagés par les nazis à travers toute l'Allemagne. Au cours de la même cérémonie, le président de la communauté juive allemande, Ignatz Bubis, s'est inquiété des manifestations récentes de refoulement du passé en Allemagne. *« La tendance est nettement perceptible : un nationalisme intellectuel, non exempt d'antisémitisme, se développe »*, a-t-il déclaré. *« Pour beaucoup, il s'agit de rétablir une certaine normalité. Je ne sais pas ce qu'ils entendent par là »*, s'est interrogé M. Bubis. *« La normalité ne doit pas signifier le refoulement de la mémoire »*, a-t-il conclu. – *(AFP.)*

Un Français commandera la force de protection de l'OSCE au Kosovo

PARIS. La France a proposé que le général Marcel Valentin prenne le commandement de la force de protection des 2 000 « vérificateurs » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), basés au Kosovo. Stationnée en Macédoine, cette force de 1 500 hommes, dont la moitié de soldats français, sera constituée à la fin de cette semaine, à partir d'unités européennes de l'OTAN avec leur propre logistique. Elle recevra sa planification et ses ordres d'engagement du commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur), le général américain Wesley Clark, via le commandant en chef des forces alliées en Europe du sud (Cinsouth), un amiral américain basé à Naples. Le général Valentin a déjà servi en Bosnie. A la mission de l'OSCE participent 150 « vérificateurs » venus de France, une centaine de civils et une cinquantaine de militaires ou réservistes.

Selon M. Annan, l'ONU ne restera pas « indéfiniment » au Sahara occidental

EL AYOUNE (Sahara occidental). Le secrétaire-général de l'ONU, Kofi Annan, a prévenu, lundi 9 novembre, le Maroc et le Front Polisario que les Nations unies se retireront du Sahara occidental, où stationnent 450 casques bleus, si les deux parties n'ont pas la volonté politique de régler leur conflit vieux d'un quart de siècle sur le Sahara occidental. Il les a appelées à exprimer leur *« volonté politique »* de parvenir à la paix. Le secrétaire général de l'ONU avait entamé, samedi, un périple de dix jours dans la région. Après Nouakchott, capitale de la Mauritanie, où il s'est entretenu avec le président Maaouya Ould Sid Ahmed Taya, et Laayoune, principale ville du Sahara occidental, sous contrôle marocain, Kofi Annan est arrivé lundi soir à Marrakech, où il rencontrera le roi Hassan II. Le secrétaire général de l'ONU se rendra ensuite à Tunis, Alger, et Tindouf, fief du Front Polisario dans le sud-ouest de l'Algérie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **JAPON : Tokyo a décidé de lever la plupart des sanctions économiques** qu'il avait imposées au Pakistan en signe de protestation contre ses essais nucléaires, a annoncé mardi 10 novembre l'agence Jiji Press. – *(AFP.)*

■ **Le gouvernement japonais va distribuer pour 700 milliards de yens** (5,9 milliards de dollars) de bons d'achats aux personnes âgées et aux familles avec enfants, dans le cadre de ses efforts de relance de l'économie, affirme mardi 10 novembre l'agence de presse Jiji Press. –

TÉLÉVISION Après dix-huit mois de tergiversations, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, devait présenter, mardi 10 novembre au conseil des ministres, le projet de loi sur l'audiovisuel public. ● LE TEXTE prévoit une réduction du temps de publicité de 12 à 5 minutes par heure, le manque à gagner devant être compensé par des crédits budgétaires. ● LES CHAÎNES France 2, France 3, La Cinquième et La Sept-Arte seront regroupées au sein d'une société holding baptisée France Télévision. Le mandat du président de cette nouvelle structure sera porté à cinq ans. ● Mme TRAUTMANN confirme, dans un entretien au *Monde*, qu'elle fera connaître le contenu de la seconde partie de sa réforme, censée réglementer le secteur privé de l'audiovisuel, avant la discussion parlementaire prévue à la mi-décembre.

Le gouvernement lance sa demi-réforme de l'audiovisuel

Après avoir eu l'ambition de modifier la loi concernant les télévisions publiques et privées, Catherine Trautmann présente un projet limité au secteur public. Il prévoit le regroupement des chaînes en une société holding et la réduction de la durée de la publicité sur France 2 et France 3

« LES GENS ne vous reprochent pas un échec. Ils vous reprochent de ne pas vous battre » : cette réflexion de Catherine Trautmann (*Le Monde* du 8 avril 1997) illustre exactement son attitude durant les dix-huit mois qu'a duré l'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel. Sans doute savait-elle que la préparation d'un texte sur la télévision est un *« terrain miné »*, mais elle n'avait probablement pas imaginé à quel point cela allait la conduire de déboires en reculades, de positions de principe en approximations.

En juin 1997, la place donnée à Mme Trautmann dans le gouvernement est prestigieuse et difficile. Aux dossiers de la culture et de la communication – qu'elle ne connaît pas particulièrement – s'ajoute le rôle de porte-parole qui suppose un gros travail sur tous les sujets traités par le nouveau gouvernement. L'audiovisuel ne fait pas partie des priorités. D'autant que, sur ce secteur très complexe dans ses structures et ses évolutions technologiques, fortement médiatisé et sensible aux groupes de pression, les socialistes manquent de programme et de spécialistes.

Du coup, les amendements déposés par le député (PS) Didier Mathus contre le projet de loi Douste-Blazy tiennent lieu de doctrine. Ils portent sur la nécessité d'abaisser la part de capital détenue par un même opérateur dans une chaîne et de faire sortir de ce secteur les entreprises qui travaillent sur des marchés publics. Cette absence d'orientations claires favorise les positions extrémistes entre les « va-t-en-guerre », prêts à en découdre avec Bouygues, Suez-Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux et ceux qui plaident pour une intervention limitée.

Durant la campagne des législatives, Lionel Jospin s'est montré prudent. Dans une interview au *Figaro* du 22 mai 1997, il annonce certes qu'*« une nouvelle loi sur l'audiovisuel est nécessaire »*, mais il s'abstient de donner des détails sur les mécanismes anticoncentration. En revanche, il plaide pour *« un service public fort et respecté »* et une régulation plus efficace, passant notamment par une réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Une fois à l'Hôtel Matignon, il abandonne cette idée face aux récriminations de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, et de Jacques Chirac, qui auraient perdu une partie de leur pouvoir de nomination.

Dimanche 8 juin, au cours du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », Mme Trautmann annonce qu'elle souhaite modifier le seuil de concentration défini par la loi Carignon (*qui autorise un même opérateur à détenir jusqu'à 49 % du capital d'une chaîne privée*). Six mois plus tard, lors d'un colloque, elle revient sur cette idée et déclare : *« Je ne pense pas qu'il suffise simplement d'abaisser le seuil maximal de détention* [du capital d'une chaîne] *pour régler les questions de transparence, de pluralisme et d'indépendance. »*

Dès lors, le souci de concertation de la ministre va se retourner contre elle. *Les suggestions de ses* amis et les protestations de ses adversaires se mêlent en une grande cacophonie. M. Fabius met en garde contre les dangers de la concurrence des groupes étrangers de communication et conteste au CSA la nomination des dirigeants de l'audiovisuel public. Le jour même où Mme Trautmann ferraille avec les opérateurs, Frédérique Bredin présente la contribution du PS. *« Il importe d'effectuer (...) soit le retrait ordonné de groupes privés dépendant de la commande publique du secteur audiovisuel, soit leur évolution vers une plus grande étanchéité de leurs divers domaines d'activités. »* Ce texte prône aussi la création de sociétés à conseil de surveillance et directoire.

IMPRESSION D'IMPRÉPARATION

Pour la ministre et ses collaborateurs, le début de l'année 1998 sera celui de toutes les humiliations. La présentation du projet de loi en conseil des ministres est reportée à plusieurs reprises. La révélation qu'une note de Guy Carcassonne, ancien conseiller de Michel Rocard et conseil de Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi (ex-Générale des eaux), aurait servi de trame au projet de loi, notamment pour la partie qui prévoit le cantonnement des activités dans des sociétés différentes (*Le Monde* du 14 janvier), décrédibilise le texte. *« Cette idée était dans l'air et plusieurs personnes l'ont eu en même temps »*, se défend un conseiller de la ministre.

Face à la tempête, Mme Trautmann remanie son cabinet, dont le microcosme raille l'incompétence, le laxisme de certains conseillers et leur manque de flair politique. Par ailleurs, elle est débarrassée de deux fardeaux. M. Jospin la décharge de sa fonction de porte-parole et, surtout, le Conseil constitutionnel confirme son élection comme député du Bas-Rhin. Longtemps, le risque d'invalidation l'a fragilisée psychologiquement et politiquement. Mais d'*inaugurations en manifestations*, elle continue à sacrifier beaucoup de temps aux affaires culturelles. D'autant qu'avec sa coiffure laquée, ses tailleurs trop stricts, cette provinciale protestante, théologienne et rocardienne, a du mal à s'imposer dans ce secteur où les boucles de Jack Lang, ses costumes à la mode, son inépuisable capacité à sentir l'air du temps continuent de faire florès.

En revanche, le franc parler et l'image anti-Front national de Mme Trautmann maintiennent sa cote de popularité en sixième position des ministres. Elle reste une des pièces maîtresses du dispositif de M. Jospin qui souhaite sa réussite. D'ailleurs, c'est probablement l'entourage de ce dernier qui suscitera, en juin, l'étrange intervention de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, plutôt indifférent aux questions audiovisuelles mais qui, subitement, prônera la division en deux parties du projet de loi pour sortir ce débat de l'enlisement.

Car au printemps, le texte, qui avait été *présenté au conseil des* ministres du 28 janvier, provoque polémiques avec les opérateurs, déceptions chez les producteurs et insatisfaction dans les rangs du PS, où certains le trouvent trop *« mou »*, d'autres déplorant le *« Meccano industriel »*. Surtout, il laisse une grande impression d'impréparation. Les industriels protestent contre l'idée du cantonnement des activités. Le gouvernement est accusé de favoriser Vivendi contre Bouygues. Surtout le texte pèche par des manques sur certains des grands enjeux : les questions satellitaires, la régulation, le rôle du CSA, l'exclusivité de TPS, les missions du service public, le financement de la production, la place de l'industrie française dans la concurrence internationale, etc.

« On allait vers beaucoup d'ennuis pour un faible bénéfice politique », résument certains socialistes pour expliquer la décision d'abandonner provisoirement la partie sur le secteur privé et de se consacrer d'abord à une réforme du public. A la surprise de beaucoup de ses *amis, lors des journées parlementaires du PS, mardi 29 septembre*, à Tours, M. Jospin s'engage personnellement en dévoilant le projet, dont il a arbitré notamment la partie consacrée à la publicité.

Cela n'empêche pas les critiques. La complexité des structures proposées et le mode de nomination des dirigeants provoquent des réflexions ironiques sur *« l'usine à gaz »* et des contestations sur la reprise en main par l'Etat de la nomination des dirigeants. Les avis du CSA et du Conseil d'Etat pousseront le gouvernement à modifier ces points. L'autre question est celle de la pérennité du financement du service public. Entre l'augmentation de la redevance et la recherche de nouvelles ressources, la réponse est maintenant dans le camp des parlementaires.

Françoise Chirot

Huit lois en vingt-six ans

La loi préparée par Catherine Trautmann sera la huitième réforme de l'audiovisuel depuis 1972.

● **3 juillet 1972** : première modification du statut de l'ORTF, qui crée deux chaînes distinctes autonomes.

● **7 août 1974** : l'ORTF est remplacée par sept organismes différents : (TF 1, A 2, FR 3, l'INA, TDF, la SFP, Radio France). RFO et RFI sont créées en 1982 et 1986. La Cinquième en 1994, la Sept en 1987. En 1986, une présidence commune est créée pour Antenne 2 et FR 3.

● **29 juillet 1982** : disparition du monopole d'Etat sur la radio, création du régime de la concession pour un opérateur privé de télévision, institution d'une Haute Autorité pour désigner les dirigeants du service public et veiller au respect du pluralisme.

● **30 septembre 1986** : abrogation de l'essentiel de la loi de 1982. Les compétences de la Haute Autorité, qui devient la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), sont étendues au secteur privé de l'audiovisuel. Elle reçoit en plus la charge de la planification des fréquences. Ce texte prévoit aussi la privatisation de TF 1.

● **12 janvier 1989** : la CNCL est remplacée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui a la possibilité de lancer des appels aux candidatures pour les fréquences radio. Il assure la négociation avec les diffuseurs en matière de contenu des programmes.

● **18 janvier 1992** : ce texte assouplit le régime des quotas de diffusion d'oeuvres françaises et européennes institué en 1989.

● **1er février 1994** : création de La Cinquième, chaîne d'accès au savoir, à la formation et à l'emploi, élargissement des pouvoirs de sanction du CSA sur les organismes publics ; le plafond de détention du capital d'une chaîne par un même actionnaire est porté à 49 % ; les conditions de renouvellement de certaines autorisations sont précisées.

Les principales dispositions du projet de loi

LE PROJET DE LOI sur l'audiovisuel a, selon l'exposé des motifs, *« pour objet principal de réorganiser le service public de l'audiovisuel. Il assure également la transposition en droit interne de plusieurs articles de la directive »* Télévision sans frontières. Le texte comporte 13 articles répartis sur deux titres.

● **Création d'une société holding** qui coiffe France 2, France 3, La Cinquième et La Sept-Arte. Le projet de loi crée une société, dénommée France Télévision, chargée de coordonner les politiques de programme et les actions de développement et de gérer les affaires communes de France 2, France 3, La Cinquième/La Sept-Arte. Ce holding détiendra la totalité du capital des chaînes. Les missions de chacune des sociétés de l'audiovisuel public sont précisées. France 2 propose une programmation généraliste et diversifiée à l'intention du public le plus large et assure une information nationale et internationale. France 3 assure une information de proximité et rend compte des événements régionaux, notamment culturels et sportifs. La Cinquième-Arte programme des émissions à caractère culturel et éducatif, favorisant l'accès au savoir, à la formation et à l'emploi et fournit les programmes nécessaires à la chaîne culturelle européenne.

Le holding France Télévision aura à sa tête un conseil d'administration de douze membres, composé de deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat ; quatre représentants de l'Etat ; quatre personnalités qualifiées nommées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et deux représentants élus du personnel. Parmi les personnalités qu'il a désignées, le CSA nommera le président du conseil d'administration de France Télévision, qui sera aussi président des conseils d'administration de chacune des chaînes filiales. Le « super-président » proposera la nomination des directeurs généraux de chaque chaîne.

● **Fusion La Cinquième/La Sept-Arte.** Le projet de loi consacre la fusion des deux chaînes, qui gardent leur identité éditoriale respective.

● **Allongement à cinq ans de la durée des mandats** des présidents de France Télévision et de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

● **Création d'une filiale cinéma** dans chacune des chaînes publiques.

● **Modification du fonctionnement** des archives de l'INA.

● **Réduction du temps de publicité** sur France 2 et France 3. Le temps de diffusion de messages publicitaires sur ces deux chaînes passera de 12 à 5 minutes au maximum par heure.

● **Pluriannualité budgétaire.** Un financement pluriannuel des entreprises publiques de l'audiovisuel est instauré. Il repose sur la conclusion avec l'Etat de contrats d'objectifs et de moyens, qui servent de référence à la répartition annuelle des ressources. Un contrat unique sera établi pour France Télévision de manière à déterminer les objectifs et les moyens du groupe et ceux assignés à chaque chaîne qui le composent.

● **Transposition de la directive Télévision sans frontières** qui prévoit des mesures de protection des mineurs et l'accès en clair du public aux événements d'importance majeure, dont la liste sera fixée par décret, après consultation du CSA.

Georges Pernoud : « Il y a plus de chefs que d'Indiens »

LE PRODUCTEUR de « Thalassa » et de « Faut pas rêver » nous donne son sentiment sur le projet de loi du gouvernement.

Plus l'actionnaire principal de la télévision publique montrera sa volonté, mieux c'est. Il y a toutefois deux écueils, l'un politique, l'autre financier. Tous les politiques ont eu la tentation de légiférer en matière d'audiovisuel mais cela leur éclate souvent à la figure. C'est dû au « mille-feuille » créé par toutes ces réformes, aux problèmes jamais réglés comme la convention collective qui date... Dans ce projet, il y a aussi plus de chefs que d'Indiens : j'ai dénombré une cinquantaine de postes dans la holding.

Côté finances, je reste un paysan : avant d'aller à l'église, on passe chez le notaire. Il faut trouver des solutions financières. L'idée d'intégrer la redevance à la facture EDF ne me paraît pas bête. Je ne comprends pas pourquoi les gens ronchonnent sur la redevance, plutôt pas chère pour une télévision publique pas si mauvaise que le disent les Français. Sans parler de ses handicaps (les émissions religieuses le dimanche, qu'il est obligé de programmer). Je défends donc le public car il y a une différence fondamentale avec le privé : il n'y a pas que les chiffres qui comptent. On tente de savoir ce qu'attendent les téléspectateurs, on en discute ; c'est aussi le cas de la télé privée mais avec l'audience en ligne de mire, les actionnaires attendant des dividendes.

Le danger pour la télé publique est d'avoir les mêmes critères que le privé. Publicité et sponsoring devraient les différencier, ce n'est plus le cas avec les objectifs assignés par l'actionnaire à la télé publique. En tant qu'homme de programmes, moins de publicité, cela signifie plus de place pour les programmes. Pour le téléspectateur que je suis aussi, je suis partisan d'un allègement de la publicité – douze minutes de « tunnel » avant « Soir 3 », c'est insupportable. Il y a eu aussi des dérives regrettables : le sponsoring qu'on nous impose, toujours en fonction des objectifs de recettes, et les émissions fabriquées à partir de spots, notamment en sport – sur une chaîne publique autre que France 3 –, alors que le barter *[financement d'émissions par les entreprises]* est soi-disant interdit.

Propos recueillis par Yves-Marie Labé

Bernard Pivot : « J'ai peur que l'on crée un nouveau monstre »

LE PRÉSENTATEUR de « Bouillon de culture » réagit au projet de loi du gouvernement.

La réduction de la publicité sur le service public est une très bonne chose. En même temps, si cette réduction est trop brutale et contribue à enrichir TF 1 et M 6 et à affaiblir France Télévision dans sa capacité à acquérir des droits de retransmission sportifs et à produire des téléfilms de qualité, ce serait idiot. J'ai trop protesté contre la publicité pour ne pas me réjouir d'une telle réduction, mais à condition qu'on veille à ce que ça ne pénalise pas les chaînes. En ce qui concerne la nouvelle structure, j'ai peur que l'on crée un nouveau monstre. Ce dont souffre la télévision publique, c'est le manque de rapidité dans la décision. Il faut simplifier tout ce qui ajoute de la mauvaise graisse. Dans le secteur privé, c'est plus rapide. Sans parler de la succession de PDG, de directeurs des programmes et de l'information. De ce point de vue, un mandat de cinq ans pour le PDG est une bonne chose. Mais il ne faut pas se tromper sur le choix.

J'ai toujours refusé les propositions mirifiques de la télévision privée, parce que je n'ai jamais cru qu'elle accorde de la place à la culture. Il faut se souvenir que le choix entre Bouygues et Lagardère pour TF 1 s'est fait sur le « mieux-disant culturel » ! Si j'étais allé sur TF 1 ou La Cinq, il y a longtemps que je ne ferais plus de télé.

La télévision publique peut se permettre des émissions où le divertissement n'est pas nécessaire, même si c'est en deuxième ou troisième partie de soirée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des émissions de qualité sur les chaînes privées, cela ne veut pas dire non plus que la télévision publique soit sans reproche. C'est vrai que l'on est dans une spirale de la concurrence audimatique qui fait que tous les matins on va comparer le score de la veille. On peut regretter qu'à cause de la publicité, de la bataille de l'Audimat, toutes ces émissions passent un peu plus tard. « Apostrophes » était diffusé à 21 h 40, « Bouillon de culture » à 23 heures. Le vrai danger qui menace le service public – péché dans lequel elle est tombé trop souvent –, c'est de vouloir coller à TF 1. En même temps, on ne peut pas dire que France 2 ou France 3 soient devenues comme TF 1.

Propos recueillis par Alain Salles

Michel Drucker : « Il faut garantir des ressources claires »

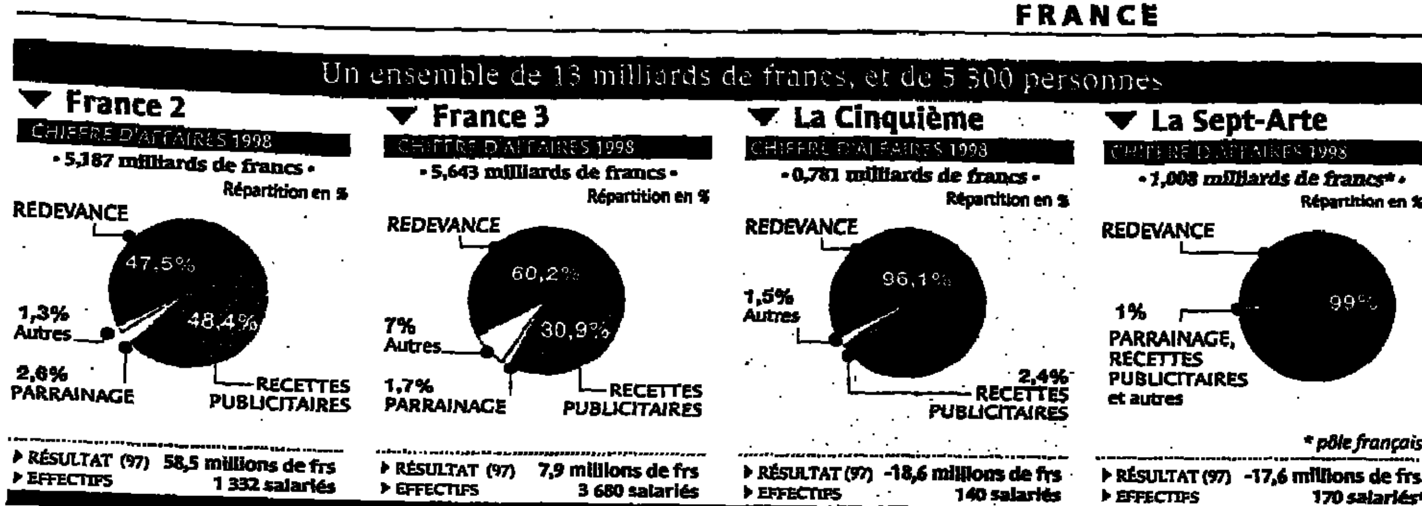
LE PRÉSENTATEUR de « Vivement Dimanche » sur France 2 s'exprime sur le projet du gouvernement.

Il n'est pas normal que les politiques aient laissé aussi longtemps le service public financé par la publicité. La réduire est une mesure populaire chez les téléspectateurs, mais il faut aussi permettre au service public de faire jeu égal avec le privé. D'une part, compenser le manque à gagner et, d'autre part, assurer le financement des plages de programmes laissées par la publicité (50 minutes par jour et par chaîne, selon les calculs). Il faut donc que soient garanties des ressources claires – par la redevance ou par dotation budgétaire – et durables, sinon, en cas de difficultés économiques, les saltimbanques de la télé passeront derrière d'autres problèmes. Cette réduction de la publicité est une très bonne nouvelle, mais si on n'est pas sûr du financement, on ira dans le mur d'ici à cinq ans et le serpent de mer de la privatisation de France 2 réapparaîtra.

La durée s'applique aussi aux dirigeants de l'audiovisuel public ; le succès du privé s'explique par le fait que les patrons ont le temps pour eux. J'ai connu une vingtaine de PDG. Mais les patrons du privé et du public n'ont pas le même profil : d'un côté, ce sont des super-managers, qui ont les yeux rivés sur la Bourse ; de l'autre, ce doit être des gens capables de prendre des risques, de programmer des émissions très « service public » comme « D'un monde à l'autre », « Le Cercle » ou « Place de la République », en faisant confiance à la conscience et à la patience des téléspectateurs. « Questions pour un champion » a mis deux ans pour s'installer et dépasse les dix ans. « Champs Elysées » a attendu un an pour être reconnu, ce qui est impossible dans le privé où la sanction de l'audience est immédiate.

Je connais les deux systèmes, public et privé. J'ai travaillé trente ans pour le premier, j'y suis donc fortement attaché. J'ai appris beaucoup de choses à TF 1 pendant quatre ans, je sais qu'il y a des choses que je ne pouvais pas y faire, par exemple diffuser du Brel, du Barbara ou du Ferré en *access prime time* comme je l'ai fait à France 2. Les conditions de travail et de sérénité n'y sont pas les mêmes, l'électrocardiogramme et la qualité du sommeil des producteurs et des animateurs non plus !

Propos recueillis par Yves-Marie Labé



Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication

« Les chaînes publiques vont entrer dans une logique de développement économique »

Le gouvernement fera des propositions aux parlementaires pour améliorer le système de la redevance

« Le Conseil d'Etat vous a obligée à revoir votre projet de loi, notamment la structure du holding censé coiffer les chaînes publiques. Considérez-vous qu'il s'agit d'un désaveu ?

– Le Conseil d'Etat, qui avait vivement critiqué le projet de loi de Philippe Douste-Blazy, s'est félicité que le gouvernement se préoccupe de l'audiovisuel public. Il existe dans ce secteur un malaise profond, face à la concurrence des chaînes privées françaises, mais aussi des autres groupes publics européens. Nous souhaitons faire face à trois enjeux : la modernisation de l'audiovisuel public français, son renforcement et sa capacité à se trouver en pointe des avancées technologiques.

» Le Conseil d'Etat a retenu comme positive la constitution du groupe, qui permet une plus grande efficacité des chaînes publiques, une meilleure organisation de leur stratégie de développement et une optimisation de la gestion. Le Conseil n'a pas émis de réserve sur la réduction de la publicité sur les chaînes publiques, qui renforce la nature même du service public. Je préfère soumettre cette question aux parlementaires [plutôt que de procéder par décret], car il faut qu'ils s'engagent sur ce point.

» Seule l'organisation du holding en conseil de surveillance et directoire a été critiquée. Je le regrette, mais, s'il existe un doute juridique sur ce point, il n'y a pas de raison de s'y accrocher. La formule traditionnelle du conseil d'administration complétée par un comité de direction – créé par les statuts de France Télévision – permettra, j'en suis sûre, d'assurer la direction collégiale nécessaire pour le groupe.

– TF 1 et M 6 sont les seuls acteurs à se réjouir ouvertement du projet de loi qui, selon plusieurs estimations, leur apportera deux tiers des 2,2 milliards de francs de recettes publicitaires libérées par France 2 et France 3. Comment allez-vous taxer ou récupérer ce cadeau pour aider la production audiovisuelle ?

– Ma responsabilité, c'est de maintenir l'équilibre, pas de pénaliser, ni le public ni le privé. Sur la base de l'année 1997, on sait que

CATHERINE TRAUTMANN

2,2 milliards de francs de ressources publicitaires seront supprimés. TF 1 espère évidemment récupérer une partie non négligeable de cette somme, mais une partie des budgets publicitaires pourrait ne pas être réemployée, et une autre se reportera sur d'autres médias comme la radio et la presse écrite. Je confirme par ailleurs l'intention du gouvernement de mettre en place, le moment venu, un système de prélèvement simple et équitable dont le produit sera affecté à la production audiovisuelle. Quand Patrick Le Lay [PDG de TF 1] parle de « cadeau », il sait très bien qu'il y aura un système de compensation. On ne peut pas dire qu'on donnera 1 milliard de francs à TF 1.

– Vous comptez compenser les recettes publicitaires par des crédits budgétaires. N'est-ce pas condamner les chaînes publiques à voir leurs budgets se réduire au fil des années selon les aléas des gouvernements successifs ?

– Nous sortons d'une période de forte régression budgétaire. C'est précisément pour éviter que cela se perpétue que j'ai plaidé pour la pluriannualité budgétaire – ce qui n'a pas été simple à obtenir. Plus que jamais, l'Etat jouera son rôle d'actionnaire. Les chaînes publiques vont entrer dans une logique de développement économique grâce à des contrats d'objectifs et de moyens sur trois à cinq ans. Concernant la garantie du niveau de financement des télévisions publiques, n'oubliez pas que nous avons l'engagement du premier ministre. Un engagement qui se concrétisera dans le premier contrat d'objectifs et de moyens.

– La redevance va-t-elle augmenter ?

– Ce n'est pas la redevance qui va financer la baisse des ressources publicitaires. Elle doit permettre plutôt de financer le développement des chaînes publiques. Sa hausse suivra une progression normale, au minimum celui du coût de la vie. Mais il n'y a pas que le taux de la redevance qui compte, il y a aussi l'efficacité de sa perception. Les parlementaires sont particulièrement soucieux de tout ce qui pourrait améliorer le système de la redevance et mieux sécuriser les crédits budgétaires. Je partage ce souci et je ferai dans les jours à venir des propositions de travail permettant d'élaborer ensemble les meilleures réponses.

– Certains redoutent que les moyens supplémentaires dont bénéficieront TF 1 et M 6 durcissent la concurrence avec les chaînes publiques et créent les conditions d'une privatisation à terme de France 2.

– Si l'on privatisait France 2, on perdrait, comme lors de la privatisation de TF 1, le pivot industriel et le pôle généraliste du service public. Privatiser cette chaîne, ce serait affaiblir le groupe des télévisions publiques, c'est pourquoi l'objectif du gouvernement est de conforter France 2. C'est la grille qui fera la différence. On ne peut pas nous soupçonner de préparer la privatisation de France 2 alors que son financement fera de moins en moins appel aux ressources commerciales.

> « Ce n'est pas la redevance qui va financer la baisse des ressources publicitaires »

– Pourquoi avez-vous scindé en deux la loi sur l'audiovisuel alors que tout changement dans le secteur public a des répercussions sur le privé et réciproquement ?

– J'avais tracé en janvier au conseil des ministres la perspective d'ensemble de la réforme. Il est cependant normal que le gouvernement se préoccupe d'abord des entreprises dont il a la responsabilité du développement. Si l'ordre du jour parlementaire nous l'avait permis, j'aurais bien sûr préféré un vote sur toute la réforme en une seule fois.

» Le second texte, spécifiquement dédié aux chaînes privées, traitera de la séparation entre diffuseurs et producteurs, du contrôle des concentrations, du développement des télévisions locales, du passage vers la télévision numérique de terre, du câble et du satellite.

– Pour quelles raisons avez-vous abandonné, dans le projet de loi, une mesure que vous souhaitiez, la fin de l'exclusivité de diffusion de France 2 et France 3 sur le bouquet satellitaire TPS ?

– Je reste convaincue que les chaînes en clair doivent être accessibles sur tous les différents supports. Mais une concertation plus large est nécessaire pour que le développement de TPS et de CanalSatellite se poursuive sur des bases de saine concurrence. Le gouvernement prendra en temps opportun les initiatives qui s'imposent.

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozonnet et Nicole Vulser

Examen à l'Assemblée dès la mi-décembre

L'encombrement du calendrier parlementaire, qui résulte notamment de la poursuite des débats sur le pacte civil de solidarité (PACS), ne devrait pas affecter l'examen, prévu avant Noël, du projet de loi sur l'audiovisuel. Les dates initialement retenues étaient les 17 et 18 décembre. Au cabinet de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, on s'efforce toutefois d'avancer l'ouverture du débat au mardi 15 décembre. L'examen du projet de loi pourrait ainsi se terminer le jeudi 17 décembre, ce qui éviterait aux députés d'examiner un texte important un vendredi.

La création d'une holding vise à mettre le service public en position de force

« L'UNION fait la force » : ce vieux proverbe qui a fait ses preuves dans le domaine économique pourrait être mis en exergue au chapitre du projet de loi qui prévoit la création d'un groupe France Télévision, réunissant France 2, France 3, La Cinquième-Arte, et probablement la Radio et Télévision française d'outre-mer (RFO).

Le nouvel ensemble, qui pèsera quelque 14 milliards de francs, devrait permettre au service public d'être en meilleure position face à la concurrence et de répondre à l'effritement des audiences lié à la mutiplication de l'offre. *« Il fallait mettre en place une structure adaptée au nouveau paysage national et international »*, expliquent les auteurs du texte, qui soulignent que la France est le seul pays européen où le service public de télévision est éclaté en plusieurs entreprises.

La démarche n'est pas totalement nouvelle. Mais après la création de France Télévision, qui regroupe France 2 et France 3 sous une présidence commune, on n'est pas allé au bout de la démarche. France Télévision n'a jamais été dotée de la personnalité juridique, et la fusion entre La Cinquième et La Sept-Arte a été maintes fois reportée. *« Désormais, elles pourront réfléchir à leur stratégie plutôt que de se battre pour des prérogatives »*, souligne un conseiller de Catherine Trautmann.

Les premiers avantages sont des classiques de la politique de groupe. Il s'agit d'abord d'une gestion financière plus rationnelle. Plus question qu'une chaîne emprunte et paie des frais financiers alors qu'une autre dort sur sa cagnotte. *« Ce cas de figure a existé entre France 2 et France 3, il y a quelques années »*, confirme un dirigeant de France Télévision.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Un des objectifs principaux est la *« cohérence de l'activité et de l'offre de programmes »*. Le système mis en place devrait contraindre chaque chaîne à mieux définir son identité éditoriale et faire cesser la course à l'Audimat, particulièrement entre France 2 et France 3. La différenciation de leurs lignes éditoriales et de leurs budgets leur permettra de mener leur propre politique de programme.

Mais la mise en commun des moyens devrait aussi faciliter la réalisation de certaines opérations, par exemple en matière de production ou d'acquisitions de droits, notamment à l'étranger. Ainsi, si une chaîne n'a pas les moyens de s'offrir les droits mondiaux, notamment pour l'acquisition d'archives, elle pourra demander le secours du groupe ou d'une autre filiale. Ce qui permettra ensuite une commercialisation mondiale de l'émission. Certains espèrent qu'en mettant leurs moyens en commun, les chaînes pourront aussi financer de grandes fictions ou, à l'instar de la BBC, des documentaires de prestige. La gestion du patrimoine et l'exploitation des catalogues devraient aussi en être facilitées et améliorées.

Mais c'est dans le domaine du développement que cette politique sera la plus sensible. Elle est déjà amorcée avec la création du pôle de *« développement économique et multimédia »* confié à Gérard Eymery. Les chaînes thématiques, les services Audiotel, Télétel, Internet et tous les nouveaux services devraient être imaginés, gérés et coordonnés sous une même autorité, alors qu'en ce moment chaque chaîne mène sa propre politique. Ces activités de diversification représentent 25 % du chiffre d'affaires de TF 1 et autour de 5 % de celui des chaînes publiques.

Les politiques de groupe sont aussi censées induire des réorganisations et des économies d'échelle qui amèneront les personnels des sociétés concernées à revoir parfois leurs méthodes de travail. Les détracteurs du projet doutent des capacités de l'Etat-actionnaire de mener à bien ce type de rationalisation et de stratégie. *« Tout cela n'aboutira qu'à créer une superstructure et à multiplier les lieux et les circuits de décision »*, assurent les plus pessimistes. Chacun, y compris les auteurs du projet, s'accordent à penser que *« tout dépendra de la personnalité qui sera à la tête du système »*. En particulier de celui ou de celle qui sera choisi pour mettre en route l'opération.

F. Ch.

La redevance au centre des débats parlementaires

Le débat parlementaire sur la loi sur l'audiovisuel devrait relancer bon nombre de questions sur la redevance. Plusieurs députés de la majorité réfléchissent à une modification de l'assiette et des moyens de perception de cette taxe. Ils cherchent à pallier le manque à gagner des exonérations et envisagent des recettes supplémentaires, en taxant par exemple les jeux de hasard ou la Loterie nationale. Pour financer l'audiovisuel public en 1999, le fruit de la redevance doit représenter 12,25 milliards de francs, soit les deux tiers du budget total. Cette taxe, qui passera à 744 francs pour un téléviseur couleur, reste en deçà de ce que paient nos voisins européens (environ 900 francs en Grande-Bretagne et 1 150 francs en Allemagne), bien que certains pays comme l'Espagne en soient exemptés.

Les exonérations de redevance accordées aux personnes âgées ou à faibles revenus s'élèvent à 2,5 milliards de francs par an. Enfin, la fraude a nettement baissé au cours des dernières années, mais représente encore 600 millions par an.

Le gouvernement se prépare à un conflit avec les 50 000 médecins spécialistes

La prise en charge de leurs cotisations devrait baisser de 15 %

Devant l'échec prévisible des négociations, mardi 10 novembre, entre les caisses d'assurance-maladie et les syndicats de médecins spécialistes, le gouvernement s'apprête à imposer à ceux-ci un règlement minimal conventionnel. Ce règlement, applicable à partir du 1er décembre, prévoit, notamment, une baisse de 15 % de la prise en charge par les caisses des cotisations sociales des spécialistes.

LES NÉGOCIATIONS de deux nouvelles conventions médicales (pour les généralistes et les spécialistes) entre les trois caisses nationales d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) et les syndicats de médecins libéraux sont entrées, cette semaine, dans leur phase ultime. La réunion entre les responsables de la « Sécu » et deux syndicats de spécialistes (FMF, UCCSF), mardi 10 novembre, ne devait pas déboucher sur un accord. En revanche, les généralistes de MG-France s'acheminent vers la signature prochaine d'une nouvelle convention sur la base du protocole d'accord qu'ils ont paraphé avec les caisses le 27 octobre.

Le 21 octobre, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et le Syndicat des médecins libéraux (SML) ont rompu les négociations : ils rejettent, en effet, le « contrat d'avenir » proposé par les caisses, qui précise qu'une responsabilité financière accrue n'est que le juste corollaire de leur liberté de prescription, et que les praticiens doivent désormais accepter d'être mis à contribution, comme les entreprises et les malades l'ont été jusqu'à présent, notamment sous forme de hausses des cotisations et des baisses de remboursements. Après l'annulation, par le Conseil d'Etat, des deux conventions les liant à la « Sécu », les médecins avaient jusqu'au 12 novembre pour signer deux nouveaux textes. Faute de quoi, avait prévenu la ministre de l'emploi et de la solidarité, un règlement conventionnel minimal leur serait imposé.

Martine Aubry a mis sa menace à exécution, et c'est un texte pénalisant pour les médecins – il devrait être approuvé, vendredi, par le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) – qui leur sera appliqué dès le 1er décembre, sauf s'ils parvenaient, contre toute attente, à un accord avec les caisses d'ici là. Ce règlement prévoit, notamment, une baisse de 15 % du montant des cotisations sociales des médecins du secteur 1 (honoraires conventionnés) financé par les caisses (près de 65 000 francs par médecin et par an) : le taux de prise en charge de l'avantage supplémentaire vieillesse (ASV) passera de 66,66 % à 56,7 %, celui des cotisations maladie de 9,7 % à 8,2 % et celui des allocations familiales de 5 % (sous le plafond de la « Sécu ») et 2,9 % (au-dessus) à respectivement 4,3 % et 2,5 %. Pour leur part, les médecins du secteur 2 (honoraires libres) devront réduire de 10 % le montant des dépassements d'honoraires par rapport à 1998.

« THÉÂTRE D'OMBRES »

Les conséquences risquent d'être financièrement lourdes pour les 50 000 spécialistes, et la CSMF envisage d'appeler à une fermeture des cabinets à partir du 10 décembre. Selon le SML, cette pénalité entraînera une perte de revenus de 2,34 % pour un praticien disposant de 500 000 francs de revenus nets par an (2,64 % pour 300 000 francs de revenus). En outre, pour avoir largement dépassé l'enveloppe de dépenses pour 1998, ils devront reverser aux caisses d'assurance-maladie une partie des honoraires perçus en 1998. Pour éviter la première pénalité (baisse des cotisations), il suffirait, cependant, qu'un syndicat de spécialistes, même minoritaire, signe la convention des spécialistes.

Dans *Elan social* (no 35), la revue des directeurs de caisse d'assurance-maladie, le directeur de la CNAMTS, Gilles Johanet, constate que les relations médecins-« Sécu », formalisées depuis 1971 par des conventions nationales, ne sont qu'un *« théâtre d'ombres »*. *« Qu'il y ait une convention ou pas n'a strictement pas de conséquence déterminante*, regrette-t-il. *Les assurés continuent d'être remboursés au même tarif, et donc les médecins ont toujours des clients remboursés. Ajoutons à cela que lesdites conventions sont ficelées de telle sorte qu'il est absolument impossible de déconventionner un médecin. »*

M. Johanet espère qu'avec le « médecin référent » (abonnement chez un généraliste) sensé mieux orienter le patient dans le système de soins, la convention en passe d'être signée avec MG-France sera plus consistante. Mme Aubry estime que ce dispositif, qui va être inscrit dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, est une *« innovation importante »*, qui montre que *« notre système de santé n'est pas prisonnier de ses habitudes »*. Mais pour promouvoir cette formule auprès de généralistes, qui restent majoritairement réticents, le gouvernement va devoir faire un geste.

Il pourrait les exempter des pénalités financières qu'ils encourent, en fin d'année, pour avoir dépassé leur enveloppe. Le droit à dépassement de l'objectif de dépenses fixé pour 1998, dont le principe est inscrit dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, devrait être calculé de telle façon que les généralistes ne dépassent pas cette enveloppe. C'est le prix à payer pour qu'au moins un syndicat signe l'une des deux conventions médicales.

Jean-Michel Bezat

D'anciens dirigeants de la « Sécu » condamnés

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, lundi 9 novembre, six anciens responsables de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Cnavts) à des amendes pour *« favoritisme »*. En 1994 et 1995, ils avaient passé des marchés sans respecter les règles de la concurrence (appels d'offres). Ainsi, la Cnavts avait passé des marchés de matériel informatique, principalement avec IBM, pour 1,2 milliard de francs en 1994, explique *le jugement*.

Directeur au moment des faits, Raoul Briet, conseiller-maître à la Cour des comptes, et actuellement directeur de la Sécurité sociale au ministère de la solidarité, a été condamné à 50 000 francs d'amende. En revanche, d'autres prévenus, dont Rolande Ruellan, prédécesseur de M. Briet à la direction de la caisse, ont été relaxés. Seul Jean Lecointe, alors membre du conseil d'administration de la Cnavts, a été condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis (trois mois) pour prise illégale d'intérêt.

L'aide à la Russie au secours du porc

L'Europe va livrer à Moscou, notamment, 100 000 tonnes de porc. L'opération aura un effet positif sur les cours, estime M. Glavany

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Bruxelles et Paris sont enfin sur la même longueur d'onde quant aux moyens à mettre en œuvre pour surmonter la crise porcine. C'est l'impression qui prévalait après le déjeuner qui a réuni à Bruxelles, lundi 9 novembre, Jean Glavany, ministre de l'agriculture, et Franz Fischler, commissaire européen, ainsi que Guy Legras, directeur général.

Celui-ci revenait de Moscou, où il avait conduit les négociations sur l'important programme d'aide alimentaire annoncé par l'Union. L'Europe va livrer aux Russes 1 million de tonnes de blé, 500 000 tonnes de seigle, 150 000 tonnes de bœuf, 50 000 tonnes de riz et de poudre de lait, mais aussi 100 000 tonnes de viande de porc. Il faudra quelques semaines pour mettre en œuvre l'opération, mais M. Glavany est convaincu qu'elle aura un effet positif, quasi immédiat, sur les cours : les éleveurs, explique-t-il, vont se mettre à stocker maintenant qu'ils savent que, au terme de la période de six mois pendant laquelle ils bénéficient d'une aide de l'Europe, ils ont les meilleures chances de trouver un débouché extérieur.

Le ministre et le commissaire sont tombés d'accord pour considérer que le redressement des cours passe par une réduction de l'offre. Selon quelles modalités ?

VERS DES PRIMES A L'ABATTAGE

La Commission semble pencher pour des primes à l'abattage. Elle fera bientôt des propositions, qui seront débattues par les ministres des Quinze lors de leur prochaine réunion des 23 et 24 novembre. Enfin, l'un et l'autre admettent que, pour éviter la répétition de crises aussi graves que celle que traverse aujourd'hui l'Union, il sera nécessaire de mettre progressivement en place des mesures de maîtrise de la production.

C'est un langage que tient depuis longtemps la Commission, mais qui n'était guère entendu par les organisations de producteurs. M. Fischler a fait valoir à son interlocuteur français que le strict respect de la directive européenne « nitrate » permettrait déjà d'améliorer la situation. M. Glavany lui a répondu que le gouvernement agit dans ce sens, même s'il rencontre de sérieuses résistances dans plusieurs régions, mais qu'il y a peut-être, aussi, d'autres solutions à explorer.

Philippe Lemaître

Les députés se prononcent sur la réduction des crédits des préretraites

L'ASSEMBLEE NATIONALE devait examiner, mardi 10 novembre, les crédits du ministère de l'emploi, l'un des plus gros budgets de l'Etat (161,8 milliards de francs) et l'un de ceux qui progresseront le plus en 1999 (+ 4 %). Les députés vont, notamment, se pencher sur le dispositif de financement public des préretraites (ASFNE, préretraites et dispositif sidérurgie), dont les subventions seront réduites de 40 % en 1999. En trois ans (1997-1999), les crédits d'Etat affectés à ces préretraites seront passés de 15 milliards de francs à 7,7 milliards de francs, la baisse entre 1998 et 1999 (– 38,5 %) étant beaucoup plus importante que celle qui avait été décidée pour 1998 (– 16,6 %).

La « manne » des préretraites progressives, qui concernent les plus de 55 ans acceptant la transformation de leur temps plein en un temps partiel, est réduite de près de 1,1 milliard pour atteindre 2 milliards (– 35 %). Ce sont surtout les crédits servant à payer les allocations spéciales du Fonds national de l'emploi (65 % du dernier salaire brut), qui sont versées dans le cadre d'un plan social aux salariés âgés d'au moins 57 ans (56 ans par mesure dérogatoire), qui vont être amputés, passant de 8,3 milliards à 4,8 milliards (– 41,6 %). Cela jouera peu sur les flux d'entrées, puisque 19 000 ASFNE supplémentaires sont prévues en 1999 (contre 20 000 en 1998).

FAIBLES « TAUX D'ACTIVITÉ »

Martine Aubry regrette que trop d'entreprises se déchargent de leurs responsabilités sur la collectivité. La ministre de l'emploi et de la solidarité estime qu'avec l'amélioration de la situation économique et les réorganisations internes rendues possibles par les 35 heures, elles auront moins besoin de recourir aux préretraites. Une autre mesure devrait les dissuader de se débarrasser de leurs salariés âgés de plus de 50 ans, qui ne profitent pas de la décrue du chômage enregistrée depuis un an : l'alourdissement du montant de la « contribution Delalande » versée à l'Unedic, qui sera de deux à douze mois du salaraire de la personne licenciée (au lieu de un à six mois) pour les sociétés de plus de cinquante salariés (*Le Monde* du 7 novembre).

Dans une note remise aux partenaires sociaux, associés à la mission du commissariat du Plan sur l'avenir des retraites, la délégation générale à l'emploi estime que ces dispositifs ont eu *« des effets sur l'emploi limités au regard des coûts »*. Le document rappelle que *« la France est un des pays où le taux d'activité des personnes de plus de 55 ans est le plus faible »*, puisqu'en incluant les chômeurs, il n'était que de 59 % en mars 1997 (enquête emploi de l'Insee). Au moment de la liquidation de leur pension de retraite, estime la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, 66 % des personnes étaient inactives. Or, le taux d'activité des jeunes est, lui aussi, l'un des plus faibles des grands pays industrialisés.

A court terme, les effets des préretraites sont mécaniques : chaque préretraité permet d'éviter un chômeur. Mais à long terme, note une étude du ministère de l'emploi (Dares), leurs effets sur l'emploi diminue, en raison de leur coût pour les finances publiques : 100 000 entrées annuelles en continu sur dix ans n'ont plus qu'un effet net annuel de – 60 000 à – 43 000 chômeurs suivant les hypothèses.

J.-M. B.

Claude-Annick Tissot pénalisée par la direction nationale du RPR

PRÉSIDENT du RPR, Philippe Séguin a fait savoir, le 6 novembre, à Jean Tiberi son refus de désigner Claude-Annick Tissot au poste de secrétaire départementale adjointe du RPR à Paris, souhaité pour elle par le maire de Paris. Ce choix, pourtant « ratifié » par le comité départemental, le 28 octobre, en même temps que la confirmation de M. Tiberi au poste de secrétaire de la fédération (*Le Monde* du 30 octobre), s'est notamment heurté à l'opposition d'Edouard Balladur.

M. Séguin, en écartant Mme Tissot de la fédération, a donné acte à l'ancien premier ministre que les propos qu'elle avait tenus dans *Le Parisien*, selon lesquels l'argent détourné des marchés des lycées d'Ile-de-France avait financé, depuis 1993, la campagne présidentielle du rival de Jacques Chirac, étaient une agression. Le démenti publié le jour-même par l'ancienne présidente de la commission des marchés de la région n'a pas réglé le contentieux, qui remonte aux élections régionales : M. Balladur avait refusé de prendre Mme Tissot sur sa liste, proposant en contrepartie à l'ancien ministre Alain Devaquet, dont l'élue parisienne a longtemps été la proche collaboratrice, une place de consolation qu'il avait refusée. M. Tiberi avait aussitôt marqué son soutien à Mme Tissot en lui confiant une des plus importantes délégations d'adjoint de la Ville, celle du personnel, tandis que M. Séguin, nouveau président du RPR, la faisait entrer dans l'exécutif national du parti.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le maire de Paris estime *« irrévocable »* la décision de M. Séguin, mais se refuse à proposer quelqu'un d'autre à ce poste. *« Elle était déjà secrétaire départementale adjointe, je pensais que sa reconduction allait de soi »*, commente-t-il, déterminé à donner à sa protégée un poste fédéral de confiance qui ne dépende pas, statutairement, de la direction nationale. Selon lui, la place de son adjointe à la commission exécutive nationale ne serait pas remise en cause.

« Cette décision ne m'empêchera pas de rester aux côtés de Philippe Séguin », a déclaré Mme Tissot à l'annonce de cette décision. Ecartée des législatives, puis des régionales, l'élue parisienne souhaite aujourd'hui être candidate aux élections européennes.

Pascale Sauvage

Marc Blondel se félicite que FO soit « seule contre tous »

Pour le secrétaire général, le rapprochement CGT-CFDT est purement tactique

A-T-IL PERDU la main ? Alors que Louis Viannet s'apprête avec élégance à céder sa place, en janvier, à Bernard Thibault, assurant ainsi l'afflux de sang neuf à la CGT, et que Nicole Notat dirige avec autorité la CFDT, où elle entend bien, passé son congrès confédéral, en décembre, imprimer sa marque dans les trois ans à venir, Marc Blondel semble moins sûr de sa démarche.

Alors qu'il s'abstenait, jusqu'à maintenant, de commenter la vie interne des autres syndicats, le secrétaire général de FO, a observé, lundi 9 novembre, que *« les organisations syndicales CGT et CFDT sont en train de danser le tango »*. *« J'espère que cela ne durera pas »*, a-t-il déclaré, expliquant par des raisons purement tactiques ce rapprochement : la CGT aurait besoin du soutien de la CFDT pour son entrée à la Confédération européenne des syndicats, tandis que Mme Notat chercherait, par cette entente, à étouffer son opposition interne, qui aurait été tenté de rejoindre les rangs de la CGT.

« Notre isolement nous protège », a répété, une fois de plus, M. Blondel, citant la devise de Robert Bothereau, son prédécesseur de 1948 à 1963, du temps où cette centrale luttait contre la domination de la CGT. C'est dans l'attitude, qu'il affectionne, du monarque juché en haut d'une citadelle assiégée par les vents et marées du libéralisme que M. Blondel s'est campé. *« Seul contre tous, c'est la meilleure place ! »*, a-t-il lancé, dévoilant le slogan retenu pour la manifestation organisée par FO le 21 novembre à Paris : *« Le syndicat qui reste un syndicat »*.

RECOMPOSITION

Entouré, façon politburo, de onze des treize membres de son bureau confédéral, le numéro un de FO avait en effet convoqué les journalistes pour énumérer les raisons de ce rassemblement. Il s'agit, *« alors que l'avenir ne s'éclaircit pas »*, de descendre dans la rue pour défendre l'augmentation du pouvoir d'achat, *« les 35 heures payées 39 »*, l'extension du dispositif préretraite contre embauche (ARPE), la Sécurité sociale, le service public et *« la liberté de négociation »* ; mais, précise-t-il, ce n'est pas *« une revendication fourre-tout »*.

M. Blondel n'est pas seulement fâché contre les autres syndicats. Par sa tonalité et ses thèmes retenus, la manifestation du 21 novembre est à forte connotation antigouvernermentale. Le secrétaire général de FO supporte de moins en moins bien les critiques, notamment celles de Martine Aubry sur le trouble jeu de FO dans la mise en œuvre de la loi sur les 35 heures. La ministre de l'emploi et de la solidarité, qui assure la tutelle de la Sécurité sociale, où *« la contre-réforme Juppé est appliquée »*, est devenue la bête noire du secrétaire général.

Au printemps, M. Blondel était très assidu sur les bords du lac Léman, où siège le Bureau international du travail. Il n'a jamais fait mystère de son intérêt pour cette institution, qui défend les droits des salariés à travers le monde et où il aimerait bien terminer sa carrière. Mais il n'est pas question pour lui de quitter la direction de FO avant l'an 2000. Il aura à cœur, de toute façon, de laisser une organisation en ordre de marche. Déjà, il lui va falloir recomposer son équipe dirigeante, où cinq départs sont annoncés, et jouer sur les différentes sensibilités – trotskiste, franc-maçonne, socialiste, RPR – présentes au sein de cette confédération.

La direction de FO n'arrive pas à colmater le trouble créé par les départs des ses anciens opposants, Jacques Mairé et Jean Grosset, ex-chefs de file de l'union FO de Paris, vers l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), en janvier. Même si elle en relativise l'importance, ces départs restent la marque d'une fracture au sein d'une organisation très attachée depuis sa création, il y a cinquante ans, à son unité. Dans plusieurs fédérations, comme les PTT ou les finances, des craquements sont perceptibles.

Alain Beuve-Méry

DÉPÊCHES

■ **PACS : le gouvernement a proposé d'inscrire la reprise de la discussion** sur la proposition de loi sur le pacte civile de *solidarité* à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale les 1er et 2 décembre, a annoncé, lundi 9 novembre, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement.

■ **Le président du RPR, Philippe Séguin, a déclaré,** lundi 9 novembre, à propos du PACS, que la majorité *« est incapable dans un débat démocratique de soutenir l'échange »*. Il a, notamment, contesté qu'il faille réformer le règlement de l'Assemblée nationale pour limiter le temps de parole sur les motions de procédure, comme le propose le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault. Il a estimé que le président de séance peut interrompre un orateur *« s'il estime l'Assemblée suffisamment informée »*.

■ **FN : le bureau politique du Front national, réuni lundi 9 novembre,** a estimé qu'il fallait à présent mener la bataille des élections territoriales en Nouvelle-Calédonie, après la victoire du « oui » au référendum.

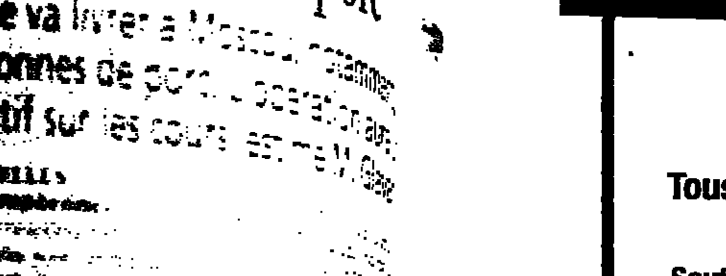
■ **POLITIQUE ÉCONOMIQUE : Dominique Strauss-Kahn,** ministre de l'économie et des finances, a déclaré, lundi 9 novembre, devant le Centre de recherches de politique économique de Londres, que *« la réduction des déficits n'est pas une fin en soi »*. Il a plaidé pour le soutien de la croissance par un *« policy mix »*, associant politique monétaire et politique budgétaire.

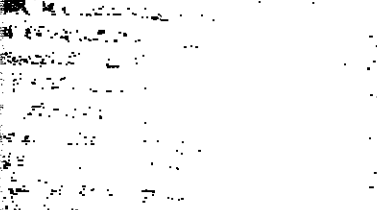
■ **SANTÉ : les députés ont adopté, lundi 9 novembre, les crédits** de la santé et de la solidarité pour 1999 qui, avec 75,688 milliards de francs, progressent de 4,5 % par rapport à 1998. La gauche a approuvé ce budget, l'opposition a voté contre, mais Pierre Cardo (DL) s'est abstenu.

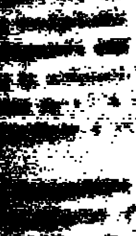
■ **TOURISME : l'Assemblée nationale a adopté, lundi 9 novembre, les crédits** du secrétariat d'Etat au tourisme pour 1999 qui enregistrent une progression de 7,18 %, avec une enveloppe de 372 millions de francs. La gauche a voté pour, l'opposition contre.



هكذا من الأصل


L'aide à la Russie
...u secours du porc

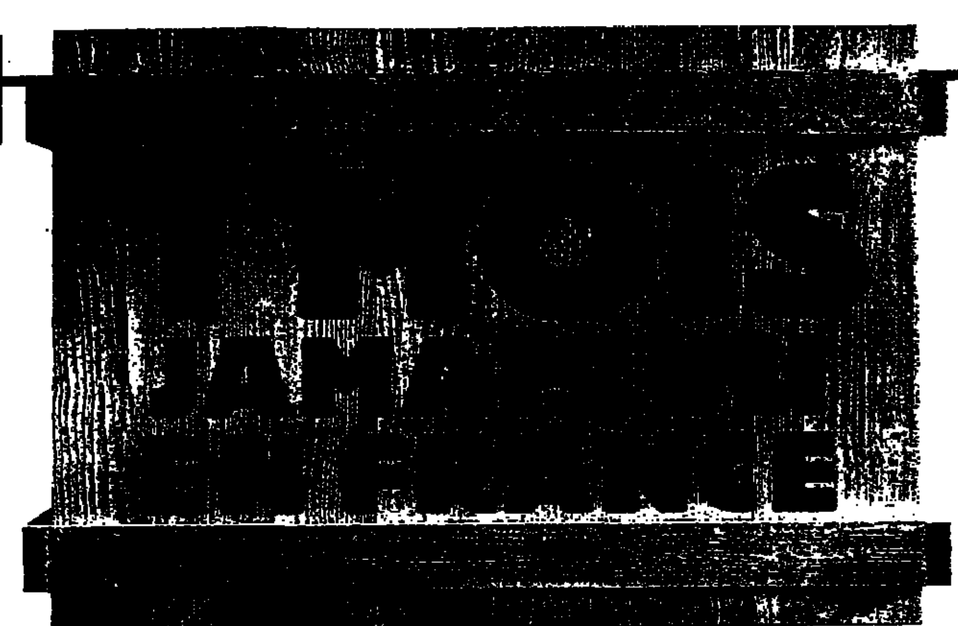

...le Annick Tissot pénalisé
...direction nationale du ...





25ÈME JOUR

Tous les magasins Carrefour sont ouverts.
Sauf : Brest, Mulhouse et Saintes.



Adresses, plan d'accès et services des magasins : tapez 3615 Carrefour (1,29 F la minute)

Mercredi 11 novembre,

Carrefour met en vente 14 045 VTT 26 pouces, 18 vitesses.

Et pas un de plus.



DERAILLEUR SHIMANO TY22
«HYMALAYA»
Jantes alu.
Existe aussi pour femme : MAKALU.
Garantie 1 an.

Il y en aura peut-être jusqu'à ce soir, demain, ou peut-être même après-demain. On ne sait pas...

35 ANS

Avec Carrefour je positive!

ET DEMAIN ?...

FCA! BMZ

PAUVRETÉ La ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, doit présenter, dans les mois qui viennent, un projet concernant la « couverture maladie universelle », qui avait été promise par Lionel Jospin lors de la campagne législative, en 1995. ● ACTUELLEMENT, 150 000 PERSONNES n'accèdent pas au régime général de Sécurité sociale, selon une étude du Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé. Sept millions de personnes ne disposent pas d'assurance complémentaire. ● DANS UN RAPPORT remis à Mme Aubry, le député PS de la Sarthe Jean-Claude Boulard propose de faire financer l'assurance complémentaire par les mutuelles, les organismes de prévoyance et les sociétés d'assurances. ● CE CHOIX est contesté par Médecins sans frontières, qui craint une *« sélection par le risque »*.

La réforme de l'accès aux soins des plus démunis divise les associations

Martine Aubry doit présenter dans les mois qui viennent un texte sur la « couverture maladie universelle » (CMU). Actuellement, 150 000 personnes n'ont pas accès au régime général de sécurité sociale et sept millions sont privées de couverture complémentaire

LE GOUVERNEMENT de Lionel Jospin n'est pas quitte envers les pauvres. Les décrets d'application de la loi de lutte contre les exclusions devraient préciser ces jours-ci les contours de cette promesse, mais le premier ministre a encore un engagement à honorer : la mise en place d'un système de protection sociale garantissant l'accès aux soins des plus démunis. La nécessité d'une sécurité sociale pour tous s'impose avec tant d'évidence que nul homme politique n'oserait remettre en cause son bien-fondé. Tous n'en ont pas moins vacillé au moment de passer à l'acte : Alain Juppé a échoué à mettre en place son projet d'« assurance-maladie universelle », et Martine Aubry hésite au moment de rédiger son texte sur la « couverture maladie universelle » (CMU).

Les deux principes de base – simplification et extension des droits – ont été arrêtés depuis longtemps. Simplification parce que la CMU doit réduire l'« angle mort » de la Sécurité sociale, ces 150 000 personnes (0,3 % de la population), qui, selon une enquête du Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (Credes), n'accèdent pas au régime général. Théoriquement, la grande majorité d'entre eux ont droit à une affiliation mais les dysfonctionnements administratifs les empêchent parfois de faire valoir leurs droits. La CMU devrait donc faciliter leurs démarches en organisant l'affiliation à l'assurance-maladie dès seize ans sur le simple critère de la résidence régulière en France.

L'extension des droits devrait, elle, permettre de résorber, au moins en partie, l'autre chiffre noir de la couverture-maladie : selon le Credes, 16 % de la population française ne dispose pas d'une assurance complémentaire permettant de compléter les remboursements du régime général. Un quart d'entre eux – les grands malades, au titre de l'exonération du ticket modérateur autorisée par les pathologies les plus graves, et les très pauvres, au titre de l'aide médicale gratuite, notamment assurée, en théorie, à tous les allocataires du RMI – bénéficient d'une prise en charge à 100 %. Reste à fixer à quelles conditions, sous quelle forme et dans quelles proportions cette prise en charge à 100 % peut être étendue aux trois-quarts restants, *soit les 7 millions de personnes dépourvues de toute assurance complémentaire.*

SCÉNARIO « PARTENARIAL »

Dans un rapport rendu public le 10 septembre, Jean-Claude Boulard, le député (PS) de la Sarthe chargé d'une mission de concertation et de proposition sur ce thème, a tracé trois voies. La première – une « couverture décentralisée encadrée » s'appuyant sur l'aide médicale telle qu'elle est actuellement mise en place par les conseil généraux – a été très vite écartée, notamment en raison des disparités entre départements. La deuxième – une « couverture centralisée » faisant remonter aux services de l'Etat la gestion de l'aide médicale – a, elle aussi, été abandonnée malgré le soutien des associations de solidarité. M. Boulard leur préfère un troisième scénario dit *« partenarial »*, qui aurait, selon lui, l'avantage de ne pas créer un dispositif spécifique pour les exclus. La couverture complémentaire serait prise en charge par ceux qui remplissent cette tâche depuis des années auprès de la majorité de la population : les mutuelles, les organismes de prévoyance, les sociétés d'assurances. Pour financer cette couverture dont le coût brut est estimé à 6 milliards de francs, l'Etat et ses partenaires amèneraient chacun plus de 2 milliards, le reste étant assuré par les personnes concernées, à raison d'une cotisation de 30 francs par mois.

Chargée de préciser ses propositions, le député devrait rendre ses conclusions *« dans une huitaine de jours »*. Nul doute qu'il y fera figurer en bonne place la réunion du 4 novembre au cours de laquelle les *« trois familles de la complémentaire »* – mutuelles, organismes de prévoyance et assurances – ont décidé de s'engager dans la CMU. *« Elles auraient pu dire non mais elles ont toutes accepté de consacrer des moyens à l'extension de la solidarité dans des termes assez précis pour que je puisse soumettre à la ministre un dispositif détaillé »*, se félicite M. Boulard. Le député s'empresse d'ajouter que l'arbitrage ministériel n'est pas encore rendu.

Martine Aubry tient sans doute à garder les mains libres car le recours aux mutuelles et aux assurances est loin de susciter l'unanimité. Lors de la présentation du rapport, ATD Quart-Monde l'avait approuvé mais Médecins du monde et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars) s'étaient montrés très critiques. Depuis, les associations membres de l'ancien réseau Alerte ont tenté d'harmoniser leurs positions. Lors de deux rencontres avec M. Boulard, mi-octobre, elles ont demandé que le plafond de la prise en charge à 100 % corresponde au seuil de pauvreté – environ 3 800 francs de revenu mensuel – et non aux 3 400 francs du minimum vieillesse, comme l'envisage le gouvernement. Elles ont surtout posé des conditions draconiennes à un éventuel accord avec les mutuelles, notamment l'interdiction de toute discrimination sur l'âge ou l'état de santé telles que les pratiquent actuellement les acteurs de l'assurance complémentaires vis-à-vis des autres populations.

Dans un document récent, Médecins sans frontières (MSF) se montre plus virulent, estimant que la solution de M. Boulard *« éloigne les populations en difficulté sociale de la protection que l'Etat peut leur garantir »*. *« Ces organismes privés répondent à une logique concurrentielle compréhensible lorsqu'elle s'adresse à des personnes dont les ressources permettent des alternatives, mais dangereuses s'il s'agit de familles vivant avec 20 francs par jour et par personne. »*

MSF craint qu'aux inégalités départementales de l'aide médicale succède celle de la sélection par le risque. Elle s'appuie notamment sur l'exemple des Bouches-du-Rhône, l'un des rares départements où deux mutuelles ont pris en charge une partie de l'aide médicale : MSF les accuse de pratiquer le *« rationnement des soins »* en *« triant parmi les prestations »* et en refusant de rembourser le forfait hospitalier. Pour l'association, les mutuelles et les assurances se retrouvent confrontées à des difficultés inhabituelles et des parcours que seuls peuvent aborder les services de l'aide sociale.

« MSF commet l'erreur de penser que les personnes non couvertes par une complémentaire relèvent toutes de la grande exclusion, rétorque M. Boulard. *Or, dans la majorité des cas, ces personnes ne sont pas désocialisées et ne demandent pas mieux que d'avoir, comme tout le monde, leur sécurité sociale et leur mutuelle plutôt que d'être enfermées dans des dispositifs stigmatisants comme l'aide médicale. »* Le député tient bon également sur son idée de contribution de 30 francs alors que MSF y voit, *« au mieux, une méconnaissance absolue des conditions de survie au quotidien de ces personnes, ou pire, une vision moraliste de l'accès aux soins qui n'a pas (...) à être mérité mais à être possible »*.

Une voie médiane entre ces deux positions pourrait avoir été dégagée lors de la réunion d'octobre entre M. Boulard et les associations. Elles proposent d'ouvrir un droit d'option aux personnes démunies en leur permettant de choisir entre une couverture à 100 % assurée par l'Etat ou un système classique de complémentaire au sein d'une mutuelle. M. Boulard s'est engagé à présenter cette solution à Mme Aubry. Le nouveau calendrier prévoit une passage en conseil des ministres courant décembre et un examen au Parlement début 1999.

Jérôme Fenoglio

Le « 115 », un numéro vert encore méconnu

La Croix-Rouge française devait rendre public, mardi 10 novembre, à l'occasion du lancement de son « plan hiver », un sondage effectué par la Sofres, en partenariat avec le mensuel *Politique Santé* montrant que le numéro 115 est très mal connu. 87 % des sondés ont déclaré ignorer ce numéro vert créé à l'hiver 1997 et destiné à l'accueil et à l'orientation des personnes sans abri en difficulté. Parmi les 13 % de Français qui le connaissent, 1 % seulement l'ont déjà utilisé.

Sur un échantillon représentatif de 227 médecins généralistes, 84 % d'entre eux ont déclaré ignorer l'existence de ce numéro et chez ceux qui le connaissent (16 %), une minorité (1 %) ont dit y avoir déjà eu recours. Le 115 est un peu mieux connu par les médecins de la région parisienne, où un généraliste sur trois est informé de son existence.

A l'hôpital parisien de l'Hôtel-Dieu, on donne les médicaments aux patients sans ressources

REPORTAGE

« Un traitement à 100 francs, c'est autant de nourriture en moins à la fin du mois »

ELLE ne veut pas entendre parler de gratuité, encore moins de consultations « précarité » à destination des personnes sans domicile fixe ou sans couverture sociale. *« La précarité n'est ni une pathologie ni une spécialité médicale »*, s'insurge Dinah Vernant, responsable de la consultation de médecine générale au centre de diagnostic de l'hôpital parisien de l'Hôtel-Dieu.

Depuis juillet 1997, l'établissement propose des consultations sans rendez-vous à tous les habitants du quartier, qu'ils soient employés de la préfecture, clochards, hauts fonctionnaires ou sans-papiers. L'objectif est de permettre aux personnes en difficulté sociale d'avoir directement accès aux soins, sans être intimidées par le *« barrage des caisses »* : les questions d'argent sont abordées après les problèmes de santé, dans le secret de la première consultation médicale. *« On procède à un débrouillage médico-social*, explique Dinah Vernant. *Si le patient n'a aucune difficulté, il passe à la caisse. Mais, au moindre souci, on lui propose de rencontrer une assistante sociale. »*

43 % de ces personnes qui demandent une « consultation sociale » sont salariées mais leurs revenus, qui dépassent de peu les minima sociaux, restent souvent inférieurs au salaire minimum. Vendeuses dans les grands magasins ou employés dans la restauration, ils bénéficient de la sécurité sociale mais ils ne peuvent pas prétendre à l'aide médicale, parce qu'ils sont trop « riches », ni se payer une mutuelle parce qu'ils sont trop « pauvres ».

« Quand ils viennent, ils sont vraiment très malades, observe Dinah Vernant. *Leur santé passe en dernier. On fait attention à ne pas leur donner des médicaments non remboursés. On sait qu'en leur prescrivant un traitement à 100 ou 150 francs, c'est autant de nourriture en moins à la fin du mois. Ils sont à vingt francs près. »*

GRANDE PRÉCARITÉ

Avec des revenus inférieurs au seuil de 3 800 francs fixé pour la Carte Paris-Santé, les plus démunis n'ont rien à débourser. Selon Dinah Vernant, 20 % touchent le revenu minimum d'insertion (RMI), 5 % sont sans domicile fixe et 4 % au chômage. La loi prévoit une couverture sociale automatique pour les bénéficiaires du RMI ; pourtant, 60 à 70 % des allocataires qui se présentent au centre de diagnostic ne sont pas affiliés à la sécurité sociale, pour n'avoir jamais effectué les démarches nécessaires. Le plus difficile est alors de faire valoir leurs droits, ce qui peut demander plusieurs mois quand certains ont égaré tous leurs papiers. *« On les aide à se reconstruire un minimum d'identité sociale »*, résume Renée Corcos, assistante socio-éducative du service, qui rassemble patiemment toutes les pièces nécessaires à l'affiliation des patients en grande précarité, de l'attestation de domicile à l'extrait d'acte de naissance. *« Je leur demande d'aller au commissariat déclarer la perte de leurs papiers et de revenir avec des photos d'identité. »* Un dernier obstacle, parfois difficile à franchir : *« Une photo, c'est 30 francs, mais c'est aussi un miroir pas toujours facile à regarder*, ajoute-t-elle. *Pour eux, perdre leur carte d'identité, c'est renaître à chaque fois. »*

Ici, pas un patient ne sort sans savoir exactement combien vont lui coûter les médicaments ou les examens complémentaires. *« Certains nous disent : "Si c'est plus de 300 francs, je ne pourrai pas." Alors on fait payer la consultation et on fournit gratuitement les médicaments*, ajoute Mme Corcos. *Le plus important, c'est le traitement. »* L'hôpital a débloqué une ligne budgétaire de 100 000 francs de médicaments délivrés gratuitement pour les patients sans droits, en attente d'un RMI ou d'une Carte Paris-Santé. *« En fait, on les donne à tous ceux qui ne sont pas assez riches pour se payer une mutuelle*, reconnaît Dinah Vernant. *Quand il faut les hospitaliser, c'est l'horreur, car une journée d'hôpital leur revient à 1 000 francs. Il nous arrive alors d'avoir recours à des pratiques délictueuses : on aggrave le diagnostic pour qu'ils soient pris en charge à 100 %. »*

Alexandre Garcia

Trois polémiques concernant l'environnement empoisonnent le Limousin

Stockage d'oxyde d'uranium, lac pollué et présence de radon dans les écoles sont en cause

La cour d'appel de Bordeaux a infirmé un jugement du tribunal administratif de Limoges qui interdisait le stockage de deux cents mille tonnes d'oxyde d'uranium appauvri sur un site désaffecté de la Cogema, à Bessines (Haute-Vienne). Cette décision intervient au moment où la pollution du lac de Saint-Pardoux et la découverte d'un taux élevé de radon dans des établissements scolaires de Limoges nourrissent aussi la controverse.

LIMOGES
de notre correspondant

La cour d'appel de Bordeaux a infirmé, le 6 novembre, le jugement du tribunal administratif de Limoges *qui avait lui-même annulé* l'autorisation donnée par la préfecture à la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires, filiale industrielle du commissariat à l'énergie atomique) de stocker sur *son site désaffecté de Bessines* (Haute-Vienne) 200 000 tonnes d'oxyde d'uranium appauvri. *« Matière première susceptible d'un réemploi »*, selon la compagnie, *« déchet ultime »*, et donc non entreposable, selon le Front régional du refus au projet qui s'est constitué.

Plusieurs associations de défense ont décidé de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat. Mais, sur place, tout est déjà prévu pour accueillir les premiers trains, en provenance de la centrale du Tricastin. Après un demi-siècle d'exploitation minière suivi d'un désengagement brutal, à partir de 1995, pour cause de coûts d'exploitation trop élevés, le Limousin découvre, après le sinistre économique, les affres environnementales de l'après-uranium.

D'autant que l'arrêt bordelais arrive *au moment où deux dossiers* sèment un trouble certain dans la région.

> « Matière première susceptible d'un réemploi », selon la compagnie, « déchet ultime », et donc non entreposable, selon les opposants

Le premier est celui du lac de Saint-Pardoux (Haute-Vienne), 330 hectares, pôle touristique majeur, 70 000 nuitées estivales, 10 millions de francs de chiffre d'affaires, autant pour les hôtels, restaurants, gîtes ruraux et commerces divers des communes riveraines. Or, à l'occasion du vidage décennal *du plan d'eau, un taux anormal de* radioactivité a été relevé. Le site est alimenté par des ruisseaux qui traversent *la zone* ex-minière, et le président du conseil général de la Haute-Vienne (propriétaire du lac), Jean-Claude Peyronnet (PS), a décidé, pour sauvegarder l'image du site, de sacrifier la saison touristique 1999, le temps de mesurer, *« en toute transparence »*, le *« suivi radiologique »* du lieu. Il a proposé la constitution d'une commission d'enquête *« insoupçonnable »* réunissant des universitaires, des associations écologistes (notamment la CRII-RAD, la commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), la Cogema, des élus locaux. Cette proposition n'a pas pour autant calmé les associations qui ont opposé un net refus. Thierry Camireau, responsable de la Coordination limousine anti-déchets (Clade), soupçonne en effet le conseil général d'avoir *« allumé un contre-feu sur un dossier parfaitement connu, tenu sous le boisseau, et qui allait éclater au grand jour »*. Dans la foulée, la Clade relance un dossier sensible, *celui de la présence de radon* (gaz radioactif naturel) dans les écoles de Limoges. Sur soixante-dix-neuf écoles maternelles et primaires, estime-t-elle, vingt-deux présentent un taux supérieur à 22 becquerels par mètre cube d'air. Chiffres confirmés par les services municipaux d'hygiène, qui ont procédé à ces mesures, suite à la découverte d'un taux exceptionnellement élevé (1 644 becquerels) dans une école de la périphérie de la ville. Cet établissement a d'ailleurs été fermé, le temps d'y effectuer 450 000 francs de travaux de ventilation, qui ont permis d'abaisser le taux en-deçà des 1 000 becquerels qui constitue, selon la Cogema, le seuil de dangerosité. Le problème est qu'il n'existe pas de norme communément admise, et que les associations anti-nucléaires situent ce seuil à 150 becquerels au mètre cube. Même s'il n'en tire plus profit, le Limousin n'en a pas terminé avec l'uranium.

Georges Chatain

Mutuelles et sociétés d'assurances souhaitent participer à la CMU

LA COUVERTURE maladie universelle (CMU) sera-t-elle un nouveau marché pour les mutuelles et les sociétés d'assurances ? Leur réponse est négative, mais elles veulent toutes agir dans ce domaine. Un consensus s'est récemment dessiné autour du scénario proposé par le député (PS) Jean-Claude Boulard : la CMU serait cofinancée par l'Etat, les acteurs de la couverture complémentaire – assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance – et les personnes concernées à hauteur de trente francs par mois. Le coût de ce système est estimé à quelque six milliards de francs.

Axa se dit *« très favorable à ce système »*, d'autant que Claude Bébéar, son président, avait proposé il y a un an et demi à Bernard Kouchner de créer un « pool solidarité santé » autour de l'ensemble des acteurs de la complémentaire santé en instaurant une surprime sur tous les contrats d'assurance santé, à charge pour l'Etat de gérer le système. La *Fédération nationale de la mutualité* française (FNMF) martèle pour sa part que la CMU *« ne devra en aucun cas constituer les prémices d'un désengagement plus important des régimes obligatoires »*.

« DÉONTOLOGIE DE PLACE »

Les débats à venir sur les modalités promettent de vives discussions – les assureurs privés préviennent déjà qu'ils refuseront un financement intégralement à la charge des assurés –, mais, *aujourd'hui*, chacun se dit prêt à participer à la CMU. Les mutuelles et les assureurs privés, qui sont de plus en plus souvent confrontés à l'appauvrissement de leur population, se défendent de vouloir récupérer un marché. *« Les assureurs ne veulent pas d'un nouveau système d'assistance et ne perdent pas espoir que cette population en vienne à l'assurance complémentaire »*, explique-t-on à la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), organisation patronale des sociétés d'assurances. Pour autant, il faudra être vigilant et la FFSA appelle à une *« déontologie de place »* : tous les acteurs veulent éviter que les appétits concurrentiels transforment la CMU en produit d'appel pour d'autres produits. *« La lutte pour l'accès universel aux soins ne saurait être source de profit »*, résume la FNMF.

Les « mutuelles 45 » (appelées ainsi parce que créées en 1945 et relevant du code de la mutualité), acteurs principaux du système de complémentaire santé, qui comptent dans leur rang des familles touchées par la précarité ou la pauvreté, ont déjà mis en place des dispositifs de solidarité. Les mutuelles du Finistère ou de *Vendée proposent ainsi aux chômeurs* des rabais de 25 % sur leurs cotisations maladie. Certains ont mis en place des contrats d'assurances groupes avec Médecins du monde.

Pour les acteurs de la couverture maladie, même s'ils s'en défendent, la CMU permettrait de récupérer une partie de la population qui leur échappe peu à peu... et d'améliorer leur image. La CMU répond au principe de solidarité, explique un assureur. *Les mutuelles pourraient quant à* elles en profiter pour redorer quelque peu leur image, écornée par l'affaire de la MNEF.

Pascale Santi

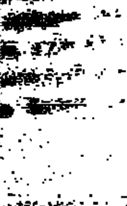
Un Français sur quatre renonce à se soigner

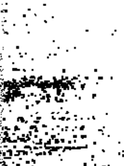
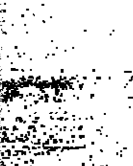
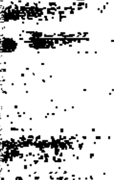
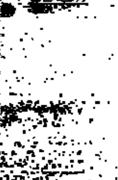
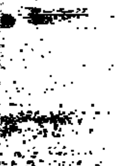
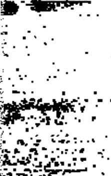
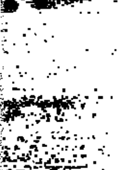
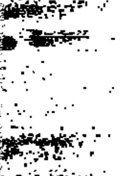
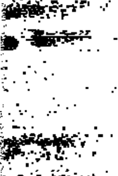
● **Précarité.** Au moins 500 000 personnes cumulent actuellement en France des situations de *« précarité sociale »* et de *« précarité médicale »*, selon le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (Credes). 9,1 % des personnes vivant sur le territoire sont *« en situation précaire socialement »* et 9,2 % des 16-59 ans sont considérés comme *« médicalement vulnérables »*.

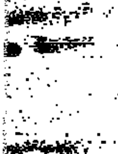
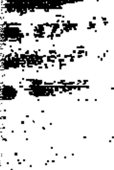
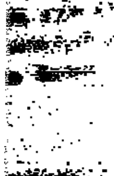
● **Etat de santé.** Le Haut Comité de la santé publique a récemment estimé que *« la souffrance psychique est actuellement (...) le symptôme majeur de la précarité »*. En région parisienne, une enquête a notamment relevé un taux de 18,5 % d'allocataires du RMI présentant des signes de pathologie mentale sévère (dépression majeure, forte angoisse...), contre 2,75 % en population générale. Sur le plan physique, certaines maladies sont directement liées aux conditions de vie précaires : les troubles respiratoires et cutanés, le saturnisme infantile (fin 1997, selon le Réseau national de santé publique, 13 381 enfants présentaient un taux de plombémie toxique, dont les trois quarts en Ile-de-France). D'autres maladies ne sont pas spécifiquement liées à la précarité mais sont diagnostiquées à un stade plus avancé : les cancers féminins, la tuberculose, les affections bucco-dentaires. Enfin, les conduites à risques sont plus fréquentes parmi les populations les plus démunies : alcoolisme, tabagisme, toxicomanie, violences.

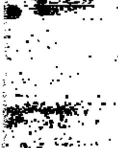
● **Recours aux soins.** Selon le Credes, un Français sur quatre a renoncé à se soigner pour des motifs financiers en 1996. Les chômeurs sont particulièrement touchés : 48,8 % d'entre eux ont déclaré avoir annulé ou retardé un recours aux soins en raison de l'insuffisance des taux de remboursement. 51,8 % des allocataires du RMI ont fait de même. Les restrictions les plus fréquentes ont concerné les soins dentaires (42,6 %), les consultations chez le médecin de ville et les examens (29,1 %), les lunettes (15,8 %), la kinésithérapie (4,2 %) et la pharmacie (3,6 %).

● **Couverture sociale.** 0,3 % de la population, soit 150 000 personnes, n'a pas accès à un régime de base de la protection sociale, selon le rapport de Jean-Claude Boulard, député (PS) de la Sarthe, et 12 %, soit environ 7 millions de personnes, ne bénéficient pas de couverture complémentaire. Selon les estimations de la Croix-Rouge française, 300 000 personnes seraient exclues de droit ou de fait de toute couverture ou aide sociale. D'après le Credes, en 1996, 36 % des personnes touchant le RMI ne bénéficiaient ni de l'exonération du ticket modérateur ni de l'aide médicale gratuite, et 52 % des demandeurs d'emploi ne disposaient pas de couverture maladie complémentaire. Par ailleurs, fin 1996, environ 51 000 jeunes de moins de 25 ans avaient souscrit au régime de l'assurance personnelle, ouvert à toute personne résidant en France et ne dépendant d'aucun autre régime d'assurance-maladie.







Un ancien élu RPR de Paris comparaît pour « trafic d'influence »

En 1995, un journaliste avait obtenu un appartement de la Ville grâce à un pot-de-vin de 30 000 francs

Cinq personnes, dont Henri Pozza, ancien adjoint au maire (RPR) du 12e arrondissement, comparaissaient, lundi 9 novembre, pour « trafic d'influence » devant le tribunal correctionnel de Paris. En mai 1995, un journaliste d'Infomatin avait démontré qu'il était possible d'accélérer, moyennant finances, les procédures d'attribution de logements sociaux. Depuis, la justice a mis au jour huit dossiers identiques.

DANS UN ARTICLE, publié par le quotidien *Infomatin* le 29 mai 1995, en pleine campagne municipale, le journaliste Eric Decouty rapportait comment, se faisant passer pour un commerçant, il avait obtenu dans le 12e arrondissement, en une semaine, un appartement F4 de type PLI (prêt locatif intermédiaire) appartenant à la Régie immobilière de la Ville de Paris contre le versement occulte d'une somme de 30 000 francs. Trois ans plus tard, lundi 9 novembre, cinq personnes, dont Henri Pozza, soixante-dix ans, ancien adjoint de Paul Pernin, maire (RPR) du 12e arrondissement, comparaissent pour *« trafic d'influence »*.

A la barre de la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, Eric Decouty explique tout d'abord l'impasse dans laquelle était arrivée son enquête journalistique, puis les débats déontologiques au sein de sa rédaction pour valider l'idée d'une dissimulation de sa qualité professionnelle. De contacts en intermédiaires, Eric Decouty a rencontré Martine Moulin, quarante-trois ans, secrétaire d'une agence d'affaires tenue par Patrice Cayeux, quarante-deux ans, ex-chef d'entreprise, militant RPR depuis 1973, et son associé, Thierry Ferron, quarante-quatre ans, ancien relieur reconverti dans le négoce international. *« Il y avait une grille de tarifs suivant la taille de l'appartement »*, raconte le journaliste. *« Martine Moulin a dit :* "Je connais quelqu'un à la mairie du 12e". » Un coup de téléphone à Patrice Cayeux, un rendez-vous, une enveloppe de 30 000 francs, et l'affaire était jouée avec l'obtention, à 5 851 francs mensuels (hors charges), d'un logement de 78 mètres-carrés, avec terrasse, cave et parking. Devant le tribunal, Patrice Cayeux, *« à peu de choses près »*, confirme. Martine Moulin également, mais avec plus de réticences. La présidente, Catherine Courcol, s'interroge alors sur ces *« amis de la mairie du 12e »*. Aucun nom n'a été prononcé lors de l'entretien, reconnaît le journaliste. Mais deux autres sources qu'il ne nomme pas, affirme-t-il, lui ont indiqué que l'argent revenait pour partie à Henri Pozza, chargé du logement social à la mairie.

« Je n'ai jamais touché un centime. J'ai servi les autres et je ne me suis jamais servi », proteste Henri Pozza, qui a poursuivi Eric Decouty pour diffamation. L'ancien élu rapporte qu'il disposait à cette époque d'une soixantaine d'appartements de type PLI, *« relativement difficiles à attribuer du fait des conditions imposées par la réglementation »* car le locataire doit justifier de ressources quatre fois égales au montant du loyer. *« Je l'ai fait savoir autour de moi, auprès des militants, tels Patrice Cayeux. Il y avait urgence, sinon ces appartements allaient disparaître du contingent de la Ville de Paris. »*

A la suite de l'enquête d'« Infomatin », la justice a révélé l'existence de versements identiques pour l'attribution de logements sociaux

Le juge rappelle qu'aucun changement notable dans le train de vie d'Henri Pozza n'a été révélé par l'enquête judiciaire. Un témoin, militant du RPR, apprend-t-on, a cependant évoqué au cours de la procédure *« l'existence d'un système mafieux dans le 12e arrondissement »* et la remise d'enveloppes d'espèces à Henri Pozza. *« Ce témoin est mis en examen pour témoignage mensonger ! »*, riposte l'avocat de l'ancien élu, Me Dominique Forge.

À l'audience, Martine Moulin et de Thierry Ferron se montrent moins affirmatifs, moins sûrs, moins précis que dans leurs dépositions lors de l'instruction. Patrice Cayeux endosse donc, seul, l'entière responsabilité d'un *« enrichissement personnel »*. De même, le militant RPR, qui a démissionné le jour de l'affaire et a ensuite fait l'objet d'un redressement fiscal d'un million de francs, accepte-t-il cette responsabilité pour les huit autres dossiers soumis au tribunal, portant, au total, sur la perception de près de 145 000 francs. Car la justice, à la suite de l'enquête d'*Infomatin*, a mis au jour l'existence de versements identiques pour l'attribution d'autres logements sociaux : des sommes allant de 15 000 à 30 000 francs. *« Est-ce un arbre qui cache la forêt ou un arbre isolé dans une lande déserte ? »*, s'interroge la présidente.

Martine Moulin elle-même a bénéficié rapidement d'un logement en 1993, et son ex-mari en 1994. Une avocate polonaise, Viva Foland, cinquante-trois ans, également prévenue, a joué en vain le rôle d'intermédiaire pour quatre de ses compatriotes : ceux-ci ont versé au total 100 000 francs, mais n'ont pas obtenu d'appartement.

La présidente décortique la procédure administrative, les multiples courriers d'intervention rédigés par Henri Pozza pour que les dossiers aboutissent, *via* la mairie de Paris, sur le bureau de la commission d'attribution des logements. Et toujours, en point d'orgue, cette lettre-type de l'élu du 12e : *« Il m'est particulièrement agréable de vous informer que vous figurez sur la liste des bénéficiaires »*, la location ne pouvant se conclure, cependant, qu'*« après formalités administratives d'usage »*.

Dans son réquisitoire, le substitut Pierre Genaitay relève la faiblesse des charges qui pèsent du point de vue pénal sur Henri Pozza, aucune remise d'argent n'ayant pu être formellement mise en évidence. Il tance néanmoins vertement l'ancien élu pour son *« clientélisme »*, son *« favoritisme »* confinant au *« népotisme »* et dénonce *« le critère du piston. »* Le substitut *« s'en remet à l'intime conviction et à la conscience des juges »* pour décider d'une condamnation.

Contre Patrice Cayeux, *« le militant dévoué et dévoyé »*, il demande deux ans de prison dont un an ferme, 50 000 francs d'amende et une interdiction des droits civiques, civils et de famille. Puis il requiert deux ans, dont six mois ferme et 50 000 francs d'amende contre Thierry Ferron, et enfin deux ans avec sursis pour Viva Foland et Martine Moulin, qualifiée de *« rabatteur »*.

Jean-Michel Dumay

Le dossier de l'Eglise de scientologie examiné par la cour d'appel de Paris

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Paris a examiné, lundi 9 novembre, le problème de la disparition d'une partie du dossier de l'Eglise de Scientologie, instruit depuis 1989 par le juge d'instruction parisien Marie-Paule Moracchini. Constatant l'absence de certaines pièces, Me Olivier Metzner, avocat de l'Eglise de Scientologie, a estimé que *« le dossier était prescrit »* et qu'il *« n'était pas nécessaire de reprendre l'instruction »*. Selon lui, l'absence d'acte d'instruction depuis 1993 justifierait la prescription. Me Olivier Morice, conseil des victimes, a répliqué qu'il avait pourtant demandé au juge d'instruction certains actes au cours de cette période. Selon lui, ces demandes d'actes figurent dans les dossiers perdus.

Pour sa part, le parquet général de Paris a demandé, lors de l'audience, à la chambre d'accusation de renvoyer le dossier au juge d'instruction afin qu'elle tente de le reconstituer. La chambre d'accusation cour d'appel de Paris se prononcera le 14 décembre.

Près de Marseille, un millier d'élèves traités après un cas de méningite

L'ANNONCE du décès, dimanche 9 novembre, d'un écolier de 7 ans atteint de méningite a suscité, lundi 10 novembre, une vive inquiétude au sein de la commune de Plan-de-Cuques, à la périphérie nord de Marseille. 1 100 enfants susceptibles d'avoir été exposés à la maladie ont reçu, dimanche et lundi, des soins préventifs auprès des services d'urgences des hôpitaux de la ville. Selon la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) et l'Assistance publique de Marseille, tout danger serait écarté. Par *« mesure de précaution »*, le maire, Jean-Pierre Bertrand (DVD) avait décidé de fermer les six écoles de la ville pour 48 heures. De nombreux parents ont pris d'assaut la seule pharmacie de garde de cette commune de 10 000 habitants. Des taxis ont fait la navette depuis Marseille pour approvisionner l'officine, très rapidement déclarée en rupture de stock.

DÉPÊCHES

■ **MNEF : Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a donné son feu vert**, samedi 7 novembre, à l'organisation des élections à la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), en ratifiant ses nouveaux statuts. Cette décision intervient après que la commission de contrôle des mutuelles a décidé de ne pas nommer d'administrateur provisoire.

■ **ÉDUCATION : après l'appel à la grève lancé par le principal syndicat du second degré (SNES-FSU)** auprès des surveillants pour les 17 et 19 novembre, le ministère de l'éducation nationale a réagi, mardi 10 novembre, en estimant qu'*« au moment où les lycéens reprennent la classe, le SNES* [montre] *le peu de cas qu'il fait des élèves »*. Le ministère *« précise que le nouveau statut* [des surveillants] *sera négocié en temps et en heure et ne saurait s'appliquer »* aux personnels actuels.

■ **ÉVASION : les deux détenus supposés évadés** depuis deux jours du quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Luynes, près d'Aix-en-Provence, ont été retrouvés, dimanche 8 novembre, au sein-même de l'établissement pénitentiaire. Ils ont été repérés alors qu'ils quittaient l'un des toits de la prison.

'Eglise de scientologie
a cour d'appel de Paris

ille. un millier d'élèves
un cas de méningite

entreprises".

Les maires de France expriment leur « ras-le-bol »

Selon un sondage Ipsos-« Le Courrier des maires » à paraître, près de la moitié des premiers magistrats des communes du pays ne souhaitent pas se représenter en 2001. Le sentiment d'être les boucs émissaires des maux de la société devient trop lourd à porter

LE MÉTIER de maire n'a jamais été une sinécure. Il tient désormais du « *métier de chien* ». A quelques jours du congrès annuel de la puissante Association des maires de France (AMF), du 16 au 19 novembre à Paris, un sondage Ipsos pour le bimensuel *Le Courrier des maires* éclaire le profond malaise des édiles.

Selon cette enquête, près d'un maire sur deux ne souhaite pas briguer un nouveau mandat en 2001. La proportion est plus forte chez les maires des petites villes. 47 % des premiers magistrats des communes de moins de 2 000 habitants, contre 25 % pour les municipalités de plus de 10 000, envisagent de ne plus être candidats. Cette érosion des vocations était déjà sensible depuis les élections municipales de 1995 (*Le Monde* du 17 octobre 1996). 25 à 30 % des maires sortants ne s'étaient pas représentés : une proportion sans précédent.

Mais ce découragement ne gagne pas seulement les « *vieux* » élus, qui auraient épuisé les charmes de la fonction. Un maire sur quatre nouvellement élu en 1995 avoue ne plus vouloir « repiquer ». « *Les nouveaux, qui sont arrivés pleins d'enthousiasme, disent :* "Une fois, mais pas deux !" », résume Jean-Paul Delevoye, sénateur du Pas-de-Calais et maire de Bapaume (RPR), président de l'AMF. D'où vient ce « ras-le-bol » ? Parmi les élus qui affirment ne pas souhaiter se représenter, plus d'un tiers estiment que « *la fonction et le statut de maire sont trop ingrats* ». Ce motif arrive même en tête des explications données par les maires élus en 1995.

Les maires se sentent de plus en plus gestionnaires de l'impossible : sentiment d'impuissance face à la montée des urgences sociales ; technicité trop grande de la charge ; et, depuis quelques années, dégradation des relations avec leurs administrés, indifférents à l'intérêt général et qui font de leurs élus des boucs émissaires.

Les petites villes les plus touchées

Avez-vous l'intention de solliciter un nouveau mandat de maire lors des prochaines élections municipales ? Réponse en %

ENSEMBLE

OUI, certainement	29%
OUI, probablement	21%
sous-total OUI : 50 %	
NON, probablement pas	24%
NON, certainement pas	16%
sous-total NON : 45 %	
Ne se prononcent pas	5%

PAR TAILLE DE COMMUNE

	MOINS DE 2 000 HAB.	2 000 À 10 000 HAB.	PLUS DE 10 000 HAB.
OUI, certainement	20 %	28 %	39 %
OUI, probablement	28 %	30 %	30 %
NON, probablement pas	31 %	15 %	15 %
NON, certainement pas	16 %	20 %	10 %
Ne se prononcent pas	5%	7%	6%

Si vous n'êtes pas certain de solliciter un nouveau mandat de maire, est-ce avant tout ... - *Base : maires déclarant n'être pas certains de solliciter un nouveau mandat, soit 79% de l'échantillon*

PAR TAILLE DE COMMUNE

	MOINS DE 2 000 HAB.	2 000 À 10 000 HAB.	PLUS DE 10 000 HAB.
... pour des raisons personnelles (âge, santé, ...)	66 %	57 %	53 %
... parce que la fonction et le statut de maire sont trop ingrats	32 %	31 %	31 %
Ne se prononcent pas	2 %	12 %	16 %

ENSEMBLE

... pour des raisons personnelles (âge, santé,...)	65%
... parce que la fonction et le statut de maire sont trop ingrats	32%
Ne se prononcent pas	3%

Sondage Ipsos effectué pour *Le Courrier des Maires* du 7 au 13 oct. 1998 auprès de 241 maires. Cette étude a été réalisée par téléphone; les résultats d'ensemble ont été pondérés pour tenir compte du nombre de communes françaises dont la population comprend moins de 2 000, 2 000 à 10 000 et plus de 10 000 habitants.

« C'EST KAFKA... »

Au premier chef, plus de la moitié des élus interrogés se plaignent de la complexité croissante des textes législatifs et des normes qui régissent l'exercice de leur mandat. Le renforcement des procédures de contrôle au niveau national et l'introduction de réglementations européennes débouchent sur une inflation de textes paralysante. « *Nul n'est censé ignorer la loi. Mais nul ne la connaît plus aujourd'hui* », pointe le président de l'AMF. « *C'est Kafka...* », disent de nombreux maires qui se trouvent sanctionnés, tout surpris de se découvrir en infraction vis-à-vis de l'un des quelque 90 000 décrets en vigueur, voire auteurs d'un délit. Car la nouveauté réside dans la mise en cause pénale de plus en plus répandue des élus.

« *Ma seule erreur est de ne pas avoir pris un arrêté pour limiter la vitesse* », plaide, bouleversé, Philippe Loisel (div.d.), agriculteur à la retraite et maire de Bonvillers, 180 habitants, dans l'Oise. Le 24 juin, fête de la Saint-Jean, un chauffard a fauché une petite fille pendant le défilé de la fanfare, dans sa commune. L'enfant est paralysée à vie. « *Le conducteur, un jeune du village, roulait à gauche, avec des pneus lisses, à plus de 50 km/h. Il n'a pas vu le cortège. Et me voilà mis en examen !* », raconte le maire. « *Je ne peux pas cesser de penser à cette enfant devenue paraplégique, moi qui suis père et grand-père. Mais en quoi suis-je coupable ? (...) Si je suis condamné, c'est fini. J'arrête, je fais comme les autres* », poursuit M. Loisel.

« *On assiste à une pénalisation de la société française* », soulignait Valery Turcey, président de l'Union syndicale des magistrats (USM), lors d'un colloque organisé par l'Association des petites villes de France, (APVF) le 14 octobre sur le thème de « *l'incertitude juridique* ». Lors de ces débats, Martin Malvy, président (PS) du conseil régional de Midi-Pyrénées, maire de Figeac et président de l'APVF, rappelait que quelque « *700 décideurs locaux, dont 64 élus, sont actuellement mis en examen, pour une grande part d'entre eux pour des faits non intentionnels* ».

La peur du tribunal gagne d'abord les édiles des petites villes, privés de services juridiques intégrés à leur mairie. Mais la crainte d'être poursuivi pour la chute d'un bénitier sur les pieds d'un paroissien, pour un chien électrocuté par le sapin de Noël municipal ou parce qu'un patient a mis le feu à l'hôpital en fumant dans son lit... n'épargne pas les maires des municipalités plus importantes.

DÉRIVE « À L'AMÉRICAINE »

Du coup, certains se « couvrent » à l'excès. « *J'en suis venu à demander un relevé de mes communications personnelles à la mairie*, confie Yves Dauge, maire PS de Chinon et député d'Indre-et-Loire. *J'avais peur d'être mis en examen pour abus de biens sociaux, si je ne remboursais pas les appels à la maison pour prévenir ma femme que je rentrerais tard de la mairie !* »

Le changement des mentalités des administrés est aussi mis en avant : la volonté de moraliser la vie publique et le discrédit qui plane sur le personnel politique élu ont enhardi les citoyens, qui hésitent de moins en moins à se constituer partie civile. Jusqu'ici épargné, le maire n'échappe plus à la règle.

A Breteuil, commune de 4 000 habitants de l'Oise, le maire, Jacques Cotel (div. d.), se dit victime de cette « *judiciarisation* » de la vie publique. « *Un enfant d'une école privée a été blessé par un équipement sportif alors qu'il jouait avec ses camarades sur un terrain de foot privé, dans le périmètre de ma commune* », explique M. Cotel. « *Les parents ont porté plainte contre moi, pour un simple œil au beurre noir.* »

Cette dérive procédurière, « *à l'américaine* », déplore Huguette Raybaud, directrice de l'association départementale de l'AMF dans l'Oise, incite certains élus à vouloir jeter l'éponge avant le terme de leur mandat. « *J'ai fait une réunion des maires du département, le 17 octobre, sur l'insécurité juridique. Sur les 300 présents, presque tous se sont dit prêts à démissionner* », rapporte Mme Raybaud. De là à franchir le pas...

« *Que serait une France sans maires ?*, s'interroge M. Delevoye, *un pays en proie aux égoïsmes et aux intérêts catégoriels, dans lequel l'Etat serait incompétent à remailler le tissu social.* » Parmi les solutions avancées, les associations d'élus locaux, dont l'AMF au premier chef, militent inlassablement pour l'adoption d'un statut de l'élu. Sans être convaincues que le remède viendrait, à lui tout seul, à bout du désenchantement ambiant.

Béatrice Jerôme

Lire aussi notre éditorial page 17

« Mission impossible » dans les Vosges

EPINAL
de notre correspondant

En deux ans et demi, vingt-quatre maires ont démissionné dans les Vosges, « *une vague sans précédent* », pour Marie Martin-Arnaise, secrétaire générale de l'Association des maires du département. « *On ne peut pas parler d'épidémie : les raisons qui les poussent à arrêter sont diverses, mais on constate en général un ras-le-bol d'assumer une charge de plus en plus lourde. Le poids de la réglementation est impressionnant. Par an, un maire reçoit entre 10 000 et 15 000 circulaires françaises, sans compter la réglementation européenne.* »

Président de l'Association des maires des Vosges, Jackie Pierre (RPR) voit souvent les nouveaux renoncer : « *Les plus jeunes élus, ceux de 1995, sont les plus fragiles. L'activité de maire est tellement prenante qu'il est très difficile de mener en parallèle sa carrière professionnelle. La vie de famille en souffre également. Dans une petite commune*, ajoute-t-il, *le maire est aussi bien chef de chantier, travailleur social, conciliateur, gestionnaire, etc. C'est l'élu le plus proche des gens et sa tâche s'est compliquée ces derniers temps parce que la vie de ses administrés est de plus en plus difficile.* »

« DÉMORALISANT »

Les contraintes administratives contribuent-elles à expliquer cette vague de démissions ? « *En partie oui. On va tellement loin aujourd'hui, par exemple pour les marchés publics, que l'élu peut, malgré lui, être poursuivi. Dans les petites communes, nous n'avons pas d'administration autour de nous. C'est la direction départementale de l'équipement qui instruit nos dossiers. Il arrive pourtant que le contrôle de légalité en préfecture remette en question le montage du projet. Dans ce cas, ce n'est pas la DDE qui est en cause devant le tribunal administratif, mais le maire !* »

Jacky Mangeat (div.d.), de Coussey, n'a pas vécu une telle épreuve. Il a pourtant renoncé à son mandat en avril après moins de trois ans à la tête de cette commune de 750 habitants. « *Je ne pensais pas qu'il y avait une telle différence de charges entre le conseiller municipal que j'étais jusqu'alors et le maire. La commune a une taille critique : à ce niveau, on ne peut pas déléguer, les gens veulent avoir affaire au maire. J'y passais tout mon temps libre. On venait me solliciter aussi bien pour le chien du voisin qui aboyait que pour régler des problèmes sociaux, ou trouver du travail. C'est le plus démoralisant, parce qu'on n'a pas les moyens de répondre. Et puis, on nous demande d'en savoir trop. L'administration reste très froide. Nous sommes souvent rappelés à la réglementation, il faudrait tout connaître, c'est mission impossible. Lorsque j'ai arrêté, nous travaillions sur l'avant-projet de rénovation de la place du village. Visiblement, cela dépassait les moyens de la commune, c'était trop ambitieux et j'ai senti que le conseil municipal ne suivait plus. J'ai préféré tout arrêter.* »

Christophe Dollet

La France et l'Allemagne ont enfin borné leur frontière

STRASBOURG
de notre correspondant

La frontière franco-allemande entre l'Alsace-Moselle et la Rhénanie-Palatinat est maintenant sûre et reconnue. Il a fallu dix ans de travaux topographiques et le contrôle ou la restauration de 900 bornes entre les deux pays pour ne plus avoir de doutes sur 100 kilomètres d'une ligne théoriquement définie par le traité du 14 août 1925 : cet accord bilatéral, ratifié en 1927 par le Parlement français et le Reichstag, précisait les obligations de chaque Etat.

La France devait entretenir les bornes-frontières du Rhin jusqu'à la Sarre. Lorsqu'elles étaient doublées d'une route ou d'un cours d'eau, l'Allemagne devait en prendre sa part. Le traité prévoyait également une visite d'inspection commune tous les cinq ans. Mais la ligne exacte de la frontière a très longtemps été brouillée par la querelle du Mundat : cette vaste forêt, donnée à l'abbaye de Wissembourg au VIIIe siècle par Pépin le Bref, avait obtenu d'Othon II une exemption fiscale, l'*immunitas*. D'où le nom de Mundat.

Après la chute de Napoléon Ier, le domaine a été divisé : la nouvelle frontière imposée par les vainqueurs suivait alors la petite rivière Lauter, et la France perdait les deux tiers du Mundat. Cette répartition n'a pas cessé d'opposer les deux pays au fil des trois guerres. Ce n'est qu'en 1983 que la conférence de Dabo (Moselle), entre le chancelier Kohl et le président Mitterrand, a mis un terme à la querelle : le Mundat est alors devenu territoire allemand mais propriété française.

Cet accord a imposé de borner précisément ce territoire. Une commission d'enquête binationale a piloté cette mission qui, commencée en 1990, vient de s'achever. Elle a repris les travaux de topographie dans l'état où les avait laissés l'officier Colson en 1925 : 60 feuilles de plan aux 25 millièmes, avec une importante marge d'erreur. Désormais, les deux Etats disposent de 37 cartes sur photographies aériennes aux 5 millièmes et de 400 croquis allant parfois jusqu'aux 500 millièmes. Un tableau de coordonnées de tous les points importants y est annexé, selon les deux systèmes de mesures nationaux (l'Ambert pour la France et le Gauss-Krüger pour l'Allemagne).

Sur le terrain, la tâche n'a pas été simple. De nombreuses bornes de 300 kg en grès rose des Vosges ont disparu, d'autres se sont perdues dans la végétation et le lit de la Lauter a bougé. Leur emplacement exact recalculé par satellite (système GPS), 778 bornes ont été contrôlées et 130 autres redressées ou remplacées, au centimètre près. De petites parcelles de terrain ont été échangées entre les deux pays : très exactement, 65,06 ares de part et d'autre. L'Europe n'empêche pas que de bons amis aient besoin d'une bonne frontière.

Jacques Fortier

DÉPÊCHES

■ **EMPLOIS-JEUNES : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** (PACA) va consacrer environ 100 millions de francs par an pendant cinq ans à la création de 5 000 emplois-jeunes, a annoncé lundi 9 novembre, à Marseille, Michel Vauzelle, président (PS) du conseil régional. « *Je ne comprendrais pas que la droite n'approuve pas cette priorité* », a-t-il ajouté, faisant allusion à la nécessité de recueillir une majorité sur le sujet, la gauche plurielle n'ayant qu'une majorité relative.

■ **TRANSPORTS : les chauffeurs de bus** du Service de transport de l'agglomération rennaise (STAR) ont entamé, mardi 10 novembre, leur septième jour de grève. Ils réclament de meilleurs conditions de travail, et notamment « *le respect des 35 heures* ». Dans la région de Marseille, le trafic SNCF devait être perturbé à partir de mardi à la suite d'un mot d'ordre de grève des agents de conduite.

■ **LIMOUSIN : le tronçon Uzerche-Donzenac (Corrèze) de l'autoroute A. 20** qui doit relier Paris à Toulouse et à la Catalogne *via* le tunnel de Puymorens a été inauguré lundi 9 novembre. Ces quinze kilomètres (coût des travaux : 447 millions de francs) assurent la traversée intégrale du Limousin. Restent, pour boucler cet itinéraire, quinze kilomètres au sud de l'Indre (région Centre) qui ouvriront au printemps 1999. – *(Corresp.)*

■ **ENVIRONNEMENT : l'usine d'incinération et de valorisation des ordures ménagères** de Carrières-sous-Poissy (Yvelines), dont l'exploitation débutera le 1er décembre, a retenu la norme hollandaise qui est l'une des plus draconiennes du monde en matière de polluants gazeux contenus dans les fumées. Elle traitera chaque année 115 000 tonnes de déchets provenant de quinze communes du département. – *(Corresp.)*

■ **COMMÉMORATION 2000 : la Tour de la Terre**, qui devait être le projet phare des célébrations de l'an 2000 à Paris, ne verra pas le jour dans la capitale, « *les obstacles étant énormes* », a-t-on indiqué, lundi 9, à l'Hôtel de Ville. Son principal concepteur, l'architecte Nicolas Normier, a toutefois indiqué que le projet pourrait être réalisé à Bobigny (Seine-Saint-Denis).

HORIZONS

TÉMOIGNAGE

Un Goncourt dans la Grande Guerre

Jeune Charentais épris d'aventure, Henri Fauconnier était parti faire fortune en Malaisie au début du siècle, dans les plantations de caoutchouc. Lorsque le conflit éclate, il s'embarque pour la France. A sa future femme, Madeleine, qui l'attend en Asie, il envoie pendant cinq ans des lettres superbes d'humanité pour décrire dans toute son horreur et son absurdité cette « guerre d'Apaches ». Une correspondance inédite où perce le futur prix Goncourt pour son roman « Malaisie », paru en 1930

1914

A bord du *Syria*, 18 août. Nous partons pour la guerre comme pour un voyage d'agrément. On se réveillera tout à coup à Marseille dans quelque chose de vertigineux.

19 août. Si je n'aimais personne, je me réjouirais de cette guerre qui manquait à ma vie, et qui la complétera si bien.

Kandy, 22 août. Ma petite Mady, il m'est impossible encore de vous écrire selon mon cœur. Il me semble que je n'en ai plus. Je suis devenu un petit rouage dans une grande machine. Ma vie privée est comme suspendue.

Avant Port-Saïd, septembre. Je me donnais dix ans pour réussir, et je ne pensais pas rentrer en France avant ce délai. Les dix ans sont presque écoulés, je refais ce parcours, et l'inconnu vers lequel je vais est plein d'horreurs. A voir comment cette guerre commence, il est évident qu'on va se battre comme des hyènes. Je suis peu sanguinaire, mais je me sens capable de le devenir. Envoyez-moi un petit anneau en papier ou ficelle à la mesure de votre doigt. Envoyez-en dans plusieurs lettres, car il s'en perdra peut-être.

Périgueux, 22 septembre. On m'habille de vieilles défroques trop courtes pour mes longs os. Je suis le plus grand et le plus jeune de la compagnie, car il ne reste que des vieux papas des classes avant 93. A dix heures la soupe. Chacun se sert comme il peut dans l'auge commune, en puisant avec sa cuiller. L'assiette à « calotte » d'une main, le verre de l'autre..On mange debout dans la cour. Pas de lits au dortoir. Des paillasses très crasseuses bourrées de paille. Il semble qu'on n'aura pas l'occasion de se déshabiller avant la fin de la guerre.

24 septembre. On m'a déjà chauffé ma cuiller. Résultat : pas de soupe. Elle avait l'air meilleure que d'habitude.

25 septembre. Fait connaissance avec le Lebel. Je n'avais jamais tiré. Pour mes débuts sur quatre « silhouettes de Boches » qu'on m'a présentées à 250 mètres, j'en ai tué deux. C'est un bon début.

26 septembre. On demande des hommes pour faire partie d'une section de mitrailleuse. J'en suis.

1er octobre. L'après-midi, grande revue du général, suivie d'une allocution aux troupes. Nous espérions quelques encouragements. Nous avons été vite déçus. Pas un de nous ne savait saluer convenablement. Il en avait *« maté de plus malins que nous »*. Il donnerait huit jours de prison au premier qui le saluerait mal, quinze jours au second, *et caetera*. Je m'efforcerai d'être le premier.

3 octobre, dimanche. Ce matin, corvée de pommes de terre. Ça vient de finir. Les pommes de terre ont échangé leur peau pour une couche de crasse. Elles sont prêtes pour le rata.

Périgueux, mercredi 14 octobre. Hier matin, de minuit à deux heures, j'ai gardé, baïonnette au canon, un mur avec l'unique consigne d'empêcher qu'on y... pisse (sic). Ça m'a définitivement révolté. J'avais l'air trop bête, vis-à-vis de moi-même, car je n'ai vu personne. Le soir même, on formait un détachement et je m'offrais.

21 novembre. On nous a distribué des couvertures au taux de deux pour trois hommes. Il faut se serrer les uns contre les autres. Et j'ai touché d'immenses godasses, palais spacieux pour mes engelures. Et voici le journal de guerre d'un héros. J'en ai honte.

1er décembre. Nous voici en première ligne, il n'y a entre nous et les Boches que le « poste des écoutes », qu'on occupe la nuit, et quelques centaines de mètres de terrains vagues. Mais çà et là, sur cette plaine, on aperçoit encore des paquets grisâtres, cadavres qui n'ont pu être enterrés, car on en est arrivé dans cette guerre hideuse à ne plus demander ni accorder la trêve locale pour secourir les blessés et reconnaître les morts. Voici trois mois que les deux camps se regardent ainsi sans changer de place, comme hypnotisés par ce désert de mort où, la nuit, on croit entendre hurler des spectres.

On s'accoude, on s'adossse aux parois suintantes de la tranchée, pour que la tête ne dépasse le bord que le temps de sonder d'un regard rapide l'espace d'où l'ennemi pourrait surgir. On en profite pour tirailler au ras du sol vers des ombres suspectes. Et parfois, engourdi de fatigue et de froid, on ne brûle des cartouches que pour rester éveillé, ou se chauffer les doigts au canon de son arme.

Mais tout à coup, la plaine s'illumine tragiquement et l'on s'abat comme des chiffons qui tombent. *Là-haut*, au-dessus de nos têtes, luit une lumière blanche de magnésium lancée par une fusée et qu'un parachute balance dans le vent. Et nous restons là, serrés contre la terre protectrice, à regarder pâlir lentement cet astre hostile. La fusillade a redoublé, et les balles claquent sur le sol comme des coups de fouet. Le silence retombe. Nous regagnons en rampant notre tranchée, et dans le jour qui blanchit autour de nous vient la détente des nerfs ; nos yeux se ferment et, le front appuyé au bord froid du créneau, nous laissons notre conscience flotter entre la vie et le rêve, descendre lentement dans un abîme blanc comme l'oubli. Puis des frôlements nous tirent de notre torpeur. Une longue file d'hommes enveloppés de loques grises passent dans le boyau ; un soleil tiède va sortir des brumes que chasse le petit vent aigre du matin

29 décembre. Taissy, près de Reims, happy Christmas ! Petite Mady, quand je vous ai écrit l'autre jour, j'aurais mordu n'importe qui, mon humeur était celle d'un reptile et j'ai arrêté ma lettre à temps. Oh, le vaillant pioupiou de la France ! Nous arrivions au demi-repos le 24, après six jours aux tranchées. On nous loge dans une grange immense qui, depuis trois mois, sert de cantonnement. Il gelait dur. Beaucoup de toiles d'araignées pendaient des poutres du toit, sans réussir à en boucher les trous, et un grand méchant vent balayait l'espace entre le portail d'entrée qui ferme mal et le mur du fond qu'un obus a ouvert. Je me sentais vanné. Je me colle vite le long d'un mur et m'arrange pour la nuit, le sac sous la tête, le passe-montagne sur les oreilles, la couverture au menton, résigné à une veillée de Noël sans bûche, à une nuit sans réveillon, à un réveil sans carillon. Mais les autres, qui entendaient célébrer l'occasion, ne tardèrent pas à commencer le chahut. Quelle sarabande ! La paille épaisse où dormaient depuis trois mois tant de croutons abandonnés, de vieux os et de vieilles couennes, tant de terre et tant de crottes ramenées de partout, vomit tous ces objets qui se mêlèrent à sa surface à des membres humains violemment agités. Et sur tout cela flottait, dans un nuage de poussière dense, l'âme desséchée de beaucoup de millions de crachats...



Madeleine Meslier, future Mme Fauconnier, pendant la guerre.

1915

24 janvier. J'ai perdu la notion des jours.

1er février. J'envoie un petit morceau de capote, pour que vous sachiez de quelle couleur je suis. C'est pris dans la doublure, et c'est encore couleur de neuf, mais l'extérieur a tant trainé dans la marne et la vase, a été si bien éclaboussé de soupe et de vinasse, taché de graisse d'armes, tant de bougies ont pleuré dessus, qu'il est un peu de toutes les couleurs maintenant. Petit à petit, je me rapproche du gris sale des Boches.

5 février. 9 heures du soir. Nous venons d'arriver en première ligne, où nous resterons six jours. Au moment de quitter le village, il y a eu distribution générale de peaux de moutons. Joie bruyante. On s'est affublé de cette belle laine blanche, et on est parti en troupeau avec des gambades et des bêlements. En arrivant aux tranchées, redoublement de vacarme, malgré les adjudants affolés jappant autour de nous. Rien de plus cocasse que l'entrée dans les abris de ces troupeaux bêlants...

13 février. Nous marchons, marchons, marchons. On s'appuie aux parois, et on ferme les yeux une minute. Mais les jambes commencent à fléchir. Enfin voici quelques abris souterrains. Nous sommes arrivés. L'abri de notre escouade est si petit que nous couchons de profil, mais ce n'est pas cela qui nous empêchera de tomber endormis, immobiles comme des cadavres.

14 février. Réveil dans un tandis dont hier soir nous n'avons pu juger l'horreur. La litière est une couche mince de fumier, rembourrée de boîtes de sardines. J'en ai une dans le côté qui a fait sa marque sans que je m'en aperçoive. Les gouttières du toit nous ont arrosés toute la nuit.

4 mars. Il y a tant d'amateurs pendus au pis des vaches et montant la garde au derrière des poules que ces animaux commencent à devenir insupportables. Il faut se garer pour laisser passer une vache comme si c'était l'auto du général.

26 mars. Pour aller aux tranchées, j'ai pris à travers bois. C'est plaisir de voir tous les petits bourgeons poindre à fleur d'écorce. Un avion planait en bourdonnant au-dessus de moi, cherchant à découvrir les canons tapis sous les arbres. Il avait l'air inoffensif et content. Les canons s'étaient endormis, et les artilleurs jouaient au bouchon avec des culots d'obus. Je marchais léger et silencieux sur la mousse brune, hanté de fragments de poèmes qui me revenaient comme des effluves qui passent dans le vent. Puis, par un chemin creux, on montait vers un grand plateau découvert d'où s'aperçoit, dans la vallée de l'Aisne, le dessin compliqué des tranchées, dessin absurde comme ceux qu'on trace avec sa canne sur une plage. Connaissez-vous, sur le sable des plages malaises, ces petits sillons en zigzag que font les crabes-ermites en promenant leurs coquillages, et les cratères où ils s'enfouissent ? C'est l'image de cette plaine champenoise, marquée par les caprices de la guerre.

Comme j'étais sur la crête du plateau, il s'est fait tout à coup une grande pétarade derrière moi – le réveil des 75. Et voilà les obus qui me passent par-dessus la tête avec un bruit de soie déchirée. J'avais l'impression qu'ils n'étaient qu'à quelques mètres de moi, et de fait, tirés ainsi de derrière la colline, ils devaient en raser la croupe pour aller éclater là-bas, sur des tranchées où s'alignaient déjà leurs flocons de fumée.

> « Parfois, engourdi de fatigue, on ne brûle des cartouches que pour rester éveillé ou se chauffer les doigts au canon de son arme »

7 avril. 9 heures du soir. Tac, tac, tac, tac, tac... des balles viennent dinguer contre les créneaux derrière nous ; puis *« aux armes, aux armes ! »* et le raclement féroce d'une mitrailleuse. Nous bondissons dans la tranchée où, tout à l'heure, il faisait nuit noire. Une lumière prodigieuse nous éblouit. De partout jaillissent des fusées et dans le ciel des lampes aveuglantes sont suspendues. C'est comme une grande fête, mais une fête terrible. La fusillade est si drue que le bruit des artilleries s'entend à peine. Et pourtant, c'est un mugissement, une vibration sourde qui vous prend aux entrailles, et nous courons à demi courbés dans le boyau, course folle dont l'élan se brise à chaque coude. Les obus hurlent autour de nous et les schrapnells éclatent sur nos têtes. On ne pense à rien mais toute la volonté est tendue vers ceci : arriver le plus vite possible à la mitrailleuse. Tout à coup, la paroi de la tranchée bascule devant moi. Je me trouve gravissant un monticule de terre où mes jambes s'enfoncent et j'aperçois la ligne ennemie toute flamboyante. Les balles vibrent autour de nos têtes, si serrées que j'ai l'impression d'être dans un réseau de métal que je traverse comme un pur esprit. Puis je dégringole dans le boyau et je commence à avoir peur d'avoir été tué. J'ai trois ou quatre battements de cœur, et soudain ça passe et je reprends ma course, content, ardent, un peu saoul. On arrive dans la tranchée de tir. Je suis surpris de voir que les hommes sont là, tranquillement accroupis dans la vase, et je comprends que les Boches sont en train de repousser une attaque imaginaire. C'est ridicule, on voit des Boches déchargeant follement leurs Mausers à répétition, sans regarder par les créneaux, et leur artillerie derrière qui dégueule de peur, et ici ces « terribles Français » pelotonnés au fond de la tranchée et n'en menant pas large.

10 avril. Nous apprenons que nous allons changer de secteur. Je fais des vœux pour les Dardanelles.

Notes. Batailles d'Hébuterne.

13 juin. C'est une guerre d'Apaches. On a distribué à tous les soldats des haches et des couteaux à crans d'arrêt. La baïonnette ne sert qu'une fois. Elle est trop encombrante. On la laisse dans le corps de l'adversaire et on va fendant les têtes ou coupant les gorges. Je n'ai jamais été aussi content d'être mitrailleur que depuis que je vois de quel genre de travail je m'exempte.

16 juin. C'est fini. Ici, c'est de nouveau le repos. Le village est plein d'infirmeries. Et chaque jour, on voit sortir de ces infirmeries des cercueils que précède un prêtre et que personne n'accompagne. Ce sont les plus heureux parmi ceux qui sont tombés. Ils ont pu être ramassés, on a quelque peu essayé de les sauver, et peut-être qu'avant de mourir, ils ont eu l'aumône d'une parole ou d'un regard de sympathie. Mais ils comptent pour si peu ! Je voudrais être loin de toute cette barbarie, dans de beaux pays sauvages.

24 septembre. Il y a, juste derrière nous, dans un champ, une batterie de 75 d'une inlassable activité. Elle provoque tout le pourtour de l'horizon à tout bout de champ avec un fracas affreux. L'horizon encaisse, parfois pendant longtemps, en silence. Et puis tout à coup, c'est comme une course effrénée de chats qui miaulent dans les airs. Dix, vingt chats enragés dans une brouette. Puis un tout petit silence. Puis un taratata taratata, et un autre long miaou plaintif, les griffes qui s'éparpillent. Les Boches ont envoyé leur réponse. Il y a un moment de calme. Et bientôt la batterie recommence son petit jeu taquin.

Champagne, lundi 4 octobre. Arrivés en première ligne hier soir. Partis à la nuit tombante, nous avons traversé tout le système des anciennes tranchées françaises et boches. Avec quelle joie nous avancions à découvert en pays conquis !

A tâtons, on cherche un trou pour y passer la nuit. C'est tout parsemé de débris. On craint de s'étendre à côté d'un cadavre ou sur une ordure. On verra à s'organiser demain. Il fait un froid piquant.

Ça ronfle tout le temps et de tous côtés.

Midi. Trouvé une vieille petite édition du Dante ! Il y en avait donc un autre, parmi ces millions, qui lisait le Dante. Je veux espérer qu'il n'est pas mort, et je pense à cet inconnu avec affection.

17 heures. Charivari inimaginable depuis deux heures. Cela tombe à cinq cents mètres. Je n'ose imaginer ce que c'est pour les Boches qui sont dessous. Il paraît qu'il y en a pour vingt-quatre heures sans arrêt.

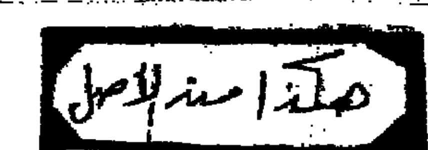
Mardi 5 octobre. Midi. Le bombardement devient de plus en plus intense. On ne sait plus dans quel sens passent les obus. D'ailleurs ils viennent de partout. Quand par hasard il y a trois secondes de silence, il semble qu'on revient un peu à la vie.

14 heures. Lu le *Malay Mail*, arrivé hir soir : *« Mr San Ah Wing left for Singapore by the mail train... A cricket match was played on the padang... »* Cela se passe sur la Terre ? Ces gens sont fous. Mais ne sommes-nous pas plus fous encore, dans notre tourbillon ?

6 octobre. 3 heures du matin. Je pars avec le lieutenant Leborgne à travers le bois, les boyaux étant pleins de troupes qui attendent. Une ligne de fusées, en avant, nous éclaire. On voit de longues files silencieuses d'hommes descendre la pente à droite et à gauche. Le commandant serre les mains au passage. Les hommes paraissent calmes et résolus. Peu de fusils, mais beaucoup de grenades et de couteaux. Dans le grand silence qui s'est fait, on dirait que ce sont des fantômes qui passent. Pâles, et tous pareils.

Le matin, entre 4 et 5 heures. A la suite du bataillon, nous nous engageons dans le boyau d'approche. Ce boyau et la parallèle de départ ont été creusés pendant la nuit par le génie, pour que les Boches n'aient pas le temps de les repérer. Nous n'avons pris que l'indispendable : une musette contenant masque et tampon contre les gaz, des biscuits, une boîte de singe, et à droite le bidon plein d'eau. On avance sans bruit, et à chaque arrêt on se couche à plat dans le boyau. Car le génie n'a eu que le temps de l'esquisser, et par endroits il n'a pas quarante centimètres de profondeur. Le ciel commence à blanchir lentement. Arrivés vers le milieu du boyau, arrêt. Impossible de serrer davantage. Nous restons accroupis longtemps, il nous vient des crampes, alors on se couche les uns sur les autres, comme des Z qui s'allongent...







D. R.

Henri Fauconnier en 1914.

Tout à coup, une fusillade crépite *du côté du fortin. Puis le tac-tac* impressionnant des mitrailleuses. Cela dure cinq minutes. Puis tout se tait. Mais nous sentons qu'ils ne sont pas désarmés, que ce sera dur.

Vers le 15 octobre. On ne voit que des hommes et des chevaux, et des lièvres épouvantés qui courent, courent. Il y en a *qui tombent* d'épuisement et qu'on ramasse. C'est le moment de m'envoyer *quelque petit ravitaillement* qui me rejoindra au petit bonheur. Car la pitance n'est pas grasse.

25 octobre. Je viens de m'installer dans une petite étable. Une grosse vache au mufle rose sera mon calorifère. Vous lui devez cette lettre.

20 novembre. Il fait un froid de canard sauvage. Je ne suis plus que le quart de moi-même. Oui, *dans l'Enfer de Dante, le plus* affreux, *c'est* le cercle de la pluie et celui où l'on ne peut même pas pleurer, parce que les larmes se congèlent en sortant des yeux, et les scellent. Je suis un peu *dans et enfer-là*, aggravé d'une autre torture dégradante que j'ignorais encore. Je suis *dévoré vivant par la* vermine ! Mady, aurez-vous dégoût de moi ? Je combats cet ennemi perfide qui *me tient éveillé* presque toute la nuit, mais la lutte est trop inégale. Songez qu'il me faut me... dépouiller (si j'ose dire) entièrement, dans la neige et le vent, pour livrer *bataille. Alors je suis* vraiment un damné de Dante. Et le lendemain, c'est à recommencer. La guerre n'est rien, avec ses inventions diaboliques. Mais je n'aurais jamais imaginé pareille misère.

Mon petit, je te dégoûte, mais je t'aime. Et un jour viendra, qui me semble à l'autre bout *de l'éternité*, où je serai propre, libre, et si heureux près de toi que tout le bonheur de mes *rêves m*'apparaîtra comme l'imagination maussade d'un esprit impuissant. Un seul de *ces jours futurs me paiera* de ce que je souffre. Ne me plains pas, puisque cette misère de maintenant fera mon *bonheur* plus intense.

Je n'ose pas, Mady, embrasser ton petit museau gelé. Je t'aime de loin d'un amour de vermisseau. Pense sans horreur, si tu *le* peux, à ton pouilleux.

26 novembre. J'ai été si près de la mort (et je suis resté *si* longtemps sous son regard) que je puis maintenant dire avec certitude *qu'elle ne m'a pas fait peur.* J'ai connu les heures solennelles où l'on est absolument sincère avec soi-même.

30 novembre. Mon caporal écrit à sa *femme tous les jours. Si* par hasard il y manque, il fait le lendemain deux lettres avec des encres *de couleur différente, pour qu*'elle croie à un jour de retard pour l'une d'elles. Et il n'ose pas dire qu'il *n'aime pas les Bastos et préférerait* chaque *fois du Levant.*

« Faut-il nous marier pendant notre prochaine permission ? Pensez-vous pouvoir devenir ma femme en trois jours ? Je n'appelle pas ça un mariage, mais un viol »

---

3 décembre. Faut-il nous marier *pendant* notre prochaine permission ? J'aurai six jours chez moi. Vous concevez que *même si tout* a été préparé d'avance, je ne peux pas sauter du train à la mairie et à *l'église comme cela... Mettons que* le mariage ait lieu le deuxième ou le troisième jour. Il nous restera trois ou *quatre jours* de vie conjugale. Pensez-vous pouvoir devenir ma femme en trois jours ? Il y en a *sans doute* qui trouveraient cela tout simple, car j'imagine que beaucoup traitent leur femme comme s'ils ne devaient vivre avec elle que trois jours. Je n'appelle pas cela un mariage, mais un viol. Cela me répugne en pensant à vous, au point que je préférerais ne jamais vous épouser.

1916

13 février. Par moments, j'ai peine à m'imaginer qu'il y ait encore sur la Terre en ce moment des pays bénis où les hommes soient libres et pacifiques. Je crois que quand je serai libéré et tant *que je resterai en France, j*'aurai toujours peur de faire quelque chose d'innocent qui est défendu, ou de ne pas faire quelque absurde chose qui est devenue un devoir. Quelle dose d'enthousiasme il a fallu que j'ai eue au début pour résister si longtemps à tout ce qui m'est le plus *pénible, le froid,* la saleté, la contrainte et la promiscuité des imbéciles !

22 février, Verdun. Cette lettre ne partira que quand tout sera fini. Pour la première fois, *j'entends de* l'arrière et presque en sécurité le roulement de tambour des grandes batailles, et *jamais je ne me suis* senti le cœur aussi serré d'angoisse. Etre là-dedans soi-même est mille fois moins émotionnant, les événements vous distraient eux-mêmes de leur horreur. *Mais* entendre *cela.* J'ai besoin de me réfugier près de vous. Mady, je n'ai plus de courage. *Je me souviens d'une pièce* que *j'ai* vu jouer autrefois, où quelqu'un entendait par le téléphone assassiner toute sa famille. Ce drame me hante. Il dure pour moi depuis vingt-quatre *heures. Toute la nuit* et tout le jour, l'horrible grondement n'a pas cessé. Il m'entre dans *la tête* et la *tête me* tourne.

25 février. La nuit se passe à attendre. Il fait un froid épouvan*table. Les troupes engagées* ne seront pas relevées tant qu'il restera seulement le quart de l'effectif. C'est effrayant d'y penser.

7 mars. Depuis le début de janvier, on savait que les Boches essaieraient de prendre Verdun, et on s'efforçait de rattraper le temps perdu l'an dernier. Car la « *formidable forteresse* » n'avait comme défense qu'une ligne de tranchées et les forts comptaient pour rien. Il est *impossible de concevoir* un secteur à la fois plus important et plus négligé. En revanche, on avait pris soin depuis le début de la guerre que les cheveux de la troupe *fussent toujours coupés ras. Nous* avions mérité de perdre Verdun. L'infanterie l'a sauvé par un effort vraiment admirable. Mais il est pénible de voir réparer des fautes par un si grand sacrifice d'hommes.

20 mars. Je n'ai point de goût pour la guerre, mais ce qui m'y dégoûte le moins, c'est la guerre.

5 juillet. Les pluies d'Europe me rendent malade. Par un temps comme celui-ci, j'ai envie de mourir. Mais pourquoi ne sommes-*nous pas nés malais ? Je ne crois* pas qu'il y ait de peuple plus heureux. Et ils le méritent par leurs vertus, car ils sont simples, sobres, spirituels et paresseux. Et ils savent *mieux jouir de la vie que ces* peuples d'Europe qui s'agitent jusqu'à l'heure de la mort.

Mardi matin, 11 juillet. *Si vous* voyez des journaux anglais, envoyez-m'en un à l'occasion. L'ennuyeux, c'est que les « *Continental Editions* » sont expurgées à *l'usage des Français, de ces gosses* de Français.

15 juillet. Les Anglais, nos voisins, les joues « *stuffed* » de marmelade, sont scandalisés de voir qu'on nous demande d'accomplir tant de choses dures avec aussi peu de douceurs pour compenser. Le *principal est qu'on les accomplisse.*

On demandait un officier, ou sous-officier, connaissant parfaitement l'anglais. Mon « licencié en droit » et mon « directeur de plantation en *Malaisie anglaise depuis* 1905 » faisaient un effet mirobolant, et le capitaine m'a dit : « *Cette fois, vous nous quittez, c'est couru* ». Mais j'étais sceptique. Le culte de l'incompétence est une si vieille tradition en France. Il est bon que les interprètes ne sachent pas *l'anglais. Ça le leur* apprendra.

1er août. J'ai encore couché sous les étoiles. La nuit a été bonne, *malgré quelques arrosages. Un* éclat d'obus gros comme un domino est venu se blottir dans mes couvertures avec un cri plaintif. Il était chaud comme un oiseau qu'on vient de tuer. *Je l'ai* gardé. *La* nuit était limpide, et de temps en temps en m'éveillant, j'écoutais les *longs chuintements* passer très haut dans le ciel. Il me semblait entendre glisser les astres.

3 août. *Causé hier avec* Monthuys. Je me souviens de l'avoir rencontré en Champagne pendant le terrible bombardement du 6 octobre. Le sang dégouttait des brancards. Les hommes qui allaient se battre avaient des visages ternes, et des yeux d'animaux qu'on torture. Je n'ai *jamais vu de défilé* aussi sinistre. Mais la figure douce de Monthuys, son regard immatériel, *son sourire ami,* et ces deux mots en passant : « *Soyons idéalistes* », cela, je ne l'oublierai pas.

8 août. Je crois que les journaux ont tué mon idéal. Ils ne sont pleins que de *mensonges, de louanges* hypocrites pour nous, d'articles navrants de bêtise et de mauvais goût. Et ils parlent au nom de la France... (Ils finiraient par vous faire haïr la France !) Et si parfois une lueur de vérité ou de bon sens apparaît chez eux, vite la censure efface. *Les grands quotidiens* nous ont dégoûtés de la guerre, qui est déjà assez *dégoûtante par* elle-*même. Il ne reste plus* qu'à la subir comme une affreuse maladie. Mais qu'on ne dise pas que nous *la* trouvons belle ! Ce qui est beau, c'est la vie, dans la paix, l'amour et la *liberté. Un jour viendra qui nous* rendra ces biens, Mady. Je veux vivre pour ce jour-là. Mais je voudrais qu'il vienne assez vite pour que beaucoup d'autres qui l'attendent, l'atteignent.

14 août. « *N'essayons pas de comprendre* » est une formule *devenue universelle* de la philosophie du front. C'est une bonne formule. Elle admet tout sans rien excuser. C'est triste à constater, mais quand quelqu'un dit d'une chose : « *C'est bien militaire* », *tout* le monde comprend : « *c'est totalement idiot* ».

6 décembre. Le mensonge et la bêtise humaine sont plus attristants que la défaite. J'aimerais mieux que nous soyons vaincus en gardant notre dignité que d'être vainqueurs après nous être couverts de ridicule. Cette guerre inutile et cruelle déshonore la race blanche. *Comme je voudrais être* noir ou jaune ! Après la guerre, ne pouvant changer ma couleur, je me ferai naturaliser *malais, arabe ou* maori. Et vous ? Malais sera le plus facile, après dix ans de séjour. Nous choisirons de *jolis* noms.

1917

Dimanche 4 février. La permission en Malaisie revient à l'ordre du jour.

6 février. Il serait très militaire qu'on me dirige tout à coup sur un bateau au moment où je m'y attendrais le moins. D'ailleurs, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il m'arrive en même temps ma nomination d'officier dans un régiment, celle d'interprète, et ma permission de Malaisie. Ce serait même si absurde que c'est probable.

Mardi 27 février. Hip ! hip ! hip ! hourrah ! Réponse officieuse pour la Malaisie. Accordé. Mais pas de détails, pas de date. Mais le mariage ? Le mariage ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ? Ah, j'en perds la tête. Il faut que nous soyons prêts le plus tôt possible. Voyez-vous qu'après tant de temps, je n'aie plus celui de vous épouser ? Et votre passeport ? Tout cela est effarant. Enfin débrouillez-vous. Kiss, vite, vite.

(NDLR. *Le mariage se fit à Touvérac* (Charente) *le 15 mars ; ils étaient à Rantau Tinggi* (Malaisie) *vers le 20 avril et à Saïgon du 14 juillet au 10 novembre. Rappelé en France, Henri revint seul.*)

Golfe d'Aden, 29 novembre. *Nous avons ici, aux deuxièmes* classes, un fils de Tolstoï. Mais comme il a quitté la Russie avant

---

« *Je crois* que quand je serai libéré et tant que je resterai en France, j'aurai toujours peur de faire quelque chose d'innocent qui est défendu, ou de ne pas faire quelque absurde chose qui est devenue un devoir »

---

l'abdication, il est lui-même désorienté par les événements.

Paris, veillée de Noël. Demain, nous avons un festival Bach-Franck. Tu vois que je m'accorde un petit congé en passant. *J'irai* jusqu'au bout de ce que la prudence me paraîtra permettre. Je n'ai pas encore réendossé le harnais et je suis libre dans Paris comme un Sakaï dans la forêt vierge.

1918

2 janvier. Nous sommes deux douzaines d'interprètes, qui attendons qu'on ait besoin de nos *talents. Une des premières choses* qui m'aient été dites à Paris est celle-ci : « *Vous revenez pour être interprète ? Nous ne savons déjà que faire de ceux que nous avons ici !* » Et moi qui venais de 10 000 lieues et qui avais lâché ma femme, mon enfant, l'huile de ricin... (NDLR. *qu'il produit en Malaisie*). Il y avait de quoi pester.

13 janvier. Tous les jours, je vais *chez le dentiste, et j'aurai bientôt* une mâchoire humaine, avec de l'or dessus. On ne pourra pas voir les lingots de l'extérieur. Mon retour devient de plus en plus désastreux pour la défense nationale. *Je ne lui* donne pas de ricin, pas de sucre, et je lui bouffe son or.

26 janvier. Je n'ai eu ici qu'un seul concert, mais excellent. Je crois que tu connais peu Debussy. Sa musique est le plus souvent fluide et d'un goût très pur. Les dissonances s'y *fondent dans un* ensemble nombreux et léger à la fois. Cela m'évoque le concert de la *jungle au matin, avec ses voix* d'oiseaux, d'insectes, de crapauds et d'iguanes, et le vent dans les cimes. Chacun fait sa partie sans souci des autres, et pourtant un *rythme se dégage, et cela fait un* tout harmonieux.

14 mars. Tu sais comment cela se passe dans le militaire. Tout à coup, quand on s'y attend le moins, ordre de partir pour *l'Indochine :* « *S'embarquera immédiatement...* ». Me vois-tu m'embarquant de force *pendant que tu naviguerais dans* l'autre sens sur la Méditerranée ! On se ferait bonjour avec des serviettes de toilette si par hasard on passait en vue l'un de l'autre...

J'ai un camarade de bureau, ne pouvant rester un quart de minute sans agiter au moins un membre (*mais tous de préférence*), sans chanter, siffler, parler. L'habitude de l'action est une terrible infirmité. Comme une cure de Malaisie ferait du bien aux agités d'Occident ! Je voudrais les disséminer tous pendant dix ans dans des kampongs malais, au bord d'une rivière. Ils apprendraient à regarder l'eau couler.

14 août. En Europe, tout sue la *guerre,* même la paix. Ce parc (d'où je t'écris) qui n'est pas clôturé, par économie, est entouré d'écriteaux *menaçants* : « pièges à loups ». Dans un pays où il n'y a pas de loups, on devrait avoir la franchise *de mettre* « pièges à hommes »...

1er septembre. Prêcher l'économie en temps de guerre et l'épargne en temps de paix me paraît une sottise. On sait ce que cette théorie ridicule a fait de mal à la France. Consommer beaucoup, c'est se forcer à produire beaucoup. Donc, bouffe. Je veux te retrouver *grassouillette et appétissante* (car j'aurai grand appétit). Embrasser, c'est ce qui nous reste du cannibalisme. Je tiens donc à ce que tu sois dodue, ma petite victuaille.

10 octobre. On savait que la Bulgarie était prête à tout lâcher. Mais nous ne pensions pas enfoncer en quelques jours toute la fameuse ligne Hindenbourg comme nous l'avons fait. Nous y sommes entrés comme on défonce une porte vermoulue. Les Australiens *ont été* prodigieux.

Je viens de recevoir ta lettre de grande indignation et d'enthousiasme. Je ne me fiche pas du tout de ce que tu dis. *Il est certain que* toutes les nations européennes ont bien mérité cette guerre par leur *rapacité*, leur malhonnêteté, la petitesse de leurs vues. Les Français, par exemple, ont complètement perdu le sens de l'honnête. Cela m'a frappé en arrivant de Malaisie. *Mais ils ne s'en doutent* pas, et ça les choque qu'on le leur dise.

30 octobre. Enfin ! Voilà que Bochie et Austrobochie se liquéfient. C'est comme une montagne de neige qui s'écroulerait tout à coup au printemps. Je suis persuadé *que dès maintenant*, il n'y a plus rien à faire qu'à regarder l'effondrement, qui s'achèvera de lui-même. Je suis pour des conditions d'armistice sévères et pour une paix raisonnable. Mais je n'ai pas encore très grande confiance dans la sagesse des chancelleries. *On a fait trop de gaffes dans le* passé. On a trop manqué de sincérité. Par bonheur, Wilson a posé *des principes à temps, et ils ont été* acceptés par des gens qui n'étaient pas sûrs d'être vainqueurs. Si cette paix les réalise, ce sera vraiment la paix. L'esprit domine la matière. Les appétits ne sont pas pour cela annihilés, mais ils se limitent à ce qui est juste. Si l'être que les naturalistes appellent *homo sapiens* n'arrive pas à comprendre qu'en s'arrachant le plat, on le flanque toujours par terre, c'est qu'il est inférieur aux animaux.

Wilson a bien mis cela dans son programme : suppression des barrières économiques. Les douanes, *octrois, etc, sont des absurdités*, qui ne font qu'entraver le commerce et encourager l'inertie. Elle ne sont nécessaires, d'un pays à un autre, que pour se neutraliser mutuellement. Supprimons-les partout, puisque l'occasion s'en offre.

6 novembre. Nous ne pouvons pas, *vois-tu, juger ce qui se* passe dans le cœur du combattant. Il a trop souffert. Ce qui est démoralisant, c'est qu'il combat sans haine, sentant bien que, quoi qu'on en dise, *la plupart de ses ennemis* combattent dans le même sentiment. Il ne hait plus qu'une chose, *la guerre*, et il *en* est l'esclave. Et s'il consent à souffrir encore, ce n'est plus pour *l'Alsace-Lorraine*, ou contre le Boche. S'il meurt, c'est pour vivre... S'il tue, c'est pour aimer. Ce *qu'il y a d'insensé* dans une telle situation a de quoi donner le délire. Mais ce délire, au fond, est *raisonnable*, et fous sont ceux qui ne le comprennent pas. Je me demande si on comprendra. *J'ai* peur pour l'humanité, parce que ceux qui la dirigent n'ont pas fait la guerre.

11 novembre. L'armistice ! La victoire ! Comme au début quand la guerre semblait impossible à ceux même qui la faisaient, la paix nous paraît incompréhensible. Est-il vrai que nous serons bientôt libres, que nous pourrons aller partout où il nous plaira, que nous n'aurons pas à saluer tous les galons qui courent les rues ? Notre vie va-t-elle être à nous enfin ?

13 novembre. Tu me vois déjà libéré pour le 1er de l'An... Je crois que tu vas un peu vite.

★ Les éditions Stock publieront ce mois-ci une nouvelle édition de « Malaisie », ainsi que l'intégralité des « Lettres à Madeleine, 1914-1919 ».

L'« effet 17 » *par Max Gallo*

POURQUOI le premier ministre de la France, mesurant la valeur symbolique de ses propos, choisit-il de parler aujourd'hui des « fusillés pour l'exemple » de 1917 ? Question essentielle, car privilégier dans l'Histoire tel ou tel événement, le proclamer, du haut de l'autorité de sa fonction, comme exemplaire, c'est évoquer le présent. L'Histoire n'est qu'un miroir à facettes qui renvoie notre image.

Pour Lionel Jospin, en ce quatre-vingtième anniversaire du grand massacre, c'est donc le refus d'obéissance d'une poignée de fantassins qui en avaient assez de marcher sur les cadavres de leurs camarades tombés dans des attaques vaines et le châtiment qui leur fut infligé qui doivent être soulignés. Or, à propos de la première guerre mondiale – ce chaudron des sorcières d'où surgirent le communisme et le nazisme, c'est-à-dire les barbaries complémentaires du siècle –, bien des questions vitales, actuelles, auraient pu être posées par un premier ministre socialiste soucieux d'Histoire nationale.

Par exemple, puisque aucun Hitler, aucun Staline n'est à l'origine de ce conflit, faut-il encore penser comme Jaurès *« que le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage »* ? Que signifie aussi l'incapacité des socialistes de 1914 à comprendre la force torrentielle du nationalisme, de l'attachement des peuples à la patrie ? Pourquoi ont-ils cru à l'efficacité de l'internationalisme ? Puis, à peine Jaurès enterré, pourquoi leur revirement, l'entrée dans l'Union sacrée, qui, aux yeux d'une minorité, allaient être considérés comme une trahison, le passage au *« social-chauvinisme »*, justifiant la rupture de 1920, c'est-à-dire la naissance du Parti communiste ? Et la soumission à Lénine, apôtre du défaitisme révolutionnaire.

Serait-ce à dire que Lionel Jospin se rallie à cette analyse ? Il ne peut, en tout cas, ignorer le rôle de *« marqueur idéologique »* que joue l'année 1917 – celle de la révolution en Russie – dans la gauche française. Et c'est précisément à cette année 1917, dans son aspect le plus symbolique – les mutineries –, qu'il s'arrête. Or il aurait pu méditer sur la capacité d'un peuple à mourir pour la défense de son sol. Ou bien sur la saignée et le traumatisme qu'a représentés la guerre dans la conscience nationale.

Les mutineries de 1917 – le refus du massacre plus que l'adhésion à la révolution russe – ont engendré un courant pacifiste dans la gauche socialiste. Qu'en pense le premier ministre ? Comment expliquer – et donc d'une certaine manière excuser – le comportement des socialistes dans l'entre-deux-guerres, face à l'Allemagne nazie, sans en chercher la racine dans le dégoût des tueries de Craonne ?

La politique du moindre mal et, naturellement, l'approbation de Munich, puis l'acceptation discrète ou éclatante – Marcel Déat – de la collaboration, c'est la face sombre du refus d'une nouvelle boucherie. Pour un Brossolette, un Daniel Mayer, un Defferre, résistants exemplaires, combien de pacifistes de *« gauche »* au nom du *« plus jamais ça »* ? Et dès lors qu'on veut parcourir les tranchées de notre histoire, pourquoi ne pas parler de ça aussi ? Ou bien de la *« pensée unique »* qui a toujours été la caractéristique des élites françaises – gauche et droite confondues et qui a fait, au début du siècle, exalter, contre toute raison, l'alliance franco-russe, en dépit des avertissements d'un Jaurès et d'un Caillaux, l'un assassiné, l'autre emprisonné. Et pourquoi ne pas évoquer le fonctionnement de ces élites – politiques, militaires – durant la guerre : leur aveuglement, leur mépris du peuple ? Il y aurait donc beaucoup à dire sur la guerre de 1914-1918.

Lionel Jospin est, à n'en pas douter, un grand politique

Mais, naturellement, ces questions dérangeantes n'ont pas l'efficacité politique du *« marqueur idéologique »* 1917. Là confluent le mythe révolutionnaire, la haine de la guerre, la passion de la justice, les innocents condamnés, le vieux fonds antimilitariste, le pacifisme. On ne se trompe pas en évoquant 1917. Certes, on pourrait dire que depuis les années 20 – le Bloc des gauches en 1924 – la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » est un fait acquis.

Mais est-ce de cela qu'il s'agit ou bien du *« présent d'une illusion »* ? A l'heure où les socialistes pratiquent sur tous les terrains essentiels – on veut parler de l'économie, des grands choix de politique monétaire ou internationale – l'union sacrée, qu'illustrent la continuation et l'accélération des politiques de privatisation, du Crédit lyonnais, des télécommunications, il est temps de réactiver les mythes de la gauche. L'année 1917 et l'opposition à la guerre qu'incarnent les « fusillés pour l'exemple » sont, de ce point de vue, essentielles. Car, derrière les fantassins du Chemin des Dames, il y a la révolution russe, les mutins de la mer Noire, bref, toute l'histoire d'une fraction de la gauche à laquelle l'évocation de la barbarie de la guerre redonne sa virginité et sa légitimité. Exemplaires de l'effet 1917 les commentaires de *L'Humanité* du 7 novembre : *« La droite "fusille" la mémoire des soldats de l'honneur »* et *« Les mutins de 17 ont ouvert le grand livre de la révolte contre l'ordre imbécile acharné à perpétuer une oppression promise un jour ou l'autre à la défaite »*...

Lionel Jospin est, à n'en pas douter, un grand politique.

***Max Gallo** est écrivain et historien.*

Pour une mémoire de la citoyenneté combattante

par Jean-Pierre Masseret

QUAND le gouvernement souhaite opposer le triptyque nation-citoyenneté-modernité à l'autre triptyque, trop réducteur aujourd'hui, nostalgie, idéalisation et mauvaise conscience, il marque sa volonté de faire du devoir de mémoire une action au service de la citoyenneté.

La Grande Guerre est un choc de nations. Elles sont neuf à entrer en guerre en août 1914 ; elles sont trente-neuf à signer les différents traités, entre 1919 et 1921. Au-delà du chaos, la Grande Guerre est, bien plus encore, la matrice d'un siècle où l'identité nationale s'est imposée comme concept universel. Nées du démembrement des empires centraux de l'Europe et des empires coloniaux, ce sont aujourd'hui plus de quatre-vingts nations qui ont inscrit ces événements dans leur histoire collective nationale. Plusieurs d'entre elles utilisent la Grande Guerre comme moyen de renforcer et de renouveler cette histoire.

La France ne peut rester à l'écart de cette refondation des mémoires nationales. Alors que s'accélèrent les effets de la mondialisation et que se mettent en place des pouvoirs financiers mondiaux et européens, alors que s'aggravent les phénomènes d'exclusion et que se propage à nouveau la xénophobie, il est plus que jamais nécessaire de se soucier de notre nation.

En cette année 1998, la France doit être en mesure de marquer sa reconnaissance et son respect au million et demi de poilus qui sont morts pour elle, à ces hommes et ces femmes qui ont su dépasser leur destin personnel au service du destin collectif de la France.

Hommage et reconnaissance, aussi, aux soldats alliés qui sont venus défendre notre sol et nos libertés ainsi que notre vision démocratique du monde. Quinze cérémonies bilatérales sur des sites de mémoire ont été organisées dans ce but. Près de mille légions d'honneur sont et seront décernées aux derniers survivants de ces armées alliées. Hommage et réconciliation pour les soldats allemands, nos ennemis d'alors, tués par centaines de milliers sur notre sol.

Mais la France, aujourd'hui comme hier, ne peut se résumer en une entité charnelle. Il ne saurait y avoir de France sans citoyenneté. J'ai souhaité faire de ce 80e anniversaire un moment fort de la reconquête citoyenne à laquelle aspire notre pays. La citoyenneté, c'est d'abord la capacité à dépasser ses intérêts personnels en se mobilisant pour un intérêt collectif. Qui mieux que les combattants de la Grande Guerre peuvent illustrer cette capacité citoyenne ? Pendant quatre ans, dans la boue, dans la peur, dans l'horreur, ils ont fait leur devoir : celui que leur assignait la République. Face au développement des égoïsmes, à la croissance des intérêts catégoriels, ils sont les références de la citoyenneté combattante.

La citoyenneté, c'est aussi un désir clairement exprimé de participer à une vie commune. Celle-ci doit s'enraciner dans une histoire connue et partagée. Il est pour cela nécessaire de donner à la France plurielle d'aujourd'hui cette communauté d'histoire. La Grande Guerre doit être mise au service de cette volonté. Rendre hommage à la participation des colonies et des protectorats français à travers des cérémonies organisées sur des sites symboliques contribue à la création d'un socle de mémoire que pourront s'approprier les jeunes Français nés de l'immigration issue de ces anciennes colonies. La citoyenneté, c'est, enfin, le renouvellement et l'enrichissement permanent du lien social. Il est nécessaire de rappeler que les anciens combattants sont d'extraordinaires témoins et vecteurs du lien social. Partout dans les établissements scolaires, les anciens combattants sont sollicités afin de participer à l'animation de la semaine de la citoyenneté.

La France, aujourd'hui comme hier, ne peut se résumer en une entité charnelle

Mais la commémoration ne peut cependant s'arrêter, au risque de se scléroser, aux manifestations symboliques du souvenir. Ces manifestations sont nécessaires, on en connaît la nature – monuments aux morts, nécropoles, minute de silence –, mais elles sont aujourd'hui insuffisantes pour offrir des repères aux jeunes générations.

Pendant des décennies, dans l'histoire de la Grande Guerre, le sacré et le symbolisme l'ont emporté sur le réel. Des pans entiers de l'histoire ont été volontairement occultés ou inconsciemment refoulés : le calvaire des populations civiles des régions occupées du Nord- Pas-de-Calais, le travail forcé des enfants, les premiers camps de concentration, l'horreur de la vie des prisonniers, le drame des « malgré-nous » alsaciens-mosellans et le paroxysme atteint par la fureur guerrière. C'est un véritable « ensauvagement » qui a saisi tout un continent. En souhaitant la réintégration dans la mémoire collective nationale des soldats sacrifiés par Nivelle, le premier ministre, Lionel Jospin, a simplement exprimé l'exigence d'un double devoir, celui de l'histoire facteur de vérité, et celui de la mémoire, facteur de citoyenneté et d'intégration nationale.

La volonté de décloisonnement des mémoires nationales de la Grande Guerre se traduit aussi par le vaste projet de tourisme de la mémoire. La mise en œuvre de ce projet passe par une étude générale financée en partie par des crédits européens, par des études sectorielles, par des projets à inscrire au contrat de plan Etat-Région, par la création ou le renforcement de pôles pédagogiques.

La création d'emplois-jeunes dans chaque département chargé de faire vivre au quotidien la mémoire vivante est un autre projet ambitieux qui sera réalisé en 1999. Il s'agira de soutenir ou de prendre des initiatives qui seront autant de jalons balisant le chemin de la citoyenneté.

Le monde des anciens combattants a des choses à dire aux jeunes générations. Dans des moments difficiles, ils ont accepté que leur destin personnel s'efface devant celui de la France, ils ont accepté des sacrifices parce qu'ils adhéraient comme citoyens aux valeurs de la République. Comme citoyens, ils ont répondu à l'appel de la nation et assumé de grandes responsabilités.

La connaissance de l'histoire et de son sens est donc indispensable pour comprendre le monde actuel et pour organiser l'avenir.

***Jean-Pierre Masseret** est secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants.*

Pour une fusion du Capes de philosophie avec l'agrégation

par Alain Renaut

LE système le plus simple est toujours le meilleur. Apparemment pas dans l'organisation de l'éducation nationale, qui persiste et signe dans la multiplication de certaines entités ne correspondant à aucune nécessité. Produit d'une histoire oubliée, le dédoublement des concours de recrutement pour les fonctions de professeur du second degré reste une bizarrerie bien française, à peu près aussi irrationnelle que l'usage de consommer le melon en hors-d'œuvre ou le fromage après la salade. Cette bizarrerie est particulièrement surprenante en philosophie, si on la rapporte aux données de l'enseignement de la discipline dans les lycées et de son apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Abstraction faite du poids des habitudes, quel argument permet de plaider, aujourd'hui encore, en faveur du maintien de deux concours distincts ? Le plus couramment utilisé, pour les autres matières, tient à l'éventuelle diversité des qualités et des compétences mobilisées selon les classes par le métier de professeur : dans la transmission d'un contenu à des enfants de sixième, le talent du pédagogue peut apparaître compter davantage que le savoir, tandis que, en première ou en terminale, de plus hautes compétences dans la discipline elle-même seraient requises. Sans préjuger ce que vaut ou implique cet argument, il est patent qu'il tombe à plat pour l'enseignement de la philosophie, inscrit au programme des seules classes de terminales et s'adressant, par conséquent, à un public plus homogène. Sauf à réintroduire ici une différenciation, qu'aucune conscience démocratique ne devrait envisager, entre les voies conduisant à un baccalauréat général et celles que sanctionne un baccalauréat technologique, on perçoit donc mal ce qui pourrait justifier deux modes de recrutement.

Les données de l'enseignement supérieur confirment ce sentiment. Il y a actuellement treize mille étudiants en philosophie inscrits dans nos universités, dont environ deux mille six cents entament leur quatrième année de formation, où la perspective devient possible d'affronter les concours de recrutement.

Le dédoublement des concours reste une bizarrerie bien française

Par rapport au total des postes offerts au Capes et à l'agrégation de philosophie (respectivement 130 et 60 en 1998), ces chiffres sont, certes, élevés et devraient nous inciter à rechercher au plus vite d'autres voies de professionnalisation. Mais ce sont aussi, comparativement aux deux millions d'étudiants fréquentant l'enseignement supérieur, des données à taille humaine, permettant une gestion non éclatée du recrutement : pour un groupe restreint de candidats, se préparant dans un petit nombre d'établissements, comment justifier raisonnablement le coût et la lourdeur de concours séparés, imposant deux jurys, deux séries d'épreuves, deux calendriers et deux programmes ?

Si l'on ajoute que l'idée de concours contient en elle celle d'une sélection des meilleurs par un jury unique et à la faveur d'épreuves identiques, comment ne pas considérer que, chaque fois que c'est techniquement concevable, comme cela peut l'être en philosophie, l'unification des procédures constituerait un indéniable progrès dans le sens des exigences de la justice républicaine ?

A moins que la défense du dédoublement des concours ne s'explique par l'attachement à la dualité des grades qui les sanctionnent et aux effets de distinction qui les accompagnent – ce dont on aurait pourtant de bonnes raisons de penser que des philosophes doivent être à même de se défier.

***Alain Renaut** est professeur de philosophie à l'université Paris-Sorbonne.*

AU COURRIER DU « MONDE »

A CHAQUE PEUPLE SES MYTHES

Comme on sait, lorsque les peuples veulent résumer de façon imagée ce qu'ils pensent et attendent d'eux-mêmes, ils s'inventent des mythes. Ces mythes sont généralement légendaires ou religieux. Les Grecs avaient inventé un état intermédiaire entre les dieux et les hommes, celui des héros fondateurs ou législateurs de leurs cités ; plus tard, ils glorifièrent leur passé national, leurs guerres libératrices contre l'envahisseur perse.

Les Français devraient avoir pour lieu premier, en bonne justice, la Frise, territoire originaire des Francs (aux Pays-Bas, vers Groningue) ; toutefois, à la différence des Serbes, ils ne revendiquent pas ce terroir d'origine : ils se réclament plutôt de De Gaulle.

L'originalité de l'Europe actuelle est d'avoir des mythes fondateurs qui sont vrais, malheureusement : l'histoire de la seconde guerre mondiale et du génocide, à laquelle est en train de s'ajouter, comme horreur de plus, la première guerre mondiale. A l'originalité d'être vrais, les mythes de l'Europe en gestation en ajoutent une deuxième : ils sont négatifs.

Loin de justifier ou de donner l'exemple, ces mythes disent : *« Plus jamais ça ! Unissons-nous en jurant qu'il n'en sera jamais plus ainsi. »* Par conséquent, ces mythes ont pour troisième caractère d'être très moraux. C'est pourquoi il faut féliciter la justice espagnole dans ses poursuites contre Pinochet, et M. Jospin pour ce qu'il a déclaré à Craonne. Comme disait Voltaire en un jour d'optimisme, le monde se déniaise furieusement tous les jours.

Paul Veyne,
Bédoin (Vaucluse)

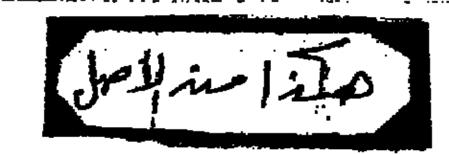
L'HOMME ET LA FOURMI

L'article du *Monde* du 28 octobre sur les fourmis attines me choque : il fait preuve d'un anthropomorphisme navrant. Son titre n'hésite pas à affirmer que les fourmis en question *« ont inventé l'agriculture »* et son auteur les compare dès les premières lignes à l'*Homo sapiens* en soulignant qu'elles ont devancé de très loin l'espèce humaine. La dernière phrase renforce encore cette humanisation en les comparant à des *« paysannes avisées »*.

On pourrait sourire et voir dans ces expressions des métaphores plaisantes. Cependant, un article publié sous la rubrique « Sciences » a une dimension éducative particulière qui devrait interdire de confondre l'agriculture humaine, processus social et culturel, avec la transformation que les fourmis font subir à leur milieu, cette dernière étant essentiellement l'expression naturelle d'un programme génétique.

Cette confusion entre la nature et la culture est grave : humaniser l'animal revient vite à animaliser l'homme, et on connaît les conséquences sociales et politiques de cette réduction du plan humain au plan animal.

Patrick Ducray,
Barcelone (Espagne)



Trois rendez-vous, *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

SAINT-MALO, 9 novembre.

La frustration était grande, à bord des dizaines de voiliers et de vedettes qui patrouillaient, dimanche, au nord du Grand Jardin. Un crachin grisâtre et poisseux, *tropical avant l'heure*, masquait les gros insectes de la Route du rhum en partance pour Pointe-à-Pitre. Il fallait se contenter de voir glisser dans les passes les skippers retardataires, incroyablement calmes, concentrés *comme des matadors avant le déboulé du toro dans l'arène.*

Quelle toile envoyer ? Un ris ? Deux ? La météo annonçait du « baston » ; or, la brise effective plafonnait à quinze nœuds ! Qui croire ? La solitude des coureurs *commence* dès l'appareillage. Les courses téléguidées sans personne à bord ne sont pas pour demain. Entre le mur blanc de la déferlante qui s'enroule à hauteur des haubans et le skipper emmitouflé qui la *regarde faire en tendant* l'échine, le duo-duel n'est pas près de finir.

Le retentissement d'une « transat » dépasse le monde du nautisme. Elle brouille les rapports avec le temps et avec les réalités. Tandis qu'à Paris et à propos du passé – *autant dire*, à l'« arrière » – on se soucie de réhabiliter les mutins d'il y a quatre-vingts ans, du côté du futur et des premières lignes que sont devenus les records sportifs, les nouveaux héros de la fin du *siècle font assaut d'intrépidité*, sorte d'expérience des limites humaines et techniques, de patriotisme sans patrie.

La qualité du nombreux public sur les pontons et dans les passes du port malouin tranchait avec celle d'autres compétitions. Il n'y a de vrais amateurs, en voile, que pratiquants, ayant connaissance, chacun à sa mesure, du risque à calculer, des aléas de toute navigation. Il n'y a lieu de craindre ni dopage chez les coureurs ni hooliganisme autour des quais.

La preuve est faite que les repères moraux dont manquerait l'époque ne sont pas affaire de prêches mais qu'ils résultent des sports eux-mêmes. Braver l'océan suppose l'observance de *règles implacables*. On ne triche pas avec la mer (d'où l'échec des films fondés sur des impostures nautiques). Au large, ce n'est pas un arbitre qui siffle les fautes. Il n'y a de sanction que celle, indiscutable, de hasards *mal conjurés*.

Les routeurs à terre ne brisent pas la solitude du concurrent, qui reste seul au fait des conditions réelles. Dès le départ, leur aide a montré ses limites. Les bulletins météo par*laient de coup de vent force 8* à 9, alors que les rafales de la soirée n'ont pas dépassé 6. D'emblée, Laurent Bourgnon a forcé l'allure, tout dessus, tandis que *son petit frère Yvan* démâtait avec une voile arisée, victime de l'âge de *son bateau* (1985) et de son faible budget, plutôt que des éléments. Comment savoir quels autres gréements lâcheront ! L'époque n'est plus où la robustesse *des voiliers s'évaluait à* l'œil, au trapu de l'étrave, à l'épaisseur des *étais*. Les mâts en carbone ont l'air de reposer sur des pièces de monnaie. Certes, l'ingénieur sera au bout du fil pour suggérer les ma*nœuvres de sauvegarde, mais les rages de* l'Atlantique enfermeront son client dans une solitude de cosmonaute.

Pour le profane, les monocoques semblent plus rationnels et compréhensibles que les tri*marans, encore que les formes et les maté*riaux évoquent une fragilité de dériveurs de plage, loin des *racers* hauturiers d'il y a encore vingt ans. Lors de la veillée d'armes au bassin Vauban, certaines scènes discrètes se révé*laient plus émouvantes que* bien des interviews : ainsi de cette fille de quadragénaire passant un dernier coup de balai-brosse à la flottaison du voilier paternel, dans l'espoir d'améliorer la glisse ; tel autre servant complétant *in extremis* la cargaison *d'un* concurrent inconnu, tas d'assiettes en carton et de confitures, identique, sur le ponton, à tous les fouillis d'avant-croisière.

Les événements qui se succèdent en France, cette semaine, se *ressemblent peu, et pourtant*... Hier, c'était le Goncourt, rapporté par Paule Constant d'une autre forme de claustration que la course solitaire, celle de la page blanche. Aujourd'hui, place au secret des anciens combattants, *qu'on dirait hantés* par le mutisme des compagnons laissés sur le terrain. Et demain, ce sera le face-à-face silencieux du marin de compétition avec la marge d'erreur qui ne se calcule pas.

Après les Açores, le plus sérieux de la Course du rhum sera joué, sinon le résultat. Chacun choisira, selon sa monture, le cap direct vers la Caraïbe, au risque de prolonger les supplices du Nord, ou l'arrondi sud vers les *tiédeurs alizées. C'est avant l'archipel* portugais qu'aura lieu le rendez-vous essentiel avec le destin – ou plutôt, le marin se méfiant des grands mots, avec la représentation du destin, c'est-à-dire l'immeuble d'eau glacée qui explose les *poutrelles couleur* de cirque et envoie la mâture au tapis ; avec le mur de saphir et d'écume argentée qui fondra sur sa proie, au hasard, en quelques secondes.

Une fraternité incernable réunit le poilu *lourd de gnôle qui* tente une sortie de la tranchée, l'écrivain qui s'est juré d'apprivoiser l'indicible, et le « rhumiste » qui va défier le vieux monstre de l'imprévu : baleine, selon Melville, eau noire d'Irlande pour Tabarly. Tous trois témoignent de quelque chose comme l'exaltation de la témérité.

Les guerres passent, les combats restent.

Projet pour une célébration de l'an 2000 *par Cagnat*

ATELIERS NATIONAUX
LUTTE CONTRE LE CHOMAGE (PROJET FRANCO-ANGLAIS)
ASSECHEMENT DE LA MANCHE

Littérature et bien-pensance

Suite de la première page

Mais aussi décidé à penser *son* époque, à la critiquer et à lui opposer une création singulière, dérangeante, irrécupérable ?

Au lieu de demander à Sollers pourquoi, alors qu'il est caricaturé dans *Les Particules élémentaires*, il vole au secours de son auteur, on pourrait l'interroger *sur ce* qu'il pense du nihilisme, sur ce que peut être un roman de critique sociale, sur le rapport entre le roman de Houellebecq et la faiblesse de ses positions théoriques *réunies dans Interventions* (Flammarion), sur son idée de la vérité en littérature, sur l'opposition radicale de son propos et de celui de Houellebecq. Mais, pour cela, il faudrait avoir lu... A l'âge de Houellebecq, il y a vingt ans, Sollers écrivait, dans un livre qui reparaît en poche, *Vision à New York* (Folio) : *« Je n'ai donc pas à me laisser assigner à quelque résidence ni à quelque communauté que ce soit, surtout pas à la catégorie "homme", encore moins à celle d'"intellectuel". »*

Qu'en pense Houellebecq ? Est-il, comme le croit un de ses contemporains, Frédéric Badré, animateur de la revue *Ligne de risque*, le premier romancier non humaniste, annonçant le XXI[e] siècle (*Le Monde* du 3 octobre) ? Ou bien *est-il* beaucoup plus humaniste qu'il ne l'imagine ? Beaucoup plus, par exemple, qu'un autre écrivain de sa génération – un peu plus jeune et encore peu connu –, Sté*phane Zagdanski*, qui ne participe pas à ce débat, probablement parce qu'il le juge, à juste titre, sociologique et non littéraire et n'a pas envie de se mêler à la bien-pensance *qui se démène depuis quelques* mois.

UN ÉCRIVAIN « PAS CLAIR »

Car Houellebecq, jusqu'ici, a seu*lement fait sortir du bois les jeteurs* d'invectives, ceux qui voudraient bien qu'on puisse enfermer la littérature dans les *« règles de l'art »* chères à Pierre Bourdieu. Il a exhibé *l'état d'une société se cachant* tellement la vérité sur elle-même qu'elle ne tolère plus l'image *qu'une fiction* lui renvoie. Comme le dit Maurice Nadeau, qui publia le premier roman de Houellebecq, *Extension du domaine de la lutte* : *« Maintenant on demande* [à Houellebecq] *d'être clair, plus clair que son roman, de se situer, tout ça est ridicule. Ça montre que la période est vide »* (*Le Monde* daté 8-9 novembre). Et les écrivains servent rarement à remplir les vides. Plutôt à les désigner.

Voilà bien pourquoi, en dépit du soutien de François Nourissier, le très *influent président* de l'académie Goncourt, Houellebecq ne pouvait pas obtenir ce prix et a même été sorti de la dernière sélection, après un vote à bulletin secret – *ce qui n'est pas dans les habi*tudes des Goncourt. Le Goncourt, on le sait, est moins littéraire – même s'il lui est arrivé de couronner de grands écrivains – qu'écono*mique (il assure de grosses ventes)*, sociologique et politique. Quant il récompense un romancier peu *connu* – *et* pas publié dans les maisons qui ont le plus souvent le prix –, ce ne saurait être un écrivain « pas clair », un Houellebecq – contre lequel le syndicat des chefs d'établissement de l'enseignement appelle à la *« vigilance »*. C'est plutôt Jean Rouaud, dont le premier roman, *Les Champs d'honneur* (Minuit), avait été l'événement de la *rentrée* 1990 : Rouaud parlait de la Grande Guerre, dans un livre réussi, annonçant pourtant un romancier conformiste, coincé entre populisme et préciosité. Rien à voir *avec la misère sexuelle*, la *difficulté* d'être, la photographie plate de la réalité d'aujourd'hui dans *Les Particules élémentaires*.

Toutefois, éliminer Houellebecq de la course semblait compliquer la tâche des Goncourt. C'était compter sans leur habileté. Et sans l'alibi toujours utilisable en cas d'urgence : une femme. Paule Constant avait été battue au Goncourt en 1994 parce que François Nourissier avait fait usage de sa double voix en faveur de Didier Van Cauwelaert. Elle avait donc publié *Confidence pour confidence* (Gallimard) au printemps de cette *année, croyant* se tenir à l'écart de la course aux prix. Décidément, en politique comme en littérature, *il* va falloir se demander à quoi servent les femmes, comment elles *participent, consentantes* ou à leur corps défendant, à une régression des esprits – les touchant elles-mêmes au premier chef – alimentée d'un côté par de vieux réseaux *comme ceux des jurys de prix littéraires*, et d'un autre, par l'éternel « clergé intellectuel » – qui, malheureusement, se prétend toujours de gauche et incite à lutter pour le bien commun *en supprimant* les artistes. Celui-ci, avec son discours sur Houellebecq, nous a ramenés au temps où Sartre était traité de *« vipère lubrique »* et de *« hyène dactylographe »*. Ces censeurs ont perdu commercialement (ils ont accru le succès de Houellebecq) mais gagné sur le fond : ils ont empêché le décryptage du symptôme Houellebecq, puisqu'il a fallu d'abord défendre ce romancier contre leurs accusations, contre l'idée qu'il serait le tenant d'une *« littérature de l'ordure »* ; bref, réaffirmer son droit à créer sans contraintes idéologico-politiques, sans se préoccuper de « servir » la société.

Josyane Savigneau

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'alerte des maires

FACE au discrédit qui a atteint, ces dernières années, le monde politique, les maires se *sont longtemps flattés d'être « le dernier rempart de la démocratie »*, au point de nourrir l'idée que le politique serait réhabilité par l'action de proximité. Or voilà que l'institution communale, *« pièce maîtresse de l'édifice républicain »*, selon une formule de Jean-Pierre Chevènement, vacille elle aussi. A peine arrivés à mi-mandat, près de la moitié des maires interrogés par l'institut Ipsos envisagent de ne pas se représenter aux élections de 2001. Sur le terrain, des démissions d'élus sont déjà enregistrées, en nombre anormal. Plus grave encore : une partie des maires qui jettent l'éponge sont des élus de 1995, pour la plupart premiers magistrats de petites villes, souvent effarés par la lourdeur des responsabilités qu'ils découvrent.

Les causes du malaise des élus sont multiples, mais renvoient le plus souvent à une même source : la démocratie de proximité est malade, parce que la société l'est aussi. Jean-Paul Delevoye, le président (RPR) de l'Association des maires de France (AMF), avait affirmé, au moment des municipales de 1995, que les nouveaux élus seraient des *« maires de l'impossible »*. Il redoutait de voir la *« fracture sociale »* se doubler d'une *« fracture civique »*. Ces sombres prophéties semblent en voie de se réaliser. Que les maires ne parviennent plus à maintenir un lien avec leurs administrés, qu'ils trouvent leur tâche désormais trop ingrate constitue un signal d'alarme.

Pour nombre d'entre eux, déjà confrontés à des attentes sociales qui les dépassent, la coupe déborde à cause de l'attitude des citoyens : ceux-ci n'auraient plus *conscience d'appartenir* à une collectivité, mais manifesteraient un égoïsme et un *« chacun pour soi »* ravageurs, en considérant l'élu comme un prestataire de services ; *les maires sont de plus en* plus souvent traînés en justice – non pas dans le cadre d'« affaires », ce qui serait légitime –, mais pour des questions relevant de la vie quotidienne de la commune.

Peut-être certains élus se sont-ils engagés à la légère ou sont-ils moins solides qu'il ne le faudrait. Sans doute des adaptations législatives ou réglementaires sont-elles possibles : l'une des premières préoccupations des maires est l'emploi qui, d'après la loi, ne relève pas de leur responsabilité ; quant à la sécurité, autre préoccupation majeure des maires et de leurs administrés, elle relève pour l'essentiel de l'Etat. Sans doute faut-il revoir le statut de ces élus. Peut-être même faudra-t-il, à long terme, une refonte radicale du système français, caractérisé par un émiettement, unique en Europe, de quelque 36 000 communes.

Mais tout cela restera insuffisant tant que les administrés n'auront pas retrouvé le sens de l'action collective et d'une citoyenneté qui s'effiloche. Encore faudrait-il qu'ils aient le sentiment d'appartenir à une *communauté* dotée d'un projet, d'une espérance. C'est certes la responsabilité des Français, mais d'abord celle de leurs dirigeants. Le malaise des maires exprime une crise plus générale du politique.

Le Monde *est édité par la SA LE MONDE*
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; *directeur délégué* : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

De l'indépendance de la magistrature

***LA VALEUR** de la justice* d'une nation s'apprécie au degré d'indépendance de ses magistrats. Chargés d'assurer l'ordre par le respect des lois sans se laisser entraîner par les passions qui peuvent égarer l'opinion ni céder à l'arbitraire qui est une tendance naturelle de l'exercice du pouvoir, les juges doivent maintenir la balance égale entre le ministère public, qui requiert d'assurer la répression, et les justiciables, qui ont le droit d'être protégés contre un usage imprudent de la loi ou des rigueurs abusives.

Il est évident qu'un pareil résultat ne peut être obtenu que si le magistrat jouit d'une indépendance absolue. Toute mesure qui, de près ou de loin, le soumet à une subordination quelconque a pour effet d'enlever à ses jugements l'autorité sans laquelle la justice n'existe plus. Elle y perd la confiance et le respect des citoyens. Le meunier de Sans-Souci, répondant à son roi qu'il recourra à des juges pour faire échec à son arbitraire, reste la meilleure illustration de ce que la justice ne doit tenir compte d'aucune considération extérieure lorsqu'il faut, par une sentence, déterminer ce qui est juste.

Si l'on examine l'exercice actuel de notre justice, il faut reconnaître que l'indépendance de la magistrature est en péril. De proche en proche, par une fâcheuse interprétation des lois de procédure prudentes, le ministère public, qui représente le pouvoir et qui reçoit des ordres, usurpe des fonctions juridictionnelles, retirant ainsi aux justiciables l'assurance que leur destin est à l'abri de l'arbitraire.

Maurice Garçon
(11 novembre 1948.)

TRANSPARENCE Pour la première fois, plusieurs groupes français – Paribas, Société générale, CPR, Rhône-Poulenc, Alcatel – publient des résultats trimestriels, à l'anglo-saxonne. Ils réagissent ainsi à la chute de leurs titres en Bourse. ● UNE ÉTUDE publiée par quatre cabinets d'audit montre que les entreprises françaises font des efforts de transparence, notamment pour publier leurs comptes plus rapidement. ● CES EFFORTS ne satisfont pas encore les exigences des investisseurs anglo-saxons, qui réclament un niveau d'information comparable à celui des entreprises américaines. ● L'EURO plaide aussi pour un alignement sur les normes internationales, les investisseurs n'opérant plus leurs choix sur une base nationale, mas européenne. ● LA COMMUNICATION financière en France décrit le passé plus qu'elle n'analyse les risques encourus et les leviers de la croissance future.

En France, les balbutiements de l'information financière

Tirant les leçons de l'« affaire Alcatel », certains groupes publient, pour la première fois, des résultats trimestriels. S'inspirant du modèle anglosaxon, cette démarche répond aux attentes des investisseurs, qui réclament les moyens de pouvoir effectuer des comparaisons internationales

POUR la première fois de son histoire, Paribas vient de communiquer des indications précises sur son activité au troisième trimestre. Une transparence inhabituelle dans le monde feutré de la banque française, mais qui devenait urgente après la chute du titre en Bourse et les bruits de pertes qui circulaient. A la mi-octobre, Daniel Bouton, président de la Société générale, a lui aussi tordu le cou à des rumeurs concernant sa banque en en donnant, pour la première fois également, les comptes trimestriels. D'autres établissements, comme la CPR, Rhône-Poulenc et Alcatel, après avoir été sanctionnés par la Bourse, s'y préparent, alors qu'ils n'en ont pas l'obligation légale. Les établissements français se convertiraient-ils aux pratiques anglo-saxonnes ? Nous en sommes encore loin.

Selon une enquête réalisée par quatre cabinets d'audit (Cauvin Angleys Saint Pierre, Deloitte Touche Tohmatsu, Ernst & Young Audit, Mazard & Guérard), les délais de publication des comptes annuels des entreprises se réduisent. Sur 100 groupes étudiés, 35 communiquent leurs résultats 75 jours après la clôture des comptes. Un délai comparable aux performances des autres groupes européens, mais qui reste très supérieur à ce qu'on observe chez les grands groupes américains. Les sociétés françaises vont donc avoir des difficultés à publier des comptes trimestriels, mais elles vont sans doute devoir évoluer très rapidement.

Les chefs des entreprises dont les actions sont cotées doivent séduire des investisseurs de plus en plus exigeants. *« Les actionnaires anglo-saxons qui figurent dans le capital des grandes sociétés françaises exercent une pression pour disposer d'informations équivalentes à ce qu'ils exigeraient d'une entreprise américaine »*, observe Yves Bernheim, de chez Mazard & Guérard.

Selon l'enquête précitée, le nombre de groupes français faisant référence aux règles internationales ou américaines reste stable. Comme en 1996, 21 groupes appliquent les normes de l'International Accounting Standard Committee, 14 les normes américaines (contre 13 en 1996) et 4 (contre 5 en 1996) font référence à des pratiques internationales. Aucun établissement français n'a choisi de publier, en plus des comptes établis selon les règles françaises, un jeu de comptes selon un autre référentiel.

DE NOUVELLES RÈGLES ATTENDUES

Pis, certains groupes français n'appliquent qu'une partie de ces normes internationales, ce qui fausse la comparaison avec les groupes d'autres pays. Circonstance atténuante, ces règles comptables internationales devraient être prochainement modifiées, ce qui incite les entreprises à attendre pour mettre en place des modifications entraînant souvent une refonte coûteuse des systèmes de reporting (remontée d'informations des filiales vers la maison-mère). Toutefois, même lorsqu'elles respectent les canons français, les entreprises ont beaucoup de progrès à faire en matière de transparence financière.

La récente affaire Alcatel, société qui publie pourtant des comptes selon les règles américaines, a mis en lumière leurs insuffisances. *« Force est de constater que leur communication financière constitue davantage une analyse descriptive des réalisations du passé qu'une analyse des risques encourus ainsi que des leviers de performance, donnant les fondements d'une analyse prospective »*, note l'étude des quatre cabinets d'audit. Après avoir vu sa valeur boursière plonger de 38 % en une séance, le 17 septembre, Alcatel a tiré les leçons de la crise. Outre la publication de comptes trimestriels, il a annoncé un resserrement de son contrôle de gestion et une série de nominations destinées à rassurer la Bourse.

L'exigence d'une information financière plus complète réclamée par les fonds de pension américains vient également des investisseurs européens. Avec l'arrivée de l'euro, ils sortent de leurs marchés nationaux et veulent disposer d'indicateurs qui leur permettent de comparer les entreprises européennes entre elles. Or les entreprises françaises utilisent souvent des agrégats dont la définition varie d'un établissement à l'autre, et encore celle-ci n'est pas toujours indiquée.

Autre exigence des investisseurs : une meilleure visibilité sur les risques encourus par les banques. Après avoir longtemps délivré au compte-gouttes les informations sur leur engagements dans l'immobilier, ces dernières ont finalement fait preuve de transparence. Mais il reste très difficile, à la lecture de leurs rapports annuels, de se faire une idée précise des risques de marchés auxquels elles sont exposées.

GRANDS-MESSES

Suivant les recommandations de la Commission des opérations de Bourse, les banques ont détaillé lors de la présentation de leurs derniers résultats semestriels le montant et la couverture de leurs risques en Asie. Mais il n'est pas sain que la transparence n'intervienne qu'à la suite d'une pression des autorités boursières. Cette attitude renforce les investisseurs dans l'idée qu'une entreprise ne communique que lorsqu'elle a des choses graves à cacher.

La communication financière, en France, se limite souvent à une réunion annuelle d'analystes, voire deux pour les grandes entreprises. Il s'agit de grands-messes, concélébrées par la Société française des analystes financiers et dans lesquelles les chefs d'entreprise commentent leurs résultats devant la communauté boursière. Les grandes entreprises n'hésitent pas à effectuer des sondages auprès des analystes financiers après ces réunions, pour mesurer la perception qu'ont les analystes des performances de la société. L'objectif est de permettre à l'entreprise de *« corriger le tir en cas de besoin »* en organisant des entretiens particuliers avec les investisseurs qui n'ont pas été convaincus par le prêche des dirigeants de la société.

Toutefois, quelques entreprises essayent de maintenir le lien avec les analystes financiers et les guident en commentant les prévisions qu'ils réalisent. *« Ces contacts nous permettent d'éviter les mauvaises surprises »* se félicite le responsable de l'anayse d'une société de Bourse. Cependant, ces tête-à-tête ne sont pa toujours synonymes de qualité le l'information. *« Des banques n'ont bercé de déclarations rassuranes tout au long du mois d'août, alors qu'elles avaient déjà enregistré les pertes sur les marchés financiers»*, se souvient une analyste d'une grande société de gestion. *« Les entreprises ont une fâcheuse tendance à réserver ces contacts à quelques cabinets anglo-saxons ou investisseurs importants »*, déplore un analyste d'une société de Bourse française. Les entreprises doivent veiller à ne pas faire bénéficier quelques happy few d'une information privilégiée sous prétexte d'être les plus transparentes possibles.

Joël Morio

La discrétion de la COB

La Commission des opérations de Bourse (COB) n'est guère prolixe sur ses actions pour inciter les entreprises françaises à plus de transparence. *« Nous préférons travailler dans l'ombre »*, indique-t-on à la COB. L'institution affirme avoir lancé une enquête le jour-même de la chute de l'action Alcatel en Bourse, sans toutefois préciser les motivations de son enquête ni le temps qu'elle se donne pour communiquer ses résultats.

Pourtant, elle assure que la qualité de l'information financière est une de ses priorités et participe aux travaux sur la mise en place d'une harmonisation au niveau mondial. Récemment, la Commission a obtenu des banques qu'elles détaillent leur exposition au risque asiatique dans leurs comptes. Malheureusement, ses recommandations sont arrivées un peu tard, alors que la crise russe et celle des marchés financiers avaient déjà rattrapé les banques françaises.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-FRANÇOIS PHELIZON

1 En tant que directeur financier de Saint-Gobain, que faites-vous pour répondre aux attentes des investisseurs en matière d'information ?

Les investisseurs et les analystes veulent avoir toujours plus d'informations et c'est normal. Nous organisons régulièrement des réunions avec eux à Paris, à Londres et à New York. Nous multiplions les rendez-vous particuliers avec les investisseurs anglo-saxons. Au total, nous dépassons la centaine de réunions par an, ce qui représente pas mal d'efforts.

Nous nous sommes, cependant, fixé une règle absolue pour ces réunions. Nous ne commentons que les chiffres que nous avons publiés. Nous refusons d'aller au-delà. Car il ne serait pas normal que les analystes et les grands investisseurs soient traités comme des actionnaires à part, bénéficiant d'informations privilégiées auxquelles les actionnaires lambda n'auraient pas accès.

2 Seriez-vous prêts à présenter des comptes trimestriels, comme le demandent beaucoup d'analystes ?

Aux Etats-Unis, les entreprises ont l'obligation de publier des comptes trimestriels depuis longtemps. En France, ce n'est pas le cas. Nous ne souhaitons pas le faire. La publication de résultats trimestriels comporte autant d'avantages que d'inconvénients : elle donne une meilleure information sur le groupe, mais elle le contraint souvent à adopter une gestion à très court terme. Mais il y a peut-être un compromis à trouver : publier, par exemple, quelques données quantitatives réduites tous les trimestres, et des résultats chiffrés complets une fois par semestre.

3 La Commission des opérations de Bourse devrait-elle être plus attentive à l'information des sociétés ?

La présence de la COB ne cesse de se renforcer sur le marché. Elle a déjà rattrapé pas mal de terrain par rapport aux autorités boursières américaines. Par ailleurs, la jurisprudence s'affirme même si, parfois, la justice donne l'impression d'avoir du mal à boucler certains dossiers.

Propos recueillis par Martine Orange



L'alliance de Genera
donne naissance à un g

L'alliance de Generali et de Commerzbank donne naissance à un géant de la bancassurance

Les groupes italien et allemand procéderont à un échange de participations

Le géant italien de l'assurance Generali et la Commerzbank, troisième banque commerciale allemande, ont annoncé, lundi 9 novembre, avoir conclu une alliance stratégique, assise sur des participations croisées. Cette opération facilitera le projet de rapprochement entre la Banca Commerciale Italiana (Comit) et la Banca di Roma, soutenu depuis longtemps par les deux protagonistes italien et allemand.

MILAN
correspondance

Le géant italien de l'assurance Generali et la Commerzbank, troisième banque commerciale allemande, ont annoncé, lundi 9 novembre, avoir conclu une alliance, qui se concrétisera par un échange de participations. La Commerzbank lancera une augmentation de capital réservée à Generali, qui deviendra son premier actionnaire avec une part de 5 %, pour une valeur de 4,13 milliards de francs. La banque allemande prendra, elle, une part d'environ 2,5 % au capital de la compagnie d'assurances transalpine. Chacun des partenaires bénéficiera de représentants au sein du conseil d'administration de l'autre.

L'accord permettra essentiellement à Generali de consolider sa position sur le marché allemand, où elle contrôle déjà la compagnie d'assurances AMB. Mais il scelle aussi un pacte entre deux groupes depuis longtemps associés dans le capital du Banco Central Hispanoamericano (BCH), et principaux actionnaires de la Banca Commerciale Italiana (Comit) avec près de 5 % chacun.

Cet accord a sans conteste facilité le projet de rapprochement entre la Comit et la Banca di Roma, avalisé lundi par le conseil de la banque milanaise, et cher à la toute-puissante banque d'affaires italienne Mediobanca. Le projet parallèle de rapprochement avec San Paolo-IMI a ainsi été suspendu. Les grands actionnaires de la Comit se sont donc mis d'accord au terme de plusieurs mois de querelles : Generali et Commerzbank plaidaient depuis des années pour un rapprochement avec la Banca di Roma, tandis que d'autres actionnaires de Comit, comme la Deutsche Bank et le Français Paribas, préféraient une alliance avec une banque du Nord. La Commerzbank entend rester un actionnaire de poids dans la Comit, dans laquelle elle est entrée lors de sa privatisation en 1994.

L'opération Generali-Commerzbank marque un tournant majeur dans la stratégie européenne de l'assureur italien, contrôlé par Mediobanca et Lazard. Le groupe d'Antoine Bernheim s'était illustré en lançant, il y a un peu plus d'un an, une offre publique d'achat inamicale sur les AGF, qui avait finalement abouti à un accord avec Allianz, le colosse allemand venu au secours de la compagnie française. En contrepartie de son retrait, Generali avait obtenu le contrôle d'AMB et de sociétés françaises issues du groupe Athéna, devenant le troisième assureur européen.

MODALITÉS À PRÉCISER

« *Sur la base de l'accord conclu avec Commerzbank, AMB deviendra le partenaire exclusif de la banque en Allemagne dans le secteur de la bancassurance* », explique le groupe de Trieste dans un communiqué. La banque est en effet en train de résilier son accord avec Winterthur, désormais dans le giron du Crédit suisse. AMB pourra ainsi diffuser ses produits par l'intermédiaire du réseau de Commerzbank et distribuera ceux de son partenaire dans son propre circuit. « *Commerzbank deviendra le principal partenaire bancaire pour le groupe en Allemagne et l'un des plus importants au niveau mondial* », souligne Generali, qui compte sur une hausse de 1 % de la part de marché d'AMB sur le secteur de l'assurance-vie. Cet accord donne un coup de patte à son rival Allianz, qui pourrait ne pas tarder à réagir.

L'augmentation de capital de la banque allemande, d'une valeur nominale de 122,5 millions de marks, sera souscrite par plusieurs sociétés du groupe italien, à un prix reflétant l'évolution récente du titre en Bourse. Le calendrier et les modalités précises d'entrée de la Commerzbank dans le capital de Generali ne sont pas encore définis.

Devenir l'allié de Generali permettra également à Commerzbank de renforcer ses positions sur le marché italien. Présente depuis plusieurs années au sein du capital de la Comit, elle a dû faire face voici quelques semaines à l'offensive de sa rivale, la Deutsche Bank, qui s'est invitée sans en être priée dans l'actionnariat de la banque milanaise avec une part de 4,5 %.

Marie-Noëlle Terrisse

Privatisation de la dernière grande banque italienne

La cession de la Banca Nazionale del Lavoro devrait rapporter à l'Etat plus de 25 milliards de francs

MILAN
correspondance

L'Etat italien va céder la dernière des grandes banques commerciales qu'il contrôlait encore : la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), cinquième établissement de la Péninsule par son total de bilan. L'offre publique de vente (OPV) démarrera lundi 16 novembre. Le ministère du Trésor et les organismes publics actionnaires vendront l'intégralité de leur participation, soit 82 % du capital, pour une somme attendue d'environ 7 600 milliards de lires (25,8 milliards de francs), ce qui en fera la privatisation la plus importante du secteur bancaire réalisée cette année en Europe. La BNL sera dirigée par un noyau dur lié par un pacte d'actionnaires de trois ans et composé de l'institut espagnol Banco Bilbao Vizcaya (avec une part de 10 %), de la Banca Popolare Vicentina (7,75 %) et de la compagnie d'assurances INA (Istituto nazionale delle assicurazioni, 7,25 %).

« AUGMENTER LA RENTABILITÉ »

La BNL « *a comme principal objectif l'augmentation de sa rentabilité, avec une prévision de retour sur fonds propres de 14 % en 2001* », a expliqué, le 9 novembre, l'administrateur délégué du groupe, Davide Croff, qui a précisé aux investisseurs les lignes stratégiques. D'abord, la réduction des coûts : « *Ces trois dernières années, 2 000 personnes ont quitté la banque et 3 000 nouveaux départs sont programmés d'ici à l'an 2001* », a souligné Davide Croff. Très présente au sein des grandes entreprises et de l'administration publique, forte de trois millions de familles clientes, la BNL souhaite s'étendre au marché des PME et renforcer ses positions dans les métiers de l'épargne. La banque a commencé voici quelques années un processus de restructuration, dont les effets se sont fait sentir l'an dernier (2 800 milliards de lires de pertes, 9,5 milliards de francs). Si la situation s'est redressée au cours des six premiers mois 1998, le résultat de l'année sera pénalisé par des provisions passées pour ses risques en Russie.

La privatisation de la BNL n'a pas été sans difficultés. Il y a deux ans, la banque s'était alliée à l'INA pour prendre le contrôle du Banco di Napoli. Objectif final : une fusion des deux établissements bancaires sous la houlette de la compagnie d'assurances. Coup de théâtre durant l'été 1998 : le ministère du Trésor rompt ses négociations avec l'INA, candidat numéro un à la reprise de la BNL. La compagnie d'assurances a finalement pris place au sein du noyau dur, mais le rôle le plus important est revenu au Banco Bilbao Vizcaya. « *Il n'existe pas actuellement de projet de fusion entre BNL et Banco di Napoli, mais nous n'excluons pas cette possibilité à moyen ou long terme* », a commenté M. Croff. La privatisation de la BNL marque une étape importante dans la restructuration du paysage bancaire italien : si l'Etat ne détient plus que des participations marginales dans le secteur, beaucoup d'institutions sont encore aux mains des collectivités territoriales.

M.-N. T.



La crise financière pénalise l'industrie du capital-risque

AVEC la crise financière de l'été, le décor a changé pour les sociétés européennes de capital-risque. Ces financiers aident à la création puis au développement des entreprises. En contrepartie des risques assumés, ils se rémunèrent soit par la revente de la société à un autre industriel, soit par son introduction en Bourse.

En 1997, le capital-risque européen avait connu une année record. Selon les statistiques de l'*European Venture Capital Association* (EVCA), les montants récoltés par les fonds spécialisés avaient atteint 20 milliards d'écus (132 milliards de francs), soit le double de ceux de 1996.

Au premier semestre 1998, l'euphorie prévalait encore. Mais, depuis l'été, les investisseurs sont plus prudents : le montant des fonds levés en 1998 devrait être le même qu'en 1997.

Brian Larcombe, directeur général du groupe britannique 3I, leader européen du secteur, est encore plus réservé. Selon lui, « *l'année 1998, et probablement celle de 1999, devraient voir un ralentissement des collectes de fonds. Toutefois, les sommes récoltées en 1997 n'ont pas été investies en totalité et sont destinées à l'être sur les deux ou trois prochaines années. Ce qui m'inquiète le plus, c'est le risque de contraction des crédits accordés par les banques aux petites entreprises. Ces dernières ont un énorme besoin de financement. La demande de capitaux va continuer d'augmenter. Heureusement, nous disposons de suffisamment d'argent pour y répondre* ».

De fait, 3i n'a pas ralenti le rythme de ses investissements. « *Nous gérons 5 milliards de livres d'actifs (47 milliards de francs) dont 4 milliards sont financés par nos fonds propres. Depuis un an, nous avons nettement ralenti nos investissements en Grande-Bretagne parce que nous pensons que les valorisations sont trop élevées. En revanche, nous avons pratiquement doublé nos investissements en France, en Allemagne et en Italie* », précise M. Larcombe.

Confrontées à la baisse des collectes en amont, les sociétés de capital-risque sont également pénalisées, en aval, par l'arrêt des introductions en Bourse, conséquence de la chute des marchés. Or ces opérations constituent un des moyens privilégiés pour réaliser les plus-values. Brian Larcombe reconnaît que le marché des introductions est fermé en Grande-Bretagne et qu'il y a peu de chance pour qu'il reprenne avant le début de l'année 1999.

En France et en Allemagne, le rythme des introductions a nettement ralenti mais ne s'est pas arrêté. « *Heureusement, l'arrêt des introductions n'aura qu'un impact limité sur 3i car, historiquement, les introductions en Bourse ne représentent que 15 % de nos sorties du portefeuille. La grande majorité s'effectue par des cessions à d'autres industriels* », indique le directeur général de 3i. Les actionnaires du groupe, coté à la Bourse de Londres, ne semblent pas partager cet optimisme puisque le cours du titre a reculé de 20 % en quatre mois.

CARENCE DE DIRIGEANTS

Les difficultés actuelles du capital-risque ne diminuent pas pour autant l'intérêt des autorités européennes pour ce métier. Un rapport, publié en juin par la Commission européenne, présentait le capital-risque comme un moyen efficace de soutenir les entreprises innovantes, créatrices d'emplois.

Mais une polémique oppose les Etats européens et les professionnels du capital-risque. Les premiers estiment que de nombreux projets d'entreprise ne trouvent pas de financement, tandis que les seconds se plaignent de ne pas trouver assez de projets d'investissement. « *En fait, le capital-risque ne manque pas de capitaux mais plutôt d'opportunités d'investissement*, estime M. Larcombe. *Le point-clé de notre industrie est de parvenir à réunir à la fois les idées d'investissement, les capitaux mais aussi les dirigeants capables de développer les sociétés innovantes. Nous consacrons beaucoup de temps à convaincre des cadres de grandes sociétés de quitter leurs postes pour diriger des sociétés en croissance.* »

Enguérand Renault

Vivendi se renforce sur le marché américain de l'électricité

La concentration s'accélère aux Etats-Unis

DÉFINIE comme domaine prioritaire depuis quelques mois, l'énergie est en train de faire un retour en force dans le groupe Vivendi (ex-Générale des eaux). Sithe, sa filiale américaine de production indépendante d'électricité, détenue à 60 % par le groupe français et à 29 % par le japonais Marubeni, vient de remporter l'appel d'offres pour l'achat d'une partie du parc de production de General Public Utilities (GPU). Sithe va lui racheter, pour 1,7 milliard de dollars (9,35 milliards de francs), vingt-trois centrales thermiques et hydroélectriques, représentant une capacité de production de 7 000 mégawatts.

Alors que la libéralisation du marché de l'électricité s'accélère aux Etats-Unis, obligeant tous les acteurs à se repositionner, ce rachat permet à Sithe de prendre une place de poids. Il s'affirme comme le premier producteur indépendant d'électricité dans le Nord-Est des Etats-Unis, la région la plus rentable dans ce secteur, avec une base installée de de 11 000 mégawatts. *« Nous avons maintenant la masse critique nécessaire pour exister sur ce marché. Les centrales de GPU s'intègrent parfaitement dans notre dispositif de production, ce qui va nous permettre d'optimiser la production de nos centrales et d'offrir un coût très bas »*, se réjouit William Kriegel.

Le PDG de Sithe a bénéficié, cependant, de l'attitude très conciliante de GPU. La société américaine, qui souhaite se recentrer sur les seules activités de transport et de distribution d'électricité, a laissé Sithe déterminer, dans son offre, le périmètre – les centrales et surtout le nombre de salariés, la plupart étant syndiqués – qu'il voulait reprendre. La filiale énergie de Vivendi affiche sa sérénité : l'opération devrait atteindre un rendement de 15 % des capitaux propres.

Sithe, toutefois, ne prendra possession des centrales de GPU que dans un an, à l'automne 1999. Pour financer le rachat, Sithe, qui a déjà acquis cette année douze centrales au groupe Boston Edison, pour 657 millions de dollars, devra sans doute procéder à une augmentation de capital. Soucieux de limiter ses engagements en capitaux, Vivendi a annoncé que sa quote-part ne devrait pas dépasser les 30 % du montant total de l'acquisition. Une partie, 20 % environ, devrait être financée par des dettes *« no recourse »*, c'est-à-dire non inscrites au bilan.

A côté, Sithe recherche un partenaire stratégique qui pourrait participer jusqu'à 50 % au financement du rachat. *« Nous avons de nombreuses possibilités. Ni les candidats ni les capitaux ne manquent pour ce type d'opération. Le partenaire pourra être soit un financier, soit une autre compagnie d'électricité travaillant à proximité de nous – ce qui nous permettrait d'optimiser mutuellement la production de nos centrales – soit un fournisseur, comme un groupe gazier ou pétrolier »*, explique M. Kriegel.

CAPACITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Dans un proche avenir, Sithe envisage d'augmenter encore sa base de production dans le Nord-Est américain, en créant des capacités supplémentaires. Mais elle ne semble guère vouloir, pour l'instant, étendre son emprise au-delà de cette région, la déréglementation du marché de l'électricité ne lui semblant pas suffisamment aboutie dans le reste des Etats-Unis.

Tous les experts pronostiquent cependant un vaste mouvement de fusions et de concentrations dans les prochaines années, le marché américain de l'électricité ne pouvant, selon eux, rester aux mains de plus de 2 000 compagnies locales réglementées, sans parler des centaines de coopératives, de régies municipales et de sociétés publiques. Sithe sera-t-il en mesure de participer à ce mouvement ? La société pourrait manquer de capitaux, Vivendi risquant d'avoir du mal, en dépit de ses énormes ressources, à financer le développement à la fois américain et international de Sithe tout en soutenant la croissance internationale des secteurs de l'eau, des déchets, du transport, de l'édition, et la montée en puissance des télécommunications.

Martine Orange

Après Netscape et Apple, Intel dénonce à son tour Microsoft

LE PROCÈS anti-trust intenté à l'éditeur de logiciels Microsoft par le gouvernement et vingt États américains est entré, lundi 9 novembre à Washington, dans sa quatrième semaine. Il a peut-être franchi une étape avec le témoignage d'un dirigeant du fabricant américain de composants Intel. Troisième témoin à charge sur la liste du département américain de la justice, Steven McGeady a dirigé plusieurs laboratoires d'Intel. Il a assuré que Microsoft et son PDG Bill Gates, en personne, ont fait, voici trois ans, pression sur son groupe pour le décourager d'investir dans les logiciels et de coopérer avec les sociétés Netscape et Sun.

Ce témoignage intervient après celui de dirigeants de Netscape et d'Apple. Il pourrait avoir plus de force. Car, si Netscape et Apple sont des rivaux déclarés de Microsoft, dont on pourrait estimer qu'ils ont intérêt à le « charger », tel n'était pas le cas – jusqu'alors – d'Intel. Longtemps, les intérêts d'Intel et de Microsoft ont été communs. Intel n'a eu de cesse, d'imposer, de plus en plus vite, des microprocesseurs toujours plus puissants, provoquant le renouvellement des gammes chez les fabricants d'ordinateurs personnels (PC). Pour le plus grand profit de Microsoft, dont les logiciels d'exploitation (Windows) équipent 90 % des PC. Inversement, avec des logiciels toujours plus complexes et lourds, Microsoft a sollicité une puissance sans cesse supérieure des « puces » d'Intel.

Depuis plusieurs mois, les relations se sont distendues. Intel fait « tourner » sur ses composants de plus en plus de logiciels concurrents de ceux de Microsoft. Le fabricant de puces fait par ailleurs lui-même l'objet d'une accusation d'abus de position dominante de la part de la Commission fédérale du commerce (FTC). De là à ce qu'il souhaite prendre ses distances avec Microsoft...

SOUS SILENCE

Lundi 9 novembre, M. McGeady a raconté comment, en août 1995, M. Gates a demandé à Andy Grove, le PDG d'Intel, de *« fermer [nos] laboratoires logiciels »*, en étant *« très clair sur le fait qu'il n'apporterait pas de soutien à notre prochain microprocesseur »*, si tel n'était pas le cas. Intel a stoppé ses recherches sur des logiciels permettant d'améliorer les sons et les images sur un PC.

M. McGeady a aussi raconté comment M. Gates a sommé Intel de passer sous silence le fait que le groupe utilise pour ses besoins internes le logiciel d'accès à Internet Navigator de Netscape. Mais aussi comment il a découragé Intel de coopérer avec Sun sur son langage de programmation Java. M. Gates, dans son témoignage vidéo préenregistré avant le procès, a indiqué que ni lui ni son entreprise n'ont fait pression sur Intel pour obtenir l'arrêt de ses activités de logiciels. Lundi 9 novembre, à la sortie de l'audience, Mark Murray, le porte-parole de Microsoft, a estimé que le gouvernement *« présentait de façon erronée les relations entre Intel et Microsoft »*.

Philippe Le Cœur

Le secteur du nettoyage industriel conclut un accord pour passer aux 35 heures le 1er juillet 1999

Les entreprises de transport de voyageurs butent sur le temps partiel

La fédération des entreprises de propreté a conclu un accord, mardi 10 novembre, avec FO et la CGC. La CFTC devrait également signer le texte. Celui-ci prévoit que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, passeront aux 35 heures dès le 1er juillet 1999. Les rémunérations sont maintenues pour les salariés à temps plein. Ceux à temps partiel verront leurs salaires horaires progresser de 11 % en trois ans.

PEUT-ON concilier les 35 heures et le travail à temps partiel ? Le secteur du nettoyage vient de répondre par l'affirmative mais celui des transports de voyageurs semble au contraire beaucoup plus réservé. A l'issue d'une quatrième séance de négociations qui s'est achevée à 2 h 30, mardi 10 novembre, la fédération des entreprises de propreté (FEP) est parvenue à conclure un accord de branche sur les 35 heures avec trois syndicats : Force ouvrière, la CGC et, sous certaines réserves la CFTC. La CFDT s'est déclarée plutôt réservée sur le texte d'accord et la CGT n'a pas donné d'indications. Cet accord ne concerne pas moins de 11 200 entreprises, dont 8 000 emploient moins de 20 salariés, et 286 000 personnes, dont 70 % travaillent à temps partiel.

35 HEURES

Cet accord s'appliquera à toutes les entreprises du secteur, quelle que soit leur taille, dès le 1er juillet 1999. Certaines pourront s'appuyer sur l'accord pour bénéficier des aides Aubry si elles effectuent suffisamment d'embauches. Les autres pourront passer aux 35 heures sans les aides. Une grande partie de l'accord concerne les rémunérations. Les salaires des personnes passant de 39 à 35 heures sont maintenus grâce à l'instauration d'une prime qui diminuera au fur et à mesure que les salaires minima augmenteront. Les salariés à temps partiel qui, en moyenne, travaillent 22 heures par semaine, ne sont pas concernés par la réduction du temps de travail. Mais leur salaire horaire augmentera de 11,4 % en trois ans pour que le taux horaire soit le même que pour les salariés à plein temps. Troisième catégorie concernée : les nouveaux embauchés sur la base de 35 heures seront rémunérés 35 heures, sans l'aide dégressive.

Deux autres points posent problème : les horaires ne sont pas annualisés mais seront néanmoins calculés sur une base semestrielle avec une amplitude horaire comprise entre 0 et 44 heures. De plus, le contingent d'heures supplémentaires, qui est actuellement de 130 heures sera porté à 190 heures, soit davantage que dans la métallurgie ou le textile. Les syndicats ont une semaine pour donner leur réponse.

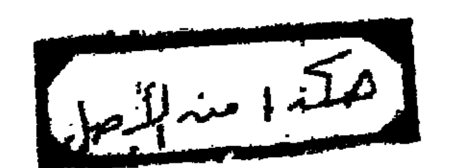
MENACE

Dans une autre branche – les transports de voyageurs –, l'organisation du travail à temps partiel constitue un point de blocage important. Dans un communiqué publié mardi 9 novembre, la fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV), qui emploie 50 000 salariés, dont 15 000 à temps partiel, menace de ne plus pouvoir exécuter les transports effectués pour le compte des collectivités locales (lignes régulières, transports scolaires) en cas d'absence d'accord d'ici la fin de l'année. En raison de leurs missions, ces entreprises travaillent essentiellement en début et fin de journée. Or, la loi Aubry limite à deux heures les coupures imposées aux salariés travaillant à temps partiel, une mesure prise pour remédier aux abus dans la grande distribution. La FNTV souhaite donc conclure un accord dérogatoire avant la fin de l'année.

« Le patronat propose des conditions de travail scandaleuses pour les temps partiels, des journées hachées et des temps d'attente pas payés », estime pour sa part le délégué CGT, Alain Renault. Deux autres séances de négociations sont encore prévues d'ici la fin de l'année.

● **L'entreprise de transports** Max Jansou, qui emploie 237 salariés dans le Tarn et effectue des liaisons routières pour La Poste, pourrait être la première entreprise de ce secteur à passer aux 35 heures. Un accord devrait être signé mi-décembre avec la CFDT, syndicat majoritaire, a annoncé la direction. *« Moins d'heures au volant, c'est moins de risques d'accident »*, a fait remarquer M. Jansou. *« D'ici quelques mois, ce sont 30 à 40 emplois qui seront générés »* dans le personnel roulant et dans les bureaux administratifs.

Frédéric Lemaître



La presse catholique entend préserver son indépendance et sa diversité

Devant les évêques qui révisaient à Lourdes leur stratégie de communication, le président du directoire de Bayard-Presse a plaidé pour une liberté et « une pluralité de voix éditoriales » dans l'Eglise

LOURDES (Hautes-Pyrénées)
de notre envoyé spécial

La presse catholique doit-elle voler de ses propres ailes ou être davantage « aux ordres » de la hiérarchie ? La question vient de rebondir à la faveur d'une polémique entre l'hebdomadaire *La Vie* et une partie de l'épiscopat français (*Le Monde* du 5 novembre). Au même moment, le directoire du groupe Bayard-Presse (*La Croix, Notre temps, Pèlerin-magazine, Phosphore, Bonne soirée, Pomme d'api*, etc.) adoptait un « projet d'entreprise » à dix ans. Enfin, pour la première fois depuis dix-huit ans, l'épiscopat a débattu, lors de son assemblée annuelle achevée mardi 10 novembre à Lourdes (Hautes-Pyrénées), de sa politique de communication et de ses rapports avec les médias, catholiques ou non.

Blâmé par le porte-parole de la conférence des évêques pour des articles de *La Vie* sur le PACS et pressé de « *prendre des mesures nécessaires* » pour corriger le tir, Jean-Claude Petit, PDG de Malesherbes Publications (*La Vie, Prier, Croissance des jeunes nations, L'Actualité religieuse*, etc.), vient de rappeler que son groupe n'était pas « *la presse du parti* » et de revendiquer un « *droit au désaccord* » avec la hiérarchie de l'Eglise.

Un autre patron de presse catholique, Alain Cordier, président du directoire de Bayard-Presse, a expliqué, lundi 9 novembre, devant la centaine d'évêques réunis à Lourdes, que céder à la « *tentation* » d'une « *presse catholique plus militante, plus porte-parole, journal officiel ou voix de son maître* » ne rendrait service ni aux lecteurs, ni à l'Eglise. « *Il y a quatre Evangiles, et pas un* », rappela-t-il avec humour. Dans une allusion à des projets récurrents de regroupement (entre Bayard et les Publications de la Vie catholique), il a ajouté : « *Si la presse catholique devait faire face aux mêmes tendances de concentration que celles observées ailleurs, il conviendrait à tout prix de conserver la diversité de ses offres éditoriales.* »

DOUBLE TENTATION

Si la tentation d'une presse alignée existe dans l'Eglise, c'est que le malaise croît entre celle-ci et les médias en général. La presse est accusée de caricaturer ou de réduire les prises de position du pape ou de la hiérarchie. Quant aux journalistes, ils font grief aux porte-parole de l'Eglise de méconnaître les contraintes de recherche et de sélection de l'information, de tenir un discours opaque (la « *langue de buis* ») et d'avoir une conception moralisatrice de l'information. Sauf exceptions (la couverture des Journées mondiales de la jeunesse), l'information religieuse décroît. « *Une grande partie du système médiatique oscille*, écrit Bruno Frappat dans *La Croix* du 6 novembre, *entre une hostilité ouverte et une indifférence, que rompent sarcasmes ou caricatures.* »

Le débat de Lourdes a pris acte de ces exigences, apparemment contradictoires, de l'Eglise et des médias. Le message complexe de la première se heurte à la logique de simplification médiatique, le goût pour le mystère (religieux) au besoin de spectaculaire et de mise en scène, la volonté d'un consensus le plus large à l'exploitation de la polémique.

Ancien porte-parole de l'épiscopat, Mgr Jean-Michel Di Falco reconnaît que les médias font « *peur* » aux évêques et qu'existe chez eux la double tentation du repli et de la séduction. « *Nous nous tromperions de cible en attaquant les médias et les journalistes* », ajoute-t-il. Autrement dit, c'est un système de production médiatique qui est en cause, mais aussi un fonctionnement et un discours d'Eglise, objet de crispations dont les médias sont la caisse de résonance et d'amplification.

Des orateurs n'ont pas craint de dire à Lourdes que la communication catholique campait trop sur une attitude défensive. « *On passe son temps à élever des murailles* », avoue Mgr Di Falco. « *L'Eglise est trop souvent perçue dans le registre du* « non », *parfois à cause d'inutiles crispations et maladresses de communication* », a ajouté Alain Cordier, pour qui le registre du « *pour* » et de la « *vérité* » de l'homme devrait davantage s'affirmer.

A Lourdes, on s'est gargarisé d'expressions comme « plan de *communication* », mais l'Eglise doit d'abord être claire sur « *la confrontation entre la fidélité et la liberté éditoriale* », a souligné le patron de Bayard-Presse, convaincu que « *la fidélité ne tue pas la liberté, mais au contraire l'avive et la garantit* ».

Des résolutions ont été prises par l'assemblée plénière des évêques. Leurs services d'information vont être renforcés et dissociés du nouveau Centre pastoral de la communication. De même a été réaffirmée la nécessité de restaurer un « *climat de confiance* » entre l'Eglise et les professionnels.

Le désir de « formation » des journalistes à des réalités religieuses qui échappent à l'enseignement public sera pris en compte. Mais, a-t-on ajouté, plus que de structures c'est d'une réflexion sur son fonctionnement et son message que l'Eglise a besoin. Certains évêques disposeraient-ils de journalistes au garde-à-vous qu'ils peineraient encore à se faire entendre face à une offre d'informations devenue considérable.

Quant à la presse catholique, elle semble avoir trouvé son espace entre une liberté éditoriale qu'elle revendique – *par écrit par* Jean-Claude Petit et à Lourdes par Alain Cordier – et l'affirmation de convictions et d'une « *Vérité* » qui la dépassent.

Henri Tincq

« La Croix », nouveau quotidien du matin

Fleuron du groupe Bayard-Presse, *La Croix* (fondée en 1883) va devenir journal du matin, début 1999. A pagination quasiment inchangée, la maquette – surtout la « une » – sera rénovée pour développer la vente en kiosques. Cette dernière est de 5 900 exemplaires aujourd'hui, sur un total de 90 900 exemplaires.

La mise en œuvre de ce changement de parution a occasionné en juin des grèves de l'imprimerie. Le « bouclage » aura lieu en fin d'après-midi, ce qui permettra de servir les abonnés de province (majoritaires) le lendemain matin. Le numéro de fin de semaine sera vendu à Paris samedi matin et livré aux abonnés de province dès le vendredi matin, comme deuxième journal. Il subira davantage de changements et comportera des pages de réflexion spirituelle.

Le journal du FN en Haute-Savoie invite à cracher sur les journalistes

ANNECY
de notre correspondant

Le billet d'humeur publié dans le bulletin mensuel du Front national de Haute-Savoie conseille aux lecteurs militants de cracher sur les journalistes qu'ils croiseront. Dans le numéro de septembre des *Nouvelles du Front national*, un éditorialiste, qui signe sous le pseudonyme de Mme Tapedur, s'en prend à « *la presse menteuse, tricheuse, manipulatrice, provocatrice, aux ordres, complaisante, servile, assassine, (...) malhonnête* ».

Le billet parle ensuite de « *lavage de cerveau pratiqué chaque jour, insidieusement, par* Le Dauphiné libéré, Le Messager, Le Monde, Le Figaro, Le Nouvel Obs, L'Express, L'Evénement du jeudi, *PPDA, Chazal, Amar, Bilalian, Sérillon, Zéro...* ». Il qualifie ces journaux de « *saletés* », et préconise, en réaction, la lecture des « *contre-poisons* », avant d'énumérer les revues favorables aux thèses lepénistes.

Enfin, toujours selon Mme Tapedur, « *il est vivement conseillé, si vous croisez un de ces plumitifs adeptes de la trahison et de la collaboration, de lui cracher dessus ! Il n'y a rien à gagner, c'est juste pour le plaisir. En général, il saura pourquoi, baissera la tête et ira pleurer chez sa mère. Moi, souvent, je vise entre les deux yeux, de façon à ce que ça dégouline bien. Cela me soulage et cela me remet la pêche. Essayez, vous verrez ! (...) Attention, vous n'êtes pas obligé de suivre tous mes conseils* ». Dominique Martin et Jacques Vassieux, conseillers régionaux FN de Rhône-Alpes, sont respectivement directeur et rédacteur-concepteur de la publication.

MANIFESTATION

Cet éditorial suscite la réprobation et l'indignation des membres du Club de la presse des pays de Savoie. De son côté, le Collectif de liaison et d'initiatives contre le racisme, la xénophobie et le fascisme (CLIC) « *condamne vigoureusement les propos du Front national de Haute-Savoie* » et appelle à une manifestation, le 14 novembre, à Cluses, où le parti d'extrême droite tiendra son assemblée générale départementale en présence des députés européens Marie-France Stirbois et Jean-Claude Martinez.

Christophe Vincent

Le projet de chaîne privée bretonne est « stimulant » pour France 3 Ouest

NANTES
de notre correspondant

Le projet de chaîne bretonne présenté le 23 octobre à l'Institut de Locarn (Côtes-d'Armor) par Patrick Le Lay, PDG de TF 1, ne tracasse pas trop France 3. De passage à Nantes, vendredi 6 novembre, Philippe Levrier, directeur général de la chaîne publique, l'a même jugé « *stimulant* » tout en s'interrogeant sur sa faisabilité à court terme.

Le réseau hertzien numérique, sur lequel compte Patrick Le Lay pour dépasser le cadre initial trop étroit d'une diffusion par satellite, ne devrait en effet pas voir le jour avant cinq ou six ans, estime Philippe Levrier. Les 300 à 400 millions de francs d'investissement jugés nécessaires par Patrick Le Lay pour lancer sa chaîne, dont TF 1 serait actionnaire minoritaire, ne pourraient être rentabilisés qu'avec 250 000 à 300 000 abonnés à trouver parmi les habitants des quatre départements de la région administrative actuelle, ceux de Loire-Atlantique et les membres de la diaspora bretonne. A comparer, souligne-t-on à France 3, avec les 300 000 téléspectateurs du journal de France 3 Bretagne, dont la diffusion est gratuite.

Jimmy Jonquard, directeur de France 3 Ouest qui couvre les régions Bretagne et Pays de la Loire, rappelle que les « *Bretons du reste du monde* » ont déjà accès depuis trois ans à une émission quotidienne d'informations diffusée via le site Web de la chaîne.

LA PROXIMITÉ EN AVANT

« *En Bretagne, nous diffusons 20 % de nos programmes régionaux en breton. Qui dit mieux ? On peut certes nous accuser de ne pas en faire assez, mais nous sommes une chaîne généraliste et on estime qu'il y a 250 000 personnes seulement parlant breton. Avant de juger que le service public est en retard sur ce terrain, j'attends que* Ouest-France *ou* Le Télégramme de Brest *aient des informations et des publicités en breton* », ajoute-t-il.

France 3 croit plus au développement de la proximité sur le modèle de France 3 Estuaire, diffusée chaque soir depuis 1990 sur Nantes et Saint-Nazaire, qui détient 49 % de part de marché sur sa zone de diffusion. Forte de ce succès, la chaîne a développé une vingtaine d'éditions similaires depuis huit ans.

Dominique Luneau

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ATELIERS ET CHANTIERS DU HAVRE (ACH) : les 1,8 milliard de francs de subventions** apportées depuis 1995 par le gouvernement français aux ACH sont en quasi-totalité *« illégales »* et devront *« faire l'objet de récupération »*, affirme la Commission européenne dans une lettre du 28 octobre au gouvernement français. Cette obligation s'appliquera à tout repreneur éventuel.

● **AIR LIQUIDE : le groupe français a annoncé**, lundi 9 novembre, l'acquisition pour 18 millions de dollars (100 millions de francs) de InHome Medical, société américaine de soins à domicile. Le groupe revient sur ce marché et crée une filiale de santé Air Liquide Healthcare America.

● **BRITISH PETROLEUM : la compagnie pétrolière** a annoncé, lundi, un investissement de 500 millions de livres d'ici à 2002 (4,7 milliards de francs) pour accroître sa production chimique, en particulier d'éthylène, au Royaume-Uni. Deux usines seront construites.

● **GENERAL MOTORS : le géant automobile américain a** annoncé, lundi, la signature d'un accord décennal de plusieurs milliards de dollars avec Alcan, deuxième producteur mondial d'aluminium, lui permettant de s'approvisionner à des prix stables et de co-développer des nouveaux produits.

● **AUTOMOBILE : le marché européen devrait chuter de 10 % d'ici 2001**, après avoir atteint un pic à 14,2 millions de véhicules en 1998, estime une étude publiée mardi par l'institut britannique de recherche The Economist Intelligence Unit.

● **MICROSOFT : un dirigeant d'Intel** accuse Microsoft dans le cadre du procès anti-trust *(lire page 20)*.

● **WEIL BESANÇON : une centaine de salariés de** l'entreprise d'habillement, placée le 2 novembre en redressement judiciaire, ont manifesté, lundi à Besançon, jusqu'à la préfecture du Doubs, où se tenait une table ronde sur l'avenir de l'entreprise.

SERVICES

● **35 HEURES : un accord a été conclu,** mardi, dans la branche nettoyage *(lire page 20)*.

● **PERNOD-RICARD : le groupe de spiritueux** a racheté une société de distribution « cash and carry » écossaise, WY Renton, portant le chiffre d'affaires de la branche distribution du groupe à 3,2 milliards de francs.

FINANCE

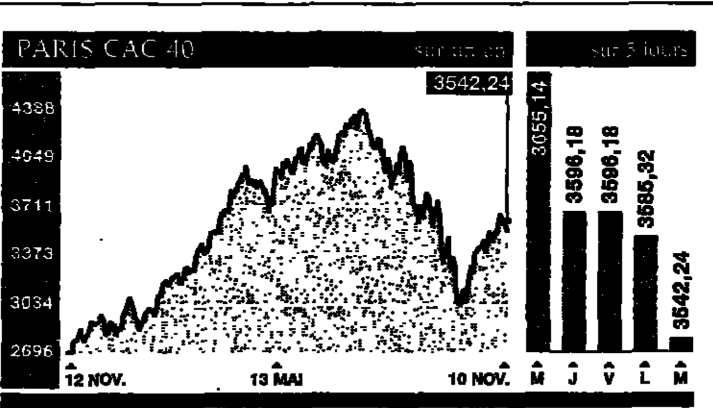
● **EASDAQ : la Commission européenne** demande à la France et à l'Italie de fournir des explications quant à la non-compatibilité de certaines disposition de leur législation financière avec le Traité de Rome. Les contrats français d'assurance-vie DSK sont visés. En juin 1998, l'Easdaq, le marché paneuropéen de valeurs de croissance, avait porté plainte pour distorsion de concurrence.

● **CITIGROUP : le groupe financier américain**, né de la fusion de Citicorp et de Travelers, a annoncé, lundi, un programme de rachat de ses propres actions portant sur 2 milliards de dollars (11,3 milliards de francs) pour stabiliser le titre.

● **CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ : l'agence de notation financière Moody's** a rétrogradé lundi la notation de solidité financière (de C à D+) de Crédit agricole-Indosuez. Les notations à court et long terme de la banque ont été confirmées.

● **FOKUS BANK : la quatrième banque de Norvège** a annoncé mardi que son conseil d'administration avait rejeté une fusion envisagée avec deux autres banques du pays, la Christiania Bank et Postbanken.

★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 10/11	Var. % 09/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3542,24	−1,20	18,12
- SBF 120	2418,91	−1,19	17,90
- SBF 250	2311,57	−0,10	18,87
- SECOND MAR.	2002,50	−0,33	10,63
- MIDCAC	1653	−0,18	5,95
LONDRES FT100	5072,60	−1,13	4,62
AMSTERDAM AEI	1043,24	−1,54	14,26
BRUXELLES BEL	3223,66	−0,61	33,30
FRANCFORT D30	4590,56	−1,64	10,37
MADRID IBEX35	8963,00	−1,55	23,41
MILAN MIB30	29663	−1,34	19,01
SUISSE SMI	6643	−1,63	4,43
STOXX 666	253,64	−1,20	....
EURO STOXX 326	262,10	−0,98	....
STOXX 50	2906,91	−1,46	....
EURO STOXX 50	2915,84	−1,42	....

Monde ▶	Cours 09/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	−0,86	12,51
- SP 500	[illegible]	−0,95	16,46
- NASDAQ	[illegible]	0,24	18,51
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	−4,51	−31,39
JOHANNESBURG	[illegible]	−1,59	−10,67
MEXICO BOLSA	[illegible]	−2,55	−27,24
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−1,24	−30,65
SAO PAULO BOU.	[illegible]	0,34	−19,17
TORONTO FSE	[illegible]	−1,19	−5,34
ASIE 10h15	10/11	09/11	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	−7,08	−4,58
HONGKONG H.	[illegible]	−1,33	−9,34
SÉOUL	[illegible]	−5,47	11,05
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−3,87	−22,26
SYDNEY ALL O.	[illegible]	−0,25	2,52
TOKYO NIKKEI	[illegible]	−0,61	−7,54

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 09/11	Var. % 06/11	Var. % 31/12
JEAN LEFEBVRE	560	+7,27	+84,22
RHODIA	95	+5,67	....
SGE	270	+5,05	+73,07
GROUPE GTM	760	+4,79	+72,83
SYNTHELABO	1079	+4,65	+43,48
SODEXHO ALLIA	1040	+4	+29,07
BOUYGUES OFFS	175	+3,55	−30,58
EIFFAGE	450,50	+3,30	+73,58
MOULINEX	106,50	+3,09	−28,97
BONGRAIN	2519	+2,73	−0,62

Baisses ▶	Cours 09/11	Var. % 06/11	Var. % 31/12
CRED.FON.FRAN	93	−6,67	−1,08
VALLOUREC	251	−6,30	−30,08
LAGARDERE	215,60	−5,85	+8,34
DMC (DOLLFUS	72,70	−5,46	−32,05
REXEL	498	−4,23	+6,24
LAPEYRE	456	−4,21	+35,74
CPR	285	−4,08	−52,04
GPE VALFOND A	334	−4,02	+328,20
METALEUROP	26	−3,70	−57,86
SELECTIBANQUE	73,05	−3,69	+9,84

PARIS SBF 250 — 3 mois — 2311,87 (2625, 2484, 2343, 2202, 2061, 1920 — 12 AOUT, 28 SEPT., 10 NOV.)

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 8897,96 (9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161 — 13 AOUT, 28 SEPT., 9 NOV.)

LONDRES FT100 3 mois — 5372,60 (14 AOUT, 28 SEPT., 10 NOV.)

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4690,56 (17 AOUT, 28 SEPT., 10 NOV.)

TOKYO Nikkei 3 mois — 14108,09 (18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 13 AOUT, 28 SEPT., 10 NOV.)

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MARDI 10 NOVEMBRE, la Bourse de Paris était en recul de 1,30 %, à 3 538,88 points à la mi-journée. Les investisseurs semblaient affectés par la baisse des places boursières européennes et par la dépréciation du dollar. A la veille d'un jour férié, les volumes échangés restaient très faibles, comme cela avait déjà été observé la veille. Les opérateurs restaient attentifs aux rumeurs de rapprochements dans l'industrie pharmaceutique, à la suite de l'annonce de la fusion entre les groupes suisses Ciba spécialités chimiques et Clariant. Au cœur des spéculations, le titre Rhodia était en baisse de 1,6 %. Eurotunnel chutait de 6,7 %, Moulinex perdait 4,9 % et Thomson-CSF cédait 4,6 %. L'action France Télécom restait orientée à la hausse, avec un gain de 0,5 % à la mi-journée, confirmant l'accueil favorable réservé à l'ouverture du capital.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo affichait une baisse de 0,6 % à la clôture, mardi 10 novembre. En dépit du scepticisme affiché par les opérateurs sur la détermination du gouvernement à relancer l'économie, la baisse du Nikkei est restée limitée, grâce notamment à la fermeté du dollar face au yen.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a terminé en baisse de 0,86 %, à 8 897,96 points, lundi 9 novembre, dans une séance marquée par un très faible volume d'échanges et par de nombreuses prises de bénéfice après la progression de plus de 15 % enregistrée sur les cinq dernières semaines. Les valeurs financières ont été particulièrement affectées par ce mouvement de baisse, Chase Manhattan, JP Morgan et Citigroup cédant respectivement 4,4 %, 3,8 % et 2,5 %.

FRANCFORT

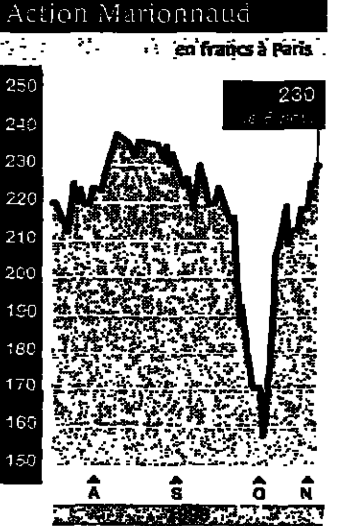
L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert en baisse de 0,33 %, à 4 746,59 points, mardi 10 novembre, avant de se reprendre grâce à la bonne tenue du dollar. L'action BASF a gagné 1,5 % après la publication de résultats sur neuf mois au-dessus des prévisions. La veille, l'indice avait terminé en repli de 0,98 %, à 4 762,58 points, dans le sillage du marché à terme de Wall Street, et dans de très faibles volumes de transactions.

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a clôturé la séance du lundi 2 novembre en recul de 1 %, à 5 433,9 points, sous l'influence du mauvais début de séance à Wall Street. Les prises de bénéfice ont affecté les valeurs bancaires, notamment Royal Bank of Scotland (− 6,9 %), HSBC (− 3,6 %), Lloyds (− 3,5 %), Barclays (− 2,8 %) et Natwest (− 2,5 %).

Valeur du jour : Marionnaud poursuit ses achats

INTRODUIT au second marché de la Bourse de Paris le 9 juillet, Marionnaud a retrouvé des niveaux supérieurs à son cours d'émission (220 francs), après avoir connu un passage à vide courant octobre (158 francs au plus bas). La chaîne de parfumeries de Marcel Frydman, qui revendique la deuxième place sur le marché français derrière Sephora, l'enseigne du groupe LVMH, poursuit sa politique de croissance externe. Lundi 9 novembre, Marionnaud a annoncé l'acquisition des magasins exploités par le groupe Saresco sous les enseignes Silver Moon, Liz Parfums et Opéra Chic, soit 24 parfumeries à Paris et en région parisienne, d'une surface moyenne de 160 m², réalisant un chiffre d'affaires total de 170 millions de francs.



Marionnaud a également repris huit boutiques en province, portant à 152 son nombre total de points de vente en France, avec les 27 magasins de la chaîne Kléber, dont le rachat a été conclu le 21 octobre. Le groupe table sur un résultat positif de 30 millions de francs sur l'année 1998, en hausse de 43 %. M. Frydman affirme être désormais en mesure de réaliser un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs en 1999. Il n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. Marionnaud devrait faire un nouvel appel au marché d'ici à la fin de l'année pour lever 85 millions de francs supplémentaires. Son patron et principal actionnaire rappelle que son objectif est de porter rapidement son chiffre d'affaires à 2 milliards, pour faire le poids face à la fois aux industriels du parfum et aux concurrents distributeurs.

Ce secteur est engagé dans un vaste mouvement de concentration qui s'est accéléré depuis l'entrée dans le jeu du géant du luxe LVMH (Parfums Dior, Givenchy, Guerlain, Kenzo...) et du numéro un de la grande distribution alimentaire, Leclerc. LVMH a racheté les chaînes Sephora et Marie-Jeanne Godard pour devenir distributeur. Leclerc, lui, a créé sa propre enseigne de parfumeries sélectives, baptisée « Une heure pour soi », pour attirer les grandes marques de parfums qui refusent toujours de s'aligner sur les linéaires des grandes surfaces. Après l'ouverture d'un site-pilote à Rueil-Malmaison, le groupement a l'intention d'ouvrir plusieurs dizaines de parfumeries à proximité de ses hypermarchés, dans les centres commerciaux. Constatant que *« le poids des acheteurs "riches" dans les produits de luxe a diminué »*, au profit de clients plus modestes et occasionnels, Leclerc affirme qu'il sera *« le premier parfumeur français dans quelques années, comme nous sommes le premier bijoutier »*.

Pascal Galinier

Matières premières

En dollars ▶	Cours 09/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1609,5	−0,22
ALUMINIUM 3 MOIS	1314,5	−0,11
PLOMB 3 MOIS	506,5	−0,69
ETAIN 3 MOIS	5500	−0,18
ZINC 3 MOIS	974	0,10
NICKEL 3 MOIS	4130	−0,48
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,04	−0,30
PLATINE A TERME	1150	−0,21
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	293,75	0,26
MAÏS (CHICAGO)	227	—
SOJA GRAINE (CHG.)	562	−0,04
SOJA TOURTEAU (CHG.)	144,7	0,14
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1458	−0,41
CAFÉ (LONDRES)	1916	....
SUCRE BLANC (PARIS)	231,5	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 09/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	....
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,30
LIGHT SWEET CRUDE	13,39	−1,94

Or

En francs ▶	Cours 09/11	Var % 06/11
OR FIN KILO BARRE	63200	+1,14
OR FIN LINGOT	63960	+0,47
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	—
PIÈCE FRANCE 20 F	313	....
PIÈCE SUISSE 20 F	315	−0,63
PIÈCE UNION LAT. 20 F	310	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	2850	−3,21
PIÈCE 10 DOLLARS US	1760	−2,22
PIÈCE 50 PESOS MEX	1980	+0,76

MONNAIES

● **Dollar :** le billet vert était ferme, mardi matin 10 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,6870 mark, 5,66 francs et 122,45 yens, soit ses plus hauts niveaux depuis la fin du mois de septembre.

Le dollar profitait des déclarations, la veille, du secrétaire-adjoint américain au Trésor, Lawrence Summers, qui a estimé que le plus gros de la crise était passé. M. Summers a souligné que les Etats-Unis continuaient de *« travailler à restaurer la stabilité et la croissance en Asie et en Russie »*. Pour lui, *« l'expansion économique américaine »* devrait se maintenir même si le rythme de la croissance sera moins soutenu qu'auparavant.

Ce discours a éloigné la perspective d'une nouvelle baisse des taux américains lors du prochain comité monétaire de la Réserve fédérale, qui se tiendra le 17 novembre.

Cours de change

10/11 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,63	6,59	9,37	4,06	2,97	4,69	0,34	3,35	....
DM	1,68	1,97	2,80	1,21	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1665,55	1944,89	2765,40	1197,26	877,48	1356,87	....	989,19	295,09
YEN (100)	122,75	143,35	203,80	88,27	64,69	....	7,37	72,91	21,75
FLORIN	1,90	2,22	3,15	1,36	....	1,55	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,39	1,62	2,31	....	0,73	1,13	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,70	....	0,43	0,32	0,49	0,04	0,36	0,11
ECU	0,86	....	1,42	0,62	0,45	0,70	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,17	1,66	0,72	0,53	0,81	0,06	0,59	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/11 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3	3,38	4,30	5,23
ALLEMAGNE	3,36	3,55	4,20	5,25
GDE-BRETAG.	6,60	6,61	5,06	4,78
ITALIE	4,50	3,95	4,55	5,52
JAPON	0,19	0,01	0,86	....
ÉTATS-UNIS	4,97	4,63	4,86	5,32
SUISSE	1,25	1,48	2,65	3,87
PAYS-BAS	3,12	3,28	4,28	5,29

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 10/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	26218	109	108,74
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	3824	96,42	96,42

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 09/11	Achat 09/11	Vente 09/11
ALLEMAGNE (100)	335,30	322	346
AUTRICHE (100)	47,65	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,65	16,78
CANADA	3,67	3,37	3,97
DANEMARK (100)	88,20	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,62	5,30	5,90
FINLANDE (100)	110,25	105	116
GDE-BRETAGNE	9,34	8,88	9,73
GRÈCE (100)	1,99	1,75	2,25
IRLANDE	8,34	7,92	8,76
ITALIE (1000)	3,39	3,13	3,63
JAPON (100)	4,50	4,53	4,88
NORVÈGE (100)	75,53	70,50	79,50
PAYS-BAS (100)	297,37	....	....
PORTUGAL (100)	3,27	2,95	3,65
SUÈDE (100)	71,02	66	76
SUISSE (100)	405,59	392	416

TAUX

● **Europe :** les marchés obligataires européens ont entamé la journée du mardi 10 novembre sur une note stable, le rendement de l'obligation d'Etat allemande s'établissant à 4,21 %, contre 4,27 % pour son équivalent français. En France, le contrat notionnel du Matif gagnait 17 centièmes, à 108,91 points. Les indices des prix publiés par les deux pays ont montré une inflation à son plus bas niveau depuis sept ans outre-Rhin, et depuis plus de quarante ans dans l'Hexagone. La veille, l'obligation assimilable du Trésor (OAT) avait gagné trois centièmes, à 108,74.

● **Etats-Unis :** le marché obligataire américain a profité du repli du marché d'actions, lundi 9 novembre. Le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans est tombé à 5,27 %, contre 5,38 % vendredi. Les opérateurs semblent guetter un nouveau geste de la Réserve fédérale, dont le comité de politique monétaire doit se réunir le 17 novembre.

ÉCONOMIE

Le chômage recule en Europe

EN SEPTEMBRE le taux de chômage est tombé sous la barre des 10 % (à 9,9 %) de la population active en Europe (*lire page 4*). C'est la première fois depuis cinq ans qu'il passe sous ce seuil symbolique. *« Depuis le début de l'année, 1,7 million d'emplois nouveaux ont été créés en Europe »*, s'est félicité Padraig Flynn, le commissaire européen chargé des affaires sociales qui intervenait à Vienne, dans le cadre de la réunion des responsables sociaux européens.

Ce dernier a précisé que l'amélioration de la situation de l'emploi s'explique par la mise en œuvre des « lignes directrices pour l'emploi », rédigées en 1997 par la Commission européenne pour lutter contre le chômage des jeunes et celui de longue durée. La courbe du chômage avait commencé à grimper en Europe à partir de décembre 1992, pour atteindre un sommet à 11,3 % en février 1994. Depuis, elle a décliné régulièrement.

■ **CHINE : l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé la note BBB + de la dette en devise** à long terme de la Chine ainsi que la note A-2 pour la dette en devise à court terme. La perspective attribuée à ces notes reste négative. Toutefois, rappelle l'agence de notation, la situation de la Chine est bien étayée grâce à des réserves de change dépassant 300 % de la dette à court terme et à un taux d'épargne se situant autour de 40 % du produit intérieur brut.

■ **JAPON : le gouvernement va distribuer 700 milliards de yens** (33 milliards de francs) de bons d'achat aux personnes âgées et aux familles avec enfants dans le cadre du plan de relance de l'économie qui devrait être présenté le 16 novembre. L'intérêt des bons d'achat est de stimuler directement la consommation alors que les précédentes réductions d'impôts avaient renforcé l'épargne.

■ **Les commandes de biens d'équipement ont chuté de 14,5 %** en septembre, par rapport à leur niveau un an auparavant, a annoncé, mardi 10 novembre, l'agence de planification économique japonaise. Il s'agit du sixième recul consécutif. Toutefois, les chiffres du mois de septembre sont moins mauvais que prévu. L'agence a souligné que *« le plan de relance commence avoir un peu d'impact sur l'activité économique »*.

■ **BRÉSIL : le budget prévisionnel a été réduit de 7,3 milliards de dollars,** soit 17,3 %, a annoncé le ministère de la planification, lundi 9 novembre. Le budget de la défense a été réduit de 70 % et celui du transport de 43 %. En revanche, les dépenses de santé ont été moins touchées, avec une baisse de seulement 6,6 %.

■ **ALLEMAGNE : la production industrielle a reculé de 3,2 %** en septembre par rapport au mois d'août, selon le chiffre provisoire publié lundi 9 novembre par le ministère de l'économie. Le recul de la production a surtout touché les secteur manufacturier et énergétique.

■ **Les prix à la consommation** ont affiché *« leur plus faible hausse depuis la réunification »* en 1990 avec une progression limitée à 0,7 % sur un an a indiqué, mardi 10 novembre, l'office fédéral des statistiques. De septembre à octobre, les prix ont diminué de 0,2 %.

■ **FRANCE : l'évolution des prix à la consommation** est comprise entre − 0,1 % et 0 % en octobre, selon les résultats provisoires publiés mardi 10 novembre par l'INSEE. Depuis le début de l'année, la hausse des prix est comprise entre 0,3 % et 0,4 %. L'INSEE explique qu'en octobre, l'indice a été marqué par le repli des prix des produits frais et des automobiles, compensé par une hausse des prix de l'énergie et de la santé.

■ **L'OCDE prévoit une croissance économique de 2,6 %** en 1999, un chiffre proche de la prévision gouvernementale de 2,7 %. Cette prévision ne devrait toutefois pas être officialisée avant la semaine prochaine.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 10 NOVEMBRE
Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS **−1,19 %** CAC 40 : 3542,53

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	950	941	− 0,94	41,92
Cr.Lyonnais(TP) Ly	913	902	− 1,20	39,99
Renault (T.P.)	2640	2648	+ 0,30	99,35
Saint Gobain(T.P.)	1151	1146	− 0,43	64,09
Thomson S.A (T.P)	960	941	− 1,97	40,09
Accor	1200	1158	− 3,91	23
AGF	320,70	315,60	− 1,59	5
Air Liquide	902	906	+ 0,44	15,60
Alcatel	600	589	− 1,83	11,50
Alstom	140,50	139,60	− 0,64	—
Altran Techno. #	1226	1208	− 1,46	3,50
Atos CA	1121	1098	− 2,05	—
Axa	646	628	− 2,78	9
Bail Investis.	790	779	− 1,39	64,28
Bazar Hot. Ville	683	675	− 1,17	17
Bertrand Faure	390	385	− 1,28	4
BIC	352	350	− 0,56	3
BIS	572	551	− 3,67	8
B.N.P.	357	359,50	+ 0,70	7
Bollore Techno.	1023	1019	− 0,39	13,50
Bongrain	2519	2490	− 1,15	64
Bouygues	1184	1203	+ 1,60	17
Bouygues Offs.	175	169	− 3,42	3,80
Bull#	51,30	49,15	− 4,19	—
Canal +	1346	1357	+ 0,81	20
Cap Gemini	848	863	+ 1,76	3,50
Carbone Lorraine	310	311	+ 0,32	25
Carrefour	3906	3849	− 1,45	30
Casino Guichard	542	540	− 0,36	7,80
Casino Guich.ADP	332,60	333	+ 0,12	8,85
Castorama Dub.(Li)	1055	1039	− 1,51	11
C.C.F.	397	391,50	− 1,38	6,70
Cegid (Ly)	1023	1037	+ 1,36	25
Cerus Europ.Reun	39	38,80	− 0,51	1
CFF.(Ferrailles)	250	235	− 6	7,50
CGIP	290	283,80	− 2,13	42
Chargeurs	308	307	− 0,32	9,50
Christian Dalloz	491,60	487	− 0,93	5
Christian Dior	590	557	− 5,59	10,30
CIC - actions A	480	466	− 2,91	—
Ciments Francais	325	316,30	− 2,67	5
Clarins	463	467	+ 0,86	6,50
Club Mediterranee	465	458	− 1,50	4,50
CNP Assurances	177	177,50	+ 0,28	[illegible]
Coflexip	511	494	− 3,32	7,50
Colas	1250	1243	− 0,56	28
Comptoir Entrep.	12	12	—	7,50
Comptoirs Mod.	3600	3600	—	27
CPR	235	235,10	+ 0,04	22
Cred.Fon.France	93	87	− 6,45	28
Credit Lyonnais CI	511	508	− 0,58	10
CS Signaux(CSEE)	463	452	− 2,37	5,50
Damart	4750	4705	− 0,94	67
Danone	1650	1646	− 0,24	18,50
Dassault-Aviation	1870	1890	+ 1,06	33
Dassault Systemes	230	224	− 2,60	1,15
De Dietrich	315	313	− 0,63	6,30
Deveaux(Ly)#	835	825	− 1,19	30
Dev.R.N-P.Cal Li #	59,50	59,80	+ 0,50	—
Dexia France	779	774	− 0,64	17,30
DMC (Dollfus Mi)	72,70	71,05	− 2,26	4
Dynaction	176,60	175	− 0,90	3
Ecia	1179	1130	− 4,15	13
Eiffage	450,50	445	− 1,22	7,20
Elf Aquitaine	687	674	− 1,89	15
Eramet	169	162	− 4,14	7,50
Eridania Beghin	985	988	+ 0,30	35
Essilor Intl	2345	2348	+ 0,12	17
Essilor Intl.ADP	2035	2000	− 1,71	17,80
Esso	447	446	− 0,22	15
Eurafrance	3080	3066	− 0,45	53
Euro Disney	8,45	8,50	+ 0,59	0,68
Europe 1	1340	1327	− 0,97	19
Eurotunnel	7,45	7	− 6,04	—
Fimalac SA	584	580	− 0,68	17
Finextel	117,30	121,50	+ 3,58	3,91
Fives-Lille	449	—	—	7
France Telecom	● 369,70	375	+ 1,43	6,50
Fromageries Bel	4895	4853	− 0,85	55
Galeries Lafayette	6890	6708	− 2,75	12
Gascogne	474,20	478	+ 0,80	16
Gaumont #	351,90	331	− 5,93	2,50
Gaz et Eaux	270	260	− 3,70	55
Geophysique	380	375,10	− 1,28	8
G.F.C	659	658	− 0,15	19,50
GrandVision	151,80	149	− 1,84	1,30
Groupe Andre S.A.	574	570	− 0,69	6
Groupe GTM	700	655	− 6,42	8,50
Groupe Partouche #	463,10	461	− 0,45	9
Gpe Valfond act.R#	334	335	+ 0,29	2,50
Gr.Zannier (Ly) #	127	127	—	2,50
Guilbert	809	805	− 0,49	13,50
Guyenne Gascogne	2488	2481	− 0,28	34
Hachette Fili.Med.	1271	1261	− 0,78	15
Havas Advertising	989	983	− 0,60	15
Imetal	542	532	− 1,84	17,50
Immeubl.France	472	471	− 0,21	6,50
Infogrames Enter.	350	339,90	− 2,88	—
Ingenico	150	145,20	− 3,20	8
Interbail	145,30	145,10	− 0,13	17,15
Intertechnique	1690	1666	− 1,42	25
ISIS	459,90	443	− 3,67	14,20
Jean Lefebvre	560	547	− 2,32	12
Klepierre	1122	1125	+ 0,26	28
Labinal	1540	1515	− 1,62	27
Lafarge	554	564	+ 1,80	11
Lagardere	215,60	215,50	− 0,04	4,40
Lapeyre	450	440	− 2,22	5,60
Lebon (Cie)	233	230,10	− 1,24	7
Legrand	1462	1450	− 0,82	4,90
Legrand ADP	888	880	− 0,90	7,84
Legris indust.	248	248	—	6
Locindus	775	773	− 0,25	88,61
L'Oreal	3190	3152	− 1,19	16
LVMH Moet Hen.	1046	1010	− 3,44	16
Marine Wendel	995	991	− 0,40	17
Metaleurop	26	25,20	− 3,07	4
Michelin	246,70	246	− 0,28	3,80
Montupet SA	235	224,20	− 4,59	15
Moulinex	106,50	101,10	− 5,07	4
Natexis	298,50	295	− 1,17	10
Norbert Dentres.#	225	219,40	− 2,48	3,50
Nord-Est	121,10	121,10	—	5,50
Nordon (Ny)	490	478	− 2,44	—
NRJ #	1058	1050	− 0,75	7,50
Olipar	53,70	50,50	− 5,95	—
Paribas	435,10	423	− 2,78	—
Pathe	1075	1038	− 3,44	10
Pechiney Act Ord A	185,60	185	− 0,32	4
Pernod-Ricard	366,10	365	− 0,30	5,30
Peugeot	942	923	− 2,01	3
Pinault-Print.Red.	935	922	− 1,39	39
Plastic Omn.(Ly)	530	543	+ 2,45	10
Primagaz	517	518	+ 0,19	8,60
Promodes	3540	3510	− 0,84	17
Publicis #	990	985	− 0,50	0,20
Remy Cointreau	85	85,40	+ 0,47	4,60
Renault	238,20	233	− 2,18	3,50
Rexel	498	491,60	− 1,28	23,50
Rhodia	95	93,50	− 1,57	—
Rhone Poulenc A	271	261,80	− 3,39	3,75
Rochefortaise Com.	632	630	− 0,31	4,80
Rochette (La)	19,30	19	− 1,55	1,20
Royal Canin	333,50	327,60	− 1,76	3
Rue Imperiale (Ly)	6600	6600	—	128
Sade (Ny)	225	226	+ 0,44	12,50
Sagem SA	3482	3480	− 0,05	27,50
Saint-Gobain	812	811	− 0,12	18,50
Salvepar (Ny)	479	475,70	− 0,68	18,50
Sanofi	950	926	− 2,52	7
Saupiquet (Ns)	421,10	413,10	− 1,89	10
Schneider SA	333,30	321,20	− 3,63	6,50
SCOR	334	336,20	+ 0,65	10
S.E.B.	522	516	− 1,14	12,40
Selimeg CA	389	385	− 1,02	15,86
SEITA	323	320,20	− 0,86	7,50
Selectibanque	73,05	72,90	− 0,20	6
SFIM	566	555	− 1,94	30
SGE	270	268	− 0,74	4
Sidel	444	432	− 2,70	5
Silic CA	1059	1040	− 1,69	37,34
Simco	503	502	+ 0,79	15
S.I.T.A	1415	1390	− 1,76	13,50
Skis Rossignol	87,20	87,70	+ 0,57	1,50
Soc.Fonc.Lyon.#	929	926	− 0,32	19,24
Societe Generale	760	747	− 1,71	21
Sodexho Alliance	1040	1022	− 1,73	35
Sogeparc (Fin)	468	467	− 0,21	15,28
Sommer-Allibert	164	165	+ 0,60	4,50
Sophia	237,90	238,90	+ 0,42	14,28
Spir Communic. #	369,90	363	− 1,86	15
Strafor Facom	383,20	376	− 1,87	8,50
Suez Lyon.des Eaux	1057	1061	+ 0,37	15
Synthelabo	1079	1051	− 2,59	6,16
Technip	590	569	− 3,55	14,50
Thomson-CSF	193	183,40	− 4,97	3,60
Total	680	671	− 1,32	13
UIF	545	542	− 0,55	18
Uniball	789	797	+ 1,01	30
Union Assur.Fdal	699	695	− 0,57	20
Usinor	65,20	63,40	− 2,76	3,30
Valeo	476	464,50	− 2,41	6,50
Vallourec	251	242	− 3,58	7,50
Via Banque	153	151,90	− 0,71	12
Vivendi	1229	1209	− 1,62	15
Worms (ex.Someal)	92	90,05	− 2,11	—
Zodiac ex.dt divid	1388	1342	− 3,31	11,50
Elf Gabon	661	656	− 0,75	88,65

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	115,60	114,50	− 0,95	1,33
Adecco S.A.	2365	2337	− 1,18	14,35
Adidas-Salomon AG#	583	585	+ 0,34	4,07
Allianz AG	1900	1890	− 0,52	4,64
American Express	538	535	− 0,55	1,05
Amvescap Act ord	42,95	42,15	− 1,86	—
Anglo American #	182	180	− 1,09	5,82
Anglogold Ltd #	271,90	266,30	− 2,05	6,68
Amgold #	255	253,60	− 0,54	6,71
Arjo Wiggins App.	11,60	11,30	− 2,58	0,29
A.T.T. #	363,60	360,50	− 0,85	1,57
Banco Santander #	111,10	108,50	− 2,34	0,50
Barrick Gold #	123	121,40	− 1,30	0,41
B.A.S.F. #	226	218,30	− 3,40	4,93
Bayer #	221,10	220,70	− 0,18	4,68
Crown Cork ord.#	197,70	191,30	− 3,23	1,17
Crown Cork PF CV#	178,20	—	—	2,21
De Beers #	88,50	84	− 5,08	0,64
Deutsche Bank #	345	340,10	− 1,42	4,44
Diageo PLC #	59,50	58	− 2,52	1
Dresdner Bank	227	215	− 5,28	3,82
Driefontein #	31	30,20	− 2,58	0,52
Du Pont Nemours #	352,40	345	− 2,09	1,89
Eastman Kodak #	442,50	445,10	+ 0,58	2,86
East Rand #	1,18	1,15	− 2,54	0,10
Echo Bay Mines #	13,30	12,70	− 4,51	0,15
Electrolux #	83,50	82	− 1,79	6,59
Equant N.V.	271	261	− 3,69	—
Ericsson #	128,50	125	− 2,72	1,90
Ford Motor #	300	304,50	+ 1,50	2,16
Gencor act.regr.	9,20	9,10	− 1,08	0,36
General Elect. #	509	500	− 1,76	1,40
General Motors #	376,30	373	− 0,87	2,42
Harmony Gold #	26,80	25,20	− 5,97	0,87
Hitachi #	31,05	30	− 3,38	0,20
Hoechst #	245	238	− 2,85	3,78
I.B.M #	861	853	− 0,92	1,06
I.C.I #	54,30	56,90	+ 4,78	1,12
Ito Yokado #	335,20	316,80	− 5,54	0,60
Kingfisher plc #	50,50	50,60	+ 0,19	0,34
Matsushita #	92,55	91,15	− 1,51	0,21
Mc Donald's #	383,50	376,60	− 1,79	0,43
Merck and Co #	815	821	+ 0,73	2,51
Mitsubishi Corp.#	33,40	31,65	− 5,23	0,34
Mobil Corporat.#	■ 416,30	410,20	− 1,46	2,69
Morgan J.P. #	585	570	− 2,56	4,39
Nestle SA Nom. #	11900	11610	− 2,43	91,35
Nipp. MeatPacker #	72	—	—	0,58
Nokia A	508	491,90	− 3,28	8,26
Norsk Hydro #	222,10	215	− 3,19	5,07
Petrofina #	2020	2007	− 0,64	95,97
Philip Morris #	293,90	297,90	+ 1,36	2,04
Philips N.V #	334	327	− 2,09	4,45
Placer Dome Inc #	89,20	90,15	+ 1,06	0,21
Procter Gamble	502	497,30	− 0,93	1,32
Quilvest	320,50	320	− 0,15	14,94
Randfontein #	15,65	14,85	− 5,11	0,62
Rio Tinto PLC #	68,70	68,70	—	0,92
Royal Dutch #	266,10	264,20	− 0,71	3,03
Sega Enterprises	126	125,10	− 0,71	0,52
Schlumberger #	325,90	315	− 3,34	1,04
Shell Transport #	32,75	32,45	− 0,91	0,49
Siemens #	362,30	357,10	− 1,43	3,70
Sony Corp. #	392	390	− 0,51	0,87
STmicroelectronics	358	341,30	− 4,66	—
Sumitomo Bank #	57,45	57,45	—	0,14
T.D.K #	420	411,80	− 1,95	0,67
Telefonica #	260,80	250	− 4,14	1,83
Toshiba #	27	26,50	− 1,85	0,17
Unilever #	433	425	− 1,84	3,29
United Technol. #	554	553	− 0,18	1,74
Volkswagen A.G #	439	429	− 2,27	29,57
Yamanouchi #	155,30	153,40	− 1,22	0,35
Zambia Copper	9,30	8,80	− 5,37	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	8,298 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	103,92	2,185
CEPME 9% 92-06 TSR	128,45	3,600
CFD 9,7% 90-03 CB	122,10	7,292
CFD 8,6% 92-05 CB	124,25	6,598
CFF 10,25%90-01CB#	113,43	6,908
CLF 8,9% 88-00 CA#	—	8,779
CNA 9% 4/92-07	129,18	4,932 o
CRH 8,6% 92/94-03	117,26	7,789
CRH 8,5% 10/87-88#	101,31	5,982 d
EDF 8,6%88-89 CA#	105,74	6,458 ↑
EDF 8,6% 92-04 #	121,40	5,207
Finansder 9%91-06#	131,21	8,755 o
Finansd.8,6%92-02#	113,93	6,904
Floral9,75% 90-99#	104	3,872 d
OAT TMB 87/99 CA#	100	2,828
OAT 8,125% 89-99 #	102,24	3,896 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	—	5,428 ↑
OAT 85/00 TRA CA#	101,55	0,850
OAT 10%5/85-00 CA#	109,42	4,740
OAT 89-01 TME CA#	—	3,277
OAT 10% 90-01 ecu	—	7,205 ↓
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	2,302 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,25	5,729
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,22	8,290
OAT 8,50% 89-19 #	—	0,512 d
OAT.8,50%92-23 CA#	—	4,774
SNCF 8,8% 87-94CA	103,25	6,919
Suez Lyon.Eaux 90	1080	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	31	31,20
Baccarat (Ny) ◆	601	601
Bains C.Monaco	810	810
Bque Transatlantl ◆	250	250
Bidermann Intl ◆	110	110
Champex (Ny) ◆	20,80	22,65 ↑
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2470	2470
Continental Ass.Ly	618	617
Darblay	500	500
Didot Bottin ◆	865	865
Eaux Bassin Vichy ◆	2100	2100
Electr.Madagascar	143	140,80
Elect.Strasbourg	675	660
Ent.Mag. Paris	1650	1680
Fichet Bauche ◆	45,05	45,05
Fidei ◆	75	75
Finalens	266	260
F.I.P.P. ◆	209	209
Foncina #	610	610
Francarep	300	300
From. Paul-Renard ◆	1156	1156
Generali Fce Assur	1952	2002
Gevelot ◆	750	750
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	205
G.T.I (Transport)	361	365
Immobail	239	235
Immobanque ◆	661	661
Lucia	82,50	80
Monoprix	489,90	485
MLPC International	479,90	489,70
Metal Deploye	725	725
Mors	5,90	5,85
M.R.M. (Ly)	325	311,50
Navigation (Nle) ◆	127	139,90
ONA 100 DH ◆	572	572
Optorg ◆	397	397
Exa.Clairefont(Ny)	679	665
Paris Orleans ◆	318	318
Promodes (CI)	2220	2220
PSB Industries Ly	590	590
Raynal Roq.ex.SAP ◆	400	400
Rougier #	330	330
Saga	290	290
S.I.P.H. ◆	170	170
Sofragi ◆	5250	5250
Taittinger	3740	3749
Tour Eiffel ◆	452	452
Vermandoise Sucr. ◆	6060	6060
Vicat	520	520
Caves Roquefort ◆	1855	1855
Elyo ◆	375	375
Finaxa	510	509
Gaillard (M) ◆	1600	1600
Gd Moul.Strasbourg ◆	1856	1856
Hotel Lutetia ◆	565	565
Hotels Deauville ◆	935	935
L.Bouzillet (Ly) ◆	396	396
Lloyd Continental ◆	10460	10460
Matussiere Forest	50	50
Moncey Financiere	3205	3205
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	116,70	116,70
Poliet ◆	535	535
Sabeton (Ly) ◆	724	724
Samse (Ly)	1240	1230
Sechilienne (Ly) ◆	1388	1388
Sucr.Pithiviers	2790	2798
Tanneries Fce (Ny)	250	250
Union Gle Nord(Li) ◆	202,10	202,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Hypo-und	385	389
Fiat Ord	17,10	16,95
Gold Fields South	3,66	3,852 d
Kubota Corp	9,65	9,65
Montedison act.ep.	9,45	9,45
Olympus Optical	49,50	49,50
Robeco	610	609
Rodamco N.V.	135,60	132,90
Rolinco	522	520
Sema Group Plc #	49	48,90
Solvay SA	435	435

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	39,35	39,35
AFE #	765	765
Aigle #	500	495
Albert S.A (Ns) ◆	205	177,30
Arkopharma #	390	386
Assystem #	127	130
Bque Picardie (Li) ◆	1060	1060
Bque Tarneaud(B)#	390,60	390
Bque Vernes ◆	120,10	120,10
Beneteau CB# ◆	730	730
B I M P	150	150
Boiron (Ly)#	419,90	419,90
Boisset (Ly) # ◆	364,50	364,50
But S.A.	300	300
C.E.E #	151,50	155
Change Bourse (M)	191	188
CNIM CA#	211	209,10
Codetour	384,20	384,20
Comp.Euro.Tele-CET ◆	450	450
Conflandey #	250	255
C.A. Hte Normandie	346	347
C.A. Paris IDF	960	949
C.A.Ille & Vilaine	310	310
C.A.Loire Atl.# Ns	314	311,20
C.A.Pas de Calais	565	565
C.A.du Nord#(Li)	510	509
C.A. Oise CCI	370	370,10
C.A. Somme CCI	323	324
C.A.Toulouse (B)	460	450
Groupe J.C.Darmon	446	430,50
Devernois (Ly)	444	444
Ducros Serv.Rapide ◆	41,50	41,50
Emin-Leydier (Ly)#	320	320
Europ.Extinc.(Ly)	300	300
Expand s.a	250	248
Factorem	805	800
Faiveley #	168	168,20
Finacor	25,80	25
Fininfo	1039	1040
Assur.Bq.Populaire	626	620
Gautier France	386	384
Gel 2000 ◆	22,30	22,30
GEODIS #	379,90	380
GFI Industries #	230	225,40
Girodet (Ly) # ◆	17	17
GLM S.A.	128	128,20
Gpe Guillin # Ly	170,10	170,10
Kindy #	116	117
Guerbet S.A	135	132
Hermes intl	451,50	449
Hurel Dubois	690	685
ICBT Groupe	129	125
I.C.C.#	178	178,10
ICOM Informatique	306	308
Idianova Particip.	95,05	99,05
Int. Computer #	54	53,50
IPBM	50	49,90
M6-Metropole TV	930	930
Manitou #	935	934
Manutan	451,20	428,10
Marie Brizard	440	430
Maxi-Livres/Profr	40	40
Mecelec (Ly) ◆	86,10	86,10
MGI Coutier #	318	318
Monneret JouetsLy#	96,60	96,60
Naf-Naf #	59,90	61
NSC Gpe (Ny)	661	660
Onet #	681	689
Paul Predault	141	141
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy # ◆	100,70	100,70
Phyto-Lierac #	189	190
Pochet	570	542
Poujoulat Ets (Ns)	135	134
Radiall #	450	450
Robertet #	860	858
Rouleau-Guichard	210	210
Securidev #	76,80	76,50
Smoby (Ly) #	448	429
Sofco (Ly) ◆	12	12
Sofibus	345	345
Sopra #	1919	1898
Steph.Kelian #	104	109,80
Sylea	343	322
Teisseire-France	146	146
TF1	940	939
Thermador Gpe. #	337	340
Transiciel #	599	598
Trouvay Cauvin #	133	136,90
Unilog	2090	2080
Union Fin.France	715	725
Viel et Cie #	137	135
Vilmorin et Cie #	575	580
Virbac	378	375

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	26	25,95
Belvédère	377	388
BVRP	372	372
Chemunex	7	7
Duran Duboi	429	427
Eurofins scientific	555	550
FDM Pharma n.	20,75	20
Genset	510	505
Guyanor action B	5	5,05
Infonie	200	193
Joliez-Regol	51,10	55
La Cie Group	128	128,50
Olitec	820	830
Omnicom	708	671
Picogiga	102	100
R2I Santé	345	345
Serp Recyclage	820	792

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	37	37
Europe Finance Ind. ◆	644	644
Cibox-LCI ◆	210	210
CTT-SCETA ◆	441	441
Sté lecteurs du Monde ◆	198,90	198,90
Troc de l'Ile ◆	140	140

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa) ◆	160,43	152,79
Agipi Actions (Axa) ◆	143,64	136,80
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	921761	921761
Natio Court Terme	14784	14784
Natio Court Terme 2	401490	401490
Natio Epargne	2262,80	2240,40
Natio Ep. Croissance	3720,79	3647,83
Natio Ep. Patrimoine	158,14	155,04
Natio Epargne Retraite	186,77	183,11
Natio Epargne Trésor	11955,96	11952,10
Natio Euro Valeurs	1244,64	1220,24
Natio Euro Oblig.	1121,01	1109,91
Natio Euro Opport.	1239,52	1215,22
Natio Euro Perspect.	2010,80	1971,37
Natio Immobilier	1690,63	1657,48
Natio Inter	1151,92	1129,33
Natio Monétaire C	5641,22	5641,22
Natio Monétaire D	5299,84	5299,84
Natio Oblig. LT	240,20	235,49
Natio Oblig. MT C	932,62	925,39
Natio Oblig. MT D	901,41	892,49
Natio Opportunités	231,85	227,30
Natio Placement C	81689,14	81689,14
Natio Placement D	76756,59	76756,59
Natio Revenus	1148,17	1136,80
Natio Sécurité	11571,35	11571,35
Natio Valeurs	1657,91	1625,40
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Moneden	96379,84	96379,84
Oblig. ttes caté.	300,32	295,85
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1048,56	1018,02
Nord Sud Dévelop. C ◆	2617,03	2611,81
Nord Sud Dévelop. D ◆	2343,93	2339,25
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	329,94	323,47
Patrimoine Retraite D	312,38	306,25
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20498,89	20498,89
Mutual. dépôts Sicav C	20303,04	20282,76
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	352,29	345,38
Écur. Capitalisation C	272,53	272,53
Écur. Expansion C	86862,62	86862,62
Écur. Géovaleurs C	4228,57	4145,66
Écur. Investis. D PEA	280,58	275,08
Écur. Monétaire C	13479,03	13479,03
Écur. Monétaire D	12493,62	12493,62
Écur. Trésorerie C	330,72	330,72
Écur. Trésorerie D	310,09	310,09
Écur. Trimestriel D	2081,61	2081,61
Éparcourt-Sicav D	196,88	196,88
Géoptim C	14241,16	14030,70
Géoptim D	12749,38	12560,97
Horizon C	2703,30	2650,29
Prevoyance Ecur. D	106,67	106,67
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)		
Amplia ◇	124427,12	124427,12
Atout Amérique	204,42	199,43
Atout Asie	77,42	75,55
Atout France Europe	1042,62	1017,19
Atout France Monde	258,95	252,63
Atout Futur C	1015,06	990,30
Atout Futur D	945,55	922,49
Coexis	2108,74	2073,49
Dièze	2590,07	2546,27
Elicash ◇	990223,95	990223,95
Eurodyn	3131,22	3056,85
Indicia ◆	2127,51	2088,47
Indocam Convert. C	15686,64	15229,75
Indocam Convert. D	14359,62	13941,38
Indocam Europe Nouv. ◆	10456,07	10151,52
Indocam Hor. Eur. C	1237,93	1201,87
Indocam Hor. Eur. D	1168,22	1134,19
Indocam Multi Oblig.	953,37	925,60
Indocam Orient C ◆	165,43	157,93
Indocam Orient D ◆	148,63	141,89
Indocam UniJapon	845,88	807,52
Indocam Str. 5-7 C	2105,45	2028,28
Indocam Str. 5-7 D	1506,23	1483,86
Moné.J C ◇	12362,22	12362,22
Moné.J D ◇	11711	11711
Oblifutur C	612,50	602,26
Oblifutur D	564,52	555,08
Oraction	1279,86	1248,64
Revenu-Vert	1201,08	1181
Sévéa ◆	123,40	120,39
Synthésis	21022,12	20680,41
Univers Actions	284,37	277,43
Uni Associations ◇	121,91	121,91
Uni-Foncier	1806,33	1762,27
Uni-Régions	1985,41	1936,99
Univar C ◇	320,38	320,38
Univar D ◇	300,37	300,37
Univers-Obligations	264,64	260,22
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m ◆	16712,21	16384,52
Indocam Val. Restr. ◆	15922,55	15458,79
Optalis Dynamiq. C ◆	115,71	113,44
Optalis Dynamiq. D ◆	114,56	112,31
Optalis Équilib. C ◆	113,74	111,51
Optalis Équilib. D ◆	110,84	108,67
Optalis Expansion C ◆	105,04	102,98
Optalis Expansion D ◆	105,04	102,98
Optalis Sérénité C ◆	109,07	106,93
Optalis Sérénité D ◆	104,19	102,15
Pacte Sol. Logem. ◆	530,29	525,04
Pacte Vert T. Monde ◆	558,82	553,29
CIC BANQUES		
Francic	184,38	179,01
Francic Pierre	173,79	171,22
Europe Régions	267,32	259,53
CIC PARIS		
Associc	1144,25	1144,25
Cicamonde	172,07	168,86
Converticic	472,78	465,79
Ecocic	1914,53	1865,27
Mensuelcic	10075,62	9975,86
Oblicic Mondial	4205,33	4148,18
Oblicic Régions	1242,09	1223,73
Rentacic	164,98	162,54
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Eurco Solidarité	1483,37	1468,58
Lion 20000 C	17736,85	17736,85
Lion 20000 D	16177,96	16177,96
Lion-Associations C	11687,81	11687,81
Lion-Associations D	11076,54	11076,54
Lion Court Terme C	27506,07	27506,07
Lion Court Terme D	24233,13	24233,13
LionPlus C	1751,32	1716,98
LionPlus D	1604,24	1572,78
Lion Trésor	2632,68	2606,61
Oblilion	2386,26	2362,62
Sicav 5000	905,97	888,21
Slivafrance	1521,28	1491,45
Slivam	643,25	630,64
Slivarente	268,83	263,56
Slivinter	882,05	864,75
Trilion	5229,88	5162,76
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2765,92	2711,68
CM Option Dynamique	166,24	161,79
CM Option Equilibre	312,07	305,20
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	174,53	169,86
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	974,78	974,78
Créd.Mut.Ep.Ind. C	181,92	177,05
Créd.Mut.Ep.J	23772,68	23772,68
Créd.Mut.Ep.Monde	1833,09	1784,85
Créd.Mut.Ep.Oblig.	2053,68	2013,41
Créd.Mut.Ep.Quatre	1118,27	1096,34
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	114,88	112,63
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	401,53	394,24
Saint-Honoré Capital	22257,84	21609,55
St-Honoré March. Emer.	375,11	358,88
St-Honoré Pacifique	494,83	483,52
St-Honoré Vie Santé	2118,97	2029,22
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1892,92	1892,92
Stratégie Ind.Europe ◆	1105,26	1062,76
Stratégie Rendement ◆	2181,49	2112,82
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	128,50	125,37
Amplitude Amérique D	128,14	125,01
Amplitude Europe C	199,49	194,62
Amplitude Europe D	195,61	190,84
Amplitude Monde C	1141,42	1113,58
Amplitude Monde D	1067,34	1041,31
Amplitude Pacifique C	83,68	81,64
Amplitude Pacifique D	83,01	80,99
Élanciel France D PEA	234,35	228,63
Élanciel Euro D PEA	586,31	572,01
Émerg.Euro Poste D PEA	175,16	170,89
Géobilys C	734,25	723,80
Géobilys D	687,13	676,98
Intensys C	123,98	120,79
Intensys D	114,06	113,89
Kaleïs Dynamisme C	1276,60	1251,57
Kaleïs Équilibre C	1192,54	1169,16
Kaleïs Sérénité C	1130,61	1118,42
Latitude C	153,85	153,85
Latitude D	136,61	136,61
Oblitys D	679,80	669,35
Plénitude D PEA	250,43	244,32
Poste Gestion C	15481,27	15481,27
Poste Gestion D	14892,89	14892,89
Poste Première	42199,33	42199,33
Poste Première 1 an	251508,90	251357,64
Poste Première 2-3	53876,51	53768,97
Revenus Trimestr. D	5361,61	5308,52
Thésora C	1090,91	1080,11
Thésora D	954,45	945
Trésorys C	278785,91	278785,91
Solstice D	2397,77	2391,79
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39412,24	39412,24
Actimonétaire D	30397,20	30397,20
Cadence 1 D	1080,50	1069,86
Cadence 2 D	1067,51	1056,94
Cadence 3 D	1069,15	1058,56
Capimonétaire C	424	423,58
Capimonétaire D	373,30	372,93
Sogeoblig C/D	10163,88	10063,25
Interoblig C	328,56	325,33
Intersélection France D	437,48	428,81
Sélect Défensif C	1164,46	1144,43
Sélect Dynamique C	1316,09	1289,42
Sélect Équilibre 2	971,07	954,37
Sélect PEA 3	920,39	904,56
Sogepea Europe	1324,84	1298,88
SG France opport. C	2476,52	2427,96
SG France opport. D	2344,31	2298,34
Sogenfrance C	2538,88	2489,10
Sogenfrance D	2305	2259,80
Sogépargne D	303,69	300,68
Soginter C	313,06	306,92

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Dominique LEEB,
Gilles CAYATTE
et Lola
sont heureux d'annoncer la naissance de

Eva,

le 20 octobre 1998.

Anniversaires de naissance

– Vialar, 11 novembre 1918.
Tortezais, 11 novembre 1998.

Joyeux anniversaire,

Joseph !

Grosses bises.

Babeth, Thierry.

Mariages

– Fribourg (Suisse).

M. et Mme Raymond GOUTENMACHER
ont la joie d'annoncer le mariage de leur petit-fils,

Alexis avec Milka,

le 13 novembre 1998.

Décès

– L'Ecole nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art Olivier-de-Serres
a la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Pierre ALRIC,
professeur de dessin,
chevalier des Palmes académiques.

– Dominique et Renée Bollinger,
ses enfants,
Pierre et Laure,
ses petits-enfants,
Fernande Toulemonde,
sa sœur,
Francine Beslon,
ont la tristesse de faire part du décès de

Renée BESLON-DEGOTTEX,

survenu le 5 novembre 1998, à Paris.

L'inhumation après incinération aura lieu le lundi 16 novembre, au cimetière du Montparnasse.

Rendez-vous à 12 h 15, à l'entrée principale, boulevard Edgar-Quinet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Antoinette et Henri Poussielgue,
France et Alain Duhamel,
Marie-Noële et Didier Sicard,
Catherine et Jürgen Kohls,
ses enfants,
Sébastien et Valérie, Arnaud et Sigrid, Oriane et Eric, Karine et Antoine, Sarah, Grégoire, Valérie, Coralie, Florian, Clara, Tecla et Johan,
ses petits-enfants,
Max, Merlin, Constantin, Aurélien,
ses arrière-petits-fils,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Marc BOESWILLWALD,

survenu le 6 novembre 1998, à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 novembre, à 10 h 30, en l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, à Monoblet (Gard).

Cet avis tient lieu de faire-part.

118, rue D'Assas,
75006 Paris.

DISPARITION

■ **JEAN MARAIS**, comédien, est mort dimanche 8 novembre dans un hôpital de Cannes, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (*lire pages 30 et 31*).

– Edith Butzbach, née Domange,
son épouse,
Catherine et Jacques-Hubert Aubriot,
Christiane Butzbach,
Francine et Alain Capieu,
Alain et Anne-Marie Butzbach,
Jean-Marie et Marie-Estelle Butzbach,
Pierre-Yves Butzbach,
Gottlieb et Liliane Kouassivi,
ses enfants,
Ses seize petits-enfants,
Ses cinq arrière-petits-enfants,
Daniel Butzbach,
son frère,
Les familles Butzbach, Domange, Courvoisier, Aubriot, Chardavoine, Capieu, Ricalens, Marchand, Damisch,
Les fidèles : Marie-Louise Hantzberg, Maria Gomez,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean BUTZBACH,
président d'honneur
du conseil départemental
de l'ordre des médecins,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 7 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

« J'ai prié pour que vous soyez tous un. »
Jean 17/20.

Un culte d'action de grâces aura lieu au temple de Belfort, faubourg des Ancêtres, le jeudi 12 novembre, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Des dons peuvent être versés : Ligue contre le cancer, hôpital, 14, rue de Mulhouse.

24, rue de Turenne,
90000 Belfort.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

M. Léopold CASTELLAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien déporté de Mauthausen,
président de section
de Vitry de la FNDIRP,

survenu le 5 novembre 1998, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Regrets.

Mme J. Aimé,
60, rue Saint-Georges,
75009 Paris.

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses cousins et cousines,
ont la tristesse de faire part du décès de

Judith CAVERT,
née SONKINAS,

survenu le 7 novembre 1998.

343 *bis*, avenue de Lardenne,
31170 Tournefeuille.

– Mme Andrée Cazas,
son épouse,
Francis et Huguette Cazas,
Alain et Odile Cazas,
ses fils et belles-filles,
Corinne, Christine, Vincent, Guillaume, Judith, Jérémie, Gabrielle, Bénédicte, André,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jacques Maisonrouge,
ses neveux et leurs enfants,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Gaston CAZAS,

survenu le 7 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Puchay (Eure).

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, rue de la Duée,
75020 Paris.

– Marie-Claude et Roger Lecuyer,
sa fille et son gendre,
Guillaume et Florence,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Julienne CHEVRIN,
née VANDERWAL,
professeur,

survenu à Paris, le 3 novembre 1998.

Elle repose au cimetière du Père-Lachaise, auprès de son époux,

Maurice CHEVRIN,
administrateur
à l'Assemblée nationale (1920-1988).

– François et Eveline Eschwège,
Jean-Loup et Marie-Rose Eschwège,
ses enfants,
Pascal et Valérie Eschwège,
Frédéric et Ava Eschwège,
Benoît, Nicolas Eschwège,
ses petits-enfants,
Matthieu, Adèle, Guillaume, Paul, Anouk,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André ESCHWÈGE,
née Andrée GUILLAUME,

survenu le 6 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La levée du corps se fera le vendredi 13 novembre, à 10 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital de Bicêtre, rue de Verdun, au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

L'inhumation aura lieu à 11 h 45, au cimetière de Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

2, rue de la Pléiade,
94240 L'Hay-les-Roses.
148, rue de Lourmel,
75015 Paris.

– Colette et Jacques Hochmann,
leurs enfants et petits-enfants,
Danièle et Paul Obadia,
leurs enfants et petits-enfants,
Maria et Julien Hochmann-Wysocki,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès, le 8 novembre 1998, de

Joseph HOCHMANN,
ancien élève
de l'Ecole de chimie de Strasbourg,
ingénieur-docteur,
ancien directeur
du Centre de recherches
de Creusot-Loire, à Unieux,

et rappellent le souvenir de son épouse,

Syda,

décédée le 2 juillet 1997.

– Marie-Louise Diener,
son épouse,
Jean-Christophe Houver et Danielle Dowek,
Michel et Josiane Houver,
Christian et Danièle Hermann,
Jean-Luc et Christiane Aubin,
Jean-Loup et Dominique Deniau,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Gustave HOUVER,

survenu, le 4 novembre 1998, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

L'inhumation a eu lieu à Thionville, le samedi 7 novembre.

– Annick et Georges Candelier,
Rosemary et Marcel Lapenne,
Nicole et Marcel Bezot,
Madeleine Jullien,
Ses sœurs et beaux-frères et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

France MILANT,
née LABOUR,

survenu à Limoges, le 3 novembre 1998.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 5 novembre, en la chapelle du Carmel de Limoges.

M. Jullien,
5 *bis*, rue Béranger,
75003 Paris.

– M. Daniel Hymans et son épouse,
M. Dominique Hymans,
M. Didier Hymans et son épouse,
ses enfants,
Charles, Georges, Marc, Diane,
ses petits-enfants,
M. Marcel Maurey et son épouse,
son frère,
Mme Huguette Maurey,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
Ses nombreux amis,
en particulier d'Air-France, de Saint-Cloud, de l'Indre, de Valençay,
ont la très grande douleur de faire part de la disparition de

Mme Max HYMANS,
officier de l'ordre national
du Mérite.

L'inhumation et la bénédiction auront lieu, au cimetière du Montparnasse, le jeudi 12 novembre 1998.

Rendez-vous à l'entrée du cimetière, à 15 heures, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Ils demandent d'associer à son souvenir son mari,

Max HYMANS,
grand officier de la Légion d'honneur,
député de l'Indre,
ministre,
président d'Air-France.

« Plus que jamais tu demeures dans nos cœurs. »

55, rue des Tennerolles,
92210 Saint-Cloud.
2 *ter*, rue Alasseur,
75015 Paris.
2, rue Tour-de-Fabre,
13200 Arles.

– Richard et Annie,
son fils et sa belle-fille,
Christine et Bernard,
Laurent et Agnès,
Pierre et Pat,
ses petits-enfants,
Karène, Jacques-Alexandre, Roxane, Juliette et Alice,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Bachellery, Fines et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hélène MAUGÜE,
née BACHELLERY,

le 8 novembre 1998, la veille de son quatre-vingt-quinzième anniversaire.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 novembre, à 15 heures, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris-8e.

Les fleurs peuvent être remplacées par des dons à la paroisse.

« Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais celui des vivants, car tous sont vivants pour lui. »
Luc 20.38.

1, rue de Béarn,
92210 Saint-Cloud.

– Jean Pierre-Bloch, président d'honneur,
Pierre Aidenbaum, président national,
Et le comité directeur de la Licra,
ont la douleur de faire part du décès de

André MONTEIL,
vice-président honoraire
de la Licra,
ancien ministre,
membre honoraire du Parlement,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,

survenu le 8 novembre 1998, à son domicile, à Paris.

Ils appellent tous les membres de la Licra à honorer sa mémoire en participant à la messe célébrée le jeudi 12 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

– Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Isaac MORZEL,

survenu à Paris, le 6 novembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Parti seul de Galicie, à l'âge de treize ans, il traversa l'Europe et le siècle en humaniste juif et philosophe.

– Le conseil d'administration d'Ipris-Retraite,
Le conseil d'administration d'Ipris-Prévoyance,
Le conseil d'administration de Mipris,
Ainsi que l'ensemble du personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de leur directeur, collègue et ami,

Séraphin NESA,

survenu à Paris, le 6 novembre 1998.

– L'ADO - L'Entraide dans l'armée
fait part du décès de

M. Maurice RAMPANT,
son vice-président.

Les obsèques auront lieu ce mardi 10 novembre 1998, à 15 h 30, à Goult (Vaucluse).

BP 104,
00481 Armées.

– Les enfants de

Mme Geneviève ROCHAS,

ont la douleur de faire part de son décès.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 novembre 1998, à 11 heures, en la salle de cérémonie du centre funéraire intercommunal, à La Tronche (Isère), suivies de la crémation dans l'intimité.

Ni fleurs ni plaques.

– Pau.

Clement Rouet, colonel de gendarmerie (e.r.),
son époux,
Jacqueline Rouet,
sa fille,
Stéphane et Nicolas,
ses petits-fils,
Maximilien,
son arrière-petit-fils,
Josy et Philippe Brulé,
ses cousins,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Pau, le 7 novembre 1998, de

Elise ROUET,
née PUJO-BERDANCE,
ancienne secrétaire générale
de l'Office des anciens combattants
et victimes de guerre
des Pyrénées-Atlantiques,
ex-agent du Réseau F. 2
intégré au Bureau central
de recherche et d'action,
et aux Forces françaises
combattantes,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
croix du Mérite polonais
avec épée,
remise le 7 mai 1945,
commandeur
de la Polonia Restituta,
médaille de la Résistance
polonaise en France.

La cérémonie d'adieu aura lieu à Pau, le jeudi 12 novembre, à 15 heures, au Zénith, boulevard Cami-Salié.

– Pau.

Njördur P. Njardvik, grand maître de l'ordre maçonnique mixte international Le Droit humain,
Mc Camille Giudicelli, présidente de la Fédération française du Droit humain,
Alain Sede, président du conseil national de la Fédération française du Droit humain,
Les sœurs et les frères du Droit humain,
ont la douleur de faire part du départ pour la grande loge éternelle de leur sœur

Elise ROUET,
née PUJO-BERDANCE,
ancien président d'atelier,
ancien président
du conseil national,
ancien président
de la Fédération française,
président du grand conseil
de la Fédération française
du Droit humain.

Venez lui dire adieu à Pau, le jeudi 12 novembre 1998, à 15 heures, au Zénith, boulevard Cami-Salié.

Gémissons,
Gémissons,
Gémissons,
Mais espérons.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Gérard RENOUX,
ancien professeur
de microbiologie
à la faculté de médecine
de Montpellier,
ancien directeur
de l'Institut Pasteur de Tunis,
professeur honoraire
d'immunologie
à la faculté de médecine de Tours,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier des Palmes académiques,
médaille d'argent
des épidémies.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 4 novembre 1998, à Paris.

De la part de
Mme Blaustein-Renoux,
sa sœur.

Cet avis tient lieu de faire-part.

37, boulevard Matabiau,
31000 Toulouse.

Remerciements

– *Très touchés des nombreux* témoignages de sympathie que vous leur avez manifestés lors de la mort de

Christian JELEN,

Martine, Aline et Denis vous adressent leurs très sincères remerciements.

– Le président,
Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de la Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de santé,
très émus, remercient tous ceux qui ont manifesté leur estime et leurs sympathie après le décès de

Maurice PUGET.

MNH,
331, avenue d'Antibes,
45213 Montargis Cedex.

Anniversaires de décès

– Oran, 25 décembre 1942.
Montpellier, 11 novembre 1985.

Annie GRAZIETTI-JEANBRAU.

« Le fleuve est pareil à ma peine
Il s'écoule et ne tarit pas. »
Apollinaire.

Services religieux

– Le 11 novembre 1997,

Viviane ALAIX

nous quittait.

Un office religieux sera célébré à sa mémoire, le jeudi 12 novembre 1998, à 17 h 15, en la chapelle du lycée Saint-Pierre de Brunoy.

Communications diverses

Maison de l'hébreu : pour lire en deux heures ou s'initier efficacement au biblique et au moderne en dix séances. Professeur Jacques Benaudis. Tél. : 01-47-97-30-22.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 12 novembre, à 20 h 30 : Bill Clinton, après les élections partielles, par N. Bernheim, journaliste, écrivain. Tél. : 01-42-71-68-19.

e Paris
ne seront
ove

MARKS & SPENCER
SAMARITAINE

SCIENCES Depuis plusieurs semaines, le monde de l'archéologie est en ébullition. ● À L'ORIGINE de ce mouvement de protestation, la publication d'une circulaire réclamant la mise en concurrence des équipes participant aux fouilles de sauvetage rendues nécessaires par l'ouverture de chantiers de travaux publics. ● L'ASSOCIATION pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), qui en France a le quasi-monopole des fouilles, est la première à être touchée par cette mesure. ● LA SITUATION est d'autant plus difficile que, après l'essor des années 80, ce type d'activités, crise oblige, se réduit comme peau de chagrin. ● UN GROUPE de travail a été chargé de définir un ensemble de mesures qui concilient les objectifs fondamentaux du service public, les contraintes économiques et sociales et le respect des engagements européens de la France.

Les archéologues en colère veulent défendre le service public

Un rapport sur l'avenir de la profession devrait être rendu public le 15 novembre. Il sera suivi, d'ici à la fin de l'année, d'un projet de loi destiné à remédier aux contradictions de l'archéologie qui, bien que relevant de l'Etat, est financée en grande partie par le privé

LE MOIS d'octobre a été chaud pour l'archéologie. Cette profession, réputée paisible, s'est répandue dans la rue. Elle a défilé sous les fenêtres du ministre de la culture, occupé la pyramide du Louvre, perturbé l'inauguration de la Bibliothèque nationale de France, envahi les plateaux de télévision. Pourquoi tant d'agitation ? Une circulaire du Conseil de la concurrence, datée du 19 mai. Bercy, s'appuyant sur des directives européennes, demandait la mise en concurrence des équipes participant aux fouilles de sauvetage (plus de 90 % de l'archéologie en France). Les archéologues s'indignent de cette dérive libérale qui fait fi de la notion de service public à laquelle ils sont très attachés.

Catherine Trautmann, après avoir confusément approuvé les directives du ministère des finances, nomme un groupe de travail composé de trois membres : un élu, Bernard Poignant, maire (PS) de Quimper, un juriste, Bernard Pécheur, membre du Conseil d'Etat, et un universitaire, Jean-Paul Demoule, professeur à Paris-I qui a conduit des fouilles dans la vallée de l'Aisne. Leur lettre de mission les enjoint de proposer *« un ensemble de mesures qui concilient les objectifs fondamentaux du service public* (...), *les contraintes économiques et sociales et le respect des engagements européens de la France »*.

CRISE DE CROISSANCE

C'est finalement la remise à plat d'une profession qui souffre, au minimum, d'une grave crise de croissance. Les trois hommes doivent remettre des propositions concrètes le 15 novembre. Les archéologues suspendent leur mouvement jusqu'à cette date. Un projet de loi devrait être déposé par la ministre de la culture avant la fin de l'année pour remédier aux contradictions qui lient l'archéologie.

Celle-ci relève aujourd'hui du domaine quasi exclusif des pouvoirs publics. C'est l'Etat, par l'intermédiaire de ses services régionaux, qui nomme les responsables des fouilles et prescrit ces dernières. Mais le financement de ces fouilles est en grande partie assuré par des entreprises privées.

Depuis vingt ans, la pratique de l'archéologie, dans l'Hexagone, a complètement changé. *« Avant cette date*, rappelle Didier Busson, l'un des archéologues de la commission du Vieux Paris, *on a pu, comme à Agen, raser des arènes gallo-romaines, sans soulever des protestations excessives. Aujourd'hui, toucher à un vestige ancien provoque une levée de boucliers. »* C'est sans doute l'accroissement du parc automobile qui va, au début des années 60, lui faire prendre un tournant radical : les autoroutes se multiplient, révélant des habitats oubliés ; l'aménagement de nombreux parkings, dans les centres-villes, permet d'exhumer des vestiges inaccessibles. Les aménageurs et les archéologues ont donc le même terrain de chasse. Au début, ce sont les premiers qui l'emportent. On éventre le sous-sol sans trop se soucier de ce qu'on peut y trouver. Mais la montée de l'écologie, la fin du tout-automobile retournent la situation. Le dialogue se noue peu à peu entre aménageurs, édiles et archéologues.



BRICAGE/PLV

Les fouilles menées au Grand Louvre à partir de 1983 marquent un tournant par leur ampleur, leur durée, le nombre des personnes employées et leur coût.

Un dialogue souvent musclé, car, pour payer ces recherches, un système de financement va se mettre en place, hors de tout cadre légal. L'Etat, en effet, est le garant de la pérennité du patrimoine (loi Carcopino de 1941). Il peut interdire la destruction de tout élément de ce patrimoine et donc bloquer un permis de construire. Mais si l'entrepreneur chargé d'un chantier accepte de faire *« un geste »* pour financer des fouilles archéologiques préventives, l'Etat autorisera l'ouverture du chantier et a posteriori la destruction des vestiges. Les entreprises se plaignent de ce *« chantage »*, mais elles paient.

DIFFUSER L'INFORMATION

« Les sommes versées sont de l'ordre de 1 % de l'aménagement », estime Franck Sumera, archéologue départemental du Val-d'Oise. *« Sur un parking de 350 places, une campagne de fouille préventive coûte le prix de dix places »*, affirme Didier Busson. Parfois, ces fouilles sont *« explosives »* : quand les archéologues tombent sur une nécropole, il faut de un à trois jours pour fouiller convenablement une tombe ; du coup, les délais et les prix s'envolent. Les entreprises rugissent et les archéologues transigent.

Parfois, c'est le drame. A Orléans, la nécropole du Campo Santo, près de la cathédrale, part à la décharge sans que les archéologues aient le temps de se retourner. En revanche, à Paris, la construction du parking Saint-Michel est bloquée pendant six mois, archéologie oblige. Les fouilles menées sur l'emprise du Grand Louvre, à partir de 1983, seront un tournant par leur ampleur, leur durée, le nombres des personnes employées et leurs coûts. Pas loin de 100 millions de francs d'après l'Etablissement public du Grand Louvre, qui passe à la caisse sans trop sourciller. La SNCF verse la même somme pour les fouilles du TGV Sud-Est.

Après l'expansion des années 80, le terrain de chasse se réduit au cours de la décennie suivante. Les parkings ne sont plus à la mode, les constructions lourdes au centre des villes sont de plus en plus rares. Les entreprises, touchées par la crise, rechignent à se faire taxer, même si leurs *« dons »* se retrouvent sur la facture.

Les fouilles sont donc moins nombreuses, en dépit des grands chantiers autoroutiers ou ceux du TGV. Ce ralentissement touche l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) au moment où elle traverse une mauvaise passe financière. L'association, sous la pression de ses membres, de la Cour des comptes et surtout des tribunaux, a été obligée de transformer certains contrats à durée déterminée (CDD) en contrats à durée indéterminée (CDI). Elle a donc besoin d'un volume de travaux croissant pour rémunérer ses troupes gonflées au moment des années fastes. De plus, celles-ci acceptent de plus en plus difficilement d'être mal payées, et baladées au gré des travaux autoroutiers ou ferroviaires, avec des conditions de travail qui sont celles du BTP : la jeune génération recrutée dans les années 70 ou 80 est maintenant chargée de famille.

L'archéologie française dont *« le niveau scientifique est l'un des meilleurs d'Europe »*, insiste Franck Sumera, doit donc se réformer en profondeur, tout le monde en est conscient. Les rapports s'accumulent sur les bureaux ministériels. En vain. Jusqu'à la fameuse directive de Bercy qui provoque la colère des archéologues. Ceux-ci demandent la transformation de l'AFAN en établissement public. Mais de quel type ? Scientifique et technique ? Industriel et commercial ? Ils réclament la fin d'un budget à géométrie variable – mais sur quelle base : une taxe fixe gérée par l'AFAN ou prélevée par l'Etat ?

Ils veulent enfin une redéfinition de leurs missions. *« Le rôle d'un archéologue n'est pas seulement de fouiller un site et de rédiger un rapport*, insiste Hervé Guy, ingénieur d'étude à l'AFAN. *Nous devons aussi organiser la diffusion de l'information, au-delà de la seule communauté scientifique, auprès d'un public plus vaste, à travers des publications et des expositions. »*

Emmanuel de Roux

Le choix de Bercy

Le projet de mettre en concurrence des équipes d'archéologues a pour origine l'initiative de certains préfets, qui redoutent d'être épinglés par les tribunaux pour ne pas avoir appliqué la règle obligatoire des appels d'offres concurrentiels. En dehors des équipes territoriales, l'AFAN a le quasi-monopole des fouilles en France ; il existe néanmoins quelques petites associations coopératives d'archéologues diplômés : Hades dans le Sud-Ouest, Arpea dans le Val-de-Marne. Et surtout un vivier européen, des équipes anglaises, notamment, qui ne demandent qu'à travailler en France, tant la situation de l'archéologie britannique, privatisée par Margaret Thatcher, est dégradée.

Bercy ne trouve pas l'idée préfectorale mauvaise. Pourquoi ne pas démembrer l'AFAN *« en douceur »* et laisser émerger des équipes privées d'archéologues – comme il existe des sociétés privées qui travaillent à la restauration des monuments historiques ? Tollé chez les archéologues, qui indiquent que les appels d'offres ne s'appliquent pas au domaine scientifique.

Le squelette de l'archéologie nationale

IL Y A environ 2 500 archéologues professionnels en France qui vivent sur un budget légèrement inférieur à 1 milliard de francs. La direction de l'archéologie dépend de la direction du patrimoine et de l'architecture, au ministère de la culture. Ces effectifs se répartissent de la manière suivante.

● **Régions.** On compte un conservateur du patrimoine, section archéologie, par région. Ce dernier est rattaché à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Avec lui travaillent un certain nombre de conservateurs en chef et des ingénieurs techniciens administratifs (ITA), ingénieurs d'études recrutés sur dossier avec des contrats à durée indéterminée. Cet ensemble représente environ 300 personnes. Ces archéologues « de bureau » sont chargés de faire appliquer la réglementation et d'examiner les permis de construire. Les cinq comités interrégionaux de l'archéologie (CIRA), formés de personnalités indépendantes choisies par le ministre, donnent un avis sur les dossiers soumis par les services régionaux.

● **Collectivités locales.** L'Etat autorise les collectivités territoriales (villes ou départements) à entretenir un certain nombre d'archéologues qui cumulent terrain, laboratoire et travail administratif. Ils sont environ 220. A Paris, à la fois ville et département, il existe, depuis cent ans, une Commission du Vieux Paris qui dépend du cabinet du maire. Cette commission recrute des chargés de mission pour l'archéologie (CDI) qui ont le même cursus que les autres archéologues.

● **Universités.** Les universités et le CNRS ont dans leurs unités de recherche quelque 200 archéologues qui aimeraient bien être plus impliqués dans les fouilles nationales. En particulier ceux qui ont longtemps travaillé à l'étranger et qui veulent se recentrer en France. Ils ont du mal à se rattacher à une institution en dépit de la création de la Maison de l'archéologie à Nanterre, qui regroupe un certain nombre de laboratoires universitaires.

● **AFAN.** L'Association française pour l'archéologie nationale (AFAN) est une association de droit privé, type loi de 1901, dotée d'un budget de 350 millions de francs pour 1998 (450 millions de francs en 1994). Officiellement, l'AFAN emploie, en 1998, 1 144 personnes *« en équivalent temps plein »*. En réalité, le personnel se monte à environ 1 650 personnes, une moitié en CDI et une autre en CDD. Créée en 1973, c'est une émanation du ministère de la culture. L'AFAN avait pour but de gérer de l'argent et des moyens (des professionnels) fournis par l'Etat qui la contrôlait étroitement à tous les niveaux. Les responsables de fouilles géraient les fonds sous le contrôle du conservateur régional. Pourquoi cette délégation ? Parce que l'Etat ne pouvait se permettre d'engager des fonctionnaires et de les débaucher quelques mois plus tard. L'AFAN était donc organisée comme une sorte d'agence d'intérimaires pour l'archéologie. Cette pratique a été critiquée à plusieurs reprises par la Cour des comptes (gestion financière) et l'inspection du travail (embauches et licenciements à répétition), les principes de la comptabilité publique et du droit du travail étant quelque peu malmenés.

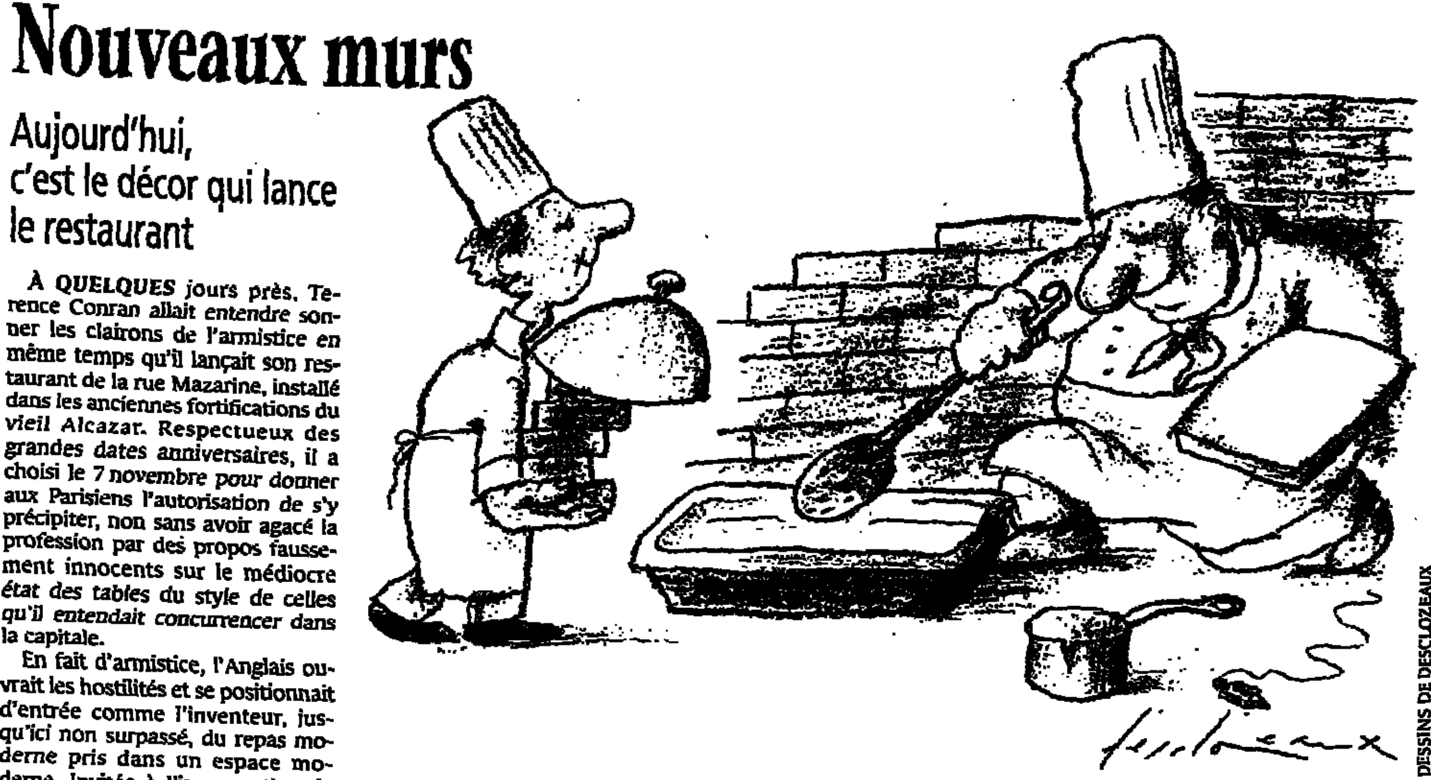
● **Terrain.** Sur le terrain, la grille des salaires reflète la hiérarchie : de 6 000 francs pour un terrassier à 13 000 francs pour un ingénieur d'études avec dix ans d'ancienneté. On trouve d'abord les ouvriers de fouilles. Puis les fouilleurs qualifiés, souvent des étudiants qui débutent dans le métier, capables de faire un relevé ; les chefs de secteur, responsables d'études à qui l'on peut demander la préparation d'une fouille. Et enfin les ingénieurs d'études, qui dirigent la fouille.

E. de R.

tions se sont distendues. Intel fait

Nouveaux murs

Aujourd'hui, c'est le décor qui lance le restaurant



DESSINS DE DESCLOZEAUX

À QUELQUES jours près, Terence Conran allait entendre sonner les clairons de l'armistice en même temps qu'il lançait son restaurant de la rue Mazarine, installé dans les anciennes fortifications du vieil Alcazar. Respectueux des grandes dates anniversaires, il a choisi le 7 novembre pour donner aux Parisiens l'autorisation de s'y précipiter, non sans avoir agacé la profession par des propos faussement innocents sur le médiocre état des tables du style de celles qu'il entendait concurrencer dans la capitale.

En fait d'armistice, l'Anglais ouvrait les hostilités et se positionnait d'entrée comme l'inventeur, jusqu'ici non surpassé, du repas moderne pris dans un espace moderne. Invitée à l'inauguration, la curie de nos toques présentes apprécia diversement.

Broutille pour ce vieux pro de la ligne claire, qui signe ici le treizième – les douze autres sont à Londres – de ses restos du cœur pour moyennes fortunes et petites fringales bien tempérées. Ses pauvres à lui, qu'ils remettaient dans leurs bottes en les sortant du fatras britannique pris entre la tambouille d'une fin d'empire qui ne s'en remettait pas et les zozotements michelinesques des brigades légères de la nouvelle Angleterre. Mangeons au rythme de l'époque, les enfants, simple, léger, rapide, solaire. Et que rien ne manque, surtout pas la courtoisie ; voyez comme ces Français sont détestables avec leur service arrogant et débraillé. Pas de ça chez moi !

Alcazar et Conran associés. Le lieu est vaste et convenu comme il convient, élégant comme la mode le permet, impitoyablement confortable et nickel de tous côtés. Théologique. Une idée d'abord, une assiette ensuite. Ici, chez le père d'Habitat, le concept – encore lui, toujours lui – sort d'une épure de designer. Les clients seront tous à l'équerre, au moule ; on les sent déjà gourmands de s'y enfermer, soucieux de s'en infliger les rigueurs et d'en porter la marque. Enorme taux de satisfaction très probable. Pour la table, on reviendra en parler un peu plus tard, les jours de générale trop chahutée n'étant jamais propices à se faire une juste opinion. Laissons un peu de temps aux roulantes de Sir Terence pour se culotter ; mais l'on dit déjà beaucoup de bien de son jeune chef, un ancien de chez Prunier et Taillevent.

AMBIANCE DE CARTON-PÂTE

On peut faire aussi moins rigide dans le festif programmé, plus aléatoire, comme ces astucieux de la rue du Colisée, près des Champs-Elysées – laboratoire aujourd'hui de choc pour tester les bonnes et moins bonnes combines – qui, depuis quelques années déjà, se taillent un franc succès en invitant le plus de convives possible dans leur Appart'. L'Appart' ? Le leur, on peut venir avec des amis, c'est gratuit ? Non, c'est l'enseigne. Ah ! bon, mais alors un « appart » classe, un loft tranquille avec fauteuils signés, canapés profonds et Warhol d'époque ? Non, non, vous n'y êtes pas, une astuce seulement : un gros local bien situé que l'on travestit en vague maison bourgeoise façon résidence secondaire, et c'est gagné. En effet, cela semble.

Débit violent aux vannes de l'entrée et organisation des moins maladroites pour ne rejeter personne vers la rue. Au sous-sol, un bar d'attente calme les ardeurs en faisant sobrement monter la pression. On voit ici se profiler cette nouvelle idée de l'accueil en continu. Ne dites jamais « complet », c'est la devise. Chaque client gagné est un nouveau propagateur de la foi ; en ce moment, ils ont encore les moyens d'avoir faim, accueillons, accueillons. Qui ?

L'endroit engrange tout un contingent d'âmes simples qui font semblant de ne rien voir de la grosse ficelle, cédant avec complaisance à cette ambiance de carton-pâte pour l'unique et bonne raison qu'elle en vaut bien d'autres. Endroit, au demeurant, où il n'y a rien à craindre – hormis le décolleté de ces courageuses jeunes serveuses inutilement dénudées de trop légères robes noires – et où tout va bien. Ajoutons que le patron des rôtissoires est un homme habile et large, qui se fend d'une cuisine de qualité.

Changement d'orientation et autre fine trouvaille : le recyclage de la friche industrielle. Ici, elle est ferroviaire et coquettement posée à Passy, où la gare de petite ceinture, à la retraite depuis dix ans, sert de lieu de rendez-vous au quartier, qui vient s'y abîmer sur des quais et des voies reconvertis en restaurant presque bon et définitivement bon marché ; aubaine quand on sait les difficultés qu'il y a à joindre les deux bouts en voulant suivre un certain train de vie. Et pratique : Conran le vendredi, La Gare le mercredi.

Là encore, le lieu est excessif et largement dépourvu de sens, mais fait mieux comprendre le combat acharné contre l'inquiétude et l'ennui que mènent ces conquistadors du presque-rien. En face d'eux, d'un côté, le bistrot traditionnel et ses litanies vineuses ; de l'autre, les grands prêtres au goût inexprimable. Au centre tangue la lourde houle des restaurants raisonnables. Alors, amusons-nous, amusons-les, il en restera toujours quelque chose. N'oublions pas que le nouveau siècle dont on se parfume avec témérité est déjà chargé de beaucoup d'hypothèques. Ces minces théâtres gracieux que l'on voit fleurir un peu partout en ville pourraient bien être les premiers abris pour les premiers émotifs.

Jean-Pierre Quélin

★ L'Alcazar, 62, rue Mazarine, 75006 Paris. Tél. : 01-53-10-19-99. Menu : déjeuner, 140-180 F. Carte : 350 F.

★ L'Appart', 9-11, rue du Colisée, 75008 Paris. Tél. : 01-53-75-16-34. Menu : 175 F. Carte : 230 F.

★ La Gare, 19, chaussée de la Muette, 75016 Paris. Tél. : 01-42-15-15-31. Formule déjeuner : 100 F. Carte : 200 F.



Le jambon de Parme

L'homme sort de son étui en cuir un *ago*, longue aiguille taillée dans un os, celui du tibia d'un cheval ou d'un bœuf. A cinq reprises, il enfonce l'outil lentement dans différents points de la chair, puis ressort l'instrument et le fait passer d'un geste vif sous ses narines. Pratique cabalistique ? Rite sadomasochiste ? Non. Contrôle de qualité. Dans les vastes caves de la région de Parme, quand le jambon a fini de s'affiner (dix mois minimum) et pour s'assurer qu'il est bien conforme au cahier des charges, des inspecteurs viennent ainsi piquer ces cuissots qui pendent par chapelets depuis la voûte presque jusqu'au sol. Les parfums que l'on redoute de découvrir à la pointe de l'os ? Méthane, oxyde de carbone, acide phénique : rien de ce qui peut donner à cette pièce de porc ses arômes intenses et si prisés. Tout jambon qui porterait trace de l'une de ces odeurs barbares est impitoyablement mis au rebut. Mais si 5 % de la production sont régulièrement déclassés – ce n'est pas tant pour une question de parfum que de poids. Un jambon n'a droit à l'appellation « de Parme » que s'il pèse 7 kilos minimum au terme de son affinage. Les petits modèles, généralement plus salés, sont vendus sans précision de lieu de naissance. La production est abondante : un porc sur trois élevé en Italie termine sa vie en jambon de Parme. En dehors des autochtones, qui en sont bien sûr les premiers consommateurs, ce sont les Français qui apprécient le plus ce type de charcuterie. Notre pays représente à lui seul près de 40 % des exportations, et il s'est vendu l'an dernier 3 157 772 kilos de parme sur notre territoire. Si l'écrasante majorité concerne le jambon entier ou désossé, la version qui a connu un véritable boum l'an dernier dans les grandes surfaces, c'est la barquette de parme prétranché : plus de 30 % par rapport à l'année précédente. Pour les fabriquer, on désosse les jambons, on les compacte jusqu'à leur donner la forme de *mattonelle* (littéralement « parpaings »), puis on tranche plus ou moins fin selon le pays où l'on compte exporter.

« *Les Français*, explique Paolo Tramelli, du consortium du jambon de Parme, *l'apprécient quand il est très fin, alors que les Anglais l'aiment au contraire plus épais.* » *Qu'il soit entier ou en barquette, les consommateurs peuvent en tout cas*, depuis deux ans, lire sur l'étiquette la date du début de l'affinage. Une garantie supplémentaire de qualité. Car, si dix mois sont nécessaires pour obtenir l'appellation et pouvoir se parer de la couronne ducale à cinq branches qui signe les authentiques jambons de Parme, les amateurs estiment que l'affinage doit être plus poussé pour que les arômes se développent. Le restaurant parisien le plus branché du moment, L'Ile, à Issy-les-Moulineaux, affiche fièrement à sa carte un parme à quinze mois d'affinage. Ce qui n'est rien encore comparé à certains établissements milanais comme le Peck, via Victor-Hugo, qui a la réputation d'avoir en cave un millier de ces jambons et de n'en proposer certains qu'après deux ans de maturation.

Guillaume Crouzet

★ Jambon de Parme, 350 F le kilo. Grandes surfaces et charcutiers.

Rentrée des guides gastronomiques

LE « PUDLO DE PARIS GOURMAND » 1999

■ Longtemps enfant chéri de l'intelligentsia, Gilles Pudlowski nous offre la neuvième édition du « Pudlo de Paris gourmand » : 1 350 adresses commentées, 350 boutiques de produits de bouche et 360 restaurants à moins de 200 francs. C'est le miroir parfait de la bourgeoisie gourmande, qui cependant préfère, dans sa majorité, les joyeux bistrots « d'à côté » de la capitale à la fréquentation des toques scintillantes, semble-t-il réservée aux hommes d'affaires et à un public étranger. Confortée cependant de leur présence dans ce guide, ladite clientèle aisée se précipite vers les rassurantes rives des maisons qui affichent des additions limitées, là où Guy Savoy, Michel Rostang, Jacques Cagna et quelques autres sont portés par la vague du succès. Le recensement de ce tissu réel et vivant du bien-manger est la qualité première de cet ouvrage, ainsi que son style léger et mordant. Le risque serait de tomber dans une rhétorique du bien-dire et du « gastronomiquement correct ». L'auteur a-t-il vraiment goûté tel pot-au-feu de tel établissement apprécié des Halles ? Certainement. Le « Pudlo » sait distinguer un frère Blanc d'un autre, et du naufrage programmé des « Batifol », le guide en sauve deux. Allez savoir ! L'esprit libre de l'auteur lui permet cependant de nous faire apprécier l'évolution nouvelle et positive de la table italienne à Paris, et la persistance de la table juive, totalement absente dans certains guides. *« Un guide gastronomique, un an avant l'an 2000, est-il utile ? »*, se demande benoîtement l'auteur, dans sa préface, en promouvant Pierre Gagnaire chef de l'année. L'on peut se demander, selon le propos de Grimod de la Reynière, qui de l'un *« légitime »* l'autre. Le « Pudlo » a besoin des stars pour proposer un choix, modeste mais sensé.

★ *Mazarine éd., 1998, 300 p., 110 F.*

GAULT-MILLAU 1999

■ Le guide Gault-Millau fut longtemps le protecteur des francs-tireurs, d'une indulgence extrême à l'égard des cuisiniers trublions qui osaient s'affranchir des règles non écrites du Michelin. Saisir la rupture, le détail, sinon l'imposer – comme au temps de la nouvelle cuisine –, telle fut longtemps la ligne éditoriale de ce guide. Au fil des ans, le dessein était devenu moins lisible. Le terroir fit même une entrée remarquée, l'an passé, avec une ferme-auberge du Cantal (deux toques et 16/20). Entre-temps, le Michelin accordait trois étoiles à Pierre Gagnaire, amorçant un changement complet de stratégie. Les nouveaux actionnaires du guide Gault-Millau, réunis autour de Philippe Faure en mai dernier, ont accepté cet héritage disparate, mais entendent imposer leurs propres valeurs. *Le Gault-Millau 1999* est donc une édition de transition qui, déjà, reflète quelques orientations nouvelles. Ainsi apprend-on cette année que la ferme-auberge du Bruel, à Saint-Illide (Cantal), est dotée d'*« un laboratoire qui ferait pâlir d'envie un pro de l'agroalimentaire »*. Cette précision aurait été utile à ceux qui, comme Jean Bardet, ont fait, l'été dernier, ce bien décevant voyage *« du bout du monde »*. Saluons aujourd'hui la précision. Gagnaire, décidément, reste la pierre d'achoppement des guides. Réinstallé au premier plan par le Michelin dès son arrivée à Paris, promu cette année par le « Pudlo », il est rétrogradé dans le Gault-Millau 1999, de 18 à 17/20, à égalité avec Alain Senderens, à deux points du peloton de tête (Ducasse, Savoy, Passard et Guy Martin, promu cuisinier de l'année avec 19/20). La principale innovation du Gault-Millau 1999 réside dans l'abandon des toques comme éléments de référence. La toque devient un logo et ne distingue désormais que la catégorie de l'établissement : prestige, classique ou bistrot. Seule la note sur 20 rend compte du niveau de la cuisine. Mais certains établissements comme Lasserre, qualifié de *« monument en péril »*, ou Paul Bocuse, *« que l'on ne peut pas enterrer comme ça »*, ne sont pas notés !

★ Edition Gault-Millau, 1998, 800 p., 175 F.

LE BOTTIN GOURMAND 1999

■ *Le Bottin gourmand*, l'authentique (1999), en est à sa troisième édition renouvelée sous la direction de Thibault Leclerc. Il se présente depuis vingt ans déjà comme un héritage quasi patrimonial, original et singulier. D'un guide gastronomique, l'on attend qu'il exprime un choix précis et qu'il énonce les constantes d'une esthétique culinaire, c'est-à-dire celles d'un art de vivre. Cette cuisine classique qui maintient, tel Claude Peyrot en son Vivarois, sa fonction présente. Un véritable souci d'enquêteur anime la rédaction de ce guide, qui lui fait examiner aussi bien les grandes tables – Alain Ducasse, Guy Savoy, Alain Passard en son Arpège, promu cette année à quatre étoiles, en compagnie de Marc Veyrat et d'Emile Jung (Le Crocodile, à Strasbourg) –, que les petites, souvent prometteuses. Ces tables sont justifiées ou parfois invalidées par la précision du trait, la concision, qui évitent la fastidieuse énumération des plats de la carte, qui devient la norme. Le Bottin gourmand parle de ce qu'il connaît, aidé en cela par un relais original de gourmets, correspondants de province, qui communiquent leurs impressions. Un guide qui affiche clairement par signes typographiques ses préférences. Une liste d'établissements s'imposant elle-même, par la force et l'évidence de ses choix, peu nombreux, éclectiques et cohérents.

★ Les Editions du Bottin gourmand, 1 176 p., 1998, 198 F.

LE PARIS DES ENVIES GOURMANDES : UN PLAT, UNE ADRESSE

■ Une bonne série d'adresses d'Emmanuel Rubin pour répondre à la fringale du moment. Des index pour faciliter la recherche par ordre alphabétique, par plat, par arrondissement et par fourchette de prix. Un travail original, personnel et sérieux.

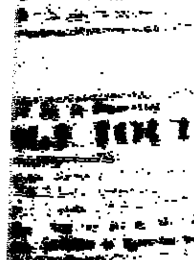
★ Flammarion, 1998, 256 p., 79 F.

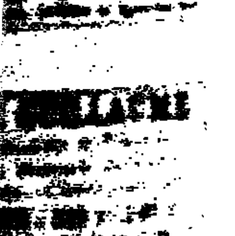
LE GUIDE DES BONNES TABLES DE 100 FRANCS À 200 FRANCS

■ *Pascal Bataille et Laurent Fontaine* ont recensé 1 250 restaurants dans toute la France offrant des repas entre 100 et 200 francs. Précis et méthodique.

★ Editions du Rocher, 1998, 620 p., 110 F.

Jean-Claude Ribaut





Aux Mondiaux de Lahti, les haltérophiles français veulent se débarrasser du poids du passé

Dopage, malversations et dissensions ont failli tuer un sport qui réapparaît en Finlande

Longtemps privés de fédération par le ministère de la jeunesse et des sports, qui avait sanctionné des dirigeants peu dignes de confiance, les haltérophiles français ont vécu des heures pour le moins difficiles. Depuis le mardi 10 novembre, ils ont renoué avec la compétition de haut niveau à l'occasion des championnats du monde de Lahti (Finlande) et ils pensent désormais aux Jeux olympiques de Sydney, en 2000.

L'ÉQUIPE DE FRANCE d'haltérophilie a fermé derrière elle, dimanche 8 novembre 1998, la porte de sa salle d'entraînement, un vaste hall aux murs blancs caché au sous-sol d'un gymnase de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (Insep), dans le bois de Vincennes, aux portes de Paris. Elle a bouclé les lieux, ramassé ses bagages et pris la route de l'aéroport. Destination : Lahti (Finlande), la ville des championnats du monde, organisés du mardi 10 novembre au dimanche 15 novembre.

La France y présente six garçons et autant de jeunes filles. Elle ne croit guère aux médailles, mais espère voir Eric Bonnel, le meilleur de ses sélectionnés, se glisser dans le groupe des six ou huit premiers dans la catégorie des moins de 56 kilos. *« On verra bien »*, glissent les entraîneurs. Banal ? En d'autres temps, sûrement. Mais les derniers épisodes de sa longue et discrète existence ont transporté la discipline à des années-lumière de la normalité. Au point de lui faire apprécier, aujourd'hui, l'ordinaire d'un déplacement à l'étranger comme s'il était le premier.

« On a l'impression de renaître », glisse Eric Bonnel, petit homme à la voix douce, 11e aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996). Les autres acquiescent en silence. Tous ont craint pour leur passion, pour leur carrière et pour leur avenir de sportif. Aujourd'hui, ils respirent mieux.

Au printemps 1997, le ministère de la jeunesse et des sports suspend, puis finalement retire sa délégation à la Fédération française d'haltérophilie. Il lui reproche, en vrac, une gabegie financière qui l'a conduit à la cessation de paiements, un certain laxisme dans la lutte antidopage et son penchant pour la guerre des clans.

Fait sans précédent dans l'histoire du sport français : une fédération, pourtant enveloppée du label olympique, est rayée de la carte. Elle n'a plus d'existence légale, son personnel est remercié, ses locaux fermés et son matériel vendu aux enchères. A l'Insep, l'entraînement se poursuit. Ailleurs, dans les clubs de province, les haltérophiles arrachent et lèvent les barres en faisant mine d'ignorer le séisme. *« On a continué à travailler*, raconte Eric Bonnel. *Moi, je suis retourné chez moi, dans le Nord. Et je me suis préparé, seul dans mon coin. Mais la motivation n'y était plus. »*

Faute d'une instance de tutelle, l'équipe de France est contrainte de déclarer forfait aux championnats d'Europe 1997, puis encore l'année suivante. Eric Bonnel y perd, sans doute, une médaille ou deux. Les plus jeunes retardent leur entrée sur la scène internationale. Le suivi médical est laissé en friche. On craint le pire. Au printemps 1998, la discipline est sauvée de la noyade par l'action conjointe du ministère de la jeunesse et des sports et du Comité national olympique sportif français (Cnosf). Le premier met la main à la poche et en sort une subvention. Le second offre le gîte dans son siège, un vaste bureau à la Maison du sport français, face au stade Charlety.

SEPT CADETS MÉDAILLÉS

Ensemble, les deux institutions réfléchissent à la création d'une commission nationale de l'haltérophilie, sorte de fédération par intérim chargée de reconstruire l'édifice. François Alaphilippe, juriste et ancien président de la Fédération de cyclisme, est choisi pour en assurer la présidence. Pierre Taberna se voit confier le poste de directeur technique national, une fonction qu'il connaît bien pour l'avoir occupée longtemps à la Fédération française de lutte.

Plusieurs pièces manquent encore, mais le puzzle se recompose doucement. Aujourd'hui, la discipline se laisse parfois aller à crier au miracle. En juillet, ses meilleurs athlètes ont posé leurs malles en Bulgarie, l'une de ses places fortes, pour un stage de trois semaines. Au même moment, les plus jeunes rentraient des championnats du monde cadets les poches pleines de sept médailles, dont une en or. A l'Insep, la salle d'entraînement a fait de la place pour un groupe de dix-huit haltérophiles, alors qu'ils étaient seulement douze la saison dernière. *« Et nous venons de racheter, aux enchères, une partie des coupes et des trophées de l'ancienne fédération*, raconte Pierre Taberna avec un large sourire. *Peu à peu, nous récupérons le patrimoine. »* Un centre national sera bientôt ouvert en province pour les jeunes filles, admises pour la première fois dans le programme olympique en 2000 à Sydney. Un autre est à l'étude pour les juniors.

« Notre objectif est resté le même, assure Pierre Taberna : *une médaille aux prochains Jeux, chez les hommes ou les femmes. »* Il sera alors temps, pour la discipline, de reprendre une vie normale. Les directives du ministère sont claires : la mission de la Commission nationale de l'haltérophilie doit prendre fin six mois après les Jeux de Sydney. Elle laissera place à une nouvelle fédération. Ou au néant.

Alain Mercier

Le handball niçois vit l'enfer après avoir rêvé du paradis

Parvenu dans l'élite après quatre ans de succès, le club souffre de l'indifférence de la mairie. Sa fin paraît proche, malgré les jonglages financiers

NICE
de notre correspondant

La mort dans l'âme, Patrick Berettoni, capitaine de l'équipe première de Nice Handball Côte d'Azur (division 1), vient de signer son transfert à Massy (Essonne). Comme tous ses coéquipiers, il n'est pas payé depuis quatorze mois par un club en cessation de paiement, qui accuse un déficit de 2,7 millions de francs. La situation est si critique que les dirigeants ont dû se résoudre à déclarer forfait avant le déplacement de Dunkerque, le 31 octobre. Samedi 14 octobre, Nice joue à Villeneuve-d'Asq. Un deuxième forfait signifierait une disqualification générale et la rétrogradation de deux divisions la saison prochaine.

> **Un joueur cubain : « Quand je ne mange pas chez le président, je me nourris de pain et de Coca »**

La semaine est donc décisive pour le club niçois. Les dirigeants n'ont que quelques jours pour trouver l'argent nécessaire à la survie de l'équipe. Les joueurs sont excédés, et quatre d'entre eux ont assigné le président, Georges Rossi, devant les prud'hommes, jeudi 12 novembre. A l'entame de la saison, le 3 août, le club leur devait déjà 1,7 million de francs. C'est une promesse de Georges Rossi qui les a décidés à tenter l'aventure. Aujourd'hui, ils le regrettent. C'était à prévoir.

Il y a quatre ans, Georges Rossi avait repris le club malgré un passif de 2 millions de francs. Les responsables précédents avaient démissionné après avoir refusé la montée en division 1, estimant que la mairie n'allouait pas une subvention à la mesure du défi sportif. Un défi pourtant relevé : en quatre années, le Nice Handball Côte d'Azur rejoint l'élite. Les joueurs bataillent ferme pour justifier leur rang, le président jongle avec les comptes pour repousser l'échéance. Problème : les organismes sociaux exigent le paiement des dettes, empêchant le club de privilégier, comme il le faisait, les fournisseurs et les athlètes (les salaires varient entre 5 000 et 15 000 francs). Au cours de l'assemblée générale, qui, vendredi 6 novembre, a maintenu de justesse sa confiance vendredi à Georges Rossi, ce sont leurs femmes qui ont haussé le ton. *« Nous voulons des chèques tout de suite, car les interdits bancaires tombent »*, ont-elles répondu à un membre du conseil d'administration qui a évoqué une possible aide du conseil régional. *« On a les huissiers sur le dos. On a tous emprunté de grosses sommes à la famille*, explique Patrick Berettoni. *Certains coéquipiers viennent manger chez moi car ils n'ont plus d'argent. »* Lors d'un entraînement, un joueur cubain, Marcos Odael, prêté par Ivry, a fait une crise d'hypoglycémie. *« Quand je ne mange pas chez le président, je me nourris de pain et de Coca*, raconte-t-il. *J'ai l'habitude de ne pas beaucoup manger, mais, ici, je mange quand je peux. »*

Georges Rossi assure que le déplacement à Villeneuve-d'Asq pour le prochain match sera payé. Mais l'équipe est traumatisée par le forfait à Dunkerque. *« On a pris un coup dur*, dit Anthony Pistolesi, arrière droit. *En fin de saison, on a arraché un match nul contre Toulouse. On a gagné à Pontault-Combault, pour rattraper les trois points de pénalisation infligés par la fédération, parce que le président n'avait pas fourni tous les éléments de salaire à la commission de contrôle. On s'est défoncés pour relever le défi sportif et voilà... »*

Les handballeurs niçois regardent avec envie les footballeurs de l'Olympique Gymnaste Club de Nice (OGCN), pourtant dernier du championnat de division 2. En octobre, le maire de la ville, Jacques Peyrat (RPR), a débloqué 5 millions de francs pour renflouer en partie les comptes du club de foot. *« Ce n'est pas ça qui sauvera le "Gym", alors que moins de la moitié de cette somme nous permettrait de retrouver une santé financière et de se fixer un objectif européen »*, assure un des dirigeants Handball Nice Côte d'Azur avec amertume.

Vendredi, l'assemblée générale n'a pas évoqué cette différence de traitement. Mais les participants ont fini par se demander si la crise des sports collectifs niçois ne faisait finalement pas le jeu d'une municipalité qui n'a pas renoncé à créer un grand club omnisports.

Jean-Pierre Laborde

La Route du rhum saupoudre ses voiliers sur l'Atlantique

LE RHUM continue ses dégâts. A l'issue de la deuxième nuit, la course a enregistré un deuxième abandon. Après le démâtage d'Yvan Bourgnon (*Ypremα*) lundi 9 novembre, Victor Jean-Noël, le seul Guadeloupéen de la course, a vu le mât de son monocoque de 50 pieds, *RFO-Guadeloupe*, se briser dans sa partie haute vers 3 h30, mardi matin, à 80 milles (environ 150 km) au nord-ouest d'Ouessant. Il a dû renoncer et fait route au moteur vers Brest. D'autres, plus chanceux, comme Mike Birch (*Eléphant-Bleu*), Pascal Quintin (*Casino-Val-André*), Simone Bianchetti (*Telecom-Italia*) ou Mark Gatehouse (*Victoria-Group*), ont réparé leurs avaries ou vont le faire avant de repartir.

Au large, la flotte s'est scindée en trois groupes, menés par les grands multicoques. Paul Vatine (*Chauss'Europ*) et Marc Guillemot (*Biscuits-La-Trinitaine*) ont fait route vers le nord pour profiter de l'air des dépressions avant de redescendre pour se recaler sur la route directe empruntée par Francis Joyon (*Banque-Populaire*) ou Laurent Bourgnon (*Primagaz*).

« Grosse sarabande de bruit à bord, écrivait Francis Joyon, mardi 10 novembre, *mais tant que ce n'est pas un craquement, ça va. Ne pas se laisser gagner par le stress. L'adaptation va venir au fil des jours. Tout à l'heure, j'ai dû virer à un mètre d'un cargo, j'ai même entendu l'équipage parler. »* Loïck Peyron, lui, se rassure et tente de *« sécher »* sur une route très au sud et moins ventée, plus adaptée aux qualités de son *Fujicolor-II* dans le petit temps. Seul, il cherche l'alizé en s'efforçant de ne pas buter sur le cap Finisterre (Espagne), mais n'exclut pas *« qu'on se retrouve tous ensemble au milieu de l'Atlantique en venant des trois options »*.

DEUX « CLIENTS » DU ROUTEUR EN TÊTE

L'homme de l'ombre le plus avisé de la course est jusqu'ici Jean-Yves Bernot. Le routeur rochelais a guidé vers le nord – *« où il faisait très mauvais »* – ses deux « clients », Paul Vatine et Catherine Chabaud (*Whirlpool-Europe-2*), qui ont pris chacun la tête dans leur catégorie respective : multicoques et monocoques.

Un peu tendue dans les jours précédant la course devant la puissance de son coursier jaune flambant neuf, avec lequel elle a très peu navigué, la seule femme engagée sur un monocoque de 60 pieds s'enhardit. Au départ, elle a marqué Thomas Coville, qui skippe *Aquitaine-Innovations*, le voilier-référence d'Yves Parlier. Puis, en mettant *« un peu de toile »*, elle l'a vite dépassé.

Surprise et fière de sa performance, Catherine Chabaud devra cependant s'organiser rapidement pour tenir la distance. Elle indiquait lundi soir à son PC course que chaque manœuvre sur son voilier, *« très physique »*, l'oblige à s'allonger systématiquement pour récupérer ; et elle se contente de barres énergétiques pour s'alimenter, à cause d'une mer trop démontée.

Les surprises n'ont pas été aussi bonnes pour tout le monde. La liste des problèmes est pléthorique. Le Malouin Bob Escoffier (*Adecco*) se remet du mal de mer après avoir dû éponger une fuite de gazole. Bernard Mallaret (*Baume et Mercier*), le régatier, vomit. Franck Cammas (*Groupama*) recolle au peloton de tête après un départ catastrophique. Raphaël Dinelli (*Sodebo*), qui *« bricole »* sur son monocoque neuf, s'énerve *« de ne pas être encore en course »*.

Les multiples pannes de type électrique rapportées par les concurrents sont dues à la vétusté du matériel confronté à l'humidité. Les moteurs défectueux n'ont aucune fonction de propulsion pour les voiliers de la Route du rhum, mais, plombés, ils devaient jouer le rôle d'un groupe électrogène pour recharger les batteries. Le fonctionnement de l'indispensable pilote automatique en dépend. C'est pourquoi, sous peine de barrer sans cesse ou de devoir affaler les voiles pour s'arrêter dès qu'ils ont besoin de repos, la plupart des skippers victimes d'avaries de ce type préfèrent s'arrêtent pour réparer. Pourquoi s'épuiser lorsque les chances de victoire sont déjà compromises ?

Patricia Jolly

● **Classement :** 1. Paul Vatine (*Chauss'Europ*) ; 2. Marc Guillemot (*Biscuits-La-Trinitaine*) ; 3. Laurent Bourgnon (*Primagaz*) ; 4. Francis Joyon (*Banque-Populaire*) ; 5. Franck Cammas (*Groupama*) ; 6. Catherine Chabaud (*Whirlpool-Europe-2*), 1er monocoque ; etc.

Les « stadiers » devront bientôt être diplômés d'Etat

LA COMMISSION nationale de sécurité et d'animation dans les stades de la Ligue nationale de football (LNF) s'est penchée, lundi 9 novembre, sur l'évolution du rôle de stadier et sur sa formation qui devrait déboucher sur un diplôme d'Etat. *« Le stadier* [appelé aussi steward] *va devenir quelqu'un de plus en plus important. A l'avenir, nous exigerons qu'un certain nombre aient ce diplôme »*, a indiqué Gérard Rousselot, président de la commission et vice-président de la Fédération française de football (FFF). *« Nous travaillons en concertation avec le département formation du ministère de la jeunesse et des sports, et le CREPS* [Centre régional d'éducation physique et sportive] *de Châtenay-Malabry »*, a précisé Gérard Rousselot. Les attributions du stadier – dont plus de 75 %, en division 1, sont rémunérés – se rapprochent de celles des agents de médiation dans les quartiers sensibles et des auxiliaires des services d'ordre.

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE : la Fédération française de natation (FFN)** a annulé, lundi 9 novembre, son courrier daté du 29 octobre, dans lequel elle demandait à l'ensemble des directions régionales de la jeunesse et des sports l'arrêt des contrôles antidopage, faute de moyens pour les financer (*Le Monde* du 10 novembre).

■ **Selon le quotidien *Le Parisien*,** qui a publié l'information dans son édition du mardi 10 novembre, les analyses des prélèvements effectués lors du Tour de France 1998 sur les six coureurs alors en course de l'équipe néerlandaise TVM démontrent que quatre d'entre eux étaient dopés à l'érythropoïétine (EPO), trois aux amphétamines, un au cannabis, et que tous avaient consommé des corticoïdes, des anabolisants et des hormones de croissance.

■ **FOOTBALL : l'Angleterre** s'est portée officiellement candidate auprès de la Fédération internationale (FIFA), lundi 9 novembre, pour accueillir la Coupe du monde 2006. Jusqu'à présent, seules l'Allemagne et l'Afrique du Sud étaient en lice. Le Brésil et l'Argentine envisageraient également de déposer une candidature. – (*AFP*)

■ **Le président du club italien de l'AS Rome** (division 1 italienne), Francesco Sensi, a été reçu, lundi 9 novembre, par le maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), auquel il a fait une offre officielle de rachat du club de la ville, l'Olympique gymnaste club de Nice (OGCN), actuel dernier du championnat de France de division 2.

■ **L'attaquant international de la Juventus Turin (Italie), Alessandro Del Piero,** a déclaré, lundi 9 novembre, qu'il serait indisponible pour au moins cinq mois après sa blessure au genou gauche survenue dimanche 8 novembre au cours d'un match à Udine (2-2). – (*AFP*)

Malgré la crise, la Corée du Sud œuvre au Mondial 2002 de football

TOKYO
de notre correspondant

En dépit de ses graves difficultés économiques, la Corée du Sud, qui accueillera en 2002 la Coupe du monde de football conjointement avec le Japon entend remplir ses engagements. *« La Corée n'épargnera aucun effort pour faire de cet événement un succès »*, a déclaré, vendredi 6 novembre, le président Kim Dae-jung au cours de la cérémonie marquant le début des travaux de construction du nouveau stade à l'ouest de Séoul, qui sera le principal site coréen du Mondial. Tout en admettant que son pays a pris du retard dans ses préparatifs par rapport aux Japonais, Kim Dae-jung a indiqué que *« la Coupe du monde permettra aux Coréens de montrer au monde leurs capacités »*.

La fierté nationale est sans doute le meilleur gage que le pays du Matin-Calme sera au rendez-vous de 2002. *« Notre entretien avec le premier ministre Kim Jong-pil nous a pleinement rassuré »*, a indiqué l'Italien Antonio Matarrese, vice-président de la Fédération internationale de football (FIFA), qui vient de se rendre à Séoul pour une première rencontre avec les organisateurs coréens sur l'avancement des travaux de préparation du Mondial. *« Les Coréens sont un peuple orgueilleux, et le succès de la Coupe du monde est un défi qu'ils entendent relever »*, a poursuivi Antonio Matarrese.

Pour l'instant, il semble que le nombre des villes qui accueilleront les matches (dix dans chacun des deux pays) ne soit pas remis en cause. En raison de la crise, le ministre de la culture et du tourisme, Shin Nak-kyun, aurait toutefois demandé aux maires des villes qui se sont portées candidates et dont les travaux préparatifs en infrastructures sont les moins avancées de se désister. Mais aucun maire ne semble prêt à accepter ce qui pourrait apparaître comme un humiliant retrait aux yeux de ses électeurs.

La délégation de la FIFA a visité les sites des futurs stades à Séoul, Pusan et Ulsan. *« Nos interlocuteurs nous ont présenté les plans de construction et de financement et nous ont assurés que tous les stades seront construits en temps. Pour nous, le nombre de dix stades par pays est maintenu »*, a déclaré à son retour de Corée l'Américain Alan Rothenberg, membre du comité organisateur de la FIFA pour la Coupe du monde 2002, au cours d'une conférence de presse tenue à Tokyo.

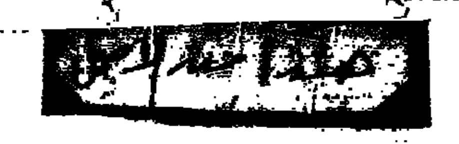
ASSOCIER LA CORÉE DU NORD

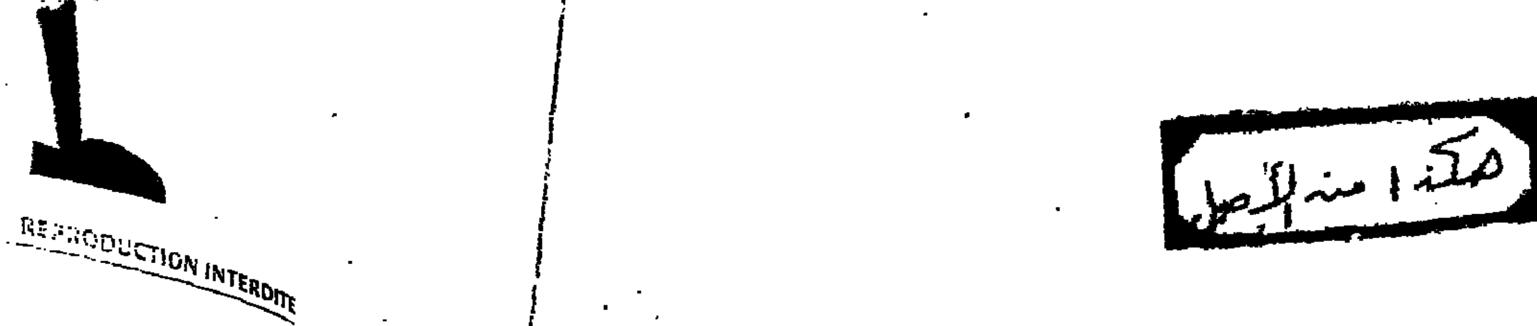
Les autorités sud-coréennes poursuivent par ailleurs leurs efforts pour amener la Corée du Nord à participer d'une manière ou d'une autre au Mondial. Le « patriarche » de l'industrie coréenne, l'octogénaire président honoraire et fondateur du groupe Hyundai, Chung Ju-yung, qui vient de se rendre à Pyongyang avec une nouvelle livraison de bétail à ce pays victime d'une grave pénurie alimentaire et y a été reçu par le « Grand Dirigeant » Kim Jong-il, a sollicité une nouvelle fois une participation nord-coréenne à la Coupe du monde. Sa proposition aurait été accueillie d'une oreille attentive par son interlocuteur. Mais aucune suite n'a été donnée.

L'un des fils de Chung Ju-yung, Chung Mong-joon, président de la Fédération coréenne de football, devrait également se rendre prochainement à Pyongyang. Le groupe Hyundai a plusieurs projets d'investissement en Corée du Nord – qui en manque cruellement –, notamment dans le tourisme. Le maire de Séoul a pour sa part proposé lors de la cérémonie de lancement des travaux du nouveau stade de Séoul de reprendre les matches annuels Pyongyang-Séoul, dont le dernier remonte à mars 1946. Pour la FIFA, cependant, une participation de la Corée du Nord au Mondial de 2002 est exclue. *« La FIFA a décidé de confier l'organisation de l'événement conjointement à la Corée et au Japon et non à la Corée du Nord »*, estime Antonio Matarrese.

A Tokyo, la délégation de la FIFA, qui a été reçue par le premier ministre Keizo Obuchi, a jugé le programme général qui lui a été soumis *« très satisfaisant et d'une précision qui nous ébahit »*, a déclaré Antonio Matarrese, ajoutant que le stade international de Yokohama, dont la dernière tranche de travaux s'est terminée en mars est *« l'un des meilleurs »* qui lui ont été donné de visiter.

Philippe Pons





Vent fort en Méditerranée

MERCREDI, sur la majeure partie de la France, le temps est calme et plus frais, avec des brouillards matinaux. Toutefois, *le pourtour* méditerranéen doit composer avec le mistral et la tramontane. Quant à la Corse, elle subit des averses parfois orageuses.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie.– C'est une belle journée, une fois les bancs de brume ou brouillard matinaux dissipés. En fin de journée, le ciel se voile sur la pointe de la Bretagne, *tandis que le* vent de sud commence à se renforcer. Il fera 12 *degrés sur la frange* littorale, 10 dans l'intérieur.

Nord-Picardie, *Ile-de-France*, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée est bien ensoleillée, brumes ou brouillards matinaux sont rares. Le *thermo*mètre remonte à 9 ou 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le soleil brille du matin au soir. Son apparition n'est que rarement retardée par des bancs de brume ou brouillard. Température maximale 8 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, *Midi-Pyrénées*. – La journée est partout largement ensoleillée. *Toutefois, dans le sud de l'Aqui*taine, les brouillards peuvent retarder *l'apparition du soleil. Tem*pérature maximale 10 à 11 degrés dans le Poitou, 12 à 15 ailleurs.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans les Alpes, quelques nuages s'accrochent le matin puis le soleil s'impose. Partout ailleurs, le soleil est généreux. Il fera 8 à 10 degrés en plaine, 5 à 7 en montagne.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– En Corse, le temps est à l'averse, qui peut s'accompagner d'orage ; l'accalmie ne se fait *qu'en fin d'après-midi. Dans les* autres régions, le soleil brille sans partage, mais mistral et tramontane soufflent fort, avec des rafales de 80 à 90 km/h. Maxi 15 à 17 degrés sur le littoral, 13 à 15 dans l'intérieur.

11 NOVEMBRE 1998
Prévisions vers 12h00

Ensoleillé · Peu nuageux · Brèves éclaircies · Couvert · Brume brouillard · Averses · Pluie · Orages · Neige · Vent fort

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 11 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les *minima/maxima de température* et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	10/17	P
BIARRITZ	9/14	S
BORDEAUX	4/13	S
BOURGES	2/9	S
BREST	6/12	S
CAEN	7/10	S
CHERBOURG	3/10	S
CLERMONT-F.	3/9	S
DIJON	4/9	S
GRENOBLE	0/9	S
LILLE	4/8	S
LIMOGES	2/8	S
LYON	5/9	S
MARSEILLE	8/15	S
NANCY	3/9	S
NANTES	3/11	S
NICE	8/17	N
PARIS	3/9	S
PAU	4/12	S
PERPIGNAN	10/15	S
RENNES	4/11	S
ST-ETIENNE	3/7	S
STRASBOURG	4/10	S
TOULOUSE	5/11	S
TOURS	2/10	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/30	N
FORT-DE-FR.	24/30	S
NOUMEA	21/27	S
PAPEETE	24/29	P
POINTE-A-PIT.	23/31	P
ST-DENIS-RÉ.	22/27	N
EUROPE		
AMSTERDAM	5/9	N
ATHENES	13/18	S
BARCELONE	10/16	N
BELFAST	5/9	N
BELGRADE	4/9	P
BERLIN	4/7	S
BERNE	1/7	S
BRUXELLES	5/8	S
BUCAREST	2/9	P
BUDAPEST	4/9	P
COPENHAGUE	3/6	P
DUBLIN	5/10	N
FRANCFORT	4/10	N
GENEVE	1/8	S
HELSINKI	-10/-7	N
ISTANBUL	9/13	N
KIEV	-5/-2	C
LISBONNE	15/20	S
LIVERPOOL	7/10	S
LONDRES	4/11	S
LUXEMBOURG	3/7	S
MADRID	11/18	N
MILAN	7/18	S
MOSCOU	-12/-8	S
MUNICH	1/11	C
NAPLES	13/18	N
OSLO	-5/0	*
PALMA DE M.	10/17	N
PRAGUE	1/6	S
ROME	9/17	N
SEVILLE	15/23	N
SOFIA	1/9	C
ST-PETERSB.	-12/-8	S
STOCKHOLM	-3/2	*
TENERIFE	17/21	S
VARSOVIE	1/4	C
VENISE	6/15	N
VIENNE	3/8	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/26	P
BUENOS AIR.	15/23	S
CARACAS	24/29	N
CHICAGO	3/6	S
LIMA	17/21	C
LOS ANGELES	11/14	P
MEXICO	12/21	S
MONTREAL	5/11	S
NEW YORK	9/19	P
SAN FRANCS.	9/13	N
SANTIAGO/CHI	9/24	S
TORONTO	4/9	S
WASHINGTON	8/21	N
AFRIQUE		
ALGER	9/20	N
DAKAR	26/32	N
KINSHASA	23/30	P
LE CAIRE	14/23	N
MARRAKECH	12/26	S
NAIROBI	15/25	S
PRETORIA	17/27	P
RABAT	13/22	S
TUNIS	12/21	P
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	24/31	N
BOMBAY	26/31	N
DJAKARTA	26/32	C
DUBAI	22/31	S
HANOI	19/27	S
HONGKONG	19/24	S
JERUSALEM	15/21	S
NEW DEHLI	15/25	S
PEKIN	4/15	S
SEOUL	5/13	S
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	15/22	C
TOKYO	8/16	N

Situation le 10 novembre à 0 heure TU — *Prévisions pour le 12 novembre à 0 heure TU*

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **JAPON.** Air France vient d'ouvrir une treizième fréquence sur Tokyo, soit deux vols quotidiens sauf le vendredi. Réservation : 02-802-802-802.

■ **FRANCE.** Le Sofitel Versailles propose de survoler le château et sa région dans le cadre d'un forfait *week-end, vacances scolaires et* jours fériés. Il en coûte 960 F par *personne en chambre double pour* une nuit avec petit déjeuner-buffet, un déjeuner gastronomique et une coupe de champagne. Réservation au 01-60-87-90-90.

■ **CARTES.** Après le poster « Monde politique », actualisé en début d'année, la version carte pliée (29 F), avec index des noms, un classeur sur le même thème (29 F) ainsi qu'une carte de France en *relief (98 F) sont* maintenant disponibles dans les agences régionales de l'Institut géographique national et à l'Espace IGN, au 107, rue La Boétie, 75007 Paris.

PRATIQUE

Les copropriétaires, les locataires et le droit à l'antenne

ON NE PEUT empêcher personne de recevoir les émissions de radio ou de télévision de son choix. Ce droit est fondé sur deux textes : l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, rappelé par une décision du Conseil constitutionnel du 18 septembre 1986, et l'article 10 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

*L'exercice de ce droit est cepen*dant soumis au respect de certaines formalités. *Le* locataire doit demander l'autorisation d'installer une antenne *parabolique individuelle* à son propriétaire et au syndic de l'immeuble, *par lettre* recommandée avec accusé de réception. Le *copropriétaire doit adresser* sa demande au syndic de l'immeuble (ou *du lotissement*). Cette requête sera accompagnée de deux documents. Le premier indiquera le type d'installation envisagé, avec la localisation de l'antenne et le trajet des câbles (schémas à l'appui) : le demandeur a donc intérêt à contacter des installateurs et à demander des devis, d'autant que les frais seront à sa charge. Un second document spécifiera les chaînes que l'on désire capter. *« Cette dernière précision est destinée, en cas de litige, à permettre au juge de vérifier si le droit à l'information a bien été respecté, notamment au cas où l'immeuble serait déjà raccordé à un réseau câblé local qui ne donnerait pas accès aux programmes désirés »*, explique Emmanuel Jacques, avocat à Paris.

UN DÉLAI DE TROIS MOIS

On peut se dispenser d'effectuer ces démarches si l'on possède un balcon exposé au sud, où il est permis d'installer une antenne parabolique *d'un diamètre inférieur* à 1 mètre... à condition qu'il s'agisse *d'une partie privative*. Le plus souvent, on n'a que la jouissance privative du balcon : il est alors interdit d'y faire de gros travaux. Il faut donc consulter le règlement de copropriété pour connaître le statut du balcon. Si celui-ci est une partie commune, il faut solliciter une autorisation.

La copropriété dispose de trois mois pour répondre. Le syndic doit convoquer une assemblée générale qui, pour une demande d'antenne individuelle, statue à la majorité simple, selon l'article 4 de la loi du 2 juillet 1966 concernant la liberté de réception audiovisuelle, et non pas selon la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, *« car la loi du 2 juillet 1966, postérieure à celle de 1965, concerne une liberté constitutionnelle »*, indique Me Emmanuel Jacques.

Après décision de l'assemblée générale, une copropriété qui veut s'opposer à la demande doit saisir, sous peine de forclusion, le tribunal d'instance dans un délai de trois mois. En effet, le pouvoir de refus n'appartient pas à la copropriété mais au tribunal. Celui-ci examine la légitimité des motifs. La loi du 2 juillet 1966 en retient trois : les difficultés d'ordre technique, l'atteinte à l'esthétique de l'immeuble, et l'existence d'une installation collective répondant aux besoins du demandeur. Après le jugement, il *arrive que la copropriété continue* de faire obstacle à la pose de l'antenne. *Pour se prémunir, il faut de*mander l'exécution du jugement *sous astreinte*.

Il arrive aussi que le demandeur ne reçoive aucune réponse, parce que son propriétaire, ou le syndic, n'a pas donné suite. Il peut alors lui-même saisir le tribunal d'instance. Sans réponse de la copropriété dans le délai de trois mois, son droit à l'installation d'une antenne individuelle sur le toit est réputé acquis, mais il lui faut néanmoins l'autorisation du tribunal.

Les demandes individuelles peuvent être l'occasion pour les copropriétaires de faire installer une antenne collective. Cette solution est intéressante car elle évite la multiplication des paraboles ; mais sa réalisation est paradoxalement plus complexe. En effet, cette décision requiert la majorité absolue de 51 % des voix de tous les copropriétaires (article 25-J de la loi du 10 juillet 1965). Toutefois, si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale pourra statuer, selon l'article 24, à la majorité simple des copropriétaires présents ou représentés.

CÂBLE OU SATELLITE

*La copropriété doit d'abord choi*sir entre le câble et le satellite, et *préférer la solution qui permet* de recevoir le maximum de programmes, pour éviter de voir fleurir les demandes individuelles concernant des chaînes rares. Les copropriétaires doivent ensuite comparer les coûts d'installation, car les différentes sociétés se livrent à une concurrence effrénée.

L'offre câble entraînera des frais mensuels de *« service antenne »*, de l'ordre de 15 à 28 francs par lot, correspondant à *« un contrat d'entretien et aux frais prévisibles d'aménagement du réseau multiservices télévision, Internet, téléphone »*. De plus, certaines sociétés proposent des abonnements collectifs pour un prix promotionnel : par exemple, 49 francs, au lieu de 89 francs pour Numéricâble. Si cet abonnement collectif est voté par l'assemblée générale, il devra être acquitté, dans le cadre des charges, par tous les locataires et copropriétaires résidant dans l'immeuble. Pour y échapper, il faudra prouver qu'on n'en a pas *l'utilité, dans le cas de* quelqu'un qui n'aurait pas de téléviseur *ni de prise télévision*, par exemple. Cependant, les frais d'en*tretien resteront dus chaque mois*, au titre des charges.

Si l'immeuble se trouve en zone câblée, la copropriété qui désire opter *pour le satellite doit préalable*ment voter en assemblée le refus de l'offre câble. Enfin, une copropriété de plus de cent logements doit demander l'autorisation d'installer une antenne satellite à la commune et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), sinon elle risque d'être considérée comme un câblo-opérateur professionnel, et de supporter toutes les charges qui en découlent, notamment les redevances à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem).

Michaëla Bobasch

Un Salon et des livres

● ***Le Salon de la copropriété*** aura lieu du 12 au 14 novembre, au Carrousel du Louvre, à Paris. Ouverture : de 10 heures à 19 heures, et jusqu'à 21 heures le vendredi. Entrée : 50 F. Débats sur la rémunération du syndic, les charges impayées, la gestion de l'eau, l'isolation acoustique, les graffitis. Consultations gratuites des associations de consommateurs.

● **Deux guides.** *Le Syndic de copropriété en questions* (CSCV, La Découverte, 213 p., 98 F), *La Copropriété* (*De particulier à particulier*, Editions d'organisation, 144 p., 65 F).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98269

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III								■			
IV				■			■			■	
V			■								
VI											■
VII					■						
VIII				■					■		
IX		■				■					
X							■				
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Que l'on retrouvera un peu partout. – II. En le faisant, on perd son temps. Haute, elle devient libre. – III. Peut finir en sainte, jamais enceinte. Sauta la barrière. – IV. Encouragement espagnol. Article retourné. Conjonction. – V. Forme de rire. Entrés dans la famille. – VI. Sauveteur à poils longs. – VII. Engrais industriel. Vont chercher l'eau au fond du puits. – VIII. Rien en plus. Refus de la réalité. Article. – IX. Coule en Ethiopie. Faits comme des harengs. – X. Fit sa toile. Constructions animales. – XI. Fait donc maintenant partie de la bande.

VERTICALEMENT

1. Une bonne occasion empruntée aux Anglais. – 2. Point d'accrochage en bord de mer. L'inconnu. – 3. A toujours du charme pour les Anglais. Titre de transport. – 4. Faisait voir rouge. Surface. Mer démontée. – 5. Fait la peau lisse. Peuple de Chine. – 6. Supplément bien venu. Vit tranquillement dans les arbres. – 7. Vient d'avoir. Ouvriers agricoles. – 8. Prépare son avenir. – 9. Facile à surprendre. S'enfuir d'un côté. – 10. Parmi nous. Bonne vivante. – 11. Roulent proprement. Forme de savoir un peu pédante.

Philippe Dupuis

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

SOLUTION DU N° 98268

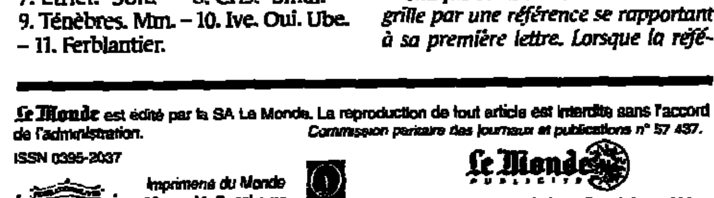
HORIZONTALEMENT

I. Non-directif. – II. Obéir. Trêve. – III. Un. Uriner. – IV. Vulcanisé. – V. Ebarbée. Bol. – VI. Aires. Rua. – VII. ULM. CB. Sein. – VIII. Née. Oasis. – IX. Santon. Ui. – X. En. Is. Iambe. – XI. Sous-estimer.

VERTICALEMENT

1. Nouveau-nées. – 2. Obnubilé. Nô. – 3. Ne. Larmes. – 4. Diacre. Aïs. – 5. Ir. Absconse. – 6. Une. Bât. – 7. Etrier. Soit. – 8. Cris. Sinaï. – 9. Ténèbres. Mm. – 10. Ive. Oui. Ube. – 11. Ferblantier.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. *Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.*
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 95

Le quatrième mot

1. Tirage : A E M P S T U.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez 6 mots de huit lettres en les complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer

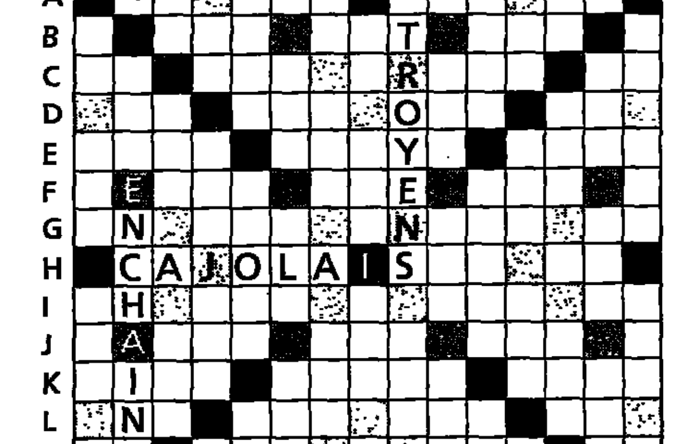
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A E G I L P Z. Trouvez un sept-lettres. A B C I O R T. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 18 novembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 4 novembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.



a) LEGUAIS, 1 D, 149, faisant ATOXIQUE, ou l'anagramme LUGEAIS

b) BEUGLAIS, B 8, 76, ou l'anagramme BUSAIGLE, mi-buse, mi-aigle – HUILAGES, E 8, 74 – ELAGUAIS, F 3, 65 – MEUGLAIS, G 8, 62 – LIGUATES, 2 C, 63 – GAULOISE 3 D, 61 – GLAISEUX, 4 A, 90 – ALGIQUES, relatif à la douleur, 6 D 72.

c) TYROSINE, acide aminé-LYSERONT, détruiront par une lyse.

Michel Charlemagne

DISPARITION Le comédien Jean Marais est mort dimanche 8 novembre à l'hôpital des Broussailles, à Cannes. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il sera inhumé vendredi 13 à Vallauris, où il vivait depuis 1980. ● JEAN COCTEAU, qu'il rencontra en 1937, aura fait osciller son acteur et ami entre la déification, avec l'ange Heurtebise d'*Orphée*, et la monstruosité, avec *La Belle et la Bête*. Jean Marais aura mis son physique apollinien au service de films de cape et d'épée dans une deuxième carrière cinématographique, au début des années 60 ● IL se consacra ensuite surtout au théâtre, à son autobiographie et à la sculpture, ne revenant à l'écran que pour quelques apparitions. ● L'ASCENDANT qu'il exerçait sur le public, Jean Marais voulut ne pas s'y limiter : *« Les éloges de mon physique,* dira-t-il, *me servirent à comprendre qu'il fallait le combattre. »*

Jean Marais, le regard de l'enfance dans un corps apollinien

L'acteur est mort dimanche 8 novembre à Cannes, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Au cinéma comme au théâtre, de l'ange Heurtebise à « La Belle et la Bête », et du « Bossu » au « Capitaine Fracasse », sa sensualité électrique a séduit plusieurs générations

LE CHIFFRE 13 n'est pas le moindre des paradoxes de Jean Alfred Villain-Marais, né à Cherbourg le 11 décembre 1913 à 13 heures. Cet acteur n'aura cessé de clamer à quel point la chance se sera acharnée sur lui tout au long de sa carrière. Et cette chance aura fait de lui autre chose qu'un acteur : une icône, une statue montée sur un piédestal que l'on ne peut s'empêcher de regarder en la croyant naïvement éternelle. Analysant les raisons de l'ascendant physique qu'exerçait Jean Marais sur le public, masculin et féminin, Jean Cocteau pensait que le charisme de l'acteur n'était pas dû à sa sensualité, mais à l'enfance qui l'habitait. *« La beauté de ses regards et de ses attitudes vient de là »*, écrivait-il dans son Journal. Jean Marais appartenait à cette catégorie d'acteurs, fort peu répandue, qui apparaissaient à la fois comme l'amant rêvé, le père idéal, l'ami parfait. Jean Marais aura donc su hanter notre enfance et, avant, celle de nos parents et de nos grands-parents.

Par ses qualités d'athlète, l'acteur de Jean Cocteau fut en mesure d'apporter une dimension chorégraphique aux films de cape et d'épée comme « Le Bossu », qui lui offrirent une stature populaire

Son enfance à lui ne ressemble pourtant pas à un conte de fées. Elle pourrait sortir tout droit de *Zéro de conduite*. Un père, traumatisé par la guerre de 1914, qui assoit son autorité à coups de gifles, une mère kleptomane, et un authentique talent à additionner les zéros au lycée le conduiront, telle une épave, en 1930 à Paris. La seule lumière, dans cette enfance médiocre, se trouve dans les salles obscures, où il allait régulièrement, accompagné de son frère et de sa mère, pour s'amuser ensuite à rejouer en leur compagnie les scènes qu'il avait vues. C'est à quatre ans, en regardant un film avec Pearl White, qu'il décide de devenir acteur, fasciné par la manière dont l'actrice américaine s'entortillait autour d'une liane pour sortir d'un tourbillon d'eau. Jean Marais aura beau apprendre plus tard, des lèvres mêmes de Pearl White, qu'elle avait été doublée dans cette scène, il centrera sa politique d'acteur autour du corps.

Un corps apollinien qu'il mettra en œuvre dans les films de Cocteau et de Demy. Son rôle du roi dans *Peau d'âne*, en 1970, est une tentative pathétique et magnifique pour maintenir sa stature de bellâtre à l'âge où l'on est censé cultiver l'art d'être grand-père. *« Il est bizarre,* répétait Jean Marais, *que tout le monde cherche à être beau physiquement, alors qu'il est à la portée de n'importe qui d'être moralement beau et que personne n'en fait la gymnastique. »* Ce corps prendra pourtant du temps à s'imposer.



ROGER CORBEAU/MINISTÈRE DE LA CULTURE

Jean Marais dans « Orphée » de Jean Cocteau (1950).

Arrivé à Paris dans l'espoir de travailler au cinéma et au théâtre, Marais se fait éconduire de toutes les sociétés où il se présente en faisant du porte-à-porte. Afin de pouvoir payer ses cours de comédie, il est successivement caddie de golf, marchand de journaux, retoucheur chez un photographe. Il peint aussi le dimanche. Marcel L'Herbier lui achète une toile et lui fait tourner de petits rôles dans *L'Aventurier* (1934), *Le Bonheur* (1935), et *Les Hommes nouveaux* (1936). Cet homme nouveau qu'est bien Jean Marais est pourtant recalé au concours du Conservatoire d'art dramatique. Il est néanmoins repéré en 1937 par Charles Dullin, qui l'engage comme coryphée au Théâtre de l'Atelier. La même année, il apparaît dans un *Œdipe Roi* mis en scène par Jean Cocteau. Les représentations sont catastrophiques, le public siffle, et Cocteau applaudit. Il vient de trouver un acteur, un partenaire, un ami et son double. Tout a été dit de ce couple, et encore plus d'encre aura coulé. Jean Cocteau publie même en 1957 un livre sur Jean Marais, et ce dernier lui consacre l'essentiel de ses Mémoires (*Histoires de ma vie*, Albin Michel, 1975, réédité dans la collection de poche « Ramsay/Cinéma » n° 27).

Dans *L'Eternel Retour* (1943) de Jean Delannoy, d'après un scénario de Cocteau, dans *La Belle et La Bête* (1946), coréalisé par Cocteau et René Clément, dans *L'Aigle à deux têtes* (1947) et *Les Parents terribles* (1948), de Cocteau, ce dernier aura toujours su faire osciller son acteur entre la déification – l'ange Heurtebise tout de blanc vêtu qui apparaît dans *Orphée* (1950) – et la monstruosité. Lorsque Marais coiffa le masque de la bête, Cocteau fut gagné par un accès d'eczéma. L'anecdote en dit long sur les rapports qui unissaient les deux hommes, jusqu'à former un seul et même corps.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que d'autres metteurs en scène que Cocteau aient eux aussi cherché à s'approprier ce visage, sans jamais tout à fait y parvenir. Mais il saura aussi utiliser, depuis le *Ruy Blas* de Pierre Billon (1948), son corps comme un effet spécial, refusant d'être doublé, véhiculant une électricité et une sensualité que l'on ne retrouve que chez des acteurs cascadeurs comme Buster Keaton, Errol Flynn et Bruce Lee. Yves Allégret dans *Nez de cuir* (1952), Sacha Guitry dans *Si Versailles m'était conté...*, Jean Renoir dans *Eléna et les hommes* (1956), Luchino Visconti dans *Nuits blanches* (1957) l'emploieront ainsi.

A partir de cette époque, Jean Marais transforme sa figure d'ange en celle de justicier. Négligé par les histoires du cinéma, cette période offre à Marais, en plus de sa dimension intellectuelle, une stature populaire. Il fit merveille dans des films de cape et d'épée au large public, tournant avec les réalisateurs André Hunebelle dans *Le Bossu* (1959), *Le Capitan* (1960) et *Le Miracle des loups* (1961), Pierre Gaspard-Huit dans *Le Capitaine Fracasse* (1961), Henri Decoin dans *Le Masque de fer* (1962).

Par ses qualités d'athlète, Marais était en mesure d'apporter une dimension chorégraphique à des scènes de combats qui en auraient été dépourvues sans lui. Cette dynamique et ce punch seront absents de la série des Fantômas *(Fantômas, Fantômas se déchaîne, Fantômas contre Scotland Yard)* tournée entre 1964 et 1966 où Jean Marais interprète, en compagnie de Louis de Funès, le double rôle de Fantômas et du journaliste Fandor. Le public a beau être au rendez-vous, l'acteur apparaît fatigué et absent. Pour la première fois, il semble avoir pris de l'âge. Il tourne dans quelques séries B sans intérêt, comme *Le Paria* de Claude Carliez ou *Sept Gars et une Garce* de Bernard Borderie, où l'acteur semble étranger à ce costume de héros d'action désormais trop grand pour lui.

Son dernier grand rôle sera celui du roi dans *Peau d'âne*. Quelques apparitions dans *Parking* (1985), également de Jacques Demy, *Le Lien de parenté* de Willy Rameau (1986), *Les Enfants du naufrageur* de Jérôme Foulon (1992), *Beauté volée* de Bernardo Bertolucci (1996) viendront ponctuer une dernière partie de carrière surtout consacrée au théâtre, à la rédaction de son autobiographie, et à la sculpture.

Samuel Blumenfeld

Un physique d'archange « qu'il me fallait combattre »

DÈS son premier rôle, au théâtre, dans *Les Chevaliers de la Table ronde*, il avait déchiré sa tunique, et mis sa poitrine à nu. La présence de Jean Marais fut d'abord celle d'un corps. Cocteau était foudroyé : *« Il offre,* écrivit-il, *toutes les caractéristiques de ces hyperboréens aux yeux bleus dont parle la mythologie grecque. »* Cependant, l'acteur comprit vite le risque qu'il y avait à jouer les Apollon : *« Les éloges de mon physique me servirent à comprendre qu'il fallait le combattre et ne pas profiter de lui. »* Il avait joué de ses muscles pendant l'Occupation, en cassant la figure d'Alain Laubreaux, le critique de *Je suis partout*, qui avait éreinté *Les Parents terribles* (scène historique, reprise par François Truffaut dans *Le Dernier Métro*).

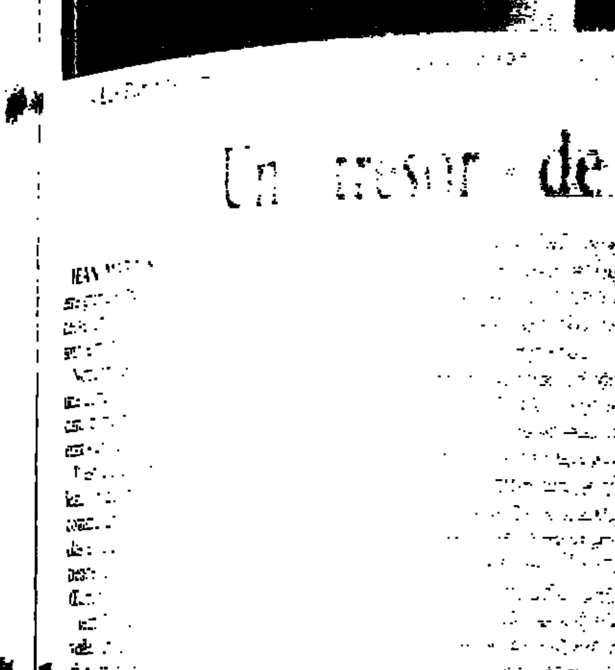
UNE TROUBLE IDOLÂTRIE

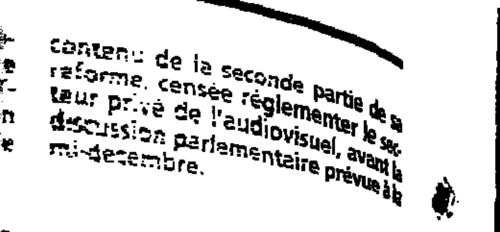
Il ne peut éviter, après le succès de *L'Eternel Retour*, d'être l'objet d'une trouble idolâtrie : l'archange aux cheveux blonds et bottes de cuir évoque un héros wagnérien, et, plus que du Tristan qu'un philtre condamne à soupirer jusqu'à rendre l'âme, les jeunes filles qui couchent dans son escalier sont amoureuses de son pull jacquard à damier.

Jean Marais va alors rêver d'un rôle où il ne serait pas beau. Cocteau lui offrira le personnage de monstre fauve à mission d'immortalité de *La Belle et la Bête* : dans une atmosphère hantée par *« un sens somnambulique de l'équilibre »*, dans un climat où les miroirs sont invités à réfléchir avant de renvoyer les images, Marais arbore le masque d'une bête carnivore. Cinq heures de maquillage quotidiennes pour faire semblant de mourir d'amour, mais pour anoblir encore, en même temps qu'une voix caverneuse, la grande carcasse athlétique (et même pas repoussante aux yeux de sa douce) d'un preux chevalier de l'amour courtois, et ressusciter en prince charmant de carte postale. Quoi qu'il fasse, il n'échappera pas à sa malédiction. Le prestige physique rattrapera Jean Marais chaque fois que le mythe lui fera les doux yeux. *La Princesse de Clèves* immortalise un noble époux, à la carrure de champion du jeu de paume et à la nuque altière calée dans sa fraise.

Et comme l'homme était généreux, qu'il avait l'étoffe d'un redresseur de torts, les années 60 lui donnèrent le visage du prince caracolant des films de cape et d'épée français. Morbleu, Jean Marais fit des prouesses, de duels en cascades, lançant des cris de guerre scandés comme des quatrains : *« Si tu ne viens pas/à Lagardère/Lagardèèère/ira à toi ! »* L'étonnant, dans cette carrière, aura été cette faculté d'être à l'écran, même dans les scènes les plus épiques, tel un portrait tiré au studio Harcourt.

Jean-Luc Douin







« Les Parents terribles », de Jean Cocteau, 1948.



« Britannicus » aux Bouffes-Parisiens, 1941.



« Le Roi Lear », à Vaison-la-Romaine, 1978.

Un « trésor » de courage, de générosité, d'entrain

JEAN MARAIS est mort. Un être grand et beau *comme un dieu* cesse un jour de vivre, comme tout le monde.

Notre tristesse n'est pas comme une autre. Ainsi que cela se dit, *dans* notre peuple, Jean Marais était « *un cœur d'or* ».

Il est élève de Raymond Rouleau lorsqu'un monsieur maigre comme un clou entre dans la classe : il cherche un acteur qui tienne le rôle du Chœur, dans *Œdipe roi*.

Jean Cocteau dessine à merveille, sans avoir appris. Pour cacher son jeu quand il broie du noir, il dessine, sur n'importe quoi, le visage d'un homme. Toujours le même. Cela depuis des années et des années. *Plutôt que de* tomber raide mort, Jean Cocteau parvient à ne pas laisser voir qu'il vient à l'instant de découvrir là, parmi les élèves de cette classe, l'homme dont le hantait l'image.

Trois semaines plus tard, Jean Marais joue le Chœur. Trois mois plus tard, il est Galaad-Bancharmure dans *Les Chevaliers-de la Table ronde*. C'est octobre 1937. « *Je dois tout à Cocteau* », disait Jean Marais. C'est *cependant* seul, sans Cocteau, que Jean Marais ose, sur les planches du théâtre, son premier grand coup. Il monte au Théâtre Edouard-V, *Andromaque*. Il joue Oreste, et Alain Cuny joue Pyrrhus.

La *mise en scène* est singulière : sur l'aire de jeu minimale, les acteurs n'ont pas de recul. Le décor est plutôt un piège, au sens où Cocteau dit que « *le piège est une seule chose plate pliée avec un sens magistral de l'espace* ».

Mai 1944. Les derniers jours de l'Occupation étant ce qu'ils étaient, cette *Andromaque* de Racine parut une pure provocation, il n'était pas possible de saisir clairement pourquoi. La *milice* fit interdire la pièce.

SPECTATEURS HORS D'EUX

Il faut attendre huit ans pour voir Jean Marais promouvoir son deuxième coup de force. En 1952, il est engagé à la Comédie-Française. Il va n'y jouer que deux rôles, Néron dans *Britannicus* et Xipharès dans *Mithridate*. C'est son interprétation de Néron qui met *des spectateurs hors d'eux*. Jean Marais a la stature, les traits, les attitudes, l'énergie, que le public prête, d'habitude, à l'acteur tragique. Mais le jeu de Marais est, ici, d'une science extrême.

Il s'emploie moins à figurer des signes de ce que pourrait être ce rôle de Néron, qu'à moduler, à ponctuer, à « sculpter » presque la poésie de Racine. A cette fin, il se permet, par moments, de « *lâcher l'écriture* », comme dit Cocteau. « *Trop soignée*, dit Cocteau, *l'écriture finit par mincir l'étoffe, par ôter du volume. Racine lâche l'écriture. C'est ce qui donne la richesse. Il accumule des répétitions de mots, de rimes, cela forme une masse mystérieuse et met en valeur le vers génial qui arrive, avouons-le, presque tout le temps.* »

L'usage est alors, à la Comédie-Française, de jouer parfaitement Racine (il y a là d'immenses acteurs), mais en ne lâchant pas les rênes du texte, en tenant bon chaque phonème, chaque nuance du propos aussi. Le Néron de Jean Marais est un loup dans la bergerie. Chahuts, protestations, sifflets et des critiques pas toujours enchantés.

Tout cela est loin, tout cela semble peu de chose au regard des heures de gloire de Jean Marais, les films *L'Eternel Retour*, *La Belle et la Bête*, *Orphée*, surtout peut-être ce roi de rêve de *Peau d'âne* de Jacques Demy, un film et un roi dont tous les enfants de notre pays sont fous, qu'ils veulent tous voir et revoir (et, très inexplicablement, la cassette vidéo n'existe pas), tout cela est sans doute, à première vue, cet *Andromaque* et ce *Néron*, des détails, en comparaison des rôles de théâtre plus récents, comme *Le Roi Lear* ou Don Diègue du *Cid* mis en scène par Francis Huster, – et c'est vrai, Jean Marais a été, là, magnifique.

Mais l'évolution de l'art du théâtre se fait par à-coups, par ruptures brusques qui ont des suites, c'est Planchon montant *Marivaux*, *Vitez montant Goethe*, et quels futurs acteurs, quels futurs metteurs en scène, n'ont pas été orientés à jamais par les deux premières intrépidités de Jean Marais, peut-être le saurons-nous un jour.

Une autre qualité, que le public ne devine pas, concourt à la dimension de l'acteur : l'allant qu'il donne aux camarades, pendant les répétitions, pendant les représentations, et l'attention portée aux jeunes.

UN CULOT D'ENFER

Derrière le *rideau*, Jean *Marais* était un trésor. Trésor de courage, de générosité, d'entrain. Tous jouaient mieux quand il était là.

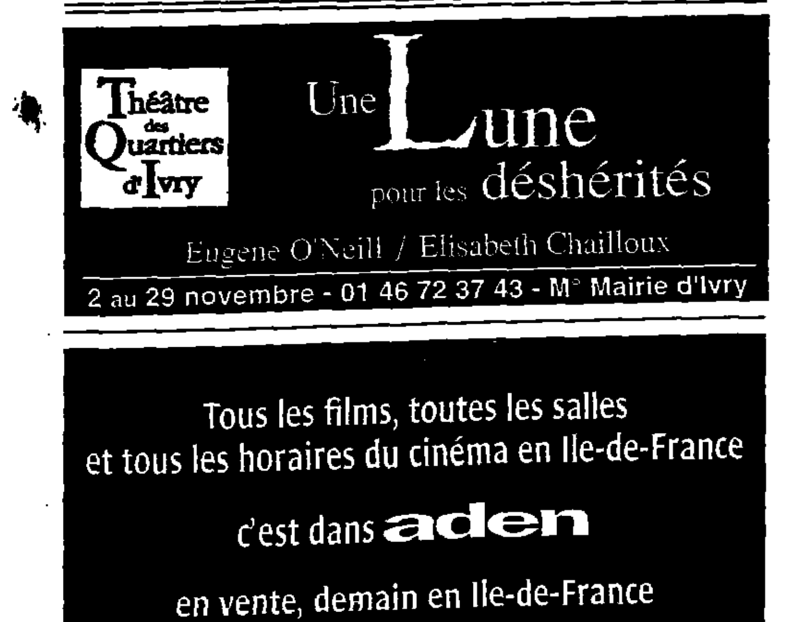
Il avait, en particulier, un culot d'enfer. Exemple : pendant les représentations du *Cid* chez Barrault, la police débarque en force : alerte à la bombe. Evacuation du théâtre. Rapide. Pas de peur, mais on fait vite. Jean Marais refuse de sortir. Les policiers (qui, soit dit en passant, ont tous conduit leurs gosses à *Peau d'âne*) se fâchent, veulent presque l'entraîner de force. « *Pourquoi vous entêter comme cela à rester ? – Parce que, si je reste, rien ne peut sauter !* »

« *Je n'arrive pas à retenir ma vie* », disait Jean Marais dans *L'Eternel Retour*. C'est le théâtre *qui l'a tué : pour tenir des rôles « de son âge »*, il a voulu se faire une voix plus grave que la voix d'un homme jeune qu'il avait gardée. A cette fin, il a fumé, fumé. Il *en est mort. Un immense acteur.* Et, redisons-le car c'est plus rare encore, un cœur en or.

Michel Cournot

Les réactions

Du côté des politiques comme du côté des acteurs, c'est sur la « *loyauté, la fidélité, la générosité* » de Jean Marais que tous insistent, à commencer par le président de la République. Catherine Trautmann, ministre de la Culture, a évoqué « *le jeune révolté de* L'Aigle à deux têtes », tandis que Jack Lang, ancien ministre de la culture, rappelait le souvenir de Jean Cocteau, que « *Jean Marais, en traversant définitivement le miroir d'Orphée, a rejoint au paradis des poètes, dans le monde merveilleux de l'imaginaire* ». Tous les acteurs qui ont travaillé avec Jean Marais, qu'ils soient ses contemporains ou ses cadets, se souviennent de son attention à ses partenaires. Parmi ces témoignages, le plus émouvant est sans doute celui d'Edwige Feuillère, qui vient d'avoir quatre-vingt-onze ans et qui fut à plusieurs reprises la partenaire mythique de Jean Marais au cinéma, notamment dans *L'Aigle à deux têtes*. Mais, amoureuse avant tout du théâtre, elle garde d'abord en mémoire « *plus de quarante ans de compagnonnage sur scène, jusqu'aux années 70 et 80, où nous avons repris* Cher menteur, *et* La Maison du lac ». Ils ont joué à Paris, à la fin des années 80, cette *pièce américaine assez moyenne*, mais où tout était fait pour le magnifique face-à-face, une dernière fois, de deux comédiens exceptionnels, et où s'exprimait, à *chaque instant, la délicatesse* de Jean Marais à l'égard d'Edwige Feuillère, qui croyait « *que* [son] *statut d'aînée* [lui] *éviterait d'apprendre la mort de Jean* ».



Paule Constant, lauréate du prix Goncourt 1998

Le prix Renaudot a été décerné à Dominique Bona et le Goncourt des lycéens a couronné Luc Lang

LE PRIX Goncourt a été attribué lundi 9 novembre, chez Drouant, à Paule Constant pour son roman *Confidence pour confidence* (Gallimard). Elle l'a emporté au 4e tour, par 7 voix contre 3 à François Sureau (*Lambert Pacha*, Grasset). Quatre auteurs étaient encore en lice : outre Paule Constant et François Sureau, Gérard de Cortanze, pour *Les Vice-Rois* (Actes Sud) et Olivier Rolin, pour *Méroé* (Seuil).

Le roman de Paule Constant raconte l'affrontement entre quatre femmes à l'issue d'un colloque féministe à Middleway, au Kansas (Etats-Unis). Dans « Le Monde des livres » du 24 avril, Jean-Noël Pancrazi écrivait que la romancière *« montre la détresse sentimentale et sensuelle de ses héroïnes »* et *« accomplit des plongées dans leur passé comme pour procéder à la généalogie de leurs manques que la vie, au lieu de combler, n'a fait qu'accentuer »*.

Le prix Renaudot, décerné le même jour, est allé à Dominique Bona pour *Le Manuscrit de Port-Ebène* (Grasset), au 10e tour de scrutin par 5 voix contre 3 à Michel Braudeau (*Pérou*, Gallimard) et 1 à Pierre Bourgeade pour *Les Ames juives* (éd. Tristram). Aux tours précédents, ont aussi obtenu des voix : Ahmadou Kourouma (*En attendant le vol des bêtes sauvages*, Seuil) et Gilles Martin-Chauffier (*Les Corrompus*, Grasset).

Dominique Bona situe l'intrigue de son roman historique à Saint-Domingue à la fin du XVIIIe siècle. Jean Soublin, dans « Le Monde des livres » du 25 septembre, estimait que l'auteur avait *« pris soin de s'assurer toutes les conditions du succès commercial : un sujet attrayant, une documentation soignée, un zeste de libertinage, une écriture mode, des concepts de la génération Mitterrand sous les oripeaux des Lumières »*.

Enfin le Goncourt des lycéens a été décerné lundi 9 novembre à Rennes, quelques minutes avant la proclamation parisienne, à Luc Lang pour *Mille six cents ventres* (Fayard, « Le Monde des livres » du 2 octobre), par un jury de lycéens représentant 53 établissements scolaires de toute la France. Organisé par le ministère de l'éducation nationale et la FNAC, le Goncourt des lycéens est né à Rennes en 1988.

Patrick Kéchichian

Jean-Marc Roberts succède à Claude Durand à la tête des éditions Stock

Le PDG de Fayard était aussi, depuis 1991, gérant de cette autre filiale d'Hachette

Le romancier et éditeur Jean-Marc Roberts, qui était depuis 1994 directeur littéraire aux éditions Fayard, vient d'être nommé gérant et directeur éditorial d'une autre filiale du groupe Hachette Livre, Stock. Depuis 1991, le PDG de Fayard, Claude Durand, qui a annoncé cette décision mardi 10 novembre, avait également la responsabilité de Stock, avec Monique Nemer à la direction éditoriale.

EN 1991, Claude Durand avait ajouté à ses fonctions de PDG de Fayard la gérance d'une autre filiale du groupe Hachette Livre, Stock (société à commandite, avec gérant, tandis que Fayard est une société anonyme, avec PDG). *« Mais j'ai toujours considéré cette reprise de Stock comme une mission qui n'était pas destinée à se pérenniser »*, dit-il, ajoutant en guise de boutade : *« Je suis hostile au cumul des mandats. »* Plus sérieusement, Claude Durand, tout comme Monique Nemer, qu'il avait appelée à la direction éditoriale de Stock en 1991, ont, depuis plusieurs mois déjà, mis en avant leur souci d'*« assurer le renouvellement des générations »*, de *« passer le témoin »*, faisant valoir qu'ils atteignaient, l'un et l'autre, la soixantaine.

Claude Durand a donc décidé de mettre fin à ses fonctions de gérant de Stock. Il a annoncé, mardi 10 novembre, qu'il était remplacé par Jean-Marc Roberts, quarante-quatre ans, romancier et éditeur, directeur littéraire chez Fayard depuis 1994, après l'avoir été de nombreuses années au Seuil et quelque temps au Mercure de France (filiale du groupe Gallimard). Quant à Monique Nemer, elle avait renoncé dès juillet à la direction éditoriale de Stock, pour partager son temps entre un poste de conseiller auprès de la direction d'Hachette Livre et une direction littéraire chez Stock.

Jean-Marc Roberts devient gérant et directeur éditorial de Stock. Philippe Rey, qui était directeur financier et commercial, est nommé secrétaire général. *« Toute l'équipe de Stock reste en place*, précise Jean-Marc Roberts. *S'y ajoutent, à l'éditorial, deux personnes, Liliane Rodde et Bénédicte Debese, cette dernière plus particulièrement pour la non-fiction. Par ailleurs, je fais venir à la direction commerciale Damien Serieyx, qui travaille en ce moment dans une autre maison du groupe Hachette, Calmann-Lévy. »*

Comme Olivier Rubinstein chez Denoël, autre quadragénaire (« Le Monde des livres » du 28 août), Jean-Marc Roberts mesure *« la chance d'arriver dans une maison qui a une histoire, une marque, un fonds, un catalogue »*. L'histoire de Stock est particulièrement longue. Fondée en 1709, c'est la plus ancienne maison d'édition française. *« Encore une décennie et elle fêtera ses trois cents ans »*, se réjouit son nouveau directeur, qui se félicite que Stock *« soit aussi restée une structure de taille raisonnable, qui publie une centaine de livres par an, ce qui est peut-être un peu trop. Sans doute faudrait-il en revenir autour de soixante-dix. »*

Enfin, Jean-Marc Roberts apporte chez Stock ce qu'il se refuse à appeler une collection *« car ce mot est un mot d'enfermement, d'exclusion, de repli parfois, et cette série de livres de littérature française que je publie sous une couverture bleu foncé, et qui passe de Fayard à Stock, est le contraire de l'enfermement. Elle réunit Erik Orsenna et Christine Angot, Vassilis Alexakis, Christophe Donner ou Michel Del Castillo, elle est un lieu d'accueil, elle permet toutes les ouvertures »*.

> « La chance d'une histoire, d'une marque, d'un catalogue » : fondée en 1709, Stock est la plus ancienne maison d'édition française

Luc Lang, qui vient d'obtenir le Goncourt des lycéens avec *Mille six cents ventres*, est publié sous cette « couverture bleue », tout comme Christine Chaufour-Verheyen, lauréate du prix du premier roman pour *Rive dangereuse*. La satisfaction de Jean-Marc Roberts, son enthousiasme face aux enjeux de ses nouvelles fonctions ne s'apparentent évidemment pas à de l'inconscience, il y insiste. Il travaille dans l'édition depuis trop d'années – il avait à peine vingt ans quand il a débuté – pour méconnaître les difficultés d'une maison de littérature générale, et surtout les hasards, les coups de malchance comme les coups de chance, avec pour seule certitude que *« tout est toujours, à refaire, à regagner, à rejouer »*.

Josyane Savigneau

Bilan mitigé pour le festival FNAC/Inrockuptibles

AVEC HUIT CONCERTS parisiens étalés sur six jours, neuf autres donnés dans quatre villes de province (Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg) et un budget estimé à 2 millions de francs, la onzième édition du festival FNAC/Inrockuptibles, qui s'est terminée à Paris lundi 9 novembre, n'a pas atteint son point d'équilibre. Environ quinze mille spectateurs, invités (nombreux) inclus, ont suivi une programmation mue par le souci d'éviter l'enlisement sur les terres aujourd'hui stériles de la pop anglaise, socle historique de la « ligne Inrockuptibles ». En se repliant vers des arrières américains (*Le Monde* du 3 novembre), le festival qui lança à Paris Oasis ou Pulp, mais aussi Ben Harper ou P. J. Harvey, a enterré l'idée de la pérénité de la *britpop*. Mais les *songswriters* d'outre-Atlantique (Elliott Smith, Calexico), forts et élégants sur disque, bricoleurs intimistes, n'ont dans l'ensemble pas réussi leur examen de passage en scène, sauf peut-être Rufus Wainwright.

LA FÊTE PERDUE

Ce festival, dont les risques financiers sont supportés par une société de production indépendante, Alias, et – pour peu – par la FNAC, tient à son indépendance de ton (on mettra au crédit de l'édition 1998 la venue des Américains de Mercury Rev). Les choix sont parfois onéreux, tel le retour, en exclusivité, de Blondie, un semi-échec, moins cuisant toutefois que celui qui laissa la salle parisienne la Cigale à moitié vide le 8 novembre, privée de surcroît de la présence des Manic Street Preachers, trio en vogue en Angleterre, mais inconnu ici. Le festival FNAC/Inrockuptibles a déserté, sans doute pour ressembler à sa base, le terrain des musiques noires, celui du rap et, longtemps, celui de la techno. Ici, on a souvent perdu le fil de la fête, au profit d'une musique que les jeunes – les moins de vingt-cinq ans – perçoivent aujourd'hui comme « trop prise de tête».

Lundi 9 novembre, alors que le groupe toulousain Zebda transformait l'Olympia en un manifeste (avec *Motivés*, reprise du *Chant des partisans*), le Bataclan bouillait sous les avancées rythmiques d'Underworld, défenseur d'une musique apparentée à la techno, travaillée et festive. Les chansons électroniques d'Underworld poussent à l'excès de vitesse. Elles ont ainsi ouvert une brèche dans le mur parfois épais du plus cérébral des festivals de rock.

Véronique Mortaigne

à six candidats
sement de l'Union
novembre avec l'Estonie, la
...que, la Slovénie et Chypre,
...e à l'activisme de Bruxelles

onomique à l'Est

Douai célèbre Henri Edmond Cross, peintre de la légèreté

La ville du Nord rend hommage à cet enfant du pays, néo-impressionniste au pinceau aérien

Henri Edmond Delacroix, dit Cross, naquit en 1856 à Douai. La ville du Nord consacre une exposition à ce peintre qui trouvera son plein épanouissement loin de sa ville natale, sur les bords d'une Méditerranée qui sied à sa santé et à son inspiration. Il s'affranchit peu à peu d'un réalisme appliqué pour cheminer vers la clarté. Ses paysages aériens, son travail sur les couleurs, son sens de l'espace font de lui une figure du néo-impressionnisme.

CROSS ET LE NÉO-IMPRESSIONNISME, 1856-1910. Musée de la Chartreuse, 130, rue des Chartreux, Douai. Tél. : 03-27-71-38-30. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 12 heures et de *14 heures à 17 heures* ; le dimanche, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. 30 F. Jusqu'au 4 janvier.

Il y a trois Delacroix dans la peinture française au XIX[e] *siècle*. Le premier, Eugène, est universellement connu. Le deuxième, Henri Eugène, est universellement ignoré, quoiqu'il ait produit un nombre respectable de tableaux *académiques*. Le troisième se prénomme Henri Edmond. Vers 1883, quand il lui apparut qu'il serait peintre, il opta pour la traduction anglaise de son patronyme. *Il devint ainsi* Henri Cross, puis, un peu plus tard, Henri Edmond Cross. Il n'est ni universellement illustre ni tout à fait inconnu, parce qu'il a participé à un mouvement esthétique majeur, le néo-impressionnisme.

Il serait juste que sa réputation s'accroisse après l'exposition que lui consacre le musée de Douai, sa ville natale. Quoique de taille réduite, cette rétrospective établit que Cross a été l'un des artistes les plus intéressants parmi les « *néos* » – surnom d'époque, abréviation de néo-impressionniste –, l'un des plus inventifs, et un aquarelliste de premier ordre. Elle conte l'histoire d'un enfant de la bonne bourgeoisie douaisienne, né en 1856, auquel sa dextérité vaut d'être reçu aux beaux-arts de Lille à dix-huit ans et au *Salon* des artistes *français* trois ans plus tard. Il n'est alors qu'un jeune peintre docile aux leçons officielles, adepte d'un réalisme appliqué.

Peu après, devenu Cross, il peint clair et participe en 1884 à la fondation du Salon des indépendants, qui s'affranchit de toute tutelle. La révolution est violente, sans *concession, définitive. Les amis de* Cross se nomment désormais Seurat, Signac, Angrand. Ils constituent un groupe, dont les membres n'ont d'abord en commun que le dégoût des conventions et la découverte d'une autre peinture, l'impressionnisme, qu'ils ambitionnent de perfectionner grâce aux découvertes de la science.

Sur le motif – paysages urbains, bords de fleuves, mers –, ils approfondissent l'analyse des couleurs et des lumières. Monet ou Pissarro interprètent empiriquement une sensation visuelle. Seurat et Signac veulent la transcrire plus exactement et complètement d'après les enseignements de l'optique. Une couleur n'est perçue par l'œil qu'accompagnée de sa complémentaire : au peintre d'en tenir compte en introduisant ladite complémentaire afin de restituer l'intégralité de la perception. La méthode de la touche divisée permet de tels dosages, de telles juxtapositions. Fénéon *écrit* la *théorie* de cette esthétique analytique. Seurat en peint les toiles-manifestes. Signac, Cross et quelques autres la mettent en pratique un peu partout.

ÉLÉGANCE RETENUE

Pour Cross, cela se passe au bord de la Méditerranée, dans le Var, *dont le climat convient à ses rhumatismes*. Sans précipitation, avec une régularité silencieuse, il travaille à partir du motif, qu'il choisit difficile : une mer sans vagues et un *horizon* très *lointain*, une plage vide sous un soleil si violent qu'il décolore les objets, des lumières d'aube ou de crépuscule. L'effort porte moins sur la composition que sur les proportions chromatiques et sur la dimension de la touche, légère au début des années 1890, plus insistante et épaisse ensuite, petits carreaux lumineux. La méthode vaut pour le paysage – le genre préféré du peintre –, mais aussi pour le portrait et le nu.

Ce dernier point ne va pas de soi, et Cross affronte des difficultés sérieuses quand il veut peupler taillis et rivages de nymphes et de baigneuses. Les corps tendent à se dissoudre en une poussière colorée qui se mêle aux feuillages. Ces tentatives intéressent plus qu'elles ne séduisent. A la conjonction du néo-impressionnisme et du symbolisme, elles préfigurent les essais de Matisse, tel *Luxe, calme et volupté* – Matisse dont Cross a été l'un des proches en 1904, avant que le fauvisme ne les sépare.

Dans cette décennie, la dernière pour lui puisque Cross meurt d'un cancer en 1910, ce sont encore les marines qui l'emportent, parce que *l'harmonie chromatique y échappe* à toute contrainte. Entre Toulon et Antibes, sur les rochers, dans les ports, Cross multiplie les variations, *tantôt* du côté d'une polychromie contrastée, tantôt à l'opposé, vers une fusion de toutes les nuances dans une clarté blanche et flottante. La même élégance retenue fait la beauté des aquarelles les plus elliptiques. Alors que Signac détaille et insiste, Cross aime les réserves de papier blanc et les ponctuations bleues dispersées sur la feuille. Il sait que ces quelques indications suffisent à suggérer l'espace et le vent.

Philippe Dagen

Michel Raskine met en scène le drame sacrificiel d'Olivier Py

THÉÂTRES, d'Olivier Py. Mise en scène : Michel Raskine. Avec Philippe Demarle, Yves Ferry, Marief Guittier, Jean-Louis Delorme et Gwenaël Morin.
***THÉÂTRE DU POINT-DU-JOUR,* 7, rue des Aqueducs, Lyon-5[e]. Tél. : 04-78-15-01-80. Durée : 1 h 30. 40 F à 100 F. Le 11 novembre à *16 heures* ; le 12 à 19 h 30 ; le 13 à 20 h 30.**

LYON
correspondance

On ne saurait représenter richement l'irreprésentable. Il y faut plus d'esprit que de matière, plus d'imagination que de constructions, plus d'art que d'artifices. Quand Michel Raskine a mis en scène *Théâtres* à *l'improviste*, en juin, cet ajout soudain à son programme de saison ne pouvait se faire que dans la pauvreté. Requis d'écrire ce que la scène ne peut montrer, Olivier Py lui avait expédié un paquet de théâtralité bien saignante et fumante, des chairs intimes et des entrailles de mythes dépecés, des peaux lacérées par l'amour et de la viande arrachée aux cadavres de l'Histoire.

Drôle de brouet, sacré ragoût relevé de fumets grecs et d'épices catholiques, pour rappeler que le théâtre, le vrai, ne cesse d'osciller entre le grand carnage des Dionysies *et le miracle de l'élévation*, à la messe, que Jean Genet tenait pour le plus beau spectacle du monde. Voilà ce que Michel Raskine devait servir avec ce presque-rien dont on oublie parfois que c'est l'essentiel : des corps d'acteurs, des machines à son, quelques projecteurs, et assez de talent pour tirer parti de bouts de toile et de résidus de décors anciens. *Le résultat est le théâtre* même – ou plutôt « les » théâtres magnifiquement multipliés par Olivier Py.

L'« impromptu de juin », repris à Lyon et en tournée, n'a rien perdu de sa force en restant fidèle à son vœu d'humilité. La même bâche réversible figure la mer et la forêt. La même photo découpée devient masque de dieu. Les mêmes jeux d'ombres sur un drap suggèrent un meurtre fantasmé. Un buste de Molière, un fragment d'enseigne, un lustre de cristal, un paysage à l'ancienne, un scintillement de lumières sur une maquette bricolée : *il n'en faut guère* plus pour donner une aura poétique au néon rouge du mot « théâtre », accroché au-dessus de l'avant-scène. Le reste, c'est du métier : une façon de faire cohabiter technique et magie, ou de découper des aires de mémoire dans l'espace scénique, avec des marques à la craie, une petite estrade, trois sièges déplacés, un *trou dans le plancher*.

Avec ce métier-là, et Philippe Demarle en bateleur de sa vie, Marief Guittier en mère-amante dévoratrice et Yves Ferry en père absenté de ses origines, Michel Raskine donne cette pièce pour tout ce qu'elle est à la fois : une méditation sur les fondements du théâtre, une imprécation millénariste, un appel à Dieu, une autofiction où l'inconscient travaille. Car ce texte qui dit « je » de bout en bout, dont les personnages humains (en plus du bouc de toute tragédie) s'appellent « Moi-même », « Mon père », « Ma mère » et « Mon bourreau », inscrit l'histoire d'un homme dans celle d'un pays, la France (sur fond d'Algérie perdue) et confronte les crimes sociaux contemporains aux vieilles quêtes de transcendance auxquelles n'a pu renoncer l'humanité.

Le moment le plus flamboyant est la nuit du chasseur, où le héros, enfant, contemple à la lueur de phares la dépouille d'un sanglier tué par son père, cadavre *« violet et grenat, oursin géant, vallée de l'effroi, bouche du mystère forestier »*. De cette apparition racontée, *« scène primitive »* de ses *Théâtres*, Olivier Py fait la matrice d'un drame sacrificiel – *de sexe et* de sang – qui relie le masochisme homosexuel au don de soi du Christ. Ni la tirade sur le simulacre, ni l'insistance récurrente sur les leurres de la scène, ni les bouffonneries qui sans cesse désamorcent les postures tragiques, ne détournent l'attention de l'essentiel : cette vision bestiale, cet *Ecce homo*, acmé de l'Evangile selon Olivier Py.

Bernadette Bost





SORTIR

PARIS

Histoire de Marie
Photographe et sculpteur, Brassaï avait aussi écrit, en 1948, *Histoire de Marie*. Il y raconte une laveuse, en rapporte les propos, les gestes, les réflexions, sans commentaire, sans explication, sans analyse psychologique... Geneviève Mnich tient le rôle de Marie, dans une mise en scène de Maurice Bénichou.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10[e]. M[o] La Chapelle. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30. Du 10 au 27 novembre. Tél. : 01-46-07-34-50. De 50 F à 130 F.

Bill T. Jones, Arnie Zane Dance Company
Drôle d'objet que ce *We set out early... visibility was poor*, que Bill T. Jones créait en mars au Peacock Theatre de Londres : une méditation sur l'âge mûr, mais aussi une réflexion sur la culture européenne et ses avant-gardes du début du siècle. La chorégraphie est placée sous le signe de la roue, celle de la *fortune, celle du temps. Porté par* les musiques de Stravinski, de Cage et du Letton Peteris Vasks, un voyage mélancolique sur lequel plane l'élégance du chorégraphe.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du 10 au 14 novembre, à 21 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. De 90 F à 120 F. Dans le cadre du Festival d'automne.

Abbey Lincoln
Randy Weston
Deux artistes afro-américains plus ancrés dans les sources du jazz pour une seule soirée : Abbey Lincoln, chanteuse, fait vivre les mots avec une intense expressivité ; Randy Weston, pianiste, explore l'Afrique depuis le début des années 60.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18[e]. M[o] Pigalle. Le 10 novembre, à 19 h 30. Tél. : 01-42-23-15-15 154 F.

Stefano di Battista Quintet
Luxe devenu rare, le saxophoniste italien Stefano di Battista s'installe pour sept soirs en club. Adopté par la France depuis plusieurs années, Stefano di Battista jouera avec le trompettiste Flavio Boltro, le pianiste Eric Legnini, le batteur Benjamin Henocq et le contrebassiste Rosario Bonacorso.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1[er]. M[o] Châtelet. Les 10, 11, 12, 13, 14 et 17 novembre, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 100 F.

Busi Mhlongo Group
Originaire du Kwazulu-Natal, elle s'inspire du *maskanda*, la musique tonique et festive des mineurs migrants zoulous, fil conducteur de son album *Urbanzulu* (Melt 2000/Disques Concord). Dotée d'une voix au timbre conquérant, elle occupe la scène avec une présence époustouflante.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10[e]. M[o] Château-d'Eau. Le 10 novembre, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Alice et Martin
d'André Téchiné (France, 2 h 03).
Fascisme ordinaire
de Michaïl Romm (Russie, 2 h 13).
Fourmiz
dessin animé d'Eric Darnell et Tim Johnson (Etats-Unis, 1 h 19).
Mary à tout prix
de Peter Farrelly et Bobby Farrelly (Etats-Unis, 1 h 59).
Négociateur
de F. Gary Gray (Etats-Unis, 2 h 18).
Quelque chose d'organique
de Bertrand Bonello (France-Canada, 1 h 30).
Slam
de Marc Levin (Etats-Unis, 1 h 40).
Snake Eyes
de Brian De Palma (Etats-Unis, 1 h 38).
Sweet Degeneration
de Lin Cheng-sheng (Chine, 1 h 58).
24 heures sur 24
britannique de Shane Meadows (Grande-Bretagne, 1 h 36).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

REPRISES

La Chute de la Maison Usher
de Jean Epstein, avec Jean Debucourt, Marguerite Gance, Charles Lamy. Français, 1928, noir et blanc (1 h 03).
Le Quartier Latin, 5[e] (01-43-26-84-65).

VERNISSAGES

COBRA. Le voyage à Paris : Alfelt, Bille, Ferlov, Gudnason
Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées, Paris 8[e]. M[o] Charles-de-Gaulle-Etoile. Tél. : 01-44-31-21-21. De 13 heures à 18 heures ; dimanche et fêtes de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 10 novembre au 9 décembre. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Un riche, trois pauvres
de Louis Calaferte, mise en scène d'Hélène Ninérola.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19[e]. M[o] Porte-de-Pantin. Le 10, à 21 heures. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F.
Le Décaméron des femmes
de Julia Vosznesenskaya, mise en scène de Julie Brochen.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6[e]. M[o] Odéon. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F et 70 F.
La Nuit des rois
de William Shakespeare, mise en scène d'Hélène Vincent.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4[e]. M[o] Châtelet. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.
Une lune pour les déshérités
d'Eugène O'Neill, mise en scène d'Elisabeth Chailloux.
Théâtre des Quartiers d'Ivry, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry-sur-Seine. M[o] Mairie-d'Ivry. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-46-72-37-43. De 50 F à 110 F.
Orchestre national de France
Debussy : *Petite Suite*. Falla : *Nuits dans les jardins d'Espagne*. Dvorak : *Symphonie n° 9 « Nouveau Monde »*. Jean-François Heisser (piano), Charles Dutoit (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8[e]. M[o] Alma-Marceau. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.
Slayer, Sepultura, System of the Down
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19[e]. M[o] Porte-de-Pantin. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 155 F.
Jimmy Page & Robert Plant
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9[e]. M[o] Porte-de-Bercy. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-44-68-44-68. De 245 F à 340 F.
Dan Den, la Fiesta
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18[e]. M[o] Anvers. Le 10, à 23 heures. Tél. : 01-44-92-45-45. 120 F.
Angélique Ionatos
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11[e]. M[o] Bastille. Le 10, à 19 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 140 F.

RÉSERVATIONS

Max Black
de Heiner Goebbels, mise en scène de l'auteur.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 3 au 15 décembre. Tél. : 01-46-14-70-00. De 55 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

15 novembre :
La Dame de chez Maxim
de Georges Feydeau, mise en scène de Roger Planchon.
Opéra-Comique, 5, rue Favart, Paris 2[e]. Tél. : 01-42-44-45-46. De 70 F à 200 F.
Pièces courtes
Quoi où, Impromptu d'Ohio, Catastrophe et *Pas*, quatre courtes pièces de Samuel Beckett, mises en scène de Bruno Meyssat.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

EN VUE

■ Le 11 novembre 1918, à 10 h 50, dix minutes avant l'armistice, tombait à Dom-le-Mesnil, sur les bords de la Meuse, le soldat **Trébuchon**, dernier mort de la guerre.

■ **Rudyard Kipling** paya longtemps, en hommage à son fils **John**, mort en France, en 1915, à la bataille de Loos-en-Gohelle, un jardinier britannique pour jouer, chaque soir, devant le mémorial d'Ypres, la sonnerie aux morts.

■ Le clairon nickelé du caporal **Sellier** qui, le 7 novembre 1918, annonça le premier cessez-le-feu, est enroué. Les sonneries réglementaires seront exécutées sous l'Arc de triomphe, mercredi 11 novembre, avec un clairon flambant neuf.

■ Pour les cérémonies du 11 novembre, **Abdoulaye N'Diaye**, 104 ans, ancien tirailleur sénégalais, chevalier de la Légion d'honneur, sera-t-il promu officier ?

■ L'Ordre du mérite de la république italienne compte 700 000 *cavalieri* et *commandatori*, l'équivalent de la population d'une province comme la Basilicate.

■ La municipalité de Saratov vient de commémorer le centenaire de la mort du Français **Jean-Baptiste Savin**, soldat de la Grande Armée à moitié mort de froid, capturé par les Cosaques, qui préféra couler des jours paisibles sur les bord de la Volga jusqu'à l'âge de 126 ans.

■ Samedi 31 octobre, au musée du château de Penthes à Genève, on a volé le fusil de chasse de **Napoléon**.

■ Dimanche 8 novembre, **Charles**, prince de Galles, en visite en Macédoine, après avoir confié à **Ajredin Asovski**, paysan du village de Jablanica, que le poireau était un de ses *« légumes préférés »*, démentait, auprès de Londres, avec la dernière énergie, qu'il serait *« ravi »* de voir sa mère abdiquer.

■ Les vétérinaires, en congrès à Nice, préoccupés par la mode des animaux de compagnie comme la mygale, ou le porc vietnamien (très apprécié aux Etats-unis), se sont interrogés, dimanche 8 novembre, sur la thérapie comportementale du furet et la pratique de la césarienne chez le boa.

■ Pour *« assurer la sécurité »* de l'Assemblée consultative du peuple chargée d'installer la démocratie dans le pays, l'armée indonésienne mobilise, mardi 10 novembre, à Djakarta, 30 000 soldats d'infanterie, l'aviation, six navires de guerre et un sous-marin.

■ Samedi 7 novembre, un alambic à la soupape défaillante explose en distillant de l'alcool de marc sur la place des Martres-de-Veyre, village du Puy-de-Dôme, blessant quatre personnes. Les gendarmes, chargés de l'enquête, qualifient l'accident de *« rare »*.

Christian Colombani

La campagne du « Sun » contre la « mafia homosexuelle »

Après la confession forcée d'un second ministre et les allégations concernant deux autres, le tabloïd de Rupert Murdoch trouve la proportion de gays trop forte au sein du gouvernement. Il somme Tony Blair « de dire la vérité »

LE ROYAUME-UNI est-il *« gouverné par une mafia homosexuelle »* ? Après la confession forcée d'un *« quatrième ministre »* de Tony Blair sur ses préférences sexuelles, *The Sun*, quotidien de Rupert Murdoch, somme le chef du gouvernement de *« dire toute la vérité »* au public.

« Si vous êtes ministre ou député et si vous êtes gay, appelez-nous au 0171-782-41-05 et ne vous préoccupez pas du prix de la communication, nous vous rappellerons... » Toujours à la pointe du bon goût, de l'éthique et de la décence, le premier quotidien populaire d'outre-Manche, *The Sun* (quatre millions d'exemplaires vendus chaque jour), lance une nouvelle croisade pour *« le bien public »*.

Foin de considérations mercantiles dans cette affaire... Outré par la révélation forcée des préférences sexuelles *« d'un quatrième ministre – sur vingt et un dont dix-sept hommes »*, le navire amiral britannique du plus puissant magnat de la presse mondiale, Rupert Murdoch, veut simplement savoir *« si la Grande-Bretagne est gouvernée par une mafia homosexuelle de politiciens, d'avocats, de courtisans de palais et autres grosses légumes »*. Le public, écrit le journal, *« a le droit de savoir »*, et c'est pourquoi le *Sun* consacrait toute sa « une » du lundi 9 novembre à cette sommation : *« Dites-nous toute la vérité, Tony [Blair] »*. Sinon, avertit l'éditorial, *« votre gouvernement va vite se retrouver dans une massive tourmente de désagréments... »*

MOYENNE NATIONALE

Contraint samedi par un autre tabloïd de M. Murdoch, *The News of the World*, de révéler publiquement ses préférences, faute de quoi le quotidien menaçait de publier la dénonciation – payée – d'un de ses anciens amants, le ministre de l'agriculture, Nick Brown, n'est en réalité, après son collègue de la culture, Chris Smith, que le second membre du cabinet de Tony Blair à avouer ce que le *Sun* évite d'appeler sa « déviance », tout en laissant entendre *qu'il y a certainement là matière à « s'alarmer »*. Les deux autres ministres « mis en accusation », Ron Davies, qui vient de démissionner après une troublante mésaventure dans un parc fréquenté par les « gays » (*Le Monde* du 29 octobre), et Peter Mendelson, le puissant ministre du commerce, accusé *« d'en être »* dans les médias, ont jusqu'ici refusé de confesser leurs turpitudes présumées. Ils ont tort, car *« des politiciens honnêtes et compétents comme Peter Mendelson »*, qui va devoir décider au nom du gouvernement – mais cela n'a sûrement rien à voir... – si Rupert Murdoch peut ou non racheter le richissime club de football Manchester United, *« n'ont rien à craindre de la vérité »*. *The Sun*, qu'on se le dise, n'est pas du tout homophobe. *« Il n'y a rien de mal à être gay »*, écrit-il lundi. *« D'ailleurs, on sait depuis longtemps que la politique, comme le théâtre, attire les homosexuels. »*

Le problème est de trois ordres. D'abord, *« quatre gays sur vingt et un ministres, sans compter ceux qui n'ont encore rien dit, cela représente déjà le double de la moyenne nationale qui est d'un homme sur dix environ »*. Ensuite, ceux qui *« se plaisent à garder leurs petites affaires dans l'obscurité »* peuvent être la cible *« de chantage, de pression, de coercition »*. Enfin, et c'est aux yeux du *Sun* le plus grave, *« le risque est réel de voir ces hommes entrer dans une sorte de société secrète, une mafia de velours, une espèce de franc-maçonnerie »*, dont les membres se devraient allégeance à eux-mêmes et à leurs semblables avant le bien public.

Tony Blair, qui a, selon tous les journaux, poussé Ron Davies à la démission, à la fin du mois dernier, par crainte des réactions publiques, a décidé cette fois-ci de garder sa confiance au ministre « révélé » de l'agriculture.

Patrice Claude

DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ Les négociations pour l'élargissement de l'Union européenne ont été lancées sans qu'aucune stratégie claire sur leur finalité n'ait été définie par les Quinze. Il y a un besoin urgent de clarification si l'on ne veut pas que ces négociations traînent sans fin et au grand désavantage de tous. Tout d'abord, l'Union devrait affirmer sans ambiguïté que son objectif est de s'ouvrir aux dix pays candidats d'Europe centrale et orientale, lorsque ceux-ci y seront prêts. Cette perspective ne peut pas être prise en otage par le conflit de Chypre, comme menace de le faire la Grèce. Cela signifie ensuite que les réformes institutionnelles doivent être conçues en considérant qu'il y aura au moins, dans l'avenir, vingt-cinq Etats membres. L'Union européenne doit aussi se préoccuper dès aujourd'hui des relations qu'elle compte entretenir avec ses futurs voisins que seront la Russie, la Turquie et l'Ukraine. Contrairement à l'orientation choisie par l'Union, ces pays ne doivent pas être rejetés derrière un nouveau rideau de fer.

THE ECONOMIST

■ Oui, il nous l'a refait. Vous pouvez l'enfoncer, lui mettre sur le dos enquête sur enquête, l'obliger à reconnaître qu'il est un menteur et le pousser à des excuses publiques, toujours, il renaît et, en plus, avec le sourire. Pour la première fois depuis 1822, le parti du président démocrate depuis six ans au pouvoir a gagné des sièges à la Chambre des représentants... Dans tout le pays, les électeurs les plus motivés n'étaient pas des républicains révoltés mais des démocrates qui, depuis des mois, avaient voulu exprimer leur soutien à Bill Clinton. L'année à venir, avec la perspective de la présidentielle de l'an 2000, ne sera donc pas celle que les experts avaient prévue. Au lieu d'un président boitillant gardant ses distances avec un Parti démocrate démoralisé, elle verra un leader dopé entouré de troupes unies derrière l'héritier, Al Gore. Et au lieu d'un candidat républicain sûr de lui, il y aura un parti qui regardera avec inquiétude les sondages. Qui donc aurait pu prévoir un tel scénario ? Un homme au moins : l'incroyable président spécialiste du rebond.

FRANCE-INTER

Dominique Bromberger

■ Il faudrait inventer une institution capable de coordonner les efforts en cas de catastrophe naturelle, plutôt que de voir chacun improviser dans son coin. Les catastrophes dites naturelles peuvent être aussi dangereuses pour nos économies que la crise asiatique. (...) Il ne s'agit plus de charité, mais d'apprendre à faire face aux urgences planétaires.

www.internenettes.fr

Un groupe de Parisiennes a créé un webmagazine à la fois féministe et convivial

QUAND une dizaine de femmes internautes décident de taper du poing sur la table pour affirmer leur présence sur le Web face aux cybermachos, cela donne Internénettes, un webmagazine lancé le 8 mars 1997, date de la Journée mondiale de la femme : *« Nous avons aussi réalisé ce site en réaction contre les revues en ligne dites féminines, qui continuent à véhiculer une image stéréotypée de la femme »*, explique Elisabeth Chamontin, rédactrice en chef. Inutile de chercher sur leur site des conseils de maquillage : *« Nous parlons de ce qui intéresse vraiment les femmes actives, loin des couches-culottes, de l'astrologie, des cures d'amaigrissement ou des histoires sexo-sentimentales. »* Les Internénettes ont ouvert un espace consacré aux « femmes qui créent », toutes disciplines confondues, ainsi qu'une galerie de portraits de femmes ethnologues, viticultrices ou chefs d'entreprise, avec des conseils pratiques pour monter son entreprise ou son association.



Le discours strictement militant est concentré dans la rubrique « Femmes », qui, chiffres à l'appui, revient sur les problèmes d'écart de salaires entre hommes et femmes, ou de sous-représentation des femmes en politique. Cela dit, les Internénettes, qui se qualifient volontiers d'*« épicuriennes »*, savent aussi proposer des recettes de cuisine, accompagnées de bons vins choisis par une œnologue...

Le magazine fonctionne grâce à une cinquantaine de bénévoles *« parisiennes pour la plupart, avec une moyenne d'âge de quarante ans*, précise la rédactrice en chef. *Il a déjà permis de recruter une dizaine de nouvelles venues ; lorsqu'une internaute postule, nous l'invitons à déjeuner et, si ça colle, elle est cooptée. »* Une fois par mois, Elisabeth Chamontin bat le rappel des troupes pour collecter les articles par courrier électronique. Internénettes est aussi un réseau d'entraide professionnelle : *« Il nous arrive d'initier ou de conclure des affaires. »*

Les hommes ne sont pas interdits de séjour, loin de là, puisqu'ils représentent près du tiers des 40 000 lecteurs mensuels : *« Non seulement ils sont les bienvenus, mais s'ils nous écrivent des lettres enthousiastes ou nous rendent un service, ils peuvent être élus "chouchou du mois"... L'esprit d'Internénettes est très éloigné de l'extrémisme de certains sites féministes américains, même si nous avons installé des liens avec certains d'entre eux. En fait, nous adorons les hommes, pourvu qu'ils soient intelligents, amateurs de bon vin, polis, rigolos et pas agressifs. »*

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

■ **MUSIQUE**
La chaîne de télévision musicale M2 (filiale de MTV), diffusée en France sur le bouquet TPS, est également retransmise en direct sur Internet. Le site propose en outre un accès à une banque d'images de 1 500 vidéoclips.
www.m2europe.com

■ **VIN**
Une sélection des *« dix meilleurs crus du Beaujolais »* est en vente sur le site Web Chateau Online. Livraison en France sous 7 jours.
www.chateau-online.com

■ **PUBLICATION PRÉMATURÉE**
Le rapport du ministère du travail américain sur le taux de chômage pour octobre a été placé par erreur sur Internet le 5 novembre, avec vingt-quatre heures d'avance. Une firme d'analystes financiers l'a découvert et envoyé aussitôt à plusieurs centaines d'investisseurs : *« Nous savions que certains chiffres auraient un impact sur le marché, et nous nous sommes sentis obligés d'informer nos clients. »* Alerté, le ministère a retiré le rapport de son site, avant de l'y remettre le jour même, pour ne pas désavantager ceux qui n'avaient pas eu le temps de le consulter. – *(AP.)*

Le cas PPDA, suite

par Alain Rollat

PATRICK Poivre d'Arvor était déjà un sujet de conversation, un sujet de dispute, un sujet de plaintes, un sujet de roman-photo. Le voilà devenu un sujet d'étude scientifique. On le pèse, le soupèse, l'observe, le mesure, le jauge, le scrute, le découpe, le dissèque. Chacun de ses gestes est enregistré, étiqueté. Chacun de ses regards est exploré, répertorié. Chacun de ses sourires est classé, interprété. Chacun de ses mots est désossé, emballé. Chacun de ses silences est comptabilisé, décrypté. Aucun insecte de la télébiosphère n'avait jamais suscité autant d'intérêt chez les entomologistes de la bulle médiatique.

« Arrêt sur images », qui excelle dans la microchirurgie du nombril, le soumettait même, dimanche, sur La Cinquième, à un examen comparatif. Il s'agissait d'analyser pourquoi la voix d'un Patrick Poivre d'Arvor met de l'émotion, là où celle d'un Claude Sérillon met de la distance. Il s'agissait de discerner pourquoi le verbe d'un Patrick Poivre d'Arvor affectionne le *« nous »* de majesté, alors que celui d'un Claude Sérillon préfère le *« nous »* de collectivité. Il s'agissait de déceler pourquoi les mains d'un Patrick Poivre d'Arvor se cachent, pendant ses interviews, quand celles d'un Claude Sérillon s'exhibent, etc. Au train où vont les choses, il y aura bientôt des thèses d'Etat sur les particules élémentaires du poivrisme d'arvorien... Et, comme son narcissisme le pousse à se regarder dans la glace pendant qu'on le sonde, l'intéressé finira par se croire important.

Outre le fait que leur utilité reste à démontrer, ces investigations cliniques butent sur un obstacle qui semble insurmontable puisque le Patrick Poivre d'Arvor est un insecte bicéphale. Quelle est donc celle de ses deux têtes qui fait foi ? Celle du démiurge qui met en scène le spectacle du monde, chaque soir au journal de 20 heures, ou celle du bibliothécaire d'« Ex-Libris » qui, une fois par mois, sur le coup de minuit, met à nu sa gourmandise pour les livres les plus étrangers aux mises en scène ? Celle-ci réfléchit, celle-là prend la pose.

Les deux font peut-être une paire d'anthologie, mais n'y a-t-il pas quelque vanité à prétendre percer le mystère d'un être aussi ambivalent ? Personne n'est obligé de le suivre quand il prétend prendre les téléspectateurs *« par la main »* pour les guider, comme des enfants, dans le dédale de l'actualité. Mais quelle main cherche-t-il lui-même quand il s'interroge sur la conscience animale ou sur le tracé de la frontière entre le bien et le mal, comme il le faisait, dans la nuit de lundi à mardi, pour le dixième anniversaire d'« Ex-Libris » ? Laissez-le vivre !

MARDI 10 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

- 19.00 **Quatre de l'infanterie** ■■ Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1930, N., 120 min). Histoire
- 19.30 **Le Vent de la plaine** ■■ John Huston (Etats-Unis, 1959, 120 min). Cinétoile
- 20.30 ***Mes meilleurs copains*** ■■ Jean-Marie Poiré (France, 1988, 110 min). Cinéstar 1
- 20.55 **Le Bossu** André Hunebelle. Avec Jean Marais, Bourvil (France, 1959, 100 min). France 2
- 21.30 **Histoire de détective** ■■ William Wyler (Etats-Unis, 1951, N., 100 min). Cinétoile
- 21.50 **Le Château de verre** ■■ René Clément. Avec Jean Marais, Michèle Morgan (France, 1950, N., 95 min). Ciné Classics
- 22.10 **Waterworld (version courte)** ■■ Kevin Reynolds (Etats-Unis, 1995, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
- 22.30 **Le Bel Antonio** ■■ Mauro Bolognini (Italie, 1960, N., v.o., 100 min). Paris Première
- 22.55 **Le Capitan** André Hunebelle. Avec Jean Marais, Bourvil (France, 1960, 100 min). France 2
- 23.25 **Un goût de miel** ■■ Tony Richardson (Grande-Bretagne, 1961, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
- 0.20 **La Déchirure** ■■ Roland Joffé (Grande-Bretagne, 1984, 140 min). Ciné Cinémas
- 0.40 **C'est pas une vie, Jerry** ■■ Norman Taurog (Etats-Unis, 1954, 90 min). Cinétoile
- 1.35 **Le Mur invisible** ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 115 min). Ciné Classics
- 2.00 **Le Corps et le Fouet** ■■ Mario Bava (Italie, 1963, v.o.,

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Alanis Morisette ; Valérie Lecasble ; Ary Routier ; *Hervé Gattegno*. Canal +
- 19.00 Archimède. Portrait de C.J. Peters, chasseur de virus. La mort en douce. Menaces sur Mexico. L'Etna ou le feu éternel. L'électricité au temps des Lumières. La fin des étoiles ? Arte
- 20.00 et 2.05 **20 h Paris Première.** *Invité : Jean Marais.* Paris Première
- 20.30 **Le Club.** Spécial Jean Marais. Ciné Classics
- 21.00 Le Gai Savoir. Spécial Alain Delon. Paris Première
- 22.30 Bouillon de culture. Passions dévorantes. Avec Isabelle Huppert Benoît Jacquot ; Lucien Jerphagnon ; Olivier Rolin ; José Saramago. TV 5
- 1.20 **Bouillon de culture.** Hommage à Jean Marais (Rediff. du 10/01/97). France 2
- 23.35 Comment ça va ? Pas si fou que ça. Du nouveau dans la maladie de Parkinson. Le dos. France 3
- 0.55 Zone interdite. Séduction, secrets et mensonges. M 6
- 1.00 Strip-tease. Défilé tricolore. Le veau d'or. Baisers volés. Le petit tailleur jaune. France 3
- 1.55 Saga-Cités. 19, rue Petit. France 3

DOCUMENTAIRES

- 17.15 RU 486, la pilule abortive. Planète
- 19.00 La Guerre civile d'Espagne. [6/6]. Victoire et défaite. Odyssée
- 19.30 Yo-Yo Ma et les Kalahari Bushmen. Muzzik
- 19.55 Arctique, lumières boréales. [4/13]. Odyssée
- 20.10 Jean-Louis et Yvonne. Planète
- 20.15 Reportage. Coma, la vie à un fil. Arte
- 20.35 Les Patrons sous Vichy. Planète
- 20.45 La Vie en face. Polo et le chaos sous contrôle. Arte
- 21.00 Trotsky. Histoire
- 21.20 Histoire de la BD. Odyssée
- 21.30 Histoire de l'aviation. [1/7]. Planète
- 21.35 Soirée thématique. 50 ans de cinéma polonais. Arte
- 21.50 Danger réel. Les Brigades de la peur. 13ème Rue
- 21.50 Au cœur des tribus. Les Waorani. Odyssée
- 22.00 Corpus Christi. [2/12]. *Jean le Baptiste.* Histoire
- 22.40 Mondrian, New York. Planète
- 22.40 Chasseurs d'Afrique. [2/2]. Odyssée
- 0.00 Conférences de presse. 15 mai 1962 [2/2]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Football. Nancy - Marseille. Canal +
- 20.45 Route du Rhum 1998. France 3
- 21.00 Boxe. Championnat de France : Poids mi-lourds : Alain Simon - Jean-Marc Mormeck. Poids lourds : Antoine Palatis - Samuel M'Bendjob (Cam). Eurosport

DANSE

- 20.30 Quelle histoire ? Chorégraphie d'Alain Platel. Musique de Rossini. Muzzik
- 21.40 La Sylphide. Par le Royal Danish ballet. Mezzo

MUSIQUE

- 18.30 Pierre et le loup. *Musique de Prokofiev.* Par l'Orchestre de chambre d'Europe, *dir. Claudio Abbado.* Mezzo
- 20.50 Hit machine. Spécial tubes de la rentrée. M 6
- 21.00 Tchaïkovski Festival Concert. Avec Mikhail Pletnev, piano. *Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou,* dir. Vladimir Fedosseiev. Muzzik
- 22.30 Vivaldi Concertos. Par le BBC Scottish Symphony Orchestra, dir. Jerzy Maksymiuk. Muzzik
- 22.45 Mozart. *Requiem K626.* Par The English Baroque Soloists *et The Monteverdi Choir,* dir. John Eliot Gardiner. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 21.25 Les Faux Frères. Miguel Courtois. RTBF 1
- 22.35 Le Profil de l'assassin. Michael Cohn. Canal +

SÉRIES

- 20.55 La Vie à cinq. Une décision importante. Dilemme amoureux. Téva
- 22.55 Star Trek, la nouvelle génération. Vie et mort d'un exocomp (v.o.). Canal Jimmy
- 23.00 Perry Mason. Le Verre empoisonné. TF 1
- 23.05 Brooklyn South. Faute professionnelle. Nouveau départ. M 6
- 23.45 Star Trek, Deep Space Nine. Un homme seul (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 19.00 TV 5

Voilà Paris spécial... Etrangers

Depuis la rentrée de septembre, « Voilà Paris », le magazine d'activité culturelle de TV 5 est diffusé du lundi au vendredi à 19 heures (rediffusions le lendemain à 5 h 30, 16 h 15 et 12 h 05). L'équipe de « Voilà Paris » – le producteur Jean-Louis Burgat (Léo Productions), la rédactrice en chef Véronique Barbey, la présentatrice Marie Talon – inaugure ce lundi « Voilà Paris spécial... », une programmation thématique, une semaine par mois, qui se propose de creuser un aspect de la vie culturelle de la capitale. Du 9 au 13 novembre, donc, place au « Paris des communautés étrangères » avec des représentants des cinq continents dont, notamment, le cinéaste Costa-Gavras, Boutros Boutros Ghali, secrétaire général à la francophonie, la chanteuse sénégalaise Coumba Gawlo, le *Chilien Oscar Castro et Sylvie Mi*queu, respectivement fondateur et chorégraphe de la compagnie Aleph, Kim Lefèvre, écrivain francophone d'origine asiatique, un maître de thé...

● *22.30 Paris Première*

Le Bel Antonio

Un Sicilien de Catane, qui a la réputation d'un séducteur impénitent, se marie et se révèle impuissant. D'après un roman de Vitaliano Brancati – adapté en France, au théâtre, par André Roussin sous le titre *La Mamma* –, une bien curieuse satire sociale. Mauro Bolognini s'attaque à la morale « virile » et aux conventions siciliennes, mais laisse transparaître l'angoisse d'une homosexualité non assumée. Pier Paolo Pasolini avait participé au scénario. Les interprètes – Marcello Mastroianni, Claudia Cardinale, Pierre Brasseur – sont remarquables. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Le Huitième Jour ■ Film. Jaco Van Dormael.
- 23.00 Perry Mason. Le Verre empoisonné.
- 0.40 Le docteur mène l'enquête.
- 1.25 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 19.20 Qui est qui ?
- 19.55 et 0.55 L'Euro.
- 19.56 Au nom du sport, Météo.
- 20.00 et 1.00 Journal, Météo.
- 20.55 Hommage à Jean Marais. Le Bossu. Film. André Hunebelle.
- 22.50 Bouche à oreille.
- 22.54 La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 22.55 Hommage à Jean Marais. Le Capitan. Film. André Hunebelle.
- 1.20 Bouillon de culture. Invité : Jean Marais.

FRANCE 3

- 18.55 Le 19-20 de l'information.
- 20.00 Météo.
- 20.05 Le Kadox.
- 20.40 Tout le sport, Route du Rhum.
- 20.55 Question pour un champion. Spécial 10 ans.
- 23.00 Météo, Soir 3.
- 23.35 Comment ça va ?
- 0.30 Magazine olympique.
- 1.00 Strip-tease.

CANAL +

- ▶ En clair jusqu'à 20.30
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.15 Football. Nancy - Marseille.
- 22.35 Le Profil de l'assassin. Téléfilm. Michael Cohn.
- 0.20 Football. Nantes - Le Havre.
- 2.00 Le Corps et le Fouet ■■ Film. Mario Bava (v.o.).

ARTE

- 19.00 Archimède.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Coma, la vie à un fil.
- 20.45 La Vie en face. Polo et le chaos sous contrôle : Histoires du nouveau centre de Berlin.
- 21.35 Moments magiques.
- 21.40 Soirée thématique. 50 ans de cinéma polonais. *21.45* La Puissance des symboles. Le cinéma polonais entre l'art et la politique. *22.45 L'Ecole de cinéma de Lódz.* Berceau du film polonais. 23.20 Courts métrages de Lódz.
- 1.05 Le Converti ■ Film. Kazimierz Kutz (v.o.).

M 6

- 19.00 FX, effets spéciaux, la série.
- *19.54 Le Six Minutes, Météo.*
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.35 La Famille Touvabien.
- 20.40 Décrochage info, E = M 6 découverte.
- 20.50 Hit machine. Spécial tubes de la rentrée.
- 23.05 Brooklyn South. *Faute professionnelle.* Nouveau départ.
- 0.55 Zone interdite. Séduction, secrets et mensonges.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Agora. Daniel Grojnowski à propos de *Bruges-la-Morte*, de Georges Rodenbach.
- 21.00 Poésie studio. Christian Dotremont. Raymond Roussel.
- 22.10 Mauvais genres. Patrick Raynal.
- 23.00 Nuits magnétiques. Où va la gauche ? [2/5].
- 0.05 Du jour au lendemain. Héléna Villovitch (*Je pense à toi tous les jours*).

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Concert. Par le Northern Sinfonia Orchestra, dir. Christian Zacharias, piano, Flonulla McCarthy, soprano : œuvres de Mozart, Haydn.
- 22.30 Musique pluriel.
- 23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées de Radio-Classique. *Concerto pour violon nº 1 K 207,* de Mozart, par l'Academy of St. Martin-in-the-Fields, dir. Marriner, Mutter, violon. 20.40 Mariss Jansons, chef d'orchestre. Œuvres de Tchaïkovski, Rachmaninov, Saint-Saëns, Grieg, Brahms, Sibelius.
- 22.50 Les Soirées... (suite).

MERCREDI 11 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

- 13.15 **C'est pas une vie, Jerry** ■■ Norman Taurog (Etats-Unis, 1954, 95 min). Cinétoile
- 13.30 **Kansas City** ■■ Robert Altman (Etats-Unis, 1995, 115 min). Cinéstar 2
- 15.50 ***La Liste de Schindler*** ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., 190 min). Cinéstar 1
- 16.15 **Coups de feu dans la Sierra** ■■ *Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1962,* 90 min). Cinétoile
- 17.00 **Quatre de l'infanterie** ■■ Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1930, N., 120 min). Histoire
- 17.45 **Haute société** ■■ Charles Walters (Etats-Unis, 1956, 105 min). Cinétoile
- 18.50 **Un goût de miel** ■■ Tony Richardson (Grande-Bretagne, 1961, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
- 20.30 **After Dark, My Sweet** ■■ James Foley (Etats-Unis, 1990, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
- 20.35 **Le silence est d'or** ■■■ René Clair (France, 1946, N., *100 min*). Ciné Classics
- 21.25 **J.F. partagerait appartement** ■■ Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1992, 110 min). RTBF 1
- 22.20 **Poussière d'ange** ■■ Edouard Niermans (France, 1987, 95 min). Ciné Cinémas
- 22.35 **Talons aiguilles** ■■ Pedro Almodovar (Espagne, 1991, 115 min). Cinéstar 2
- 23.40 **Le Mur invisible** ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1947, N., 115 min). Ciné Classics
- 1.35 **Le Mouchard** ■■ *John Ford (Etats-Unis, 1935,* N., v.o., 90 min). Ciné Classics
- 3.05 **Le Pigeon** ■■ Mario Monicelli (Italie, 1958, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 11.00 et 14.00 **20 h Paris Première.** Invité : Jean Marais. Paris Première
- 12.50 Saga-Cités. *Poilus d'ailleurs.* France 3
- 13.00 Des racines et des ailes. L'obésité n'est pas une fatalité. Fumeurs hors-la-loi. Johannesburg : l'envers du miracle. TV 5
- 13.50 Modes de vie, modes d'emploi. T.A.F. : Vignes et vin. La Cinquième
- 15.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'Orchestre noir [1/2] : Piazza Fontana, histoire d'une machination. Histoire
- 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Louis 2000, Sylvie Vartan, Jean-Marie Perier, René Fregni. Canal +
- 20.00 Savoir plus santé. Tout sur le nez. Halte à la sinusite infectieuse. Pleins feux sur les rhinites allergiques. La chasse aux polypes. La vie sans odeur. Mouche ton nez. TV 5
- 20.00 20 h Paris Première. Avec Anouk Grinberg. Paris Première
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Moissons de fer. Arte
- 20.55 Ushuaïa nature. La molécule bleue. TF 1
- 20.55 Des racines et des ailes. De la folie au baby blues. Le mystère des glaces. Le petit ange de Colombie. France 3
- 21.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'orchestre noir [2/2] : La stratégie de la tension. Histoire
- 22.35 52 sur la Une. 30 années les séparent, l'amour les unit. TF 1
- 22.45 Ça se discute. Peut-on tout se permettre pour vendre ? France 2
- 23.00 Le Magazine de l'Histoire. Le retour de Casanova. Invités : Patrick Eveno, Claude Aziza, Jean-Marie Rouart, Philippe Sollers. Histoire
- 23.45 ▶ Un siècle d'écrivains. James Baldwin, le prix à payer. France 3
- 23.55 Ciné-Cinécourts. Le mois de la photo. Avec Johan Van der Keuken. Ciné Cinémas
- 0.35 Comment ça va ? Pas si fou que ça. Du nouveau dans la maladie de Parkinson. Le dos. France 3
- 1.00 Le Cercle. La transmission. Invités : Patrice Chéreau, Julie Brochen, Michèle Kokosowski, Vassili Vassiliez. France 2

DOCUMENTAIRES

- 14.25 Jean Marais, séducteur. André Halimi. La Cinquième
- 18.15 Egon Schiele. Vie et œuvre. Odyssée
- 18.35 RU 486, la pilule abortive. Planète
- 19.00 La Danse des dieux au royaume des Tulus. Arte
- 19.00 Le Tour de France des métiers. Languedoc-Roussillon : le lithographe, le ferronnier d'art. Odyssée
- 19.45 Le Ratel, chasseur de miel au Kenya. Planète
- 19.55 Le Fleuve Jaune. Les troglodytes du fleuve. Odyssée
- 20.00 Les Grands Interprètes. Wilhelm Kempff. Muzzik
- 20.15 Verdun, l'héritage de la douleur. Arte
- 20.35 Bébé Cadum. Planète
- 20.50 Quelque part en Laponie. Odyssée
- 20.55 Un samedi soir sur la planète. Téva
- 21.15 Moulay Hassan, Aïssaoui. Odyssée
- 21.30 Jean-Louis et Yvonne. Planète
- 21.45 Musica. Giuseppe Sinopoli *et la Staatskapelle de Dresde. [2/2] Chemins musicaux : du Rhin au Nil.* Arte
- 21.45 Plans de vol. [2/13]. Les combattants du ciel. Odyssée
- 21.55 Les Patrons sous Vichy. Planète
- 22.00 Trente ans d'Histoire, la Grande Guerre. [3/3]. D'une guerre totale à une paix illusoire. Histoire
- 22.10 Les Années fracture. La Grande Guerre à l'écran. Odyssée
- 22.45 René Clair, cinéaste. La rigueur de l'imaginaire. Ciné Classics
- 22.50 Histoire de l'aviation. [1/7]. Planète
- 22.55 Portrait de Manu Chao. Paris Première
- 23.10 Au pays des faisans. Odyssée
- 23.15 ▶ Profil. Le Laboratoire du docteur von Trier. Retour à la magie du cinéma. Arte
- 23.50 Histoire de la BD. Fifty, fifty. Odyssée
- 0.00 Mondrian, New York. Planète
- 0.20 ▶ La Lucarne. Moment of Impact. Arte

SPORTS EN DIRECT

- 13.00 et 15.45, 16.30 Tennis. Tournoi messieurs de Moscou. Eurosport
- 14.30 et 19.00 Haltérophilie. Championnats du monde à Lahti (Finlande). Eurosport
- 15.05 Rugby. Barbarians français - Argentine. A Bourgoin. France 2
- 20.42 Voile. Route du Rhum 1998. Le point sur la course. France 3

MUSIQUE

- 20.55 Soirée Satie, Stravinsky et la danse. Muzzik
- 21.40 Herbie Hancock Trio. Munich 1987. Mezzo
- 23.00 Selva Morale e Spirituale, de Monteverdi. Par l'ensemble A Sei Voci, dir. Bernard Fabre-Garrus. Muzzik
- 23.20 La Mano Negra. Pigalle 1990. Paris Première
- 23.20 Suite Scythe opus 20, de Prokofiev. Par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Valery Gergiev. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 17.05 L'Emblème rouge du courage. Lee Philips. France 3
- 17.20 Catherine Courage. Jacques Ertaud [1 et 2/3]. Festival
- 20.40 Entre l'amour et la haine. Rod Hardy. RTL 9
- 20.40 Meurtres dans la ville. Peter Medak. 13ème Rue
- 20.50 Retour de l'au-delà. Paul Wendkos [1 et 2/2]. M 6

SÉRIES

- 18.30 La Vie à cinq. Une décision importante. Dilemme amoureux. Téva
- 18.30 Magnum. *Pas de neige à Hawaï.* 13ème Rue
- 19.20 Equalizer. Les trois coups. 13ème Rue
- 20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Vie et mort d'un exocomp. Canal Jimmy
- 20.40 Homicide. Les gants blancs. Série Club
- 20.55 L'Instit. Demain dès l'aube. France 2
- 21.50 Presque parfaite. Un week-end d'enfer (v.o.). Canal Jimmy
- 22.15 Two. Coincé entre deux causes. Série Club
- 22.20 L'Inspecteur Lavardin. Le Château du pendu. Festival
- 22.20 Friends. Celui qui a perdu son singe (v.o.). Celui qui a *un dentiste carié (v.o.).* Canal Jimmy
- 23.05 ▶ The New Statesman. Le bonheur est un flingue encore chaud (v.o.). Canal Jimmy
- 0.05 New York Police Blues. La conscience tranquille (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

- ▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- ■ On peut voir.
- ■■ Ne pas manquer.
- ■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
- ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.55 TF 1

Ushuaïa nature

La rentrée de Monsieur Hulot

DÈS LE GÉNÉRIQUE, les familiers d'« Ushuaïa » *retrouveront* leurs habitudes : même musique onirique et apparition d'un Nicolas Hulot toujours aussi acrobate, cascadeur plus précisément. Fidèle à lui-même, l'animateur-présentateur se mouille une fois de plus, pour nous dire bonsoir, au milieu et à l'extrême bord d'une immense et vertigineuse chute d'eau, au fin fond de la forêt tropicale mexicaine, afin d'introduire le premier sujet de sa nouvelle série, « *Ushuaïa nature* ». *Après un an* de vacances, notre Monsieur Hulot, sans abandonner le spectaculaire, revient à plus de simplicité. Comme l'indique le titre, l'émission est plus « nature » et se passe de la lourde et complexe logistique de l'opération « Okavango ». Cette série – dont le rythme de diffusion ne sera pas régulier (une demi-douzaine d'émissions sont prévues au cours de l'année à venir) – se veut encore plus écolo*gique. Il est d'abord question de la « molécule bleue »*, l'eau ; d'autres soirées auront pour thèmes l'océan, les volcans, la biodiversité.

Comment ne pas être surpris quand on tombe sur une accumulation de bouteilles en plastique au creux d'un gouffre perdu dans une forêt apparemment vierge, loin de toute civilisation moderne ? Comment ne pas être effaré par la monstrueuse pollution du Gange ? Dans le premier numéro de ce magazine renouvelé, en différentes étapes autour du globe, Nicolas Hulot compose, comme il l'avoue, un « *hymne à l'eau* », avec de superbes images, tout en délivrant un clair message sur l'abso*lue nécessité de préserver cet élé*ment liquide si vital et si fragile. Pour cela, est-il nécessaire d'aller au Mexique, en Inde, en Birmanie, en Australie et en Floride ? Est-il nécessaire de jouer les aventuriers « de l'extrême » – Nicolas Hulot est toujours aussi bavard en plongée – et de multiplier les prises de vue saisissantes ? Notre guide a, en conclusion, une jolie formule pour justifier les charmes de son entreprise : « Ushuaïa » suscite rêve et évasion « *parce que l'émerveillement est le premier pas vers le respect* » de la nature. Dont acte.

Francis Cornu

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 L'Enfant sacré du Tibet ■ Film. Michael Ritchie.
- 15.35 TF ! Jeunesse.
- 17.30 Les Vacances de l'amour.
- 18.30 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Ushuaïa nature. La molécule bleue.
- 22.35 52 sur la Une.
- 23.40 Formule foot.
- 0.10 TF 1 nuit, Météo.
- 0.25 Tribunal.
- 0.50 Reportages.

FRANCE 2

- 13.45 et 17.10 Un livre, des livres.
- 13.50 Armistice du 11 novembre. Un devoir de mémoire.
- 14.50 Tiercé.
- 15.05 Rugby. Barbarians - Argentine.
- 17.20 Les Canons de Navarone ■ Film. Jack Lee-Thompson.
- 19.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.51 et 20.45 Tirage du Loto.
- 19.55 Au nom du sport.
- 19.56 Météo, Journal, Météo.
- 20.55 L'Instit. Demain dès l'aube.
- 22.35 La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 22.45 Ça se discute. Peut-on tout se permettre pour vendre ?
- 0.35 Journal, Météo.
- 1.00 Le Cercle. La transmission.

FRANCE 3

- 13.30 Le Lion du désert ■ Film. Mustapha Akkad.
- 16.10 Mourir à Verdun. Histoire d'une hécatombe.
- 17.05 L'Emblème rouge du courage. Téléfilm. Lee Philips.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.52 L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55 Le 19-20 de l'information.
- 20.00 Météo.
- 20.38 Tout le sport, Route du Rhum.
- 20.55 Des racines et des ailes. De la folie au baby blues. Le mystère des glaces. Le petit ange de Colombie.
- 22.45 Météo, Soir 3.
- 23.15 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
- 23.45 ▶ Un siècle d'écrivains. James Baldwin, le prix à payer.
- 0.35 Comment ça va ?

CANAL +

- 13.34 Les mots ont des visages. Elle.
- 13.35 Voyage d'automne.
- 14.30 H. [3/20].
- 14.50 Blague à part. [3/20].
- 15.20 Décode pas Bunny.
- 15.50 La Légende de Calamity Jane.
- 16.10 C+ Cléo.
- ▶ En clair jusqu'à 21.00
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 21.00 Marthe ■ Film. Jean-Loup Hubert.
- 22.55 Jour de foot.
- 23.40 South Park.
- 0.00 Spin City.
- 0.25 Le Bassin de J.W. ■ Film. Joao César Monteiro.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.15 Toque à la loupe.
- 13.30 Le Journal de la santé.
- 13.45 Modes de vie, modes d'emploi.
- 14.25 Jean Marais, séducteur.
- 15.30 Maigret. Mon ami Maigret.
- 17.00 Cellulo.
- 17.30 100 % question.
- 17.55 Les Yeux de la découverte.
- 18.30 Le Monde des animaux. Safari dans la basse-cour.
- 19.00 Connaissance. La Danse des dieux au royaume des Tulus.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Verdun, l'héritage de la douleur.
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. *Moissons de fer [2/2].* Le théâtre des opérations.
- 21.35 Les Cent Photos du siècle.
- 21.45 Musica. Giuseppe Sinopoli et la Staatskapelle de Dresde. [2/2]. Chemins musicaux : du Rhin au Nil.
- 23.15 ▶ Profil. Le Laboratoire du docteur von Trier. *Retour à la magie du cinéma.*
- 0.20 ▶ La Lucarne. Moment of Impact.

M 6

- 13.25 M 6 Kid.
- 14.40 La Princesse et le Pauvre. Téléfilm. Lamberto Bava [1 et 2/2].
- 18.05 Les murs ont des oreilles. Film. Jean Girault.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.35 La Famille Touvabien.
- 20.40 Décrochage info, Les Voyages d'Olivia.
- 20.50 Retour de l'au-delà. Téléfilm. Paul Wendkos [1 et 2/2].
- 0.05 Booker.
- 0.55 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique. L'esprit modal. [3/5].
- 20.30 Agora. Stéphane Audoin-Rouzeau (*La Grande Guerre : 1914-1918*).
- 21.00 Philambule. Gisèle Souchon (*Les Grands Courants de l'individualisme*).
- 22.10 Fiction. Commémoration du 11 novembre 1918. Correspondance de Copeau avec Louis Jouvet et Charles Dullin.
- 23.00 Nuits magnétiques. Où va la gauche ? [3/5].
- 0.05 Du jour au lendemain. François Cheng (*Shitao : la saveur du monde*).

FRANCE-MUSIQUE

- 18.06 Scène ouverte, à toutes voix. Par les Solistes de Lyon, dir. Bernard Têtu, Fabrice Pierre, harpe : œuvres de Holst, Britten.
- 19.00 Petit lexique de la musique baroque. Bologna.
- 19.40 Prélude.
- 20.00 Festival international d'orgue de Chartres. Rie Hiroe, Paul Dean, Jean-Pierre Steijvers, Etienne Pierron et Philippe Lefèbvre, orgues : œuvres de Bach, Franck, Brahms, Messiaen, Cochereau, Lefèbvre.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Minjard, Gaussin.
- 23.07 Les Greniers de la mémoire. Betsy Jolas.

RADIO-CLASSIQUE

- 18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
- 19.30 Classique affaires soir.
- 20.15 Les Soirées de Radio-Classique. *Concerto brandebourgeois nº 5 BWV 1050*, de Bach, par Il Giardino Armonico, dir. Antonini, Barchi, clavecin. 20.40 *Fortunio*, comédie de Messager, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Gardiner ; Œuvres de Fauré et Messager, Ivaldi et Lee, pianos.
- 22.26 Les Soirées... (suite).

Le testament

par Pierre Georges

LES HOMMAGES, bien sûr, à la pelle. Sincères. Emus. Mérités. Quelle présence, cet homme-là, et quelle absence subite pour ceux qui l'aimèrent tant, simplement, il irradiait l'amour de vivre, l'amour simplement. Dans les multiples phrases qui disent l'émotion, l'affection, le respect, dans ce cortège de témoignages qui précèdent et suivent rituellement le corbillard commun de nos souvenirs et de nos nostalgies, une femme, Brigitte Fossey, a trouvé le mot juste, le mot parfait. Elle a dit simplement, car l'emphase parfois peut être simple : *« c'était un soleil »*.

Tout ce qu'il y a à retenir de Jean Marais était dit. Mieux que tout. *« Jean Marais ne se grille pas à la rampe, il y flamboie. »* Oui, cet homme avait un pouvoir étrange, comme un pouvoir d'irradiation, qui n'imprima pas seulement nos mémoires, mais faisait qu'à le voir en scène, et à le voir si bien vieillir, on finissait toujours par se réconcilier avec le genre humain. Car il fut aussi cet étrange et resplendissant jeune vieillard, beau comme un astre couchant, l'un des rares capables de diffuser, avec tant de constance, la magnificence et la joie de vivre.

La télévision, dans ses urgences funèbres, déprogramme et fait au disparu une haie de mémoire. Ci-gît Jean Marais, et ne gît point d'ailleurs. Puisque le voici tel qu'il fut, ange Heurtebise ou Masque de Fer, Bête ou Bossu, Roi-père somptueux de Peau d'Ane ou Capitan d'aventures. Chacun y trouvera son compte, c'est-à dire ses souvenirs propres et son jugement sur l'acteur. Chacun jugera sur pièces, avec ses préférences parfois hors les sentiers convenus, par exemple cette pochade délicieuse de Jean Renoir où un improbable général Marais à la mode Boulanger n'hésita guère entre Elena et le pouvoir.

L'acteur aussi était souvent improbable. L'artiste jamais, et l'homme encore moins. Et voilà bien pourquoi, on souhaiterait qu'à ces hommages de coutume, ces pèlerinages rituels, la télévision ajoute cette fois son propre plus. Jean Marais tel qu'il apparut, il y a plusieurs années, octogénaire déjà, dans une émission de Bernard Pivot. La mémoire là encore peut être infidèle ou enjoliver les souvenirs. Mais il nous semble bien que ce jour-là effectivement, ce vieil homme fut absolument resplendissant, splendide, comme une leçon de vie et de joie de vivre. Ou, pour rester dans la métaphore, comme un soleil couchant.

Sans affectation et avec cette sérénité tranquille qu'accorde l'âge, Jean Marais avait raconté la grande histoire d'amour qui le lia à jamais à Jean Cocteau. Il avait, mais sans en faire un plat, un drapeau ou une provocation, confirmé ce qu'il n'avait jamais caché, toujours et absolument revendiqué : son homosexualité.

Jean Marais était homosexuel. Depuis toujours et pour toujours. Voilà, dira-t-on, une bien grande découverte. Ou un hommage bien incongru au gisant de Vallauris. Il était cet homosexuel qui, à la mort de Cocteau, écrivit : *« Je vais m'endormir et mourir puisque désormais je ferai semblant de vivre »*.

Il ne fit heureusement pas semblant de vivre. Il vécut le reste de son âge. Simplement, à l'heure de son départ, qui coïncide avec tant de médiocres débats sur l'homosexualité, il nous lègue déjà, sur le sujet, ce grand rire fameux qui moque tant de médiocrité.

M. Debré à la rescousse de M. Dumas

JEAN-LOUIS DEBRÉ, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale et proche de Jacques Chirac, a invoqué la présomption d'innocence pour refuser de se joindre à ceux qui réclament la démission de Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, mis en examen dans l'affaire Elf. Mardi 10 novembre, sur RTL, M. Debré a estimé que ne pas respecter *« ce principe essentiel de notre droit »* conduirait à *« un système qui n'est plus un système de droit »* et il a appelé les membres du Conseil constitutionnel à *« appliquer le droit parce qu'ils sont les garants de l'Etat de droit en France »*. Il a ajouté que *« s'il y a quelque chose à reprocher à Roland Dumas, c'est à la justice de le dire, et si M. Dumas considère que les révélations faites ici ou là l'empêchent d'assumer ses fonctions, c'est à lui et à lui seul d'en tirer les conséquences »*.

La famille Vernes veut faire annuler la vente d'un Van Gogh contesté

LA FAMILLE VERNES, propriétaire du *Jardin à Auvers*, toile attribuée à Vincent Van Gogh mais dont l'authencité est sérieusement mise en doute, attaque en justice les commissaires-priseurs Binoche et Godeau. Ceux-ci avaient organisé la vente du 6 décembre 1992 à Paris durant laquelle Jean-Marc Vernes a acquis ce tableau pour 55 millions de francs. Les héritiers du banquier, décédé en 1995, demandent l'annulation de cette vente pour dol. Ils estiment que les commissaires-priseurs avaient à tort indiqué que cette toile, datée de juillet 1890, quelques jours avant le suicide du peintre, avait appartenu d'abord à la sœur de Van Gogh, alors que d'autres sources l'attribuaient au marchand Schuffenecker, mêlé à différentes affaires de faux (*Le Monde* du 27 septembre et du 29 novembre 1996).

L'inflation confirme son niveau exceptionnellement bas en octobre

LES PRIX à la consommation sont restés stables en octobre, selon l'indice provisoire publié, mardi 10 novembre, par l'Insee, qui affiche une évolution comprise entre - 0,1 % et 0 %. Il s'agit du deuxième mois consécutif de stabilité des prix puisque la progression de l'indice des prix avait déjà été nulle en septembre. En glissement annuel, les prix affichent une progression comprise entre 0,4 et 0,5 %. Ce niveau est, comme en septembre, le plus faible qu'ait connu la France depuis mai 1957. L'Insee explique qu'en octobre l'indice est marqué par *« le repli des prix des produits frais et des automobiles, compensé par une hausse des prix de l'énergie et de la santé »*.

PRIX À LA CONSOMMATION
variations mensuelles en %



Tirage du *Monde* daté mardi 10 novembre 1998 : 506 731 exemplaires - 3

Philippe Séguin poursuit la polémique sur la réhabilitation des mutins de 1917

Le président de la République devait s'exprimer sur ce sujet le 11 novembre

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES
de notre envoyée spéciale

Les amis du président de la République ne savent plus très bien que penser de la polémique qui enfle depuis le discours de Lionel Jospin appellant à la réhabilitation des mutins de 1917 (*Le Monde* du 7 novembre). *« Accroc à la cohabitation évident »*, selon plusieurs proches de M. Chirac, puisque M. Jospin n'a pas prévenu l'Elysée de son intervention. Beaucoup d'élus RPR jugent aussi avec une certaine bienveillance l'apaisement prôné par le premier ministre sur cet épisode douloureux de l'Histoire. M. Chirac lui-même devait y revenir, mercredi 11 novembre, en présence de Lionel Jospin, lors de l'inauguration à Paris d'une statue de Winston Churchill.

Philippe Séguin continue pourtant de contester violemment la position du premier ministre. Dans le train qui l'emmenait, lundi 9 novembre, à Colombey-les-Deux-Eglises, pour le traditionnel pèlerinage le jour anniversaire de la mort du général de Gaulle, le président du RPR a poursuivi la polémique. *« Je comprends parfaitement*, a d'abord lancé le président du RPR, *que ces hommes puissent bénéficier du respect, de la compassion, mais en aucun cas nous ne pensons qu'il est opportun qu'un responsable du gouvernement appelle à une réhabilitation collective du geste collectif dont il a été question. Parce que si on justifie ainsi la désobéissance des armées, on ouvre un champ de conséquences et d'implications assez considérables »*.

Puis, laissant monter sa colère, M. Séguin s'en est violemment pris à François Hollande. La veille, sur TF 1, le premier secrétaire du Parti socialiste avait jugé que, dans cette affaire, Jacques Chirac était *« une victime de Philippe Séguin »* et il avait regretté *« qu'en France, on n'arrive pas à assumer tout ce que notre histoire porte à la fois de génie et, en même temps, quelquefois, d'actes qui n'auraient pas dû être commis »*. Feignant le malentendu, M. Séguin s'est donc emporté : *« Est-ce qu'il s'agit de réhabiliter les Waffen SS, les gens qui ont adhéré aux partis de Doriot et de Déat, et en particulier, peut-être, des personnalités de gauche ? Pour la guerre d'Algérie, il s'agit, je suppose, des clandestins, mais lesquels, ceux de droite, ceux d'extrême gauche ? »*

Mais c'est encore M. Jospin qui continuait d'alimenter en priorité la fureur du président du RPR. Au-delà des rivalités de pouvoir, c'est un désaccord beaucoup plus intime qui oppose les deux hommes, l'un fils de militant pacifiste et l'autre dont le père est mort sous les balles allemandes en participant à la libération d'un village du Jura. Déjà, lors du procès de Maurice Papon, le président du RPR s'était opposé à M. Jospin – et au président de la République –, qui reconnaissaient tous deux la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs. M. Séguin avait alors invoqué sa vision orthodoxe du gaullisme pour continuer à distinguer *« la France »* de *« Vichy »*.

Raphaëlle Bacqué

Lionel Jospin « surpris » par la controverse

Lionel Jospin s'est déclaré étonné par les critiques de l'opposition et les réserves de l'Elysée après son discours de Craonne (Aisne), le 5 novembre, dans lequel il réhabilitait la mémoire des *« mutins »* de 1917. *« J'ai été surpris par cette polémique. A mon sens, elle n'avait pas lieu d'être »*, a expliqué le premier ministre, lundi 9 novembre à Lyon, en marge de la séance inaugurale de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced). *« Tous les documents publiés, les témoignages des historiens, la façon dont se sont exprimés les quelques survivants du Chemin des Dames, ont montré que, tout simplement, j'avais dit des choses humaines, justes et nécessaires »*, a-t-il ajouté. Il devrait revenir sur ce thème jeudi 12 novembre sur France-Info, dont il sera l'invité à partir de 18 heures.

